

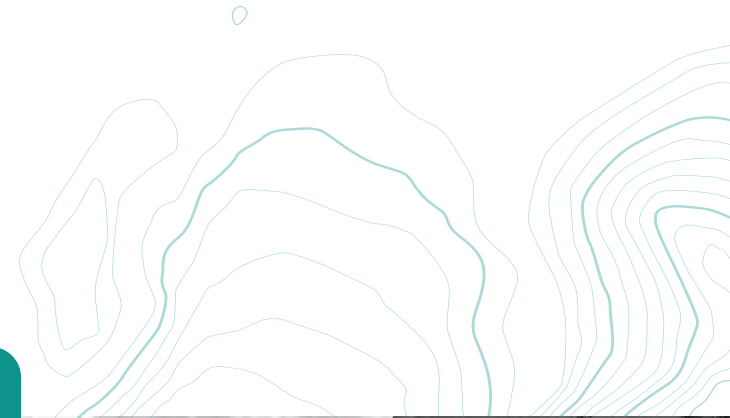
BILAN ÉNERGÉTIQUE 2024

ÉDITION 2025 - ÎLE DE LA RÉUNION

OBSERVATOIRE ÉNERGIE RÉUNION

Outil d'observation

L'Observatoire Énergie Réunion (OER), animé par Énergies Réunion, s'inscrit dans la stratégie énergétique menée par la Région Réunion et les partenaires de la Gouvernance Énergie. Outil d'observation et d'information sur la situation énergétique de l'île de La Réunion, l'observatoire traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ainsi que d'évaluation de ces actions.



SOMMAIRE

La Réunion en chiffres	4
Schéma énergétique de La Réunion 2024	6
Les indicateurs de suivi	7
Les indicateurs de la stratégie énergétique	9
Note méthodologique	12
1 Approvisionnement	13
2 Parc de production électrique	22
3 Production régionale d'électricité	27
4 Distribution de l'énergie	37
5 Stockage de l'électricité	38
6 Consommation d'énergie finale	40
7 Énergies renouvelables	76
8 Économie de l'énergie - emploi	98
9 Émissions de CO₂ liées à la combustion de produits énergétiques	107
10 Comparaison entre les collectivités territoriales d'outre-mer	111
11 Cartographie des principaux acteurs de l'énergie (liste non exhaustive)	121
12 Focus	122
Glossaire	137
Tableaux de conversions	138
Note d'aide à la lecture pour le tableau de synthèse	139

LA RÉUNION EN CHIFFRES

Recensement de la population	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	781 962	794 107	808 250	816 364	821 136	828 581	833 944	835 103	842 767	850 727	855 990	860 815	855 961	861 210	863 083	871 157	881 348	886 453	892 102
Évolution annuelle (en %)	2006/2005 +1,2%	2007/2006 +1,6%	2008/2007 +1,8%	2009/2008 +1,0%	2010/2009 +0,6%	2011/2010 +0,9%	2012/2011 +0,6%	2013/2012 +0,1%	2014/2013 +0,9%	2015/2014 +0,9%	2016/2015 +0,6%	2017/2016 +0,6%	2018/2017 -0,6%	2019/2018 +0,6%	2020/2019 +0,2%	2021/2020 +0,9%	2022/2021 +1,2%	2023/2022 +0,6%	2024/2023 +0,6%

Sources : Insee, recensements de la population (1999, 2006-2021), estimation de la population (2023-2024)

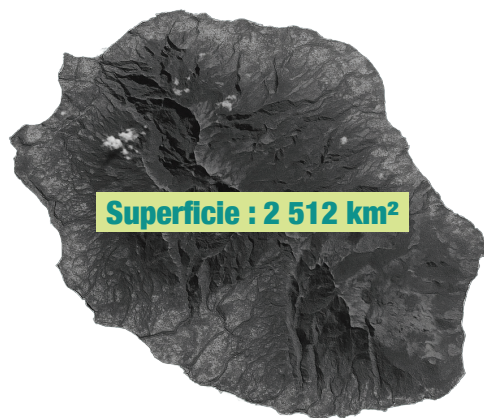
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022	Estimation 2023	Estimation 2024
Nombre de logements	261 299	268 590	277 652	284 390	290 227	296 951	302 322	306 646	312 737	319 088	323 526	328 194	332 400	341 956	388 966	395 388	400 013	402 330	404 894
Dont nombre de maisons	191 068	195 190	199 652	203 161	205 716	208 953	211 804	213 815	215 377	217 781	218 960	220 186	221 677	224 535	255 778	259 254	264 181	265 711	267 405
Dont nombre d'appartements	68 171	71 612	76 219	79 709	83 044	86 591	89 284	91 556	95 915	99 955	102 940	106 355	108 905	111 685	130 394	133 299	135 832	136 619	137 490
Dont autres	2 060	1 788	1 781	1 502	1 467	1 407	1 234	1 276	1 445	1 452	1 626	1 653	1 818	1 846	2 014	2 835	0	0	0
Évolution annuelle (en %)	NC	2007/2006 +2,8%	2008/2007 +3,4%	2009/2008 +2,4%	2010/2009 +2,1%	2011/2010 +2,3%	2012/2011 +1,8%	2013/2012 +1,4%	2014/2013 +2,0%	2015/2014 +2,0%	2016/2015 +1,4%	2017/2016 +1,4%	2018/2017 +1,3%	2019/2018 +2,9%	2020/2019 +13,7%	2021/2020 +1,7%	2022/2021 +1,2%	2023/2022 +0,6%	2024/2023 +0,6%

Sources : Insee, recensements de la population (1999, 2006-2020)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB en milliards d'€ (en valeur courante)	13,8	14,8	15,4	15,0	15,2	16,1	16,4	16,6	17,1	17,6	18,1	18,5	19,2	19,5	19,3	20,7	22,1	23,2	24,4
Taux de croissance (en %)	4,0%	5,7%	1,3%	-3,2%	0,2%	3,1%	0,1%	0,7%	3,1%	2,8%	3,1%	3,2%	1,7%	2,2%	-2,8%	6,7%	6,2%	5,4%	4,9%
PIB/Habitant (euros)*	17 486	18 426	18 949	18 299	18 467	19 362	19 588	19 783	20 252	21 460	21 294	21 526	22 191	22 672	22 272	23 732	25 118	26 323	27 300
Taux de croissance (en %)	NC	5,4%	2,8%	-3,4%	0,9%	4,8%	1,2%	1,0%	2,4%	6,0%	-0,8%	1,1%	3,1%	2,2%	-1,8%	6,7%	5,8%	4,8%	3,7%

Sources : Insee, Compte régionaux définitifs en base 2005 jusqu'en 2010; Comptes régionaux définitifs en base 2010 en 2012 et 2013; Cerom, comptes rapides 2014-2024 (données provisoires).

* Indicateur de santé de l'économie



Superficie : 2 512 km²

Le taux de croissance du PIB est calculé sur le PIB en volume (qui représente la croissance) et non en valeur, la donnée est fournie par l'INSEE. Le PIB en valeur est la somme des quantités des biens finaux produits, multipliée par leur prix courant. Cette définition fait apparaître que le PIB en valeur peut croître dans le temps pour deux raisons :

- La production de la plupart des biens s'accroît avec le temps
- Le prix de la plupart des biens augmente

Pour mesurer l'évolution de la production au cours du temps, il faut éliminer cet effet de la hausse des prix. C'est pourquoi on définit le PIB en volume comme le PIB ajusté de l'évolution générale des prix à la hausse - l'inflation.

Remarque :

En l'absence de données pour 2024, les dernières données disponibles ont été reportées.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

En - les consommations

En + les productions et approvisionnement

Charbon	Produits pétroliers						Biomasse			Biocombustible		Hydrau- lique	Solaire			Eolien	Electri- cité + Prod - Conso	Chaleur + Prod - Conso	TOTAL
	Houille	Essence	Gazole	Fioul lourd	Carburé- acteur	Gaz butane	Huiles usagées	Bagasse	Biogaz	Pellets de bois	Bio- éthanol		Biodie- sel	PV	PV auto- consom- mation				

PRODUCTION PRIMAIRE ET APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIES (en Ktep)

Ressource de production locales (R)	-	-	-	-	-	-	0,0	60,0	6,1	-	0,3	-	36,0	24,4	2,3	35,9	3,0	-	-	168,1
Ressources importées	0,0	147,9	438,9	0,0	215,2	22,7	-	-	-	231,7	0,3	245,9	-	-	-	-	-	-	-	1 302,5
Stocks (+=déstockage, -=stockage)	14,4	-3,1	14,6	0,0	-0,3	1,1	-	-	-	-4,0	0,0	-8,5	-	-	-	-	-	-	-	14,3
TOTAL Consommations primaires (CP)	14,4	144,8	435,5	0,0	214,9	23,8	0,0	60,0	6,1	227,7	0,6	237,4	36,0	24,4	2,3	35,9	3,0	0	0	1 484,9
Indépendance énergétique (R/CP)																				11,3%

PRODUCTION SECONDAIRE D'ÉNERGIE (en Ktep)

Production d'électricité Charbon et huiles usagées	-14,4	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	-10,9
Production d'électricité Fioul et GNR	-	-	-49,6	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,0	-	-33,6
Production d'électricité et de chaleur Bagasse	-	-	-	-	-	-	-	-60,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,0	39,8	-5,3
Production d'électricité et de chaleur Biogaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	1,3	-3,2
Production d'électricité et de chaleur Pellets de bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-227,7	-	-	-	-	-	-	-	61,1	-	-166,6
Production d'électricité Bioéthanol	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,6	-	-	-	-	-	-	0,2	-	-0,4
Production d'électricité Biodiesel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-237,4	-	-	-	-	-	100,0	-	-137,4
Production d'électricité Hydraulique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-36,0	-	-	-	-	36,0	-	0,0
Production d'électricité Photovoltaïque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-24,4	-2,3	-	-	26,7	-	0,0
Production de chaleur Solaire thermique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-35,9	-	-	35,9	0,0
Production d'électricité Eolien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3,0	3,0	-	0,0
Production d'électricité Batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-	0,3
Production d'électricité Groupes de secours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-	0,3
TOTAL Production secondaires (PS)	-14,4	0	-49,6	0,0	0	0	0,0	-60,0	-6,1	-227,7	-0,6	-237,4	-36,0	-24,4	-2,3	-35,9	-3,0	263,7	77,0	-356,8

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE (en Ktep)

Pertes par réseau de distribution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-21,7	-	-21,7
Pertes par stockage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,3	-	-0,3
TOTAL distributions finales (D=CP+PS+perles)	0	144,8	403,9	0	214,9	23,8	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	241,8	77,0	1 106,2

CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE (en Ktep)

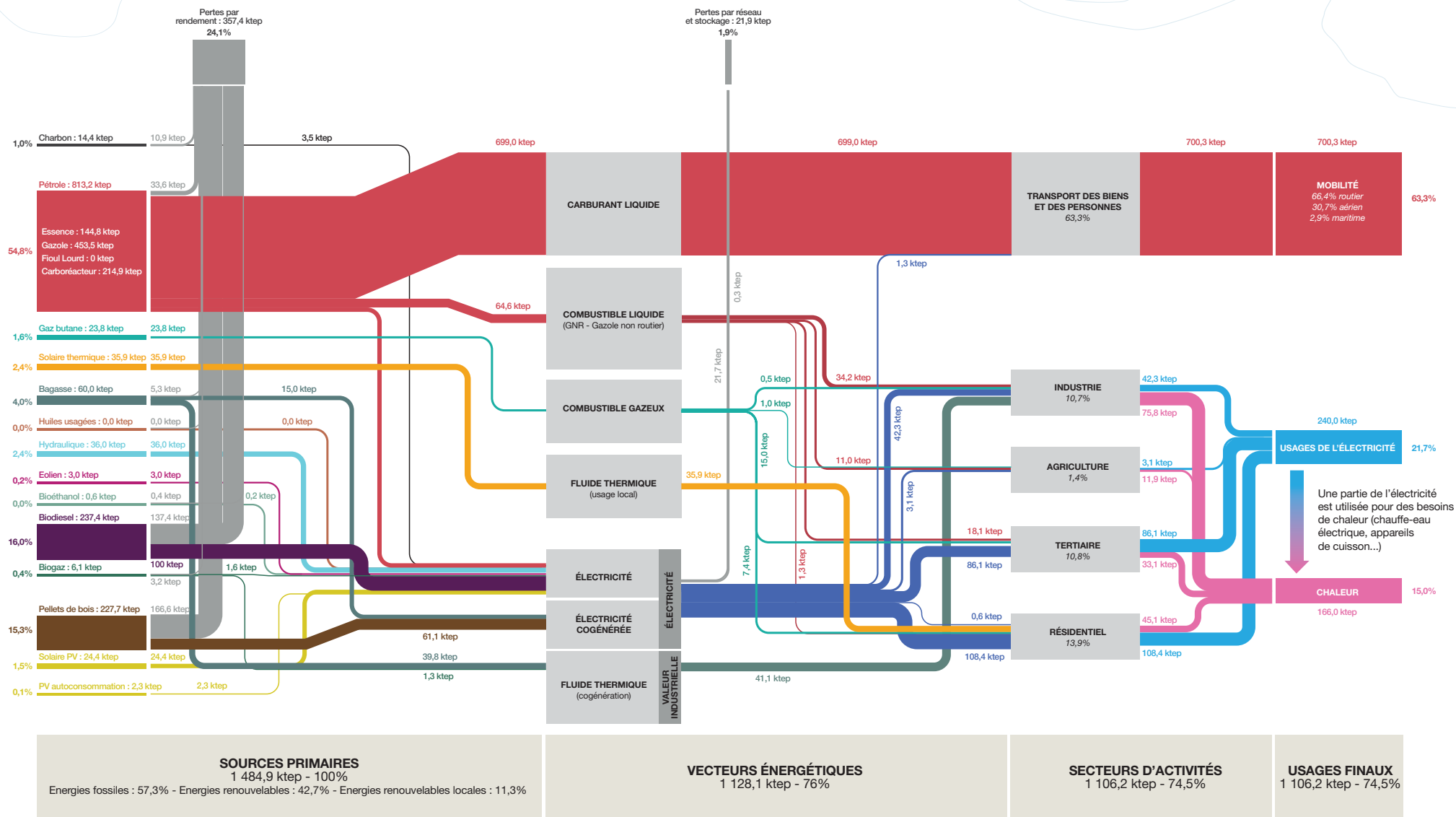
Résidentiel	-	-	-1,3	-	-	-7,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-108,9	-35,9	-153,6
Tertiaire	-	-	-18,1	-	-	-15,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-86,0	-	-119,2
Industrie	-	-	-34,2	-	-	-0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-42,3	-41,1	-118,2
Agriculture	-	-	-11,0	-	-	-1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-3,1	-	-15,0
Transports routiers	-	-144,1	-319,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1,3	-	-465,2
Transports aériens	-	-	-	-	-214,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-214,9
Transports maritimes	-	-0,7	-19,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-20,2
TOTAL (C1)	0	-144,8	-403,9	0	-214,9	-23,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-241,8	-77,0	-1 106,2

SCHÉMA ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION 2024

La répartition du gazole non routier et du gaz butane par secteur est issue des études de 2018 de l'OER sur la « Consommation de gazole non routier et de gaz butane à La Réunion » et sur la « Consommation d'énergie de l'industrie réunionnaise ».

Hypothèses :

- Le secteur industriel représente 53 % de la consommation de GNR et 2 % de la consommation de gaz butane.
- Le secteur agricole représente 17 % de la consommation de GNR et 4 % de la consommation de gaz butane.
- Le secteur tertiaire représente 28 % de la consommation de GNR et 63 % de la consommation de gaz butane.
- Le secteur résidentiel représente 2 % de la consommation de GNR, 31 % de gaz butane et 100 % de la consommation de fluide thermique issue du solaire thermique (il existe une consommation dans l'industrie et le tertiaire considérée comme négligeable).



LES INDICATEURS DE SUIVI

Sous-thèmes	Indicateurs	2000		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2024/2023
Consommation d'énergie primaire	Consommation totale d'énergie primaire	11 313,6 GWh	972,8 ktep	11 494,3 GWh	988,3 ktep	12 532,5 GWh	1 077,6 ktep	16 107,5 GWh	1 385 ktep	16 452,4 GWh	1 414,7 ktep	16 641,8 GWh	1 430,9 ktep	17 102,5 GWh	1 470,5 ktep	16 826,4 GWh	1 446,8 ktep	17 401,0 GWh	1 496,2 ktep	15 972,1 GWh	1 373,4 ktep	16 925,0 GWh	1 455,3 ktep	16 690,9 GWh	1 435,2 ktep	17 914,0 GWh	1 540,3 ktep	17 269,5 GWh	1 484,9 ktep	-3,6%
	Part des ressources primaires locales consommées dans le total	15,3%		12,8%		13,8%		13,3%		14,1%		13,6%		13,1%		13,2%		12,8%		13,3%		12,0%		13,3%		11,8%		11,3%		-0,5 point
	Consommation d'énergie primaire par habitant	1,4 tep/hab		1,6 tep/hab		1,6 tep/hab		1,6 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		1,6 tep/hab		1,7 tep/hab		1,6 tep/hab		1,7 tep/hab		1,7 tep/hab		-4,2%
Production d'électricité	Production totale d'électricité	1 758,0 GWh	151,2 ktep	2 811,8 GWh	260,6 ktep	2 813,4 ktep	263,8 ktep	2 857,3 GWh	268,5 ktep	2 891,4 GWh	272,4 ktep	2 943,6 GWh	278,5 ktep	2 985,2 GWh	256,7 ktep	2 958,9 GWh	254,4 ktep	3 047,0 GWh	262,0 ktep	2 976,8 GWh	256,0 ktep	3 089,3 GWh	265,6 ktep	3 064,3 GWh	263,5 ktep	3 085,1 GWh	265,3 ktep	3 067,3 GWh	263,7 ktep	-0,6%
	Pénétration des énergies renouvelables	46,7%		34,6%		37,8%		33,0%		36,1%		34,1%		32,4%		36,5%		31,2%		31,3%		28,2%		37,7%		56,6%		92,4%		+35,8 points
Consommation finale d'électricité par secteur	Consommation électrique totale*	1 581,7 GWh	136,0 ktep	2 539,9 GWh	218,4 ktep	2 554,7 GWh	219,7 ktep	2 603,5 GWh	223,9 ktep	2 657,1 GWh	228,5 ktep	2 708,5 GWh	232,9 ktep	2 745,5 GWh	236,1 ktep	2 723,9 GWh	234,2 ktep	2 768,7 GWh	238,1 ktep	2 723,6 GWh	234,2 ktep	2 805,6 GWh	241,2 ktep	2 819,7 GWh	242,5 ktep	2 728,1 GWh	234,6 ktep	2 797,2 GWh	240,5 ktep	2,5%
	Part des ménages dans la consommation électrique totale	-		41,5%		44,8%		45,4%		45,2%		45,3%		45,2%		44,8%		45,1%		46,7%		46,0%		46,6%		45,1%		46,1%		+1,0 point
	Part des professionnels dans la consommation électrique totale	-		58,5%		56,3%		54,5%		54,8%		54,7%		54,8%		55,2%		54,9%		53,3%		54,0%		53,4%		54,9%		53,9%		-1,0 point
	Consommation électrique moyenne de l'île par habitant**	-	-	3,05 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,06 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,09 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,12 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,18 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,22 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,18 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,21 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,16 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,22 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,24 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,08 MWh/hab	0,3 tep/hab	3,14 MWh/hab	0,3 tep/hab	1,9%
	Consommation électrique moyenne des particuliers par habitant**	-		1,37 MWh/hab		1,37 MWh/hab		1,41 MWh/hab		1,43 MWh/hab		1,44 MWh/hab		1,45 MWh/hab		1,42 MWh/hab		1,45 MWh/hab		1,47 MWh/hab		1,48 MWh/hab		1,51 MWh/hab		1,39 MWh/hab		1,44 MWh/hab		+4,2%
	Consommation électrique moyenne des particuliers par habitant**	-		0,118 tep/hab		0,118 tep/hab		0,121 tep/hab		0,123 tep/hab		0,124 tep/hab		0,125 tep/hab		0,122 tep/hab		0,125 tep/hab		0,127 tep/hab		0,128 tep/hab		0,130 tep/hab		0,119 tep/hab		0,124 tep/hab		+4,2%
Consommation finale des transports par secteur	Consommation totale d'énergie finale des transports	5 845,2 GWh	502,5 ktep	7 072,8 GWh	508,1 ktep	6 759,1 GWh	582,0 ktep	6 923,3 GWh	595,3 ktep	7 186 GWh	617,9 ktep	7 274,5 GWh	625,5 ktep	7 661,3 GWh	658,8 ktep	7 814,9 GWh	672,0 ktep	7 895,2 GWh	678,9 ktep	6 593,0 GWh	566,9 ktep	7 353,9 GWh	632,3 ktep	8 060,7 GWh	693,1 ktep	8 116,7 GWh	697,9 ktep	8 144 GWh	700,3 ktep	0,3%
	Part du transport routier dans la consommation totale des transports	59,7%		67,6%		71,4%		70,2%		70,0%		70,6%		68,0%		65,9%		66,4%		72,0%		71,5%		66,6%		65,9%		66,4%		0,5 point
	Part du transport maritime dans la consommation totale des transports	3,0%		1,5%		2,0%		1,5%		2,1%		1,6%		1,9%		2,1%		2,2%		3,2%		2,8%		2,7%		3,0%		2,9%		-0,1 point
	Part du transport aérien dans la consommation totale des transports	37,3%		30,9%		26,6%		28,3%		27,9%		27,8%		30,2%		32,1%		31,4%		24,8%		25,7%		30,7%		31,1%		30,7%		-0,4 point
Consommation finale de chaleur	Consommation finale de chaleur	558,4 GWh	48,0 ktep	787,2 GWh	67,7 ktep	795,9 GWh	68,4 ktep	817,2 GWh	70,3 ktep	815,1 GWh	73,5 ktep	838,9 GWh	72,1 ktep	850,6 GWh	73,1 ktep	801,4 GWh	68,9 ktep	881,4 GWh	75,8 ktep	835,1 GWh	71,8 ktep	901,9 GWh	77,6 ktep	861,2 GWh	74,0 ktep	871,7 GWh	75,0 ktep	894,9 GWh	77,0 ktep	2,7%
	Part de l'industrie dans la consommation totale de chaleur	95,4%		72,8%		70,5%		70,5%		68,3%		65,9%		64,4%		59,9%		61,7%		57,6%		59,0%		55,1%		53,8%		53,4%		-0,4 point
	Part du résidentiel-tertiaire dans la consommation totale de chaleur	4,6%		28,6%		30,3%		31,4%		31,7%		34,1%		35,6%		40,1%		38,3%		42,4%		41,0%		44,9%		46,2%		46,6%		0,4 point

ÉCONOMIE

Sous-thèmes	Indicateurs	Unité	2000	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Prix de vente	Moyenne des prix mensuels de l'essence	€/l	-	1,55	1,39	1,28	1,37	1,48	1,43	1,27	1,43	1,66	1,71	1,68	-1,9%
	Moyenne des prix mensuels du gazole	€/l	0,77	1,20	1,04	0,94	1,02	1,19	1,12	0,98	1,08	1,39	1,39	1,32	-5,2%
	Moyenne des prix mensuels du gaz butane	€/bouteille 12,5 kg	-	20,5	17,9	16,8	17,8	17,7	16,8	17,0	18,9	19,1	15,0	15,0	+0,0%
	Prix HT de l'abonnement annuel à 6 kVA **** (HC/HP) Particulier	€	-	73,20	75,00	80,64	90,12	96,96	97,20	101,52	135,58	134,11	121,92	123,72	+1,5%
	Prix de vente unitaire HT du kWh tarif bleu de 6 kVA en <u>heure pleine</u> ****	c€/kWh	-	10,35	10,43	9,88	10,37	10,37	11,90	12,52	16,80	17,06	23,20	19,90	-14,2%
	Prix de vente unitaire HT du kWh tarif bleu de 6 kVA en <u>heure creuse</u> ****	c€/kWh	-	6,39	6,38	7,47	7,53	7,45	8,20	8,35	12,64	13,71	17,48	16,16	-7,5%
Emplois*	Nombre d'emplois totaux dans le domaine de l'énergie	nbre	-	-	-	1 408	1 505	1 554	3 432	3 350	2 934	3 902	4 068	4 201	3,3%
	Emplois Production d'électricité		-	-	-	337	344	363	378	417	419	431	447	447	0,0%
	Emplois Distribution d'électricité		-	-	-	688	661	670	672	666	666	662	674	707	4,9%
	Emplois Production et distribution de vapeur		-	-	-	26	32	31	31	34	36	35	33	33	0,0%
	Emplois Fabrication de transformateur électrique		-	-	-	21	14	15	13	11	14	18	25	25	0,0%
	Emplois Construction de réseaux électriques		-	-	-	336	454	475	588	559	499	442	493	574	16,4%
	Emplois Distribution de carburants		-	-	-	-	-	-	-	1 750	1 663	1 300	2 314	2 396	2 415

*Nouvelle méthodologie de calcul appliquée à partir de 2016

ENVIRONNEMENT

Sous-thèmes	Indicateurs	Unité	2000	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Emissions de GES	Emissions totales	ktCO ₂ éq	3 005	4 065	4 063	4 127	4 223	4 162	4 358	3 990	4 292	4 073	3 520	2 786	-20,8%
	Part de la production d'électricité dans les émissions totales	%	40,0	48,9	47,1	47,3	45,8	44,4	46,0	50,4	48,3	41,3	28,3	7,8	-20,5 points
	Part des transports dans les émissions totales	%	53,8	45,8	47,5	47,4	48,7	50,4	48,5	44,2	45,8	52,9	61,6	77,3	15,7 points
	Part des autres carburants dans les émissions totales	%	6,2	5,3	5,4	5,3	5,5	5,2	5,5	5,4	5,8	5,8	10,1	14,9	4,8 points
	Ratio CO ₂ /hab	tCO ₂ éq/hab	4,26	4,82	4,78	4,84	4,95	4,86	5,06	4,62	4,93	4,62	3,97	3,12	-21,4%
	Facteur d'émission d'électricité	gCO ₂ /kWh	761	764	720	721	705	679	724	738	740	597	365	77	-78,8%

*Estimation sur la consommation qui n'est pas relevée au 1er janvier de chaque année, alors que la production se fait sur les valeurs réelles. Ne peut être comparé directement.

**La consommation électrique moyenne de l'île par habitant est calculée à partir de la consommation électrique totale ramenée au nombre d'habitants de l'île. La consommation électrique moyenne des particuliers par habitant divise la consommation d'électricité des particuliers par le nombre d'habitants sur l'île.

***Barème simplifié du tarif : y compris rémanence octroi de mer, hors toutes taxes, hors CTA et hors CSPE.

****Évolution des émissions de CO₂ sur la production électrique de 2019 à 2022 avec l'intégration des émissions liées au GNR et au bioéthanol de la centrale thermique de Saint-Pierre, de 2022 à 2024 avec la conversion des usines du Gol et de Bois Rouge du charbon aux pellets de bois, et de 2023 à 2024 avec la centrale de Port Est du fioul au biodiesel.

LES INDICATEURS DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de La Réunion, co-élaboré par le préfet de Région et le Président du Conseil Régional, a été adopté en novembre 2013. Il a pour objectif de définir des orientations stratégiques en matière de qualité de l'air et de lutte contre les changements climatiques. Il fixe en particulier l'objectif de réduire les émissions de GES de 10% en 2020 par rapport à 2011.

		2011-2012	2011-2013	2011-2014	2011-2015	2011-2016	2011-2017	2011-2018	2011-2019	2011-2020
Réduire les émissions de GES par rapport à 2011*	Objectifs									-10%
	Suivi	-0,1%	-4,7%	-2,6%	-3,9%	-3,0%	-1,4%	-8,9%	+0,6%	-17,5%

* Il s'agit des émissions totales de gaz à effet de serre du territoire, estimées d'après la méthodologie du CITEPA dans l'Inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre.

En 2020, les émissions de GES ont diminué considérablement par rapport à 2019, en raison de la chute de l'activité économique réunionnaise liée à la crise sanitaire. En effet, des mesures de restrictions comme le confinement ont été mises en œuvre pour limiter la progression de l'épidémie.

Ainsi, l'objectif de réduction des émissions de GES de 10% entre 2011 et 2020 a été largement atteint, en grande partie grâce aux effets de la crise sanitaire.

Les émissions 2020 de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂ (CO₂e), hors secteur UTCF (secteur des terres incluant le puits de carbone généré par la forêt) ont reculé significativement de 18,1% par rapport aux émissions de 2019. Cette baisse arrive après une hausse de 10,5% entre 2018 et 2019.

Entre 2019 et 2020, les secteurs suivants voient leurs émissions de gaz à effet de serre diminuer : transports (-63,3%), l'agriculture / Sylviculture (-2,2%) et l'industrie manufacturière (-1,9%). A contrario, le secteur du traitement des déchets subit une forte hausse de ses émissions de gaz à effet de serre de 166,5% entre 2019 et 2020. Les émissions liées au secteur de l'énergie sont restées stables.

Ces informations sont détaillées dans l'Inventaire régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2022 édition 2025 disponible sur le site de l'Observatoire Energie Réunion : oer.energies-reunion.com

Cet objectif a été atteint en grande partie grâce à la crise sanitaire qui avait grandement réduit les activités. Depuis, les émissions de gaz à effet de serre sont passées en 2021 à +12,5% par rapport à 2011 et en 2022 à +3,6%.

Ce pourcentage tend à diminuer en 2022 grâce aux secteurs de l'industrie de l'énergie (-18,4% par rapport à 2021), de l'industrie manufacturière (-6%), de l'agriculture/sylviculture (-10,1%) et du traitement des déchets (-8,9%).

Les émissions du secteur de l'industrie proviennent notamment de l'amorce de conversion des centrales thermiques de Bois Rouge et du Gol, du charbon vers les pellets de bois. Elle devrait s'intensifier dans les prochains inventaires du fait de la finalisation de ces conversions.

INDICATEURS DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 2019-2028

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), également co-élaborée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, a été adoptée par décret le 12 avril 2017. Elle constitue le volet « Énergie » du SRCAE et fixe des objectifs concernant la maîtrise de la demande en énergie, le développement des énergies renouvelables et le transport. En avril 2022, la PPE de La Réunion pour la période 2019-2028 a été adoptée par décret.

			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réaliser des économies d'électricité grâce aux actions de MDE (GWh)	Objectifs	Total annuel	42	46	50	55	71	35	35	35	35	35
	Suivi	Total annuel	-	25	54	75	79	62	-	-	-	-
		Total cumulé depuis 2019	42	87	137	193	263	298	333	368	403	438
	Suivi	Total cumulé depuis 2019	35	60	114	189	268	330	-	-	-	-

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réduire la consommation d'énergies fossiles du secteur transport par rapport à 2018	Objectifs	-	-	-	-	-	-10%	-	-	-	-	-22%
	Suivi	0%	2%	-8%	2%	4%	4%	5%	-	-	-	-

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Augmenter la production d'énergie renouvelable (GWh)	Objectifs	-	-	-	-	-	3 096	-	-	-	-	3 326
	Suivi	1 079	951	932	870	1 154,5	1 745,5	2 834,2	-	-	-	-

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Atteindre un nombre de prises de recharge publiques de véhicules électriques	Objectifs	-	-	-	-	-	1 100	-	-	-	-	3 400
	Suivi	123	131	195	264	378	552	572	-	-	-	-

*Dans la PPE, ce qui est nommé « consommation électrique » est l'énergie injectée dans le réseau par le gestionnaire de réseau (incluant les pertes réseau). Dans le BER, cela correspond à la production électrique.

**Le nombre de prises suivies est le nombre de prises fonctionnelles. L'objectif ne distingue pas les prises de recharge fonctionnelles de celles qui ne le sont pas.

INDICATEURS ÉNERGÉTIQUES GÉNÉRAUX

Enfin, d'autres indicateurs énergétiques généraux peuvent également être calculés pour donner un aperçu de la situation énergétique de l'île et la comparer à d'autres territoires.

	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intensité énergétique constant 2010***	ktep/M€	90,55	88,93	85,94	85,30	83,88	82,42	82,25	80,35	81,69	77,86	78,62	77,05	81,08	76,79
Taux de dépendance énergétique****	%	88,3	87,2	86,2	86,8	86,1	86,6	87,1	87,1	87,2	86,7	88,0	86,7	88,2	88,7%
Taux d'équipement des logements en eau chaude solaire *	%	42,7	44,6	46,3	47,4	48,2	49,9	51,9	54,4	76,2	69,9	71,3	72,6	74,6	76,4%
Production d'énergie renouvelable	GWh	831,5	974,0	1 062,7	941,9	1 043,0	1 003,8	967,2	1 078,8	951,0	931,7	869,8	1 154,5	1 745,5	2 834,2 GWh
Consommation de carburants routiers par habitant	L	595	594	599	596	611	622	628	622	629	569	624	639	624	628 L
Quantité d'énergie primaire nécessaire à la production d'1 ktep d'énergie finale électrique	ktep	3,05	2,98	2,81	2,80	2,75	2,74	2,71	2,63	2,75	2,79	2,76	2,44	2,88	2,56 ktep
Quantité d'énergie primaire nécessaire à la production d'1 ktep d'énergie finale totale**	ktep	1,48	1,47	1,44	1,44	1,43	1,43	1,41	1,38	1,41	1,47	1,43	1,34	1,42	1,34 ktep
Emissions de CO ₂ issues de la combustion de produits fossiles	ktCO ₂	4 183	4 129	3 949	4 065	4 063	4 127	4 223	4 162	4 358	3 990	4 292	4 073	3 520	2 786 ktCO₂

* La donnée du taux d'équipement des logements en eau chaude solaire est calculée à partir du nombre de résidences principales provenant des recensements de l'INSEE. Cette donnée n'étant pas disponible pour les années 2021 à 2024, les données les plus récentes (2020) ont été réutilisées.

** Les pertes des moteurs thermiques des véhicules ne sont pas prises en compte (on compte 1 ktep d'énergie primaire = 1 ktep d'énergie finale pour toutes énergies sauf électricité).

*** Un erratum a été réalisé sur le chiffre présenté en 2022 suite à la mise à jour des données du PIB 2022.

**** Un erratum a été réalisé sur le taux de dépendance à partir de 2021 avec l'intégration de ressources renouvelables importées et d'une mise à jour de la méthodologie de calcul au niveau du solaire thermique intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement Etat.

Du fait d'arrondis, des écarts peuvent être constatés sur certains totaux. Tous les pourcentages calculés se font à partir des données en ktep.

S'agissant de la production hydroélectrique, pour les années 2000 à 2018, les détails des productions électriques par centrale ne sont pas disponibles, ainsi seul le total est affiché. Depuis 2019, la pluviométrie des sites où les divers cours d'eau disposant d'une centrale hydroélectrique prennent leur source ont été pris en compte (dans la mesure des données disponibles). Les données de précipitations sont ensuite pondérées des puissances des différentes centrales afin de présenter une donnée moyenne de pluviométrie. Celle-ci permet de mieux mettre en parallèle le phénomène météorologique et la production électrique. Une mise à jour des données a été réalisée à partir de 2014 depuis le site de Météo France.

Les données Eurobserv'er sont réajustées chaque année selon les données disponibles.

La méthodologie pour la partie concernant les chauffe-eaux solaires a évolué depuis 2019 :

Un taux de renouvellement pour les chauffe-eaux solaires individuels respectivement de 9%, 11% et 12% pour les années 2017, 2018 et 2019 est pris en compte dans le bilan sur la chaleur produite. Les taux de renouvellement sont pris en compte pour le calcul de la production de chaleur mais ils ne sont pas considérés dans le nombre de CESI ou les surfaces posées affichés. Les taux de renouvellement sont estimés sur la base des déclarations des solaristes à EDF.

La méthodologie de calcul du solaire thermique a été revue en 2025 intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement État entraînant ainsi une modification du taux de dépendance énergétique historique. Des hypothèses de comptabilisation de surfaces de capteur ont été conjointement validées par les services de la DEAL et de l'ADEME permettant de mettre à jour les données de 2010 à 2024. Ceci implique une augmentation des mètres carrés posés pour le segment collectif soit environ 170 850 m² pour la période de 2010 à 2024. Les données du BER ont été mises

à jour impactant ainsi la consommation d'énergie primaire du solaire thermique.

Les données de « consommation » sur l'eau chaude solaire thermique, sur la vapeur utilisée par les usines sucrières ainsi que sur le biogaz utilisé pour la chaleur ne prennent pas en compte les pertes par transport dans les réseaux (il s'agit des données de production injectée).

Concernant les ressources locales valorisées mentionnées dans la partie approvisionnement, une mise à jour des données en GWh a été faite à partir de 2019.

Concernant le parc automobile, la source utilisée est le fichier central automobiles jusqu'en 2009, puis le SDES et les Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010. A partir de 2020, la méthodologie de comptage a été modifiée, il y a désormais quatre grandes catégories : Voitures particulières (VP) - Camions - Camionnettes - VASP légers (VUL) – Camions - Tracteurs routiers - VASPS lourds (PL) - Autobus – Autocars (TCP). Les motocycles ne sont par ailleurs plus identifiés dans les documents consultés ou sur le catalogue DIDO mis à disposition sur le site du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires : Catalogue Dido | Données et études statistiques (developpement-durable.gouv.fr).

Depuis 2022, les données sur le parc automobile sont recueillies auprès de l'Unité Évaluation et Statistiques de la DEAL ; une révision des données des années précédentes (jusqu'à 2011) a eu lieu.

Un réajustement des données de biogaz entre 2015 et 2024 a été réalisé. Il engendre ponctuellement une légère différence sur la ressource de production locale totale par rapport aux éditions précédentes.

S'agissant du photovoltaïque, les installations en autoconsommation totale et en autoconsommation partielle ont été mises en exergue cette année. Ces dernières impactent pleinement le calcul des Heures Pleine Puissance qui a été retiré du BER 2024. Le COTECH du 16 juillet 2025 a remis à plat la rédaction du volet PV du BER.



1. APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement énergétique de La Réunion se décompose en :

- Importations d'énergies primaires et secondaires
- Production d'énergies primaires
- Variation de stock

Ces éléments nous permettent de connaître la consommation primaire de La Réunion.



En 2024, l'approvisionnement en ressources énergétiques importées est de 1 302,5 ktep, qui se répartissent de la manière suivante :

- **61,6 % pour les produits pétroliers (hors gaz butane),**
- **0 % pour le charbon,**
- **1,7 % pour le gaz butane,**
- **17,8 % pour les pellets de bois,**
- **0,02 % pour le bioéthanol,**
- **18,9 % pour le biodiesel.**

L'importation des produits pétroliers est destinée aux transports, à la production électrique ainsi qu'aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Le charbon importé servait uniquement à la production électrique dans les centrales thermiques biomasses, anciennement appelées « charbon/bagasse ». Ces centrales ayant été totalement converties en 2024, cette importation est nulle en 2024. Le charbon destiné aux usages domestiques n'est pas pris en considération dans le présent bilan.

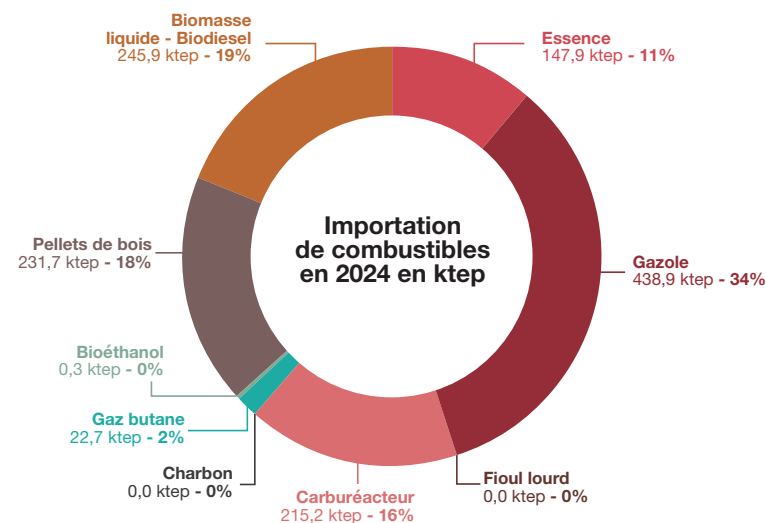
POUR INFO

Les produits pétroliers ont déjà fait l'objet d'une transformation.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES IMPORTÉES NETTES

	2024		
	Tonnes	ktep	Variation en ktep 2024/2023
Produits pétroliers (hors gaz butane)	774 819	802,0	-10,0%
Essence	140 715	147,9	11,6%
Gazole	429 341	438,9	8,5%
Fioul lourd	0	0,0	-100,0%
Carburéacteur	204 763	215,2	-1,5%
Gaz butane	20 618	22,7	4,9%
Charbon	0	0,0	-100%
Bioéthanol (Biomasse liquide importée)	582	0,3	-39,4%
Pellets de bois (Biomasse solide importée)	556 881	231,7	126,1%
Biodiesel (Biomasse liquide importée)	272 988	245,9	100,4%
TOTAL	1 625 888	1 302,5	2,4%

Sources : DEAL – ALBIOMA – SRPP Auteur : OER





Depuis 2019, de petites quantités de bioéthanol sont importées pour la production électrique. Elles sont utilisées uniquement pour la Turbine à Combustion SUD d'Albioma (TAC Sud).

Entre 2023 et 2024, l'approvisionnement en combustibles fossiles poursuit sa diminution amorcée depuis 2021. Elle se poursuit en 2024 au profit de l'augmentation des ressources renouvelables importées consommées via la conversion des moyens principaux de production électrique.

Ainsi, en 2024, l'importation des combustibles fossiles est de **824,6 ktep** avec carburéacteur et de **609,4 ktep** hors carburéacteur soit respectivement une diminution de **21,2 %** et de **26,4%** par rapport à 2023. On note également, une légère baisse des importations au niveau du carburéacteur (-1,5%).

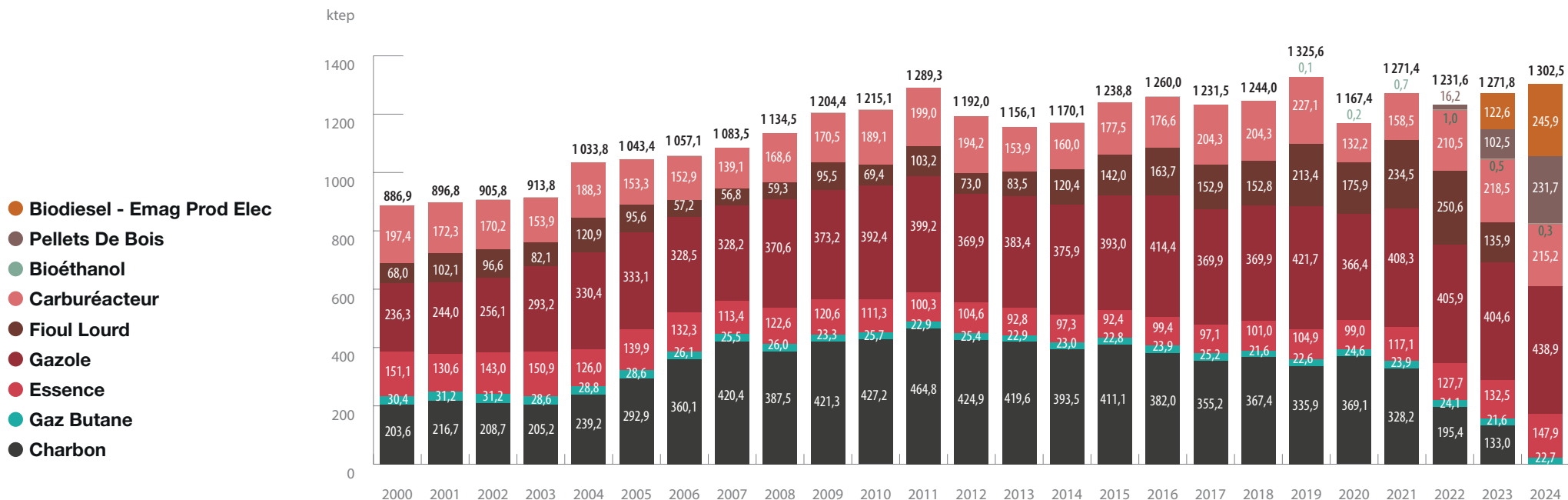
L'importation de charbon a totalement disparu pour la production électrique au profit de l'importation de pellets de bois (biomasse solide) qui a débuté en 2022. L'électricité produite en 2024 à base de charbon s'est faite uniquement sur les derniers stocks pour la centrale du Gol sur les deux premiers mois de l'année. Le reste de l'année, la production électrique des centrales thermiques d'Albioma (Bois Rouge

et Le Gol) s'est basée sur la bagasse et les pellets de bois. L'importation des pellets de bois s'élève à **231,7 ktep**. Dans cette même dynamique, **l'importation de fioul lourd de la centrale Port Est a totalement disparu au profit du biodiesel** (ressource alternative issue de la biomasse liquide). En 2024, cette importation a doublé jusqu'à atteindre **245,9 ktep**.

Concernant l'importation des autres ressources fossiles, elles sont essentiellement utilisées dans les secteurs du résidentiel/tertiaire pour le gaz butane (besoins de cuisson) et du transport pour le gazole et l'essence, la tendance est à l'inverse. En effet, on observe une augmentation des importations d'essence, du gazole et du gaz butane, respectivement de **11,6%, 8,5% et 4,9%** entre 2023 et 2024.

Concernant les tendances pluriannuelles (sur 10 ans), on constate une baisse moyenne des importations des ressources fossiles de **29,5%** sur les dix dernières années. Cette baisse s'explique par l'arrêt des ressources fossiles que sont le charbon et le fioul lourd.

ÉVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES DE 2000 À 2024 EN KTEP



Auteur : OER

NB : Les variations de quantités importées, d'une année à l'autre, ne doivent pas être interprétées comme une variation des consommations, mais résultent en grande partie des modalités d'approvisionnement et en particulier des dates d'arrivées des navires. (cf. page 21)

LES RESSOURCES RENOUVELABLES IMPORTÉES

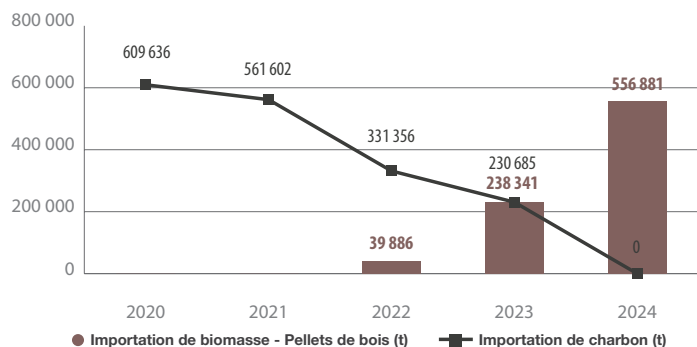
Les ressources renouvelables importées (biomasses solides et liquides) répondent à des réglementations strictes, dont la directive européenne REDII. Cette directive permet un cadrage environnemental de la biomasse sur la protection des terres et au changement indirect dans l'affectation des sols (régénération, protection des zones désignées, préservation des sols et biodiversité, maintien de la capacité de production de la forêt, stock carbone).

Toutes les ressources renouvelables utilisées sont biosourcées. Elles sont issues de matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale (essentiellement pour celles utilisées sur le territoire) ou animale. Elles permettent ainsi de limiter la dépendance au pétrole, qui est une ressource de plus en plus rare et dont l'utilisation génère d'importants impacts sur l'environnement (pollutions, émissions de gaz à effet de serre...).

Ces ressources sont présentées plus en détail au *chapitre – Énergies renouvelables (pages 76 à 94)*.

PELLETS DE BOIS (BIOMASSE SOLIDE)

ÉVOLUTION DE L'IMPORTATION DU CHARBON ET DES PELLETS DE BOIS DEPUIS 2020 (EN TONNES)



Source : ALBIOMA - Auteur : OER

L'importation des pellets de bois répond à la directive RED II.

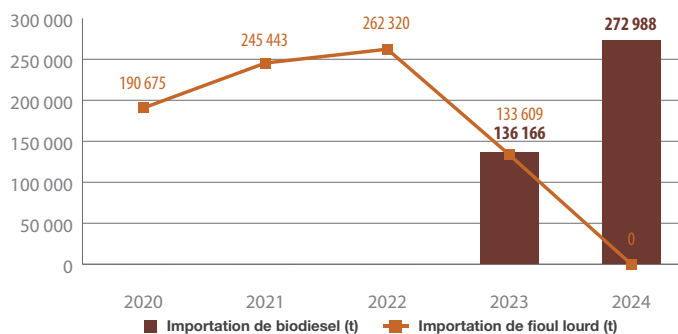
La conversion 100% biomasse des unités d'ALBIOMA vers les pellets de bois a débuté en 2022 et s'est finalisée en 2023 pour Bois-Rouge et en 2024 pour le Gol.

Ainsi, **556 881 tonnes** de pellets de bois ont été importés en 2024 pour la production électrique.

Les pellets de bois sont principalement des résidus de bois de production et proviennent jusqu'à présent des États-Unis et d'Asie. La volonté d'ALBIOMA est de régionaliser ses importations à travers de nouveaux sourcing en 2024, notamment le Vietnam, l'Australie, la Malaisie et les États-Unis.

BIODIESEL (BIOMASSE LIQUIDE)

ÉVOLUTION DE L'IMPORTATION DU FIOUL LOURD ET DU BIODIESEL DEPUIS 2020 (EN TONNES)



Source : DEAL - Auteur : OER

L'importation de biodiesel répond à la directive RED II (directive 20-20-20) fixant un cadre global pour l'ensemble des énergies renouvelables – dont les transports et les biocarburants.

Le biodiesel (EMAG), a été importé pour la première fois à La Réunion fin 2022. Il permet de substituer le fioul lourd lors de la production électrique de la Centrale EDF PEI Port Est.

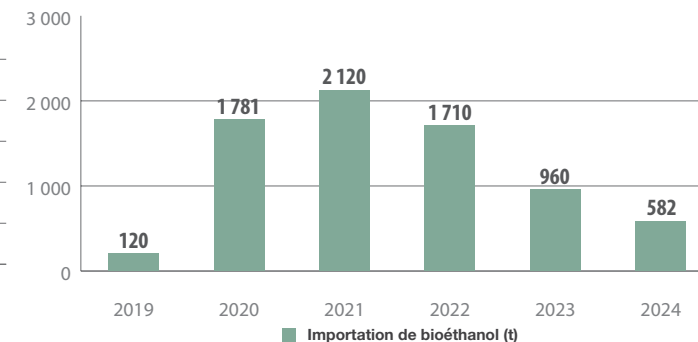
En 2024, **272 988 tonnes** de biodiesel ont été importées, Le biodiesel importé à La Réunion est transformé en hexagone et provient de culture de colza français.

POUR INFO

Pour info La TAC peut également fonctionner au GNR.

BIOÉTHANOL (BIOMASSE LIQUIDE)

ÉVOLUTION DE L'IMPORTATION DU BIOÉTHANOL DEPUIS 2019 (EN TONNES)



Source : ALBIOMA - Auteur : OER

Le bioéthanol est importé par la turbine à combustion Sud (TAC Sud) d'Albioma à Saint-Pierre depuis 2019 pour fournir une électricité de pointe (utilisé au moment des pics de consommation), en complément des autres moyens de production de l'île. C'est la première turbine à combustion à fonctionner au bioéthanol. La production de l'électricité de cette centrale se fait à partir d'un mélange de **80% de bioéthanol (importé et local) et de 20% de gazole** indispensable au démarrage de la turbine.

L'importation du bioéthanol vient en complément d'une production locale et a connu une tendance à la hausse jusqu'en 2021 et diminue ensuite pour atteindre un volume importé de **582 tonnes** en 2024. Cette importation depuis l'île Maurice est dépendante des volumes de mélasse et donc de canne à sucre produites sur l'île voisine. Ces dernières années, comme à La Réunion, les campagnes sucrières à Maurice ont été mauvaises ce qui a réduit les volumes de bioéthanol disponibles.

LES RESSOURCES LOCALES VALORISÉES¹

POUR INFO

Un réajustement des données de biogaz entre 2015 et 2024 a été réalisé. Il entraîne ponctuellement des différences sur la ressource de production locale totale par rapport aux éditions précédentes. En 2025, la méthodologie de calcul du solaire thermique a été revue, conjointement avec les services de la DEAL et de l'ADEME, pour la période 2010 à 2024 en intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement Etat. Ce qui implique une modification de la consommation d'énergie primaire du solaire thermique sur cette période.

Les énergies primaires sont valorisées différemment selon les sources considérées. Pour les combustibles en particulier la bagasse et le biogaz, la valorisation est faite au contenu énergétique. Pour les énergies renouvelables type hydraulique, éolien et solaire, la valorisation se fait à la production énergétique, qu'elle soit électrique ou thermique.

Les ressources de production locales valorisées sont de **168,1 ktep** se répartissant comme suit :

		Tonnes	GWh	ktep
Biomasses	Bagasse	379 068	-	60,0
	Biogaz (équivalent 100% méthane)	5 097	-	6,1
	Bioethanol	641	-	0,3
	Bois	nd	nd	nd
Soleil	Solaire thermique	-	417,4	35,9
	Photovoltaïque	-	310,6	26,7
Eau	Hydraulique	-	419,2	36,0
Récupération	Huiles usagées*	0	-	0,0
Vent	Eolien	-	35,4	3,0
TOTAL				168,1

Sources : Albioma – EDF SEI – Région Réunion – ADEME - Auteur : OER

(*) Depuis la conversion de la centrale de Bois-Rouge en 2023 et l'arrêt du charbon au profit des pellets de bois, il n'est plus possible d'incinérer des huiles usagées. Elles sont désormais traitées et exportées vers l'hexagone.

Du bioéthanol produit par la Distillerie Rivière du Mât est utilisé dans la turbine à combustion d'Albioma à Saint-Pierre (TAC Sud).

Concernant le bois, les données ne sont pas disponibles mais il existe une utilisation du bois pour la cuisine et le chauffage principalement dans les hauts de l'île.

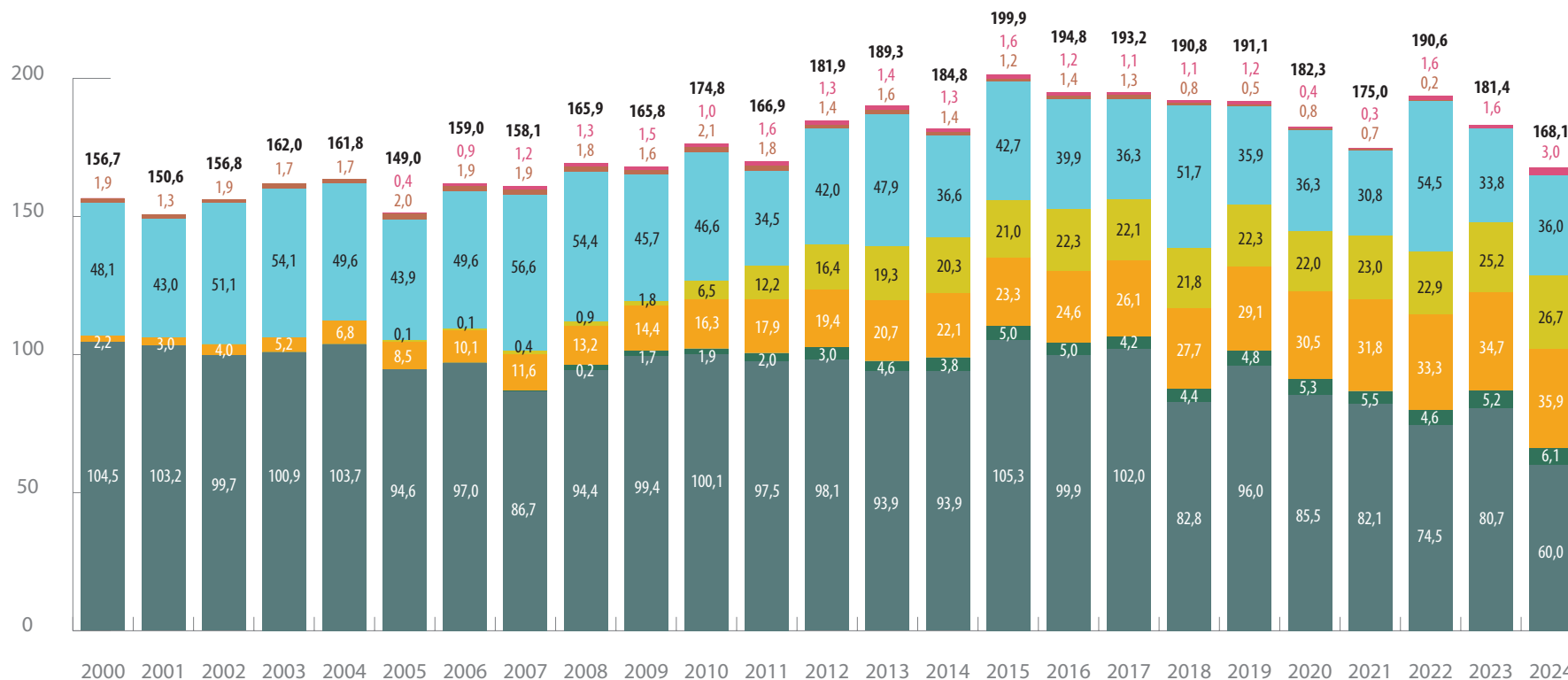
En 2024, les ressources locales sont de **168,1 ktep**, valeur en baisse de 4% par rapport à celle de 2023. Ceci s'explique principalement par une baisse de la bagasse.

MÉTHODE

Le calcul de la ressource primaire de biogaz est effectué à partir des productions déclarées des ISDND de Sainte-Suzanne et de Pierrefonds, du Grand Prado (production d'électricité), de la Distillerie Rivière du Mât (production de chaleur et production d'électricité) et des rendements des machines. Un rendement de 35% est pris pour les machines électriques et de 90% pour la machine thermique de la Distillerie Rivière du Mât.

¹Pour le solaire thermique, l'Observatoire Energie Réunion a modifié son protocole de comptabilisation en 2009. Les ratios utilisés ont été rétroactifs jusqu'en 2000. Ainsi, pour le solaire thermique individuel, a été utilisé le ratio suivant : 1m² équivalent à 375 kWh/m².an, pour le solaire thermique collectif, 1m² équivalent à 600 kWh/m².a

ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE LOCALE VALORISÉE EN KTEP DE 2000 À 2024



Auteur : OER

- ÉOLIEN
- HUILES USAGÉES
- HYDRAULIQUE
- PHOTOVOLTAÏQUE
- SOLAIRE THERMIQUE
- BIOÉTHANOL
- BIOGAZ
- BAGASSE

POUR INFO

Un réajustement des données de biogaz entre 2015 et 2024 a été réalisé. La méthodologie de calcul du solaire thermique a été revue en 2025 sur les années 2010 à 2024 intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement Etat. Les modifications apportées au niveau du biogaz et du solaire thermique ont engendré ponctuellement une modification sur la ressource de production locale totale par rapport aux éditions précédentes.

Depuis 2023, l'éolien **poursuit son augmentation**, qui s'explique par le repowering du parc de Sainte-Suzanne, avec la mise en service de 4 éoliennes en mars 2023 (sur les 9 éoliennes projetées) puis de la totalité du parc en 2024. Le parc éolien de Sainte-Rose a été démantelé en 2023. Le renouvellement est prévu avec une mise en production estimée fin 2025.

Si en 2023, une baisse des précipitations moyennes de 20% et les aléas des moyens de production ont impacté à la baisse la production de l'hydraulique (37,9% - Cf. page 76) ; en 2024, une légère augmentation de l'hydraulique est observée (6,5%), qui s'explique par une pluviométrie plus favorable (+22,8%).

On observe par ailleurs, une progression de la production :

- biogaz de 16,5%,
- photovoltaïque de 6,2%,
- solaire thermique de 3,5%.

S'agissant de la bagasse, la chute observée depuis 2015 ne fait que s'accroître et s'explique par une baisse du volume de canne récoltée ces dernières années. En effet, le volume de canne a baissé de 20,8% entre 2024 et 2023 et de 40% sur la période 2015 - 2024. Cette ressource est présentée plus en détail au *chapitre – Energies renouvelables (pages 76 à 97)*.

Sur la période 2014-2024, les ressources locales valorisées ont un taux de croissance moyen annuel de -1,1%.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET VARIATION DE STOCK

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2024 EN KTEP

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

La conversion des centrales entraîne la suppression des huiles usagées (depuis 2023), du fioul lourd et du charbon (combustion uniquement en janvier et février) dans la consommation primaire en 2024. Une baisse des ressources renouvelables locales est observée en 2024, essentiellement due à la diminution de la bagasse.

POUR INFO

Des détails sur l'évolution des ressources locales sont disponibles des pages 76 à 97 dans le chapitre VII- Energies Renouvelables.

En 2024, la consommation d'énergie primaire de l'île est de **1 484,9 ktep**, elle est légèrement en baisse par rapport à 2023 grâce aux travaux de conversions réalisés. En 2000, elle s'élevait à **972,8 ktep**.

* Données correspondant aux sorties de stocks SRPP (opération de mise à la consommation)

** Le biodiesel a été introduit dans la centrale thermique Port Est en juin 2023 lors de la conversion du fioul lourd vers le bioliquide.

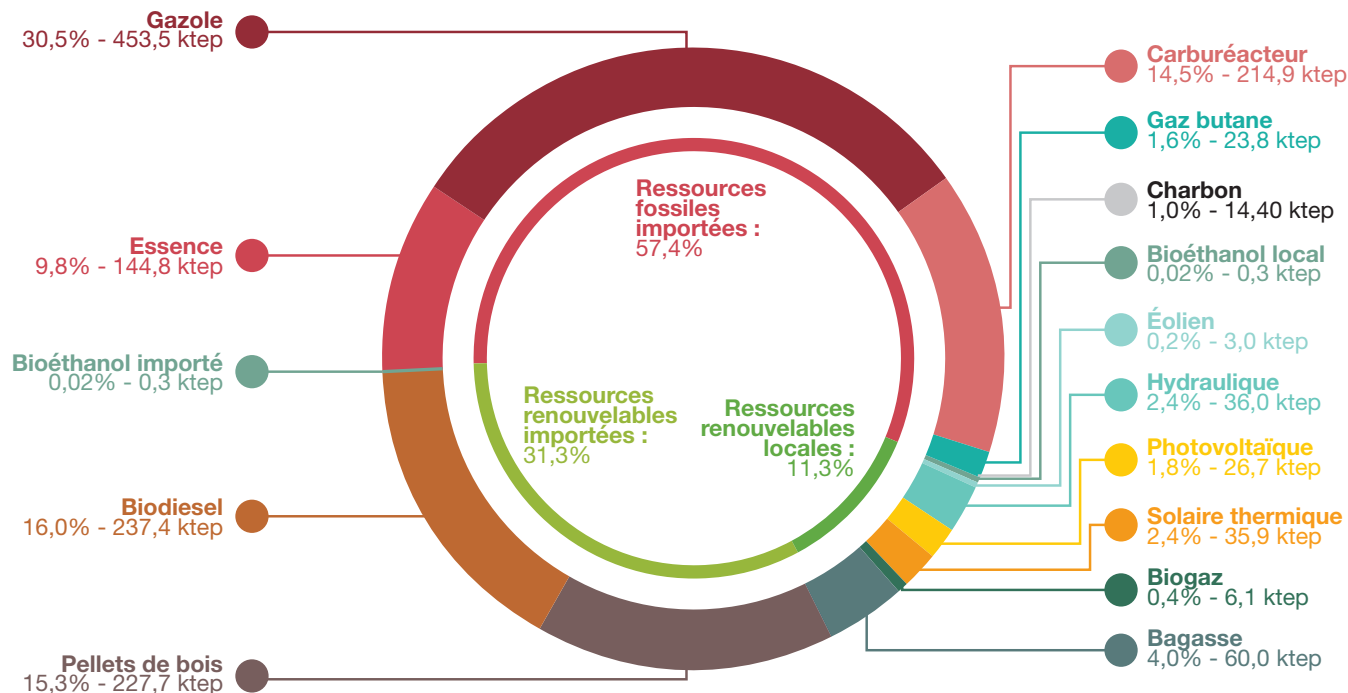
*** Les pellets de bois ont été introduits fin 2022 dans la centrale de CTBR lors de la conversion des chaudières du charbon vers la biomasse.

**** La méthodologie de calcul du solaire thermique a été revue en 2025 sur les années 2010 à 2024 intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement Etat.

Consommation d'énergie primaire 2024 en ktep		2023	2024	2024/2023	
Ressources fossiles importées	Essence*	135,1	144,8	+7,1%	
	Gazole*	440,6	453,5	+2,9%	
	Fioul lourd	160,3	0,0	-100,0%	
	Carburacteur*	217,1	214,9	-1,0%	
	Gaz butane*	20,7	23,8	+14,9%	
	Charbon	181,2	14,40	-92,1%	
Sous-total		1 155,0	851,4	-26,3%	
Ressources renouvelables importées	Bioéthanol	0,5	0,3	-43,4%	
	Biodiesel**	101,0	237,4	+135,1%	
	Pellets de bois***	102,5	227,7	+122,2%	
Sous-total		204,0	465,4	+128,2%	
Ressources renouvelables locales et de récupération	Biomasses	Bagasse	80,7	60,0	-25,7%
		Biogaz	5,2	6,1	+16,5%
		Bioéthanol	0,2	0,3	+64,6%
	Soleil	Bois	/	/	/
		Solaire thermique	34,7	35,9	+3,5%
	Eau	Photovoltaïque	25,2	26,7	+6,2%
		Hydraulique	33,8	36,0	+6,5%
	Récupération	Huiles usagées	0,0	0,0	0,0
	Vent	Éolien	1,6	3,0	+95,8%
	Sous-total		181,4	168,1	-7,3%
TOTAL		1 540,4	1 484,9	-3,6%	

Source : DEAL, EDF SEI, Albioma - Auteur : OER

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2024



Si la consommation de gaz butane a connu une forte diminution en 2023 avec -13,5% par rapport à 2022, en 2024 elle augmente de 14,9% passant de 20,7 ktep à 23,8 ktep comme les années d'avant (Cf. page 13 - Les ressources énergétiques importées nettes).

La consommation de charbon poursuit sa tendance décroissante (-92,1% par rapport à 2023) jusqu'à totalement disparaître au cours de l'année 2024. **Les dernières combustions de charbon sur la centrale du Gol ont eu lieu en janvier et février 2024. Depuis mars, la centrale fonctionne totalement aux pellets de bois.**

Pour conclure, **la consommation d'énergies fossiles a diminué de 26,3% entre 2023 et 2024.**

S'agissant, des ressources renouvelables locales, elles ont globalement diminué de 7,3 % entre 2023 et 2024.

D'une année à l'autre, les productions locales dépendent en général des conditions météorologiques. Entre 2023 et 2024, le solaire thermique continue sa progression avec une augmentation de 3,5% (Cf. page 20 - Les ressources locales valorisées).

Alors que l'hydraulique a connu une forte diminution en 2023 (-37,9% entre 2022 et 2023), la tendance est à la hausse en 2024 avec une augmentation de +6,5%, induite par une pluviométrie plus favorable (+ 22,8%). En 2023, la diminution de la pluviométrie combinée à une disponibilité moindre de certains moyens de production dû notamment à un évènement exceptionnel (lave torrentielle² impactant l'usine de Rivière de l'Est) avait eu un fort impact sur ce secteur.

Malgré le démantèlement de la ferme éolienne de Sainte-Rose depuis 2023, le secteur de l'éolien poursuit son augmentation (+95,8%) avec le repowering du parc de Sainte-Suzanne qui s'est achevé en 2024. La mise en exploitation de la deuxième et dernière tranche du parc a eu lieu en août 2024 avec le raccordement des 5 dernières éoliennes.

S'agissant des tendances pluriannuelles, le taux de croissance annuel moyen entre 2000 et 2024 pour la consommation d'énergie primaire est de 2%.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

Finalisation des conversions des centrales charbon en 2024 pour le Gol et en 2023 pour Bois-Rouge. Jusqu'en 2021, la production électrique consommait plus d'énergie que le transport. Depuis 2022, la tendance s'inverse. En 2024, le transport a utilisé plus d'énergie primaire par rapport à l'électricité avec 699,0 ktep contre 616,6 ktep en 2023. Ceci s'explique par des actions menées sur l'électricité telles que la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), ainsi que des actions de conversion qui sont pérennes dans le temps.

En 2024, l'augmentation de la consommation de tous les carburants (essence et gazole sauf carburéacteur) se poursuit par rapport à 2023 (Cf. page 13 - Les ressources énergétiques importées nettes).

Bien qu'on observe une légère diminution des consommations de carburéacteur, l'aéroport de Roland Garros, a vu une légère augmentation du nombre de passagers (0,8% par rapport à 2023), 2 712 095 passagers ont été comptabilisés contre 2 689 954 en 2023, mais également du trafic lié au fret (+13% par rapport à 2023). Plus en détail, cette diminution est visible sur l'aéroport de Roland Garros (-2%, soit -4 140 m³) alors qu'à Pierrefonds on observe plutôt une augmentation (+10%, soit +116 m³) de la consommation. Les détails relatifs à la consommation des carburants sont présentés (Cf. page 46 au paragraphe - Consommation de carburants dans le secteur transport.)

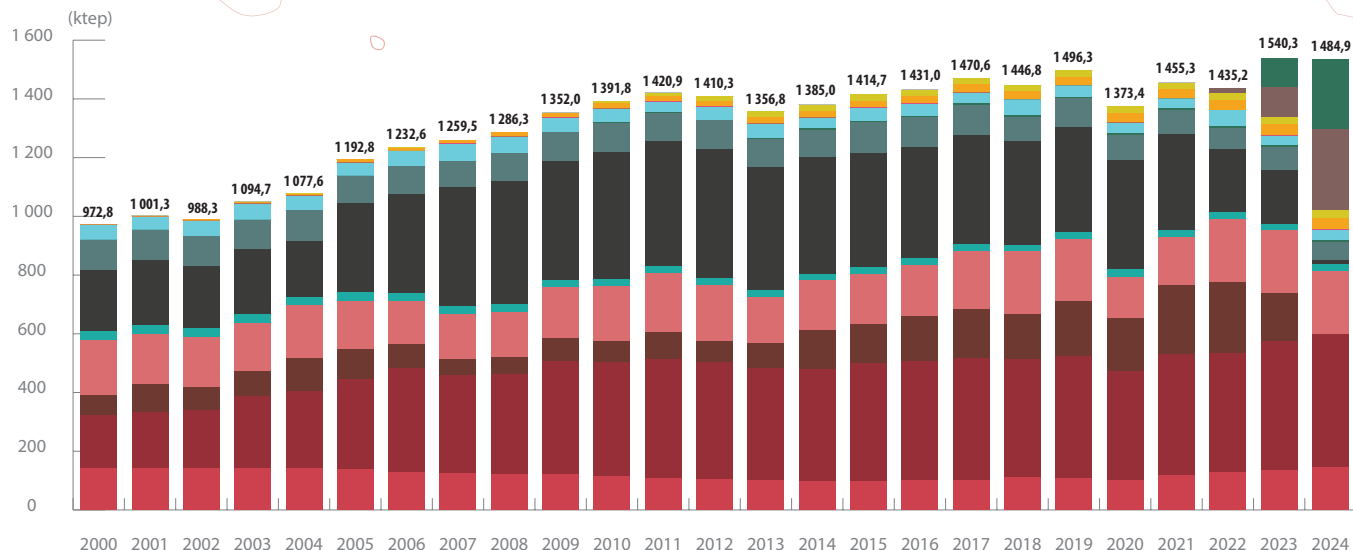
²En janvier 2023, l'usine de Rivière de l'Est a été touchée par un phénomène extrême : une lave torrentielle a déferlé depuis le cassé de Rivière de l'Est, emportant d'importantes quantités de blocs rocheux. Cet incident a lourdement endommagé la prise d'eau des Orgues qui alimente l'usine. Suite à cet évènement, il y a eu une disponibilité moindre des moyens de production, ce qui explique la forte baisse de la production hydroélectrique en 2023.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE DE 2000 À 2024 EN KTEP

POUR INFO

La consommation d'énergie primaire en France métropolitaine en 2024 s'élève à 221,4 Mtep, en augmentation de 1,9% par rapport à 2023. A La Réunion, en 2024, la consommation d'énergie primaire atteint 1,53 Mtep, soit 0,7% de la consommation d'énergie primaire française. Le ratio de consommation d'énergie primaire par habitant (tep/hab) s'élève à 1,7 à La Réunion en 2024.

Auteur : OER



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
● BIODIESEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101,0	237,4
● PELLETS DE BOIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16,2	102,5	227,7
● PHOTOVOLTAÏQUE	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,4	0,9	1,8	6,5	12,2	16,4	19,3	20,3	21,0	22,3	22,1	21,8	22,3	22,0	23,0	22,9	25,2	26,7
● SOLAIRE THERMIQUE	2,2	3,0	4,0	5,2	6,8	8,5	10,1	11,6	13,2	14,4	16,3	17,9	19,4	20,7	22,1	23,3	24,6	26,1	27,7	29,1	30,5	31,8	33,3	34,7	35,9
● BIOÉTHANOL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6	1,5	1,0	1,4	1,3	0,7	0,6
● EOLIEN	0	0	0	0	0	0,4	0,9	1,2	1,3	1,5	1,0	1,0	1,3	1,4	1,3	1,3	1,6	1,2	1,1	1,0	1,2	0,4	0,3	1,6	3,0
● HUILES USAGÉES	1,9	1,3	1,9	1,7	1,7	2,0	1,9	1,9	1,8	1,6	2,1	1,8	1,4	1,6	1,4	1,2	1,4	1,3	0,8	0,5	0,8	0,7	0,2	0	0
● HYDRAULIQUE	48,1	43,0	51,1	54,1	49,6	43,9	49,6	56,6	54,4	45,7	46,6	34,5	42,0	47,9	36,6	42,7	39,9	36,3	51,7	35,9	36,3	30,8	54,5	33,8	36,0
● BIOGAZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	1,7	1,9	2,0	3,0	4,6	3,8	5,0	5,0	4,2	4,4	4,8	5,3	5,5	4,6	5,2	6,1
● BAGASSE	104,5	103,2	99,7	100,9	103,7	94,6	97,0	86,7	94,4	99,4	100,1	97,5	98,1	93,9	93,9	105,3	99,9	102,0	82,8	96,0	85,5	82,1	74,5	80,7	60,0
● CHARBON	207,1	221,8	214,3	220,2	189,3	303,4	334,8	408,7	419,7	402,8	430,0	423,5	439,4	420,5	395,7	388,2	379,1	373,1	354,6	359,2	372,8	327,7	214,8	181,2	14,4
● GAZ BUTANE	30,9	31,2	30,8	30,0	29,9	28,6	26,9	26,5	26,1	25,5	25,0	24,4	24,7	24,1	23,1	23,8	23,7	23,3	19,1	22,9	24,2	23,8	23,9	20,7	23,8
● CARBURÉACTEUR	187,3	171,0	167,0	165,0	177,8	164,8	148,3	153,3	154,9	171,9	186,7	202,0	187,8	154,8	168,4	172,4	173,8	198,7	215,4	213,4	140,7	162,4	212,6	217,1	214,9
● FIOUL LOURD	68,9	94,1	77,9	86,7	115,7	100,4	79,0	54,0	58,4	80,6	71,9	91,0	73,5	84,7	132,2	129,7	152,8	165,5	153,3	187,6	179,5	237,1	241,4	160,3	0
● GAZOLE	181,5	192,2	200,6	242,8	260,8	309,5	356,8	333,4	340,9	385,7	388,1	404,2	399,9	383,3	383,8	402,6	407,3	415,7	404,6	413,5	372,6	410,1	405,3	440,6	453,5
● ESSENCE	140,4	140,5	141,0	143,0	142,3	137,1	127,8	125,7	120,4	119,7	115,2	108,9	102,9	100,1	97,0	98,1	99,6	101,2	109,0	108,5	101,1	118,4	129,4	135,1	144,8

TAUX DE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION

Il s'agit de la part relative des énergies fossiles importées et des ressources renouvelables importées dans la consommation d'énergie primaire. En 2024, le taux de dépendance énergétique est de 88,7%.

Le taux de dépendance énergétique varie entre 84% et 89% depuis 2000. Il a augmenté progressivement depuis 2015.

Depuis 2023, le taux augmente avec l'importation des nouvelles ressources renouvelables (biodiesel, pellets de bois). Cependant il est à noter une diminution (-22%) de l'approvisionnement en ressources fossiles (charbon et fioul lourd), résultat des conversions biomasse des centrales de Bois Rouge et du Gol, et bioliquide de la centrale Port Est.

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
83,9%	85,0%	84,1%	84,6%	85,0%	87,5%	87,1%	87,4%	87,1%	87,7%	87,4%	88,3%	87,1%	86,0%	86,7%	85,9%	86,4%	86,9%	86,8%	87,2%	86,7%	88,0%	86,7%	88,2%	88,7%

VARIATION DE STOCK EN 2024

À La Réunion, les variations de stock sont déduites à partir des données d'importation et de consommation.

POUR INFO

Les dates d'arrivée de bateaux transportant les combustibles peuvent influencer sur les importations et variations de stock d'une année, sans impacter la consommation.

		Importation		Consommation		Importation-Consommation	
		Tonnes	ktep	Tonnes	ktep	Tonnes	ktep
Ressources fossiles	Carburéacteur	204 763	215,2	204 516	214,9	247	0,3
	Charbon	0	0,0	24 974*	14,4*	-24 974*	-14,4*
	Gazole	429 341	438,9	443 612	453,5	-14 271	-14,6
	Gaz butane	20 618	22,7	21 665	23,8	-1 047	-1,1
	Essence	140 715	147,9	137 780	144,8	2 935	3,1
	Fioul lourd	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Ressources renouvelables	Pellets de bois	556 881	231,7	547 290	227,7	9 591	4,0
	Biodiesel	273 043	245,9	263 644	237,4	9 399	8,5
	Bioéthanol	582	0,3	1 187	0,6	-605	-0,3

Auteur : OER / * Combustion de la fin de stock de 2023, brûlé en janvier et février 2024 sur la centrale Albioma Le Gol

NIVEAUX DE STOCKS ET CAPACITÉS DE STOCKAGE EN COMBUSTIBLES ÉNERGÉTIQUES À LA RÉUNION EN 2024

Ce tableau présente les niveaux de stocks et les capacités de stockage pour l'île de La Réunion pour les combustibles fossiles et renouvelables. Les données incluent les installations de stockage se situant sur les divers sites de production électrique et de consommation de ces combustibles. Les aéroports disposent également de citernes de stockage. Les stations de distribution ne sont pas comptabilisées.

	Super sans plomb	Gazole	Carburéacteur	Gaz butane	GNR	Biodiesel - EMAG	Bioéthanol	Pellets de bois
EN TONNES	Fossiles					Renouvelables		
Niveau de stock au 01/01/24	25 621	60 522	38 498	8 519	3 043	24 048	164	42 564
Niveau de stock au 31/12/24	32 926	75 030	40 965	7 514	3 009	33 392	201	43 904
Capacité de stockage	56 590	121 850	75 487	13 475	5 150	44 850	500	124 000

Source : DEAL, Albioma

2. PARC DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE



PUISSANCE RACCORDÉE AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2024 : 1 035,0 MW

Typologie		Puissance nominale mise à disposition par centrale (MW)	Puissance totale mise à disposition (MW)	Variations 2024/2023
BIOLIQUIDE / GAZOLE	Centrale du Port Est: TAC*	80	291,0	0,0%
	Centrale du Port Est: Moteurs biodiesel	211		
BIOMASSE SOLIDE / BAGASSE	ALBIOMA Bois Rouge (Saint-André)	92	195,8	-3,5%
	ALBIOMA Le Gol (Saint-Louis)	104		
GAZOLE - BIOETHANOL	ALBIOMA TAC* Sud (Saint-Pierre)	41,0	41,0	0,0%
HYDRAULIQUE	Takamaka I (Saint-Benoît)	17,4	134,4	0,1%
	Takamaka II (Saint-Benoît)	26,0		
	Bras de la Plaine (Entre-deux)	4,6		
	Langevin (Saint-Joseph)	3,6		
	Rivière de l'Est (Sainte-Rose)	80,0		
	Bras des Lianes (Bras-Panon)	2,2		
	Picocentrale RT4 (Saint-Paul - Ermitage)	0,2		
	Picocentrale RT8 (Saint-Leu - Grand-Fond)	0,2		
EOLIEN	Centrale éolienne de Sainte-Suzanne	19,8	19,8	125,0%
	Centrale éolienne de Sainte-Rose	0		
BIOGAZ	Centrale biogaz de l'ISDND de Sainte-Suzanne	2,0	6,9	1,2%
	Centrale biogaz de Pierrefonds** (Saint-Pierre)	2,1		
	Centrale biogaz de Grand Prado (Sainte-Marie)	0,4		
	Distillerie Rivière du Mât SBEV *** (Saint-André)	2,4		
SOLAIRE	Systèmes photovoltaïques	312,1	312,1	17,3%
BATTERIES	Batterie de Saint-Leu	5,0	10,0	0,0%
	Batterie Cratère Saint-Benoît	5,0		
GROUPES DE SECOURS	Groupes électrogènes	24,0	24,0	0,0%
PUISSANCE TOTALE (MW)			1 035,0	5,1%

Sources : EDF SEI / Albioma – Auteur : OER

* TAC: Turbines à combustion ** Le contrat de raccordement est de 2,1 MW mais la puissance nominale est de 1 MW

*** SBEV : Saint Benoît Energies Vertes

Les systèmes photovoltaïques sont répartis sur l'ensemble des communes de l'Île de La Réunion.

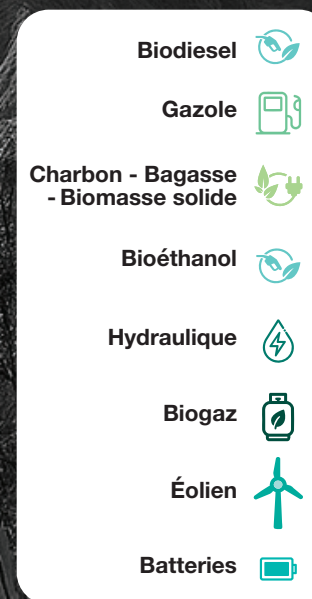
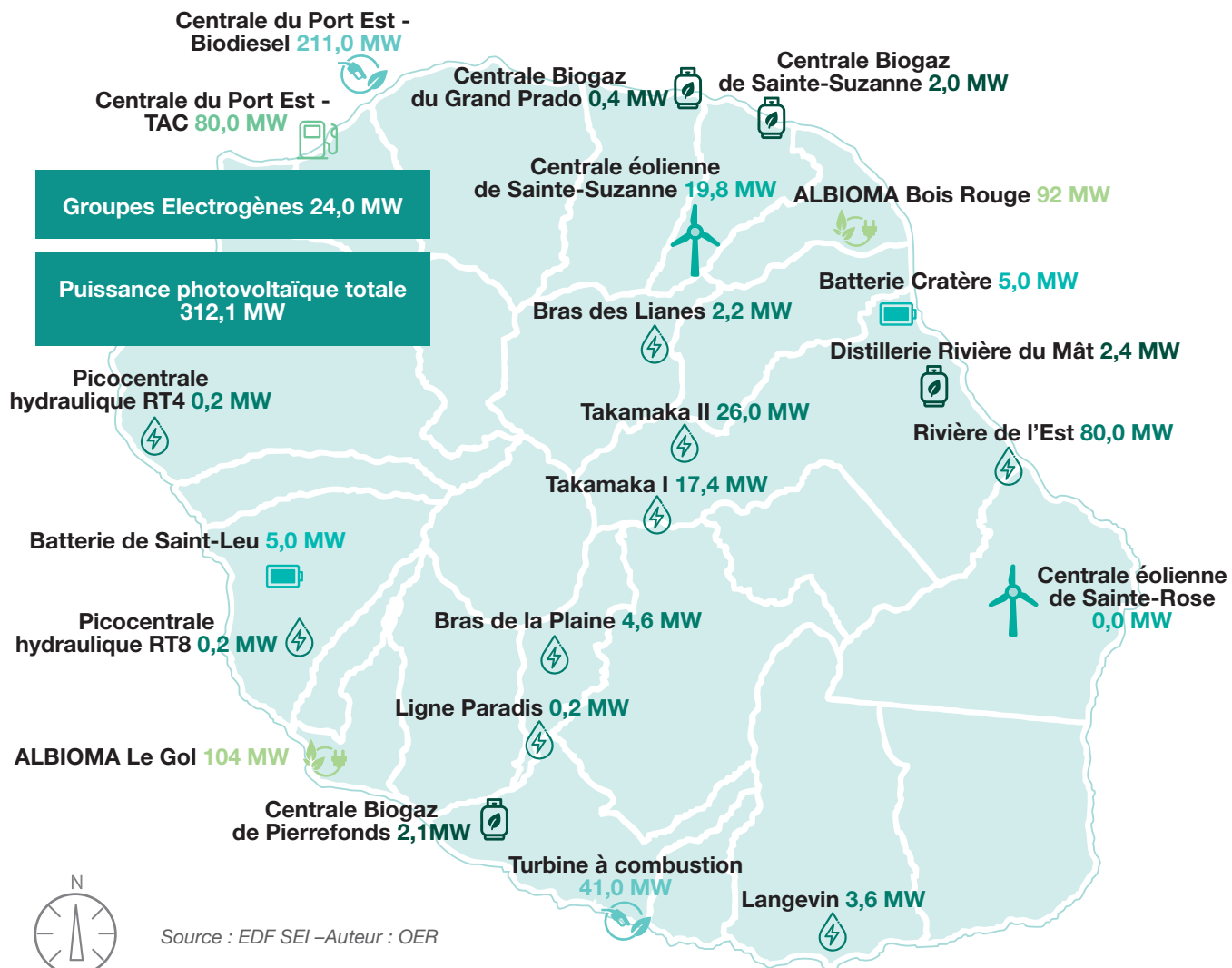
MÉTHODE

Rappel : Du fait d'arrondis, des écarts peuvent être constatés sur certains totaux.

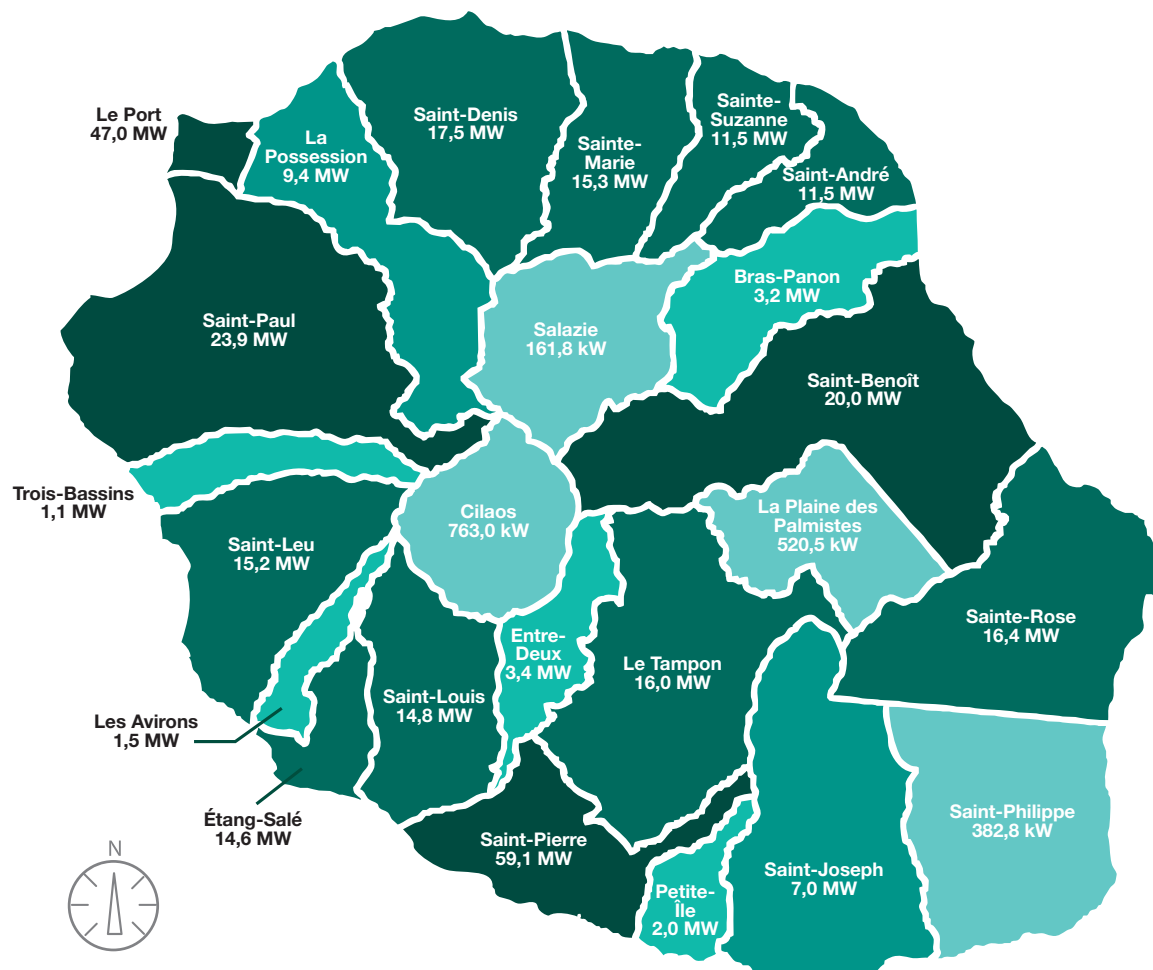
FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

En 2024, 46 MW d'installations photovoltaïques supplémentaires ont été raccordées au réseau électrique, ce qui représente une augmentation de 17,3% du parc photovoltaïque en une année. Pour la partie biomasse solide / bagasse (centrales thermiques), une puissance installée moindre est observée depuis 2022. Elle résulte d'une modification de puissance due aux conversions biomasse des unités de Bois-Rouge et du Gol. Aucune évolution supplémentaire n'est à attendre sur ces équipements dans les années à venir. Enfin, s'agissant de l'éolien, une déconnexion de 6,3 MW est observée depuis 2023 à la suite du démantèlement de la ferme éolienne de Sainte-Rose. Un renouvellement du parc est en cours, avec une mise en production estimée en 2025. Le parc de Sainte-Suzanne a fonctionné à 8,8 MW pour 4 éoliennes sur le premier semestre puis à 19,8 MW à partir d'août 2024 avec la totalité des 9 éoliennes en fonctionnement à la fin du repowering du parc.

PUISSANCE RACCORDÉE CONTRACTUELLEMENT AU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2024 : 1 035,0 MW



PUISSANCE CONTRACTUELLE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FIN 2024 : 312,1 MW DONT 28,5 MW EN AUTOCONSOMMATION



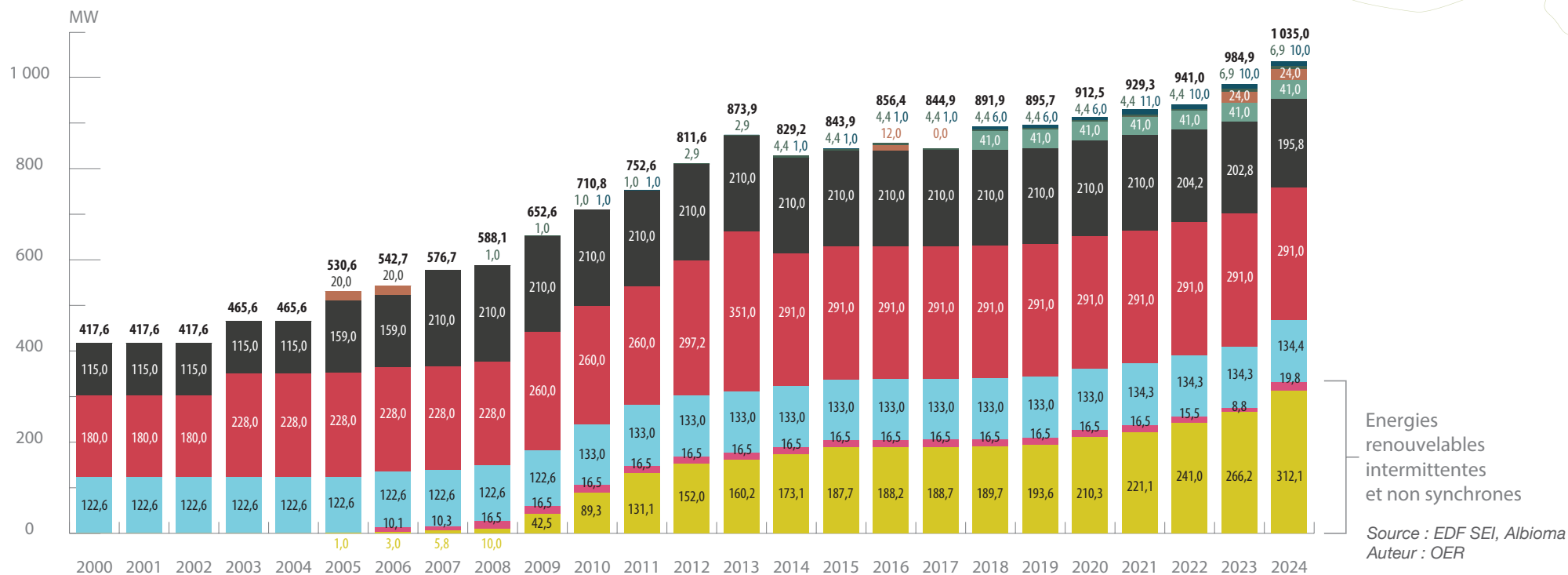
Source : EDF SEI –Auteur : OER

POUR INFO

La méthodologie de comptage pour le photovoltaïque a été revue par EDF SEI : les valeurs concernant le nombre d'installations et les puissances installées de 2015 à 2024 ont été mises à jour.

P installée > 20 MW	
Saint-Pierre (59,1 MW)	10,3 %
Le Port (47,0 MW)	8,6 %
Saint-Paul (23,9 MW)	80,2 %
Saint-Benoît (20,0 MW)	11,7 %
10 < P installée < 20 MW	
Saint-Denis (17,5 MW)	29,8 %
Sainte-Rose (16,4 MW)	2,0 %
Le Tampon (16,0 MW)	32,7 %
Sainte-Marie (15,3 MW)	12,5 %
Saint-Leu (15,2 MW)	12,4 %
Saint-Louis (14,8 MW)	7,4 %
Étang-Salé (14,6 MW)	8,3 %
Saint-André (11,5 MW)	10,0 %
Sainte-Suzanne (11,5 MW)	11,7 %
4 < P installée < 10 MW	
La Possession (9,4 MW)	42,6 %
Saint-Joseph (7,0 MW)	51,4 %
1 < P installée < 4 MW	
L'Entre-Deux (3,4 MW)	16,4 %
Bras-Panon (3,2 MW)	2,2 %
Petite-Île (2,0 MW)	45,2 %
Les Avirons (1,5 MW)	50,7 %
Trois Bassins (1,1 MW)	60,0 %
100 < P installée < 1 000 kW	
Cilaos (763,0 kW)	31,3 %
Plaine des Palmistes (520,5 kW)	105,0 %
Saint-Philippe (382,8 kW)	65,3 %
Salazie (161,8 kW)	245,7 %
P installée < 100 kW	
— (0,0 kW)	—

ÉVOLUTION DU PARC EN SERVICE DE 2000 À 2024 EN MW



- Batteries
- Biogaz
- Groupes de secours (groupes électrogènes)
- Gazole / Bioéthanol – Centrale thermique de Saint-Pierre
- Charbon / Bagasse / Pellets – Centrales thermiques de Bois Rouge et du Gol
- Fioul / Gazole / Biodiesel – Centrale du Port Ouest/Est (EDF)
- Hydraulique (Takamaka I et II / Rivière de l'Est / Bras des Lianes / Langevin / Bras de la Plaine / Picocentrale RT4 / Ligne Paradis)
- Systèmes photovoltaïques y compris autoconsommation
- Éolien

DÉFINITION :

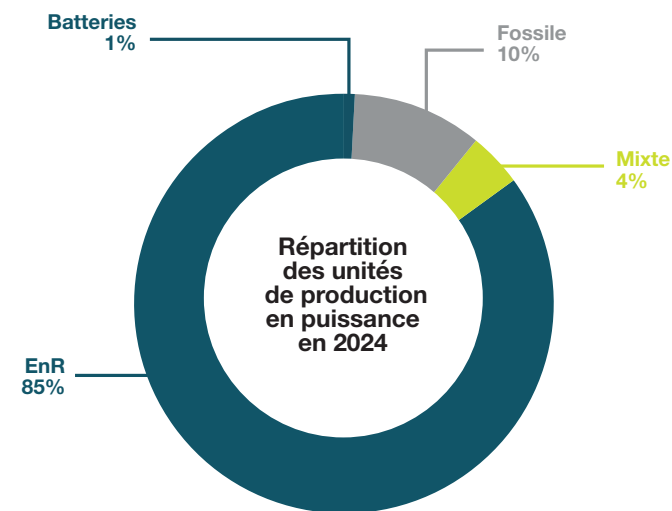
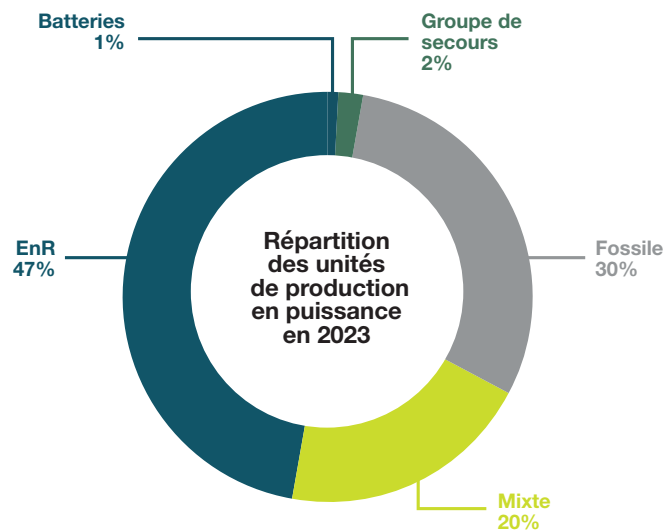
Une énergie renouvelable peut être qualifiée d'intermittente lorsque c'est une énergie produite et injectée sur le réseau en fonction des conditions météorologiques (elle n'est donc pas pilotable par le gestionnaire de réseau). Par exemple la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques est intermittente. De plus une énergie renouvelable peut également être qualifiée de non-synchrone lorsque cette énergie n'est pas générée à partir de la rotation d'un alternateur (machine tournante) mais à partir d'un

équipement à base d'électronique de puissance comme un onduleur. Par exemple l'énergie hydraulique est synchrone alors que le photovoltaïque ou l'éolien sont non-synchrones. La rotation de l'alternateur apporte de l'inertie qui est un service système important pour la stabilité des systèmes électrique. L'insertion de plus en plus importante d'énergies renouvelables dites non-synchrones dans la trajectoire de transition énergétique est un enjeu majeur pour la stabilité des systèmes électrique et plus particulièrement dans les Zones Non Interconnectées.

En termes de puissance installée sur le réseau de l'île, un cap a été franchi en 2024 avec les dernières phases de conversion des différentes unités de production essentiellement d'origine fossile (30% en 2023) vers des unités d'origine mixte ou essentiellement renouvelable.

Ainsi, la répartition des unités de production en termes de **puissance installée** est la suivante :

- **Fossiles** : les TAC de Port Est et les groupes de secours : **104 MW, soit 10%.**
- **Energies renouvelables** : la centrale Port Est (moteurs biodiesel), les centrales d'Albioma Gol et Bois-Rouge (pellets de bois, bagasse) : **880 MW, soit 85%.**
- **Mixte** : la centrale Albioma TAC Sud (bioéthanol et GNR) : **41 MW, soit 4%.**
- **Stockage** (batterie de Saint-Leu et celle de Cratère de Saint-Benoît) : **10 MW, soit 1%.**



Auteur : OER

3. PRODUCTION RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2024

	Intrants de production		Production	
	Tonne	ktep	GWh	ktep
Fioul lourd	0	0,0	186,1	16,0
Gazole	48 531	49,6		
Charbon	24 974	14,4	40,6	3,5
Huiles usagées*	0	0,0	0,0	0,0
Bagasse**	-	16,4	174,1	15,0
Biomasse solide importée Pellets de bois***	547 290	227,7	710,9	61,1
Biodiesel****	263 644	237,4	1 162,5	100,0
Bioéthanol (local et importé)	1 150	0,6	2,8	0,2
Hydraulique*****	-	36,0	419,2	36,0
Eolien*****	-	3,0	35,4	3,0
Photovoltaïque*****	-	26,7	310,6	26,7
Biogaz	5 097	4,6	18,8	1,6
Batteries centralisées	-	-	3,1	0,3
Groupes de secours	-	-	3,4	0,3
TOTAL		616,6	3 067,3	263,7

Sources : EDF SEI - Auteur : OER

* Les huiles usagées ne sont plus brûlées avec l'arrêt de l'utilisation du charbon depuis 2023.

**La quantité de bagasse en tonnes n'est plus affichée depuis 2019 car la bagasse sert à la fois à la production électrique et à la production de vapeur. On ne peut pas distinguer la quantité de bagasse nécessaire à la production électrique.

***La biomasse importée solide a été intégrée en 2022 dans l'unité de CTBR puis à celle de ALG en 2023.

**** Le biodiesel a été introduit dans la centrale thermique Port Est en juin 2023 lors de la conversion du fioul lourd vers le bioliquide.

***** Pour l'hydraulique, le PV et l'éolien, les intrants de production sont valorisés à la production électrique livrée sur le réseau.

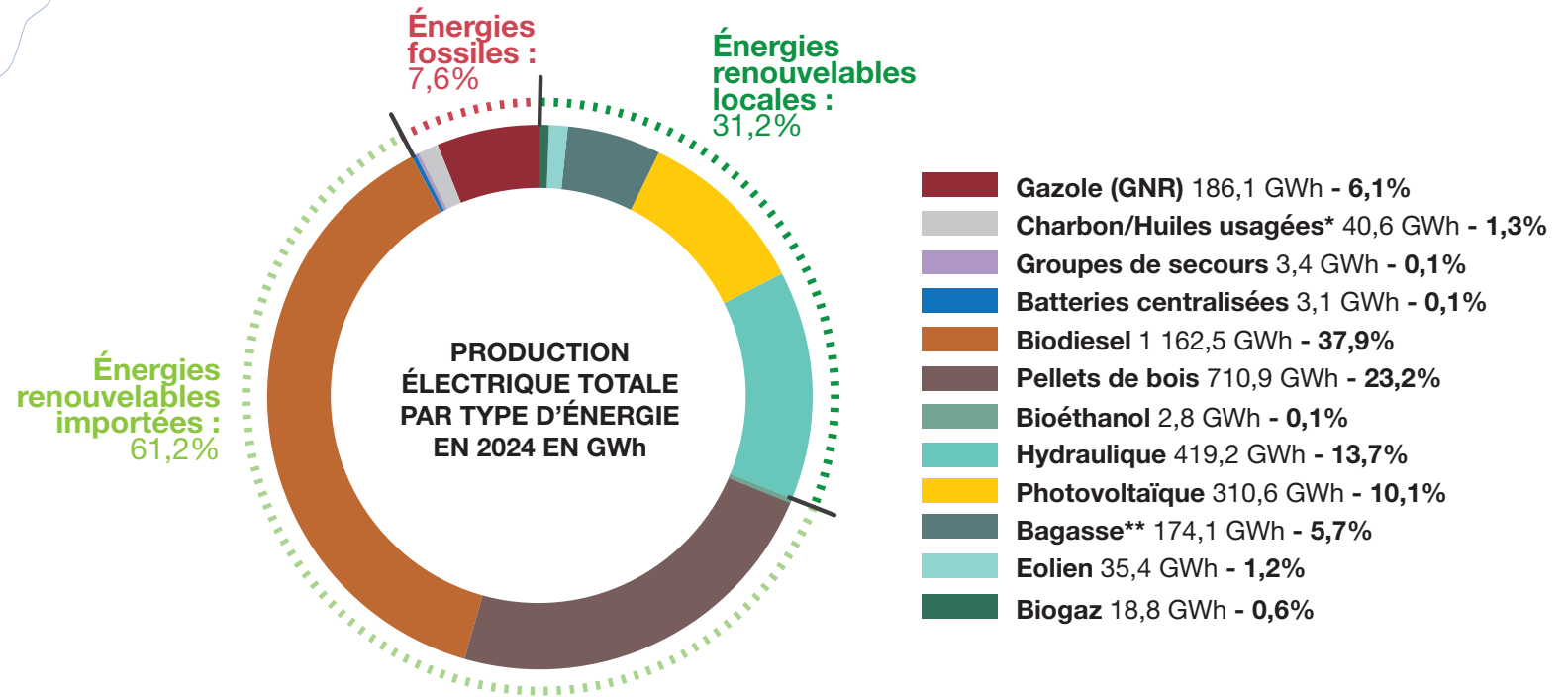
FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

En 2024, la production électrique connaît une légère baisse (-0,6%) par rapport à 2023 et se situe approximativement au niveau de la production de 2022. Une faible production a été réalisée à partir de charbon afin de liquider les stocks sur le Gol en janvier et février 2024. A noter que la distillerie Rivière du Mât a produit de l'électricité en 2024 à hauteur de 3 GWh.

POUR INFO

En 2024, les groupes de secours ont été utilisés pour produire 3,4 GWh d'électricité.

PRODUCTION ÉLECTRIQUE : 3 067,3 GWh – 263,7 Ktep



Sources : ALBIOMA, EDF SEI - Auteur : OER

* Les huiles usagées ne sont plus brûlées depuis l'arrêt de l'utilisation du charbon.

** La bagasse sert à la fois à la production électrique et à la production de vapeur, la distinction entre les deux n'est pas possible.

Il s'agit de l'offre électrique nécessaire pour répondre à la demande (production électrique nette livrée sur le réseau). En 2024, la production électrique livrée sur le réseau est de **3 067,3 GWh** soit **263,7 ktep** et une diminution de **0,6% par rapport à 2023**. Elle provient pour **7,6% des énergies primaires fossiles (pétrole et dernier stock de charbon)** et pour **92,4% des énergies renouvelables, dont 31,2% d'énergies renouvelables locales**. La part renouvelable (importée + locale) est en augmentation (+11,2 points) par rapport à 2023.

Cette croissance est due à une augmentation significative de la production à partir de la biomasse solide et liquide. Les pellets de bois et le biodiesel assurent 61% de la production électrique totale en 2024.

Les pellets de bois ont été introduits à la suite de la conversion des centrales Albioma Bois-Rouge et Le Gol respectivement

en 2022 et 2023. Depuis mars 2024, ces unités de production fonctionnent à 100% biomasse et ont produit 710,9 GWh, soit 23% de la production électrique totale.

Le biodiesel a été introduit à la centrale Port Est en juin 2023, afin de remplacer le fioul lourd. En 2024, la production électrique de la centrale Port Est, 100% issue du biodiesel, a doublé et est ainsi passée de 500,9 GWh à 1 162,5 GWh assurant ainsi 38% de la production électrique.

La part des énergies renouvelables locales est fortement liée aux productions annuelles à partir de l'hydraulique et de la bagasse. Ces deux productions sont généralement dépendantes de la météorologie, la pluviométrie et l'ensoleillement notamment. Bien que l'année 2024 ait une meilleure pluviométrie qu'en 2023 (+23%), la production à partir de l'hydraulique n'a que légèrement repris de 6,8% (393,6 GWh en 2023 contre 419,2 GWh en 2024). Cela s'explique en partie

par l'avarie intervenue à la suite du cyclone Belal (janvier 2024) sur la centrale de la Rivière Sainte-Rose. Celle-ci dispose de deux prises d'eau, une assurant 80% (partie endommagée) de la production et l'autre 20%. Au cours de l'année 2024, la centrale de Rivière Sainte-Rose a donc fonctionné pendant 3 mois uniquement sur la 2ème prise (soit 20% de la production).

La production à partir de la bagasse a diminué de 13% en 2024, le volume de canne étant moins important que l'année précédente (-21%) et la teneur en fibre moins élevée.

La production photovoltaïque s'intensifie par rapport à 2023 avec +18 GWh produit en 2024.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE DE 2000 À 2024 EN GWh

En 2024, la production électrique a diminué de 0,6% (-18 GWh) par rapport à 2023.

Ainsi, la production électrique à partir des énergies renouvelables est de 2 834,2 GWh, soit une augmentation de 1 088,7 GWh par rapport à 2023 (+62,4% entre 2024 et 2023). Cette production se distingue en production électrique renouvelable locale et production électrique renouvelable importée.

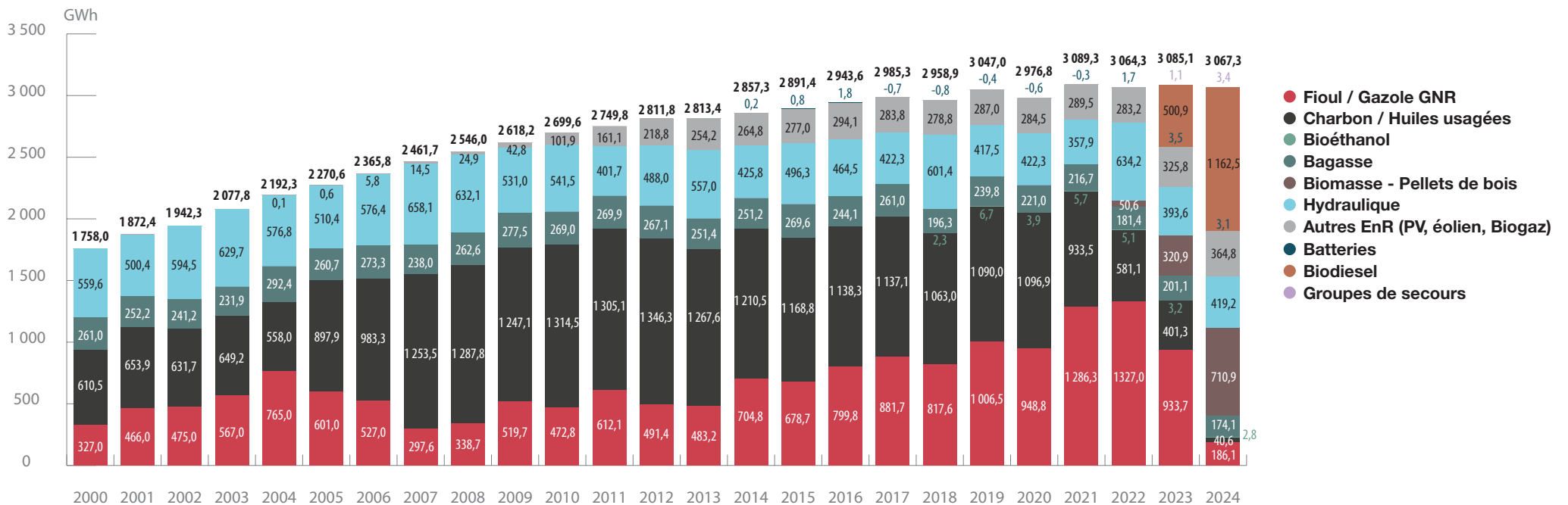
La production électrique issue des énergies fossiles a diminué de 1 106 GWh, soit une baisse de 82,8% par rapport à 2023. En 2024, l'utilisation des combustibles fossiles a été largement réduite voire supprimée au profit de la production électrique à partir des pellets de bois et du biodiesel.

Il est à noter que la production électrique en 2000 s'élevait à 1 758,0 GWh contre 3 067,3 GWh en 2024, soit une augmentation de 74%, avec des moyens de production principaux ayant évolué (fioul lourd **converti au biodiesel**, charbon/bagasse **converti aux pellets de bois/bagasse**, photovoltaïque, hydraulique) ainsi que leurs puissances installées. **Les puissances installées du parc actuel sont détaillées en page 22 - Parc de production électrique.**

POUR INFO

Les groupes de secours ont été sollicités pour répondre à la demande d'électricité en période de pointe lors des différentes avaries en 2024.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE PAR TYPE D'ÉNERGIE DE 2000 À 2024 EN GWh



Source : EDF SEI - Auteur : OER

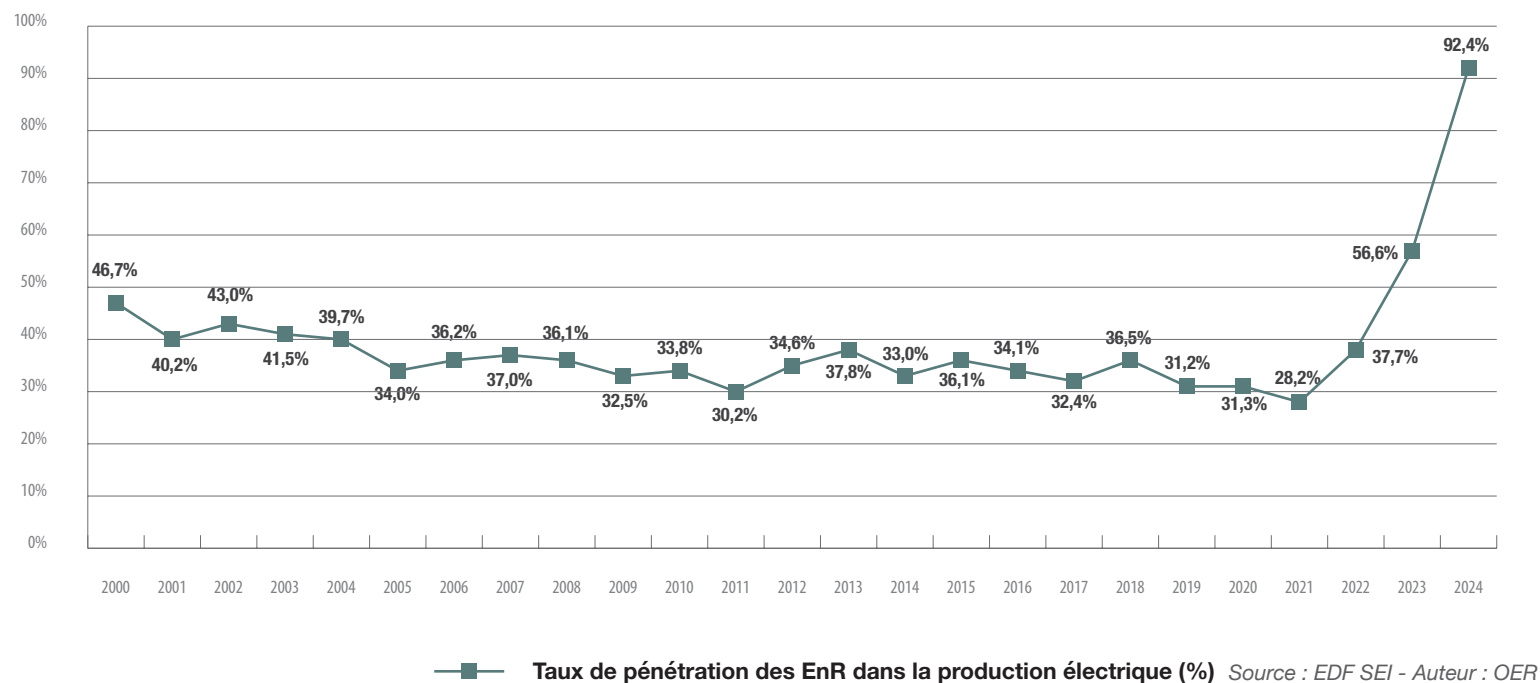
La production électrique tend à se stabiliser depuis 2021, tout en restant à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 (dernière année pleine précédant la crise de 2020). La croissance de la production d'électricité ralentit et tend à se stabiliser : depuis 2010, elle est en augmentation de 1,2% par an en moyenne, contre 4,4% par an en moyenne sur la période 2000-2010.

On notera un accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production électrique dans cet intervalle passant ainsi de 46,7% en 2000 à 92,4% en 2024. En effet,

ce taux de pénétration des énergies renouvelables connaît un rebond de +35,8% en 2024 (par rapport à 2023) et atteint cette année **son niveau maximum historique**. Ceci s'explique par l'abandon des combustibles fossiles (charbon et fioul lourd) en faveur des pellets de bois et du biodiesel.

Depuis 2010, on observe une augmentation progressive des systèmes photovoltaïques au parc participant au mix électrique renouvelable (10,1% dans le volume total de production électrique).

TAUX DE PÉNÉTRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE DE 2000 À 2024



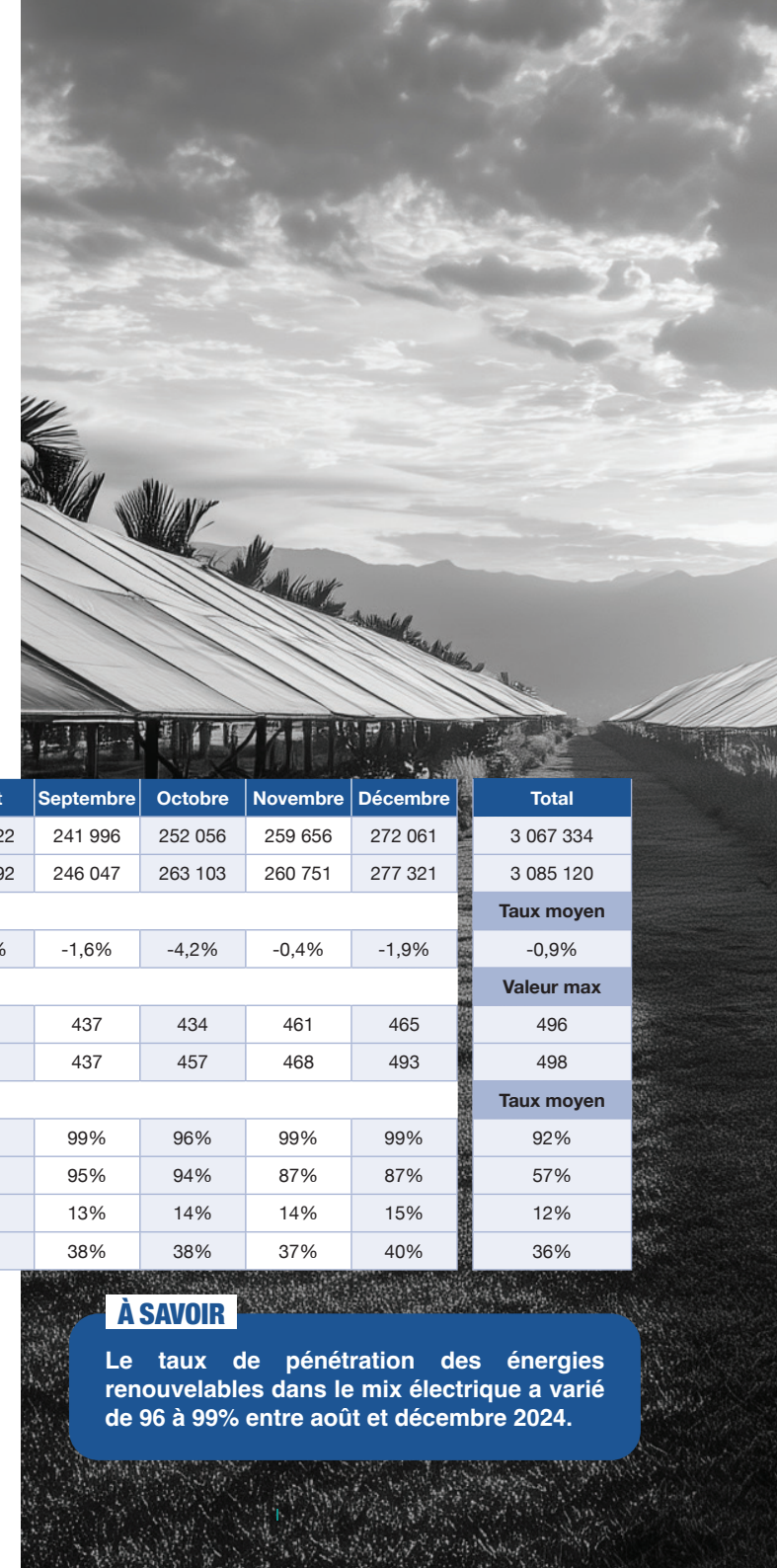
PRODUCTION ÉLECTRIQUE BRUTE, PUISSANCE APPELÉE MAXIMALE ET TAUX DE PÉNÉTRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La puissance maximale appelée en 2024 est légèrement inférieure à celle de 2023 mais proche de celle appelée en 2020. Depuis 2018, la puissance maximale appelée varie entre 486 et 502 MW.

On notera également que les puissances appelées maximales les plus faibles se situent globalement entre les mois d'avril et juillet depuis 2018 (soit en période dite hivernale, moins

de recours à la climatisation et en dehors de la campagne sucrière) mais tendent à se déplacer à partir de 2021 entre les mois de mai à octobre.

Concernant les puissances maximales les plus fortes, elles sont appelées entre décembre et avril (période estivale), depuis 2018.



POUR INFO

La croissance corrigée compare les deux années ramenées à des années « standard » afin de prendre en compte les effets calendaires. L'évolution mensuelle est fournie par EDF SEI. En 2024, aucun écrêtement (déconnexion) des énergies renouvelables intermittentes n'a été fait.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Production d'électricité brute 2024 (MWh)	272 556	263 677	272 983	262 434	248 307	234 766	240 620	246 222	241 996	252 056	259 656	272 061	3 067 334
Production d'électricité brute 2023 (MWh)	269 260	253 882	274 472	260 071	253 713	238 824	237 484	250 192	246 047	263 103	260 751	277 321	3 085 120
													Taux moyen
Croissance corrigée 2024 (%)	1,2%	0,3%	-0,5%	0,9%	-2,1%	-1,7%	1,3%	-1,6%	-1,6%	-4,2%	-0,4%	-1,9%	-0,9%
													Valeur max
Puissance appelée maximum du mois 2024 (MW)	491	496	478	467	439	449	424	431	437	434	461	465	496
Puissance appelée maximum du mois 2023 (MW)	474	498	473	460	444	445	427	450	437	457	468	493	498
													Taux moyen
Taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique 2024 (%)*	74%	80%	88%	91%	92%	96%	98%	99%	99%	96%	99%	99%	92%
Taux d'énergies renouvelables dans le mix électrique 2023 (%)*	26%	33%	30%	33%	35%	35%	42%	81%	95%	94%	87%	87%	57%
Taux moyen de pénétration des EnR non dispatchables 2024 (%)**	10%	11%	10%	10%	11%	10%	11%	13%	13%	14%	14%	15%	12%
Taux maximal de pénétration des EnR Intermittentes 2024 (%)***	33%	38%	35%	32%	34%	33%	36%	39%	38%	38%	37%	40%	36%

Source : EDF SEI - Auteur : OER

* Toutes les énergies renouvelables : Hydraulique, Bagasse, Eolien, PV, Biogaz, y compris biomasse importée - Pellets de bois et le biodiesel

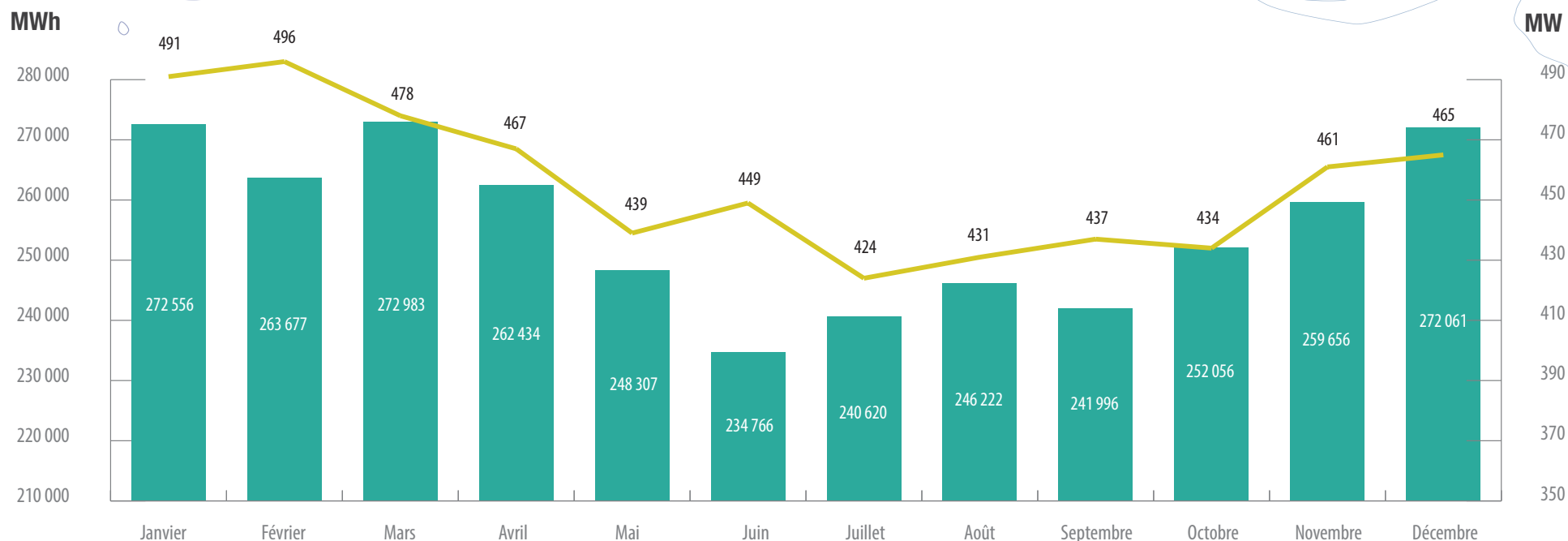
** Ratio en énergie (taux moyen mensuel) – énergies non dispatchables : Eolien, PV, Biogaz. Ces énergies sont dites « non dispatchables » car elles ne peuvent pas être commandées depuis le centre de dispatching du gestionnaire de réseau

*** Record observé dans le mois de la puissance instantanée fournie, ratio en puissance (taux maximal) – énergies non synchrones : Eolien, PV

À SAVOIR

Le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix électrique a varié de 96 à 99% entre août et décembre 2024.

PRODUCTION ÉLECTRIQUE ET PUISSANCES MAXIMALES APPELÉES EN 2024



● Production d'électricité brute en 2024 (MWh) — Puissance appelée maximale en 2024 (MW)

Source : EDF SEI – Auteur : OER

En 2024, la pointe de demande instantanée a atteint son maximum au mois de février, comme c'est le cas depuis 2022. Les pointes sont liées aux hausses de températures (période d'été austral entre octobre et avril). Plus il fait chaud (principalement en été), plus on consomme d'électricité (plus de climatisation). De mai à juillet, les températures étant plus fraîches, le recours à la climatisation diminue.

Par ailleurs, la production électrique a tendance à augmenter avant la période estivale, à partir de juillet. Cette hausse est en partie due à l'activité sucrière, qui débute en juillet jusqu'à novembre causant ainsi un impact sur la consommation électrique.

L'intégralité de l'énergie produite par les installations photovoltaïques a été injectée en 2024. Le gestionnaire peut être amené à déconnecter le système en cas de risque sur la stabilité électrique, cependant, cette situation n'a pas été rencontrée depuis 5 ans.

Pour rappel :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de jours avec déconnexion	0	0	0	0	0	0
Energie non injectée sur le réseau en raison de ces déconnexions en MWh	0	0	0	0	0	0

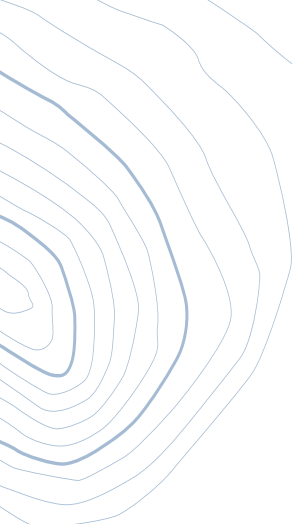
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION ÉLECTRIQUE À LA RÉUNION DE 2004 À 2024

	2004*		2005		2006		2007		2008*		2009		2010		2011		2012*		2013		2014	
	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep
Fossile	1 323,0	113,7	1 499,0	128,9	1 510,0	129,9	1 551,0	133,4	1 626,5	139,8	1 766,8	151,9	1 787,3	153,7	1 917,2	164,9	1 837,7	158,1	1 750,8	150,6	1 915,3	164,7
Renouvelable	869,0	74,7	772,0	66,4	855,0	73,6	911,0	78,3	919,6	79,1	851,4	73,2	911,1	78,4	831,5	71,5	973,4	83,7	1 062,7	91,4	941,7	81,0
Batterie NaS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1	0,1	1,2	0,1	-	-	-	-	0,2	0,0
TOTAL	2 192,0	188,5	2 271,0	195,3	2 365,0	203,5	2 462,0	211,7	2 546,0	218,9	2 618,2	225,2	2 699,5	232,2	2 749,8	236,5	2 811,1	241,8	2 813,4	242,0	2 857,2	245,7
Augmentation GWh brut	114,0		79,0		94,0		97,0		84,0		72,2		81,3		50,3		61,3		2,3		43,8	
Taux de croissance (%)	5,1%		3,5%		4,0%		3,9%		3,3%		2,8%		3,1%		1,9%		2,2%		0,1%		1,6%	
Taux de croissance corrigé des effets calendaires (%)	5,0%		3,9%		4,3%		4,0%		3,1%		3,1%		3,1%		2,1%		2,0%		0,3%		1,8%	
Puissance de pointe (MW)	370		376		398		404		408		423		429		442		449		456		473	
Evolution puissance de pointe (%)	6,3%		1,6%		5,9%		1,5%		1,0%		3,7%		1,4%		3,0%		1,6%		1,6%		1,6%**	
Taux de pénétration des EnR (%)	39,6%		34,0%		36,2%		37,0%		36,1%		32,5%		33,8%		30,2%		34,6%		37,8%		33,0%	

	2015		2016*		2017		2018		2019		2020*		2021		2022		2023		2024*	
	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep	GWh	ktep
Fossile	1 847,5	158,9	1 938,0	166,7	2 018,8	173,6	1 880,9	161,7	2 096,5	180,3	2 045,7	175,9	2 219,8	190,9	1 908,1	164,1	1 336,1	114,9	230,1	19,8
Renouvelable	1 043,0	89,7	1 003,8	86,3	967,1	83,2	882,4	75,9	711,1	61,1	710,7	61,1	869,8	74,8	1 154,5	99,3	1 745,5	150,1	2 834,2	243,7
Batterie NaS	0,8	0,1	1,8	0,2	-0,7	-0,1	-0,8	-0,1	-0,4	0,0	-0,6	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,0	3,5	0,3	3,1	0,3
TOTAL	2 891,3	248,7	2 943,6	253,2	2 985,2	256,7	2 762,6	237,5	2 807,2	241,4	2 755,8	237,0	3 089,2	265,6	3 062,2	263,3	3 085,1	265,3	3 067,3	263,7
Augmentation GWh brut	34,1		52,3		41,6		-222,6		44,6		-51,3		333,4		-27,0		22,9		-17,8	
Taux de croissance (%)	1,2%		1,8%		1,4%		-8,1%		1,6%		-1,9%		10,8%		-0,9%		0,7%		-0,6%	
Taux de croissance corrigé des effets calendaires (%)	0,7%		1,4%		1,7%		-0,9%		3,0%		-2,3%		3,8%		-0,8%		0,7%		-0,9%	
Puissance de pointe (MW)	470		481		493		486		502		495		502		487		498		496	
Evolution puissance de pointe (%)	-0,6%		2,3%		2,5%		-1,4%		3,3%		-1,5%		1,5%		-2,9%		2,1%		-0,4%	
Taux de pénétration des EnR (%)	36,1%		34,1%		32,4%		31,9%		25,3%		25,8%		28,2%		37,7%		56,6%		92,4%	

Source : EDF SEI - Auteur : OER

* Une année bissextile génère en moyenne une consommation de 8 GWh supplémentaires.



De 1995 à 2000, la production électrique a augmenté en moyenne de 6,3% par an. De 2000 à 2010, la production électrique a augmenté de 4,4% par an en moyenne.

Enfin, de 2010 à 2024, la production électrique a augmenté en moyenne de 1,2% par an, soit une progression générale de 2000 à 2024 de 2,4% en moyenne.

La croissance de la production électrique s'explique par l'augmentation de la demande en électricité (malgré quelques diminutions constatées ponctuellement, notamment en 2018, 2020 ou encore 2022), même si l'augmentation est moindre depuis 2010 et malgré le pic de 2021.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

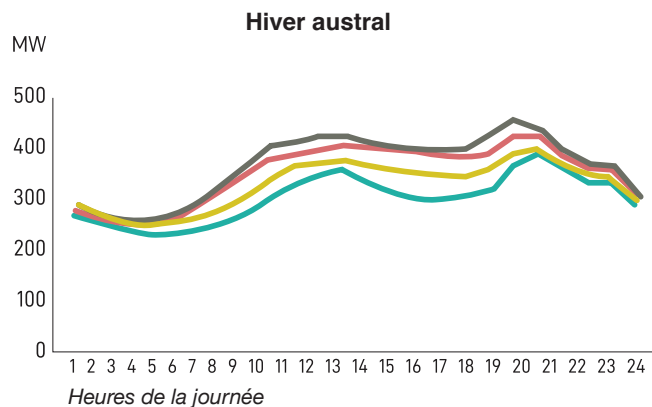
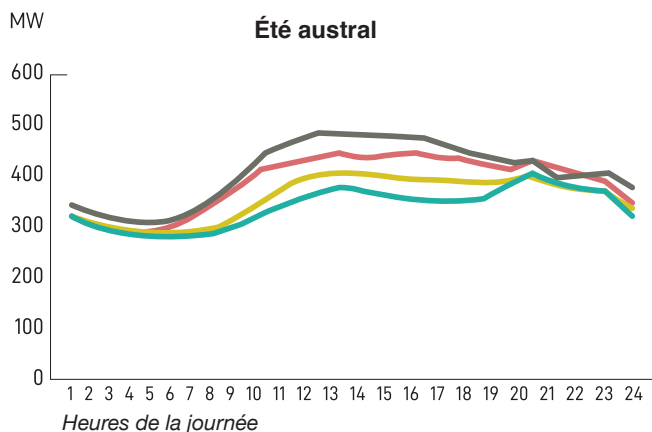
2024 marque un cap avec **92,4%** de la production électrique réalisée à partir des énergies renouvelables à La Réunion. Ce chiffre est le taux le plus fort d'énergies renouvelables dans le mix électrique depuis 2000 après celui enregistré l'année dernière (56,6% en 2023) :

- Conversion des centrales Albioma Bois Rouge et Le Gol à **100%** aux pellets de bois et de la centrale Port Est à **100%** au biodiesel ;
- **23,2%** de la production électrique à partir des pellets de bois et **37,9%** à partir du biodiesel ;
- Augmentation de **62,4%** de la production électrique à partir de toutes les énergies renouvelables confondues entre 2023 et 2024 (y/c le repowering du parc éolien de Sainte-Suzanne et les centrales biomasses) :
- Photovoltaïque + **6,2%**,
- Éolienne + **95,8%**,
- Biogaz + **23,6%**.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PRODUCTION

COURBE DE CHARGE

La courbe de charge est caractérisée par une pointe en journée sensible à la température (climatisation tertiaire essentiellement) et une pointe du soir principalement liée à la consommation des clients résidentiels (éclairage et appareils domestiques, peu d'effet climatiseurs). En été, l'usage de la climatisation engendre une demande plus élevée. Le profil de la demande est le suivant en 2024



■ Jour de la pointe ■ Samedi
■ Jour ouvré ■ Dimanche

Source : EDF SEI

ÉQUILIBRE JOURNALIER

Les graphiques suivants illustrent un empilement des moyens de production sur un jour ouvré d'été austral de 2024 (une journée d'août).

En été, les pellets de bois et le biodiesel représentent une part importante de la production journalière hors campagne sucrière (pas de bagasse).

En hiver, la bagasse permet de diminuer le recours aux énergies renouvelables importées (pellets de bois et biodiesel) pendant la campagne sucrière.

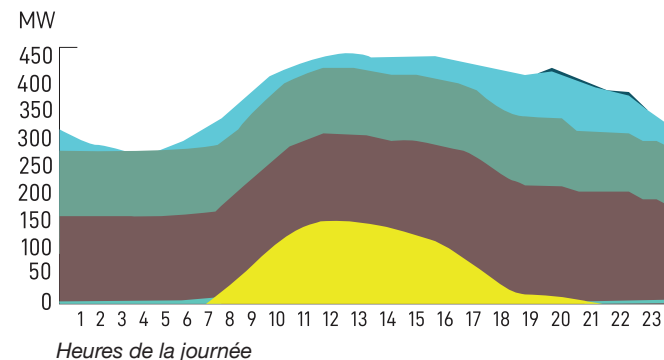
Les turbines à combustion (TACs) sont généralement utilisées pour les besoins de pointe le soir si nécessaire afin d'ajuster la production à la demande. Sur l'exemple donné, il n'y a pas eu recours aux TACs en été austral pour cette période de pointe (18h00 – 22h30) mais il a été fait appel aux batteries. En hiver, les TACs ont été associées aux groupes de secours pour sécuriser les journées les plus tendues.

L'hydraulique est utilisée tout au long de l'année sur une gestion quotidienne d'une part pour limiter les modulations de production liées aux combustibles importés et d'autre part également en déstockage en début de matinée et à la pointe du soir. Leur utilisation au maximum de leur capacité se fait pendant les heures de pointe de la journée et le soir.

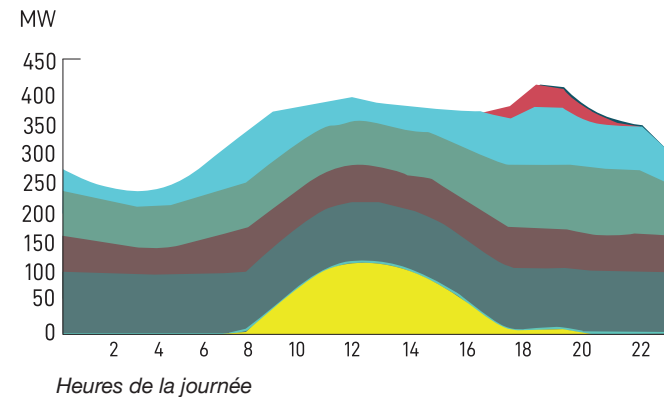
POUR INFO

L'année dernière étant marquée par des travaux importants sur les principales centrales de l'île, il n'a pas été possible de proposer de tels graphiques d'empilement au regard de la variabilité des situations rencontrées.

EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE - ÉTÉ AUSTRAL



EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE - HIVER AUSTRAL



● Biogaz ● Bioliquide
● Biomasse (pellets) ● Batterie
● TACs ● Éolien
● Solaire ● Hydraulique

Source : EDF SEI

PUISSANCE INSTALLÉE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (HORS DOM) EN 2024

En France métropolitaine, la puissance installée du parc de production d'électricité s'élève à **155,5 GW, soit une augmentation de 6,7 GW par rapport à 2023**. En 2024, le parc électrique français a connu une croissance historique de ses capacités de production avec la mise en service de nouveaux parcs éoliens en mer et un développement record des installations photovoltaïques.

La filière photovoltaïque est celle dont les capacités ont connu le plus fort développement en France en 2024, avec une progression de 5 GW. La puissance des capacités installées photovoltaïques en France (24,3 GW) surpasse désormais celle des installations éoliennes terrestres (22,9 GW).

Le parc éolien en mer (1,5 GW), connaît également une augmentation avec la mise en service d'un nouveau parc à Saint-Nazaire.

Puissance installée au 31/12/2024	Puissance (GW)	Evolution par rapport au 31/12/2023	Evolution (GW)	Part du parc installé
Nucléaire	61,4	0,0%	0,0	39,5%
Thermique à combustible fossile	17,4	0,0%	0,0	11,2%
<i>dont charbon</i>	1,8	-37,9%	0,0	1,2%
<i>dont fioul</i>	3,0	36,4%	0,0	1,9%
<i>dont gaz</i>	12,6	-71,4%	0,0	8,1%
Hydraulique	25,7	0,0%	0,0	16,5%
Eolien terrestre	22,9	5,0%	1,1	14,7%
Eolien en mer	1,5	66,7%	0,6	1,0%
Solaire	24,3	27,9%	5,3	15,6%
Bioénergies - Thermique renouvelable	2,3	4,5%	0,1	1,5%
Total	155,5	4,8%	7,10	100,0%

Source : RTE – Bilan électrique 2024

ÉNERGIE PRODUITE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (HORS DOM) EN 2024

La production totale d'électricité en France poursuit sa croissance et s'établit à **538,8 TWh sur l'année 2024**, soit une augmentation de 9% (44,5 TWh) par rapport à 2023. La production d'électricité française a atteint son plus haut niveau depuis 5 ans (539,0 TWh) et est conforme à la moyenne 2014-2019 (537,5 TWh).

Trois facteurs sont à prendre en considération dans cette croissance :

- le redressement rapide de la production nucléaire (361,7 TWh), après un niveau historiquement faible en 2022 (279,0 TWh) et une reprise progressive en 2023 ;
- une production hydraulique exceptionnelle, au plus haut depuis 2013 (75,1 TWh) ;
- la croissance soutenue de la production éolienne et solaire (71,6 TWh en 2024, contre 45,8 TWh en 2019).

La production renouvelable a atteint un record de 150,0 TWh, soit 27,8 % de la production totale. La production d'électricité d'origine fossile a connu son niveau le plus faible depuis le début des années 1950 (20,0 TWh), soit un niveau inférieur – pour la première fois – à la production solaire (24,8 TWh). **La production bas-carbone (nucléaire et renouvelable) a atteint pour la première fois le seuil de 95 % de l'électricité produite en France.** En se substituant à des productions

Energie produite	TWh	Variation 2024/2023	Part de la production
Nucléaire	361,7	12,9%	67,1%
Thermique à combustible fossile	19,9	-39,0%	3,7%
<i>dont charbon</i>	0,7	-12,5%	0,1%
<i>dont fioul</i>	1,8	5,9%	0,3%
<i>dont gaz</i>	17,4	-42,0%	3,2%
<i>dont autre</i>	0,1		0,0%
Hydraulique	75,1	+27,7%	13,9%
Eolien terrestre et en mer	46,8	-7,7%	8,7%
Solaire	24,8	+15,3%	4,6%
Bioénergies - Thermique renouvelable et déchets	10,5	+1,0%	1,9%
Production nette	538,8	9,0%	100%

thermiques fossiles à l'étranger, les exports français ont permis d'éviter l'émission de 19,8 millions de tonnes de CO₂ dans les autres pays européens.



L'intensité carbone de la production d'électricité française a été de 21,7 gCO₂eq/kWh, près d'un tiers de moins qu'en 2023. Il s'agit de l'une des plus basses au monde.

Source : RTE – Bilan électrique 2024

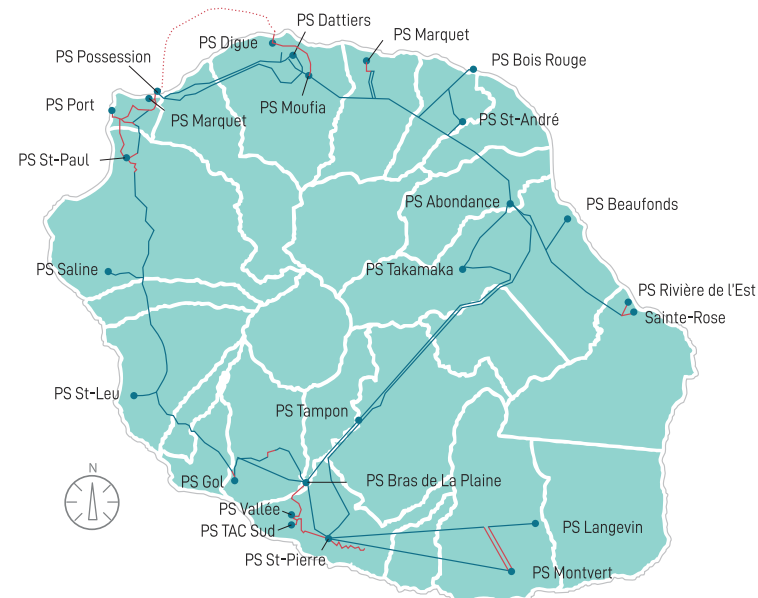
4. DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE

RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION (63 KV)

Aucune évolution particulière n'a été relevée au niveau du réseau électrique haute tension déployé sur l'île.

-  Ligne HTB Aérien
-  Ligne HTB Souterrain
-  Ligne HTB Sous-marin

Source : EDF SEI



La longueur du réseau électrique de l'île de La Réunion en kilomètres est présentée dans le tableau ci-dessous :

Réseau en km	Réseau aérien	Réseau souterrain	Réseau sous-marin*	Total
HTB (63 kV)	398	99	34	531
HTA (15 kV)	946	2 893	0	3 839
Basse Tension (230 V et 400 V)	3 694	2 974	0	6 668
Part du Réseau	45,9%	54,4%	0,3%	/

Source : EDF SEI * Digue - Possession : il y a deux liaisons mais un seul tracé de 17 km

En 2024, il y a 25 postes sources sur l'ensemble de l'île. Le nombre de postes de distribution publique HTA/BT a augmenté pour atteindre 4 840 postes en 2024).

RÉSEAU DE STATIONS-SERVICE

POUR INFO

En 2024, le nombre d'emplois direct est de 2 415 (source DEETS, pôle C).

Au 31 décembre 2024, il y avait **161 stations-service** à La Réunion, un nombre qui est resté stable depuis 2019 (source : SRESS).

Ces stations sont ravitaillées par des camions en partance du Port, lieu de stockage des carburants.

Le réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques est détaillé à la page 56. Prises de recharge publiques pour véhicules électriques.

5. STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

DÉFINITIONS ET ENJEUX DU STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

DÉFINITIONS :

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a publié en septembre 2019 un document de réflexion et de proposition sur le stockage d'électricité en France, dont sont issus les éléments ci-dessous.

Le stockage s'inscrit dans le cadre plus général du **développement des flexibilités**, avec l'ajustement de la production (centrales dispatchables), le pilotage de la consommation (effacement, offres tarifaires à différenciation temporelle, etc.), ou encore le développement du réseau (notamment les interconnexions).

Le stockage par batteries est un moyen identifié par la CRE pour répondre, en partie, aux besoins de flexibilité dans les zones non interconnectées (ZNI). Depuis 2017, la CRE a attribué **10 MW de capacité de stockage à La Réunion**.

Types de technologies :



Mécaniques

(Stations de Transfert d'Énergie par Pompage - STEP, volants d'inertie)



Thermiques

(stockage de froid ou de chaleur)



Chimiques

(batteries, stockage d'hydrogène)

Centralisé

- pilotable par le gestionnaire de réseau

Décentralisé

- non pilotable par le gestionnaire de réseau

Stationnaire

- raccordé à un point fixe du réseau

Mobile

- par exemple : batteries de véhicules électriques

ENJEUX DES DIFFÉRENTS TYPES DE STOCKAGE

Stockage individuel



- Optimisation du profil de consommation
 - Se prémunir de coupures réseau

Stockage décentralisé



- Respect des prévisions d'injection
- Adosser aux moyens de production

Stockage centralisé



- Réserve et équilibrage de fréquence
- Arbitrage

Source : EDF SEI

LE STOCKAGE STATIONNAIRE À LA RÉUNION

POUR INFO

Le stockage centralisé peut remplir deux types de fonctions :

- Soutien de fréquence, le principe est que l'unité de stockage soit en permanence à pleine charge et puisse rapidement libérer de la puissance sur un temps donné en cas d'aléa sur le système électrique.
- Arbitrage, le principe est que l'unité de stockage se charge à certaines périodes de la journée pour se décharger à d'autres périodes.

STOCKAGE AVEC PILOTAGE CENTRALISÉ (À LA MAIN DU GESTIONNAIRE DU RÉSEAU)

En 2024, il y a 10 MW de stockage centralisé sur l'île.

	Puissance (MW)	Capacité (MWh)	Date de mise en service	Injection (MWh)	Soutirage (MWh)
Batterie lithium-ion de Saint-Leu (Batrun)	5	3,7	Mi 2018	3 089,47	261,53
Batterie lithium-ion d'Abondance (Cratère)	5	9,8	déc.-21		3 836,52

* Pour ces batteries, seule la quantité d'énergie injectée est considérée (en raison du montage contractuel : il y a un contrat d'achat au tarif réglementé de vente, comptabilisé par ailleurs dans le bilan, qui couvre les soutirages).

STOCKAGE AVEC PILOTAGE DÉCENTRALISÉ (À LA MAIN DU PRODUCTEUR)

Il s'agit de stockage accolé aux centrales photovoltaïques et éoliennes.

Fin 2024, on compte 45,8 MWC de puissance photovoltaïque avec stockage, soit 28 installations (PV > 100 kVA uniquement). La puissance de photovoltaïque avec stockage installée a augmenté de 10% par rapport à 2023. 8 installations sont en cours de raccordement à fin 2024.

	100 – 1 000 kVA	> 1 000 kVA
Nombre d'installations PV raccordées au réseau	16	12
Puissance raccordée au réseau (MWC)	7,9	37,9

Source : EDF SEI – Auteur : OER

À SAVOIR

Le stockage éolien se fait grâce aux batteries et a pour caractéristique d'être un dispositif de prévision et de lissage de la production d'électricité (pour diminuer l'intermittence des moyens de production éolienne).

STOCKAGE INDIVIDUEL (AUTOCONSOMMATION)

Une partie des installations photovoltaïques individuelles est équipée de stockage (en 2024, 58% des installations entrant dans le cadre du dispositif « Chèque Photovoltaïque » appelé maintenant KAP Photovoltaïque, financé par la Région et l'Europe et destiné aux particuliers étaient équipées de stockage). Ce chiffre est légèrement en baisse par rapport à en 2023 où il était de 63%.

(Source : SPL Energies Réunion)

6. CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

À SAVOIR

En 2024, la consommation finale pour usage énergétique en France avoisinait 130 Mtep en données non corrigées des variations climatiques (Source : SDES, Bilan énergétique provisoire). En 2023, elle était de 127,6 Mtep non corrigée.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) traduit les objectifs nationaux pour les départements et les régions d'outre-mer : les DOM ont pour objectif de tendre vers l'autonomie énergétique en 2030, en atteignant dès 2020 un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à l'île de La Réunion. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion adoptée en avril 2017 trace la trajectoire jusqu'en 2028.

La consommation d'énergie finale décrit les consommations des utilisateurs finaux (hors secteur énergétique). La consommation totale d'énergie finale s'élève à **1 106,2 ktep** soit une augmentation notable par rapport à 2020 (+2,1% entre 2023 et 2024).

La consommation finale se répartit de la manière suivante :



Carburants pour les transports
700,3 ktep
(+0,3% par rapport à 2023)



**Gazole non routier
et gaz butane** : 88,4 ktep
(15,8% par rapport à 2023)

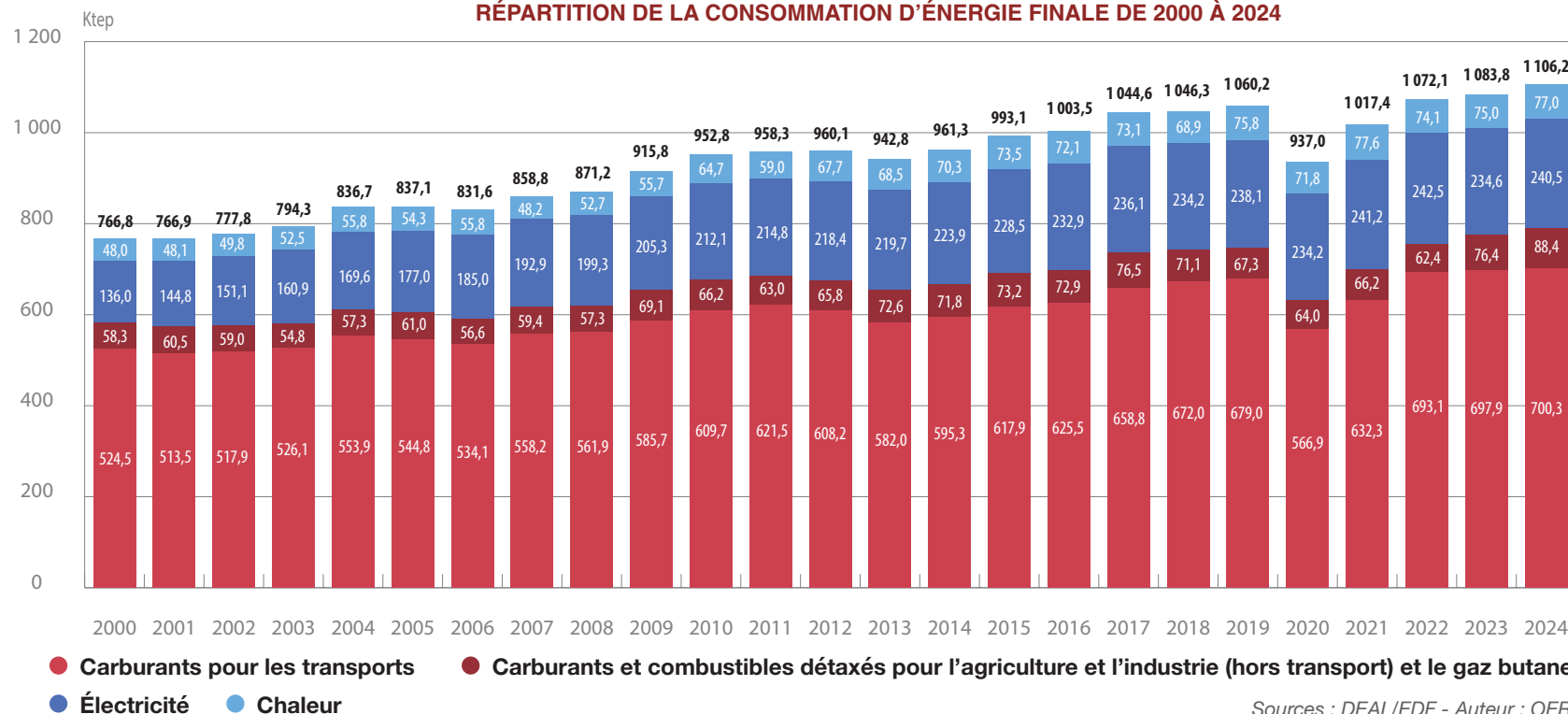


Électricité
240,5 ktep
(+2,5% par rapport à 2023)



Chaleur*
77,0 ktep
(2,7% par rapport à 2023)

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DE 2000 À 2024



Sources : DEAL/EDF - Auteur : OER

*Un réajustement des données de biogaz entre 2015 et 2024 a été réalisé. De même, la méthodologie de calcul pour les CESC a été revue pour la période 2010-2024 (sous couvert de la DEAL et de l'ADEME). Ainsi, l'ensemble des calculs a été repris en conséquence et certaines valeurs relatives à la chaleur diffèrent de l'édition précédente (Cf. Note Méthodologique en page 12, Evolution de la consommation de la chaleur en page 74, Chauffe-eau solaire collectif en page 96).

ANALYSE DES COMBUSTIBLES FOSSILES DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

Les destinations finales des combustibles fossiles importés à La Réunion sont :

- Le secteur du transport : 700,3 ktep
- Le secteur de l'énergie (production électrique) : 64,0 ktep
- Le gazole non routier (pour l'agriculture et l'industrie) et le gaz butane : 88,4 ktep

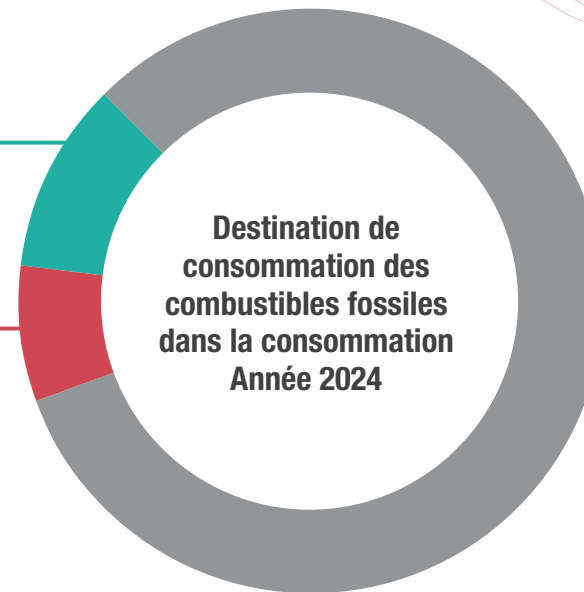
La consommation de combustibles fossiles est de **852,7 ktep** en 2024 (contre 1 156,1 en 2023) et a diminué de 26,2% entre 2023 et 2024.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

La production électrique ne représente plus que 7,5% (contre 33% en 2023) de la consommation d'énergies fossiles alors qu'elle compte pour 22% de la consommation d'énergie finale. Le transport totalise plus de 3/4 de la consommation d'énergies fossiles (82,1%) mais 64% de la consommation finale d'énergie (en effet le rendement des moteurs thermiques n'est pas pris en compte dans l'énergie finale).

**Autres secteurs
(Industrie, Agriculture,
Résidentiel, Tertiaire)**
88,4 ktep
10,5%

**Charbon, Fioul et GNR
pour la production
électrique**
64,0 ktep
7,5%



**Destination de
consommation des
combustibles fossiles
dans la consommation
Année 2024**

**Transports
(Routier, Aérien,
Maritime)**
700,3 ktep
82,1%

Auteur : OER

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN 2024

La consommation électrique estimée à fin 2024 est de **2 797 GWh**.

On estime que les actions d'efficacité énergétique menées en 2024, notamment les actions "brasseurs d'air", ont permis d'éviter une consommation de 62,4 GWh.

SUIVI DES ESTIMATIONS DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ET DU NOMBRE DE CLIENTS PAR TARIFICATION DE 2005 À 2024

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Consommation d'électricité en GWh	2 059	2 152	2 244	2 317	2 388	2 467	2 499	2 540	2 555	2 604	2 657	2 709	2 746	2 724	2 769	2 724	2 806	2 820	2 728	2 797	
Tarif bleu	Nombre de clients	291 678	299 693	308 521	318 481	328 015	336 104	342 828	350 388	355 544	366 093	368 957	378 838	386 112	385 681	392 630	400 471	408 782	416 338	421 826	427 238
	Consommation en GWh	1 285	1 356	1 419	1 629	1 688	1 753	1 811	1 684	1 649	1 695	1 737	1 778	1 805	1 793	1 820	1 817	1 864	1 899	1 815	1 895
Tarif vert	Nombre de clients	1 396	1 400	1 435	1 498	700	1 019*	1 021*	1 434	1 423	1 443	1 440	1 459	1 461	1 467	1 456	1 456	1 477	1 468	1 467	1 466
	Consommation en GWh	774	796	829	688	699	714	687	856	905	902	920	931	941	931	949	906	942	921	913	903
Total des clients	293 074	301 093	309 956	319 979	328 715	337 123	343 849	351 822	356 967	367 536	370 397	380 297	387 573	387 148	394 086	401 927	410 259	417 806	423 293	428 704	

Source : EDF SEI * N'inclut pas une partie des clients « Collectivités Locales » dû à une modification de la répartition de ces clients.

**En 2018, des évolutions et des corrections ont été apportées dans la segmentation de la clientèle d'EDF.

Cette consommation se détaille selon les clients « tarif bleu » et « tarif vert ». La nomenclature actuelle d'EDF regroupe les clients sous 4 catégories, qui sont les suivantes :

Les gros consommateurs : clients alimentés au niveau de tension HTA, quel que soit l'usage (les industriels, les hôpitaux, les aéroports...)

Les collectivités locales (usage déclaré du contrat) : collectivité, service public ou éclairage public, avec alimentation BT (inclus BT+)

Les clients professionnels (usage déclaré du contrat) : agriculteur, professionnel et service commun d'immeuble, avec alimentation BT (inclus BT+)

Les clients particuliers (usage déclaré du contrat) : domestique (inclus BT+, il y a des clients domestiques au niveau de tension supérieur à 36 kVA)

Cette nomenclature permet de présenter une vision relativement large des consommations par clientèle.

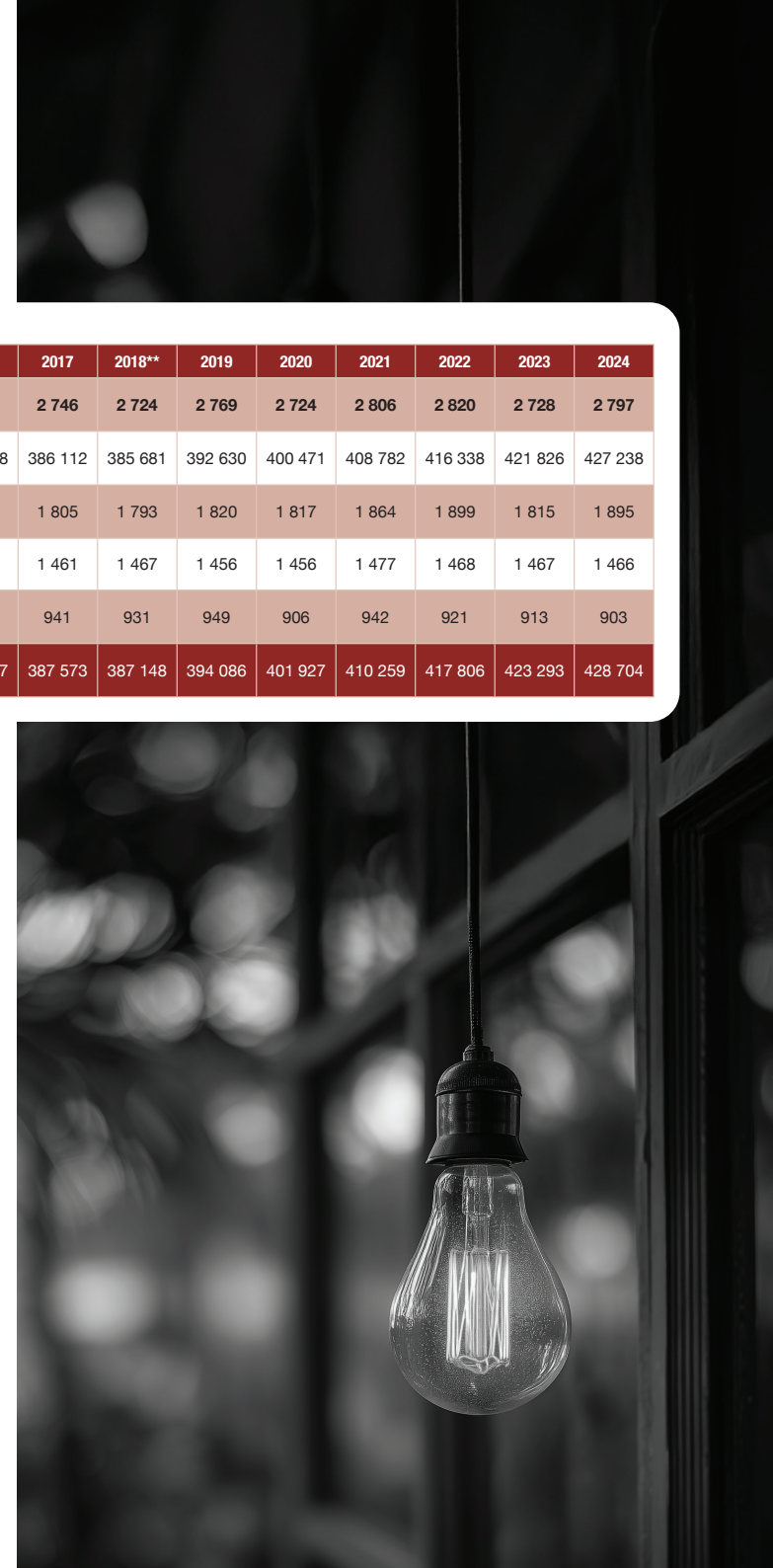
Conformément à la délibération de la CRE 2018-071 du 22 mars 2018 portant sur le projet de comptage évolué, EDF a commencé à déployer des compteurs numériques sur le territoire de La Réunion. Ainsi, **à fin 2024, il y a 425 717 compteurs numériques installés dont 418 546 sont d'ores et déjà communicants**. Le déploiement de ces compteurs permettra un suivi plus précis de la consommation électrique.

Pour les bilans énergétiques de La Réunion depuis 2012, une partie des clients « collectivités locales » en tarif vert est comptabilisée dans les clients « gros consommateurs ».

À SAVOIR

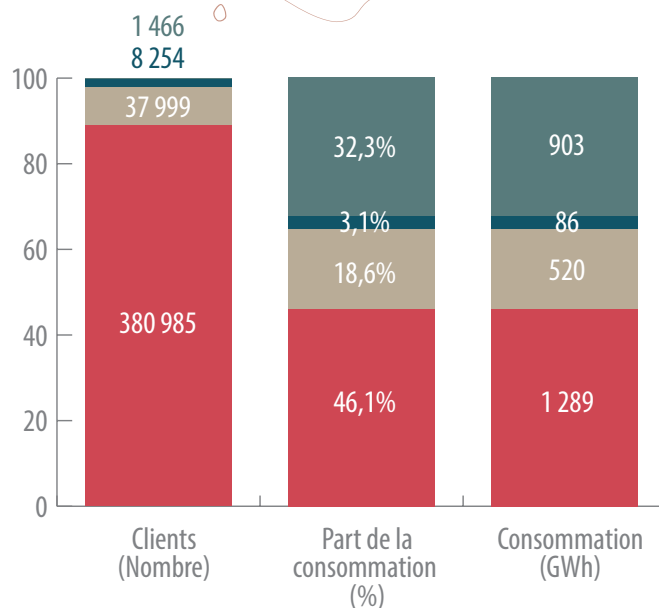
Un décalage est constaté entre l'évolution de la production et de la consommation chaque année. Cette différence s'explique par le fait que la consommation est estimée à partir de la relève des compteurs dans l'attente du déploiement complet des compteurs numériques qui permettra d'avoir des données plus fiables.

Source : EDF SEI



SEGMENTATION DE LA CLIENTÈLE ET PART DANS LA CONSOMMATION EN 2024

- Clients particuliers
- Clients professionnels
- Collectivités locales
- «Gros consommateurs»



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE PAR TYPE DE CLIENT ENTRE 2020 ET 2024 EN GWh

Catégories de client	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Gros consommateurs	906	942	921	913	903	-1,2%
Collectivités locales	86	88	89	85	86	0,9%
Professionnels	459	484	497	500	520	3,9%
Particuliers	1 272	1 292	1 313	1 229	1 289	4,8%
Total	2 724	2 806	2 820	2 728	2 797	+2,5%

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE EN 2024

La consommation électrique domestique totale est de **1 288,8 GWh**. Cela correspond à une consommation moyenne de **3,38 MWh par abonné**, en augmentation de 2,5% par rapport à 2023 et de **1,44 MWh par habitant**. En 2023, la consommation moyenne par abonné était de 3,27 MWh soit 1,39 MWh par habitant.

Pour les clients particuliers	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation moyenne par abonné en MWh	3,60	3,60	3,59	3,62	3,65	3,58	3,38	3,61	3,62	3,65	3,64	3,61	3,60	3,57	3,56	3,54	3,53	3,27	3,38
Taux de croissance en %		0,1%	-0,3%	0,9%	0,9%	-2,0%	-5,6%	6,9%	0,2%	1,0%	-0,2%	-1,0%	-0,2%	-0,8%	-0,3%	-0,6%	-0,1%	-7,5%	2,5%
Consommation moyenne par habitant en MWh*	1,24	1,26	1,27	1,29	1,33	1,32	1,26	1,37	1,40	1,41	1,44	1,45	1,42	1,45	1,47	1,48	1,49**	1,39**	1,44
Consommation moyenne par habitant en tep	0,106	0,108	0,109	0,111	0,114	0,113	0,109	0,118	0,121	0,121	0,124	0,125	0,122	0,125	0,127	0,128	0,128	0,119	0,124

Auteur : OER

*Les calculs de la consommation moyenne par habitant s'effectuent en divisant la consommation électrique des particuliers par le nombre d'habitants de l'île

**Des réajustements ont été réalisés concernant la population de 2022 et 2023, ce qui a engendré une modification de ces valeurs par rapport à l'édition de 2024.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ESTIMÉE PAR COMMUNE DE 2002 À 2024 EN GWh

EPCI	COMMUNES	POPULATION RECENSEMENT LEGAL 2022	Consommation électrique en GWh																						Variation 2024/2023	
			2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024
CINOR	Saint-Denis	156 149	399,0	422,1	441,2	464,9	470,0	483,9	494,2	524,1	529,2	533,5	525,3	524,4	525,8	524,4	528,2	526,2	529,0	525,9	509,9	524,8	521,7	539,2	518,4	-3,9%
	Sainte-Marie	35 584	74,2	82,0	86,4	92,2	94,2	100,4	104,1	103,7	106,1	108,7	113,1	116,2	123,7	126,5	128,4	128,4	130,0	133,0	130,2	135,0	131,0	126,1	133,3	5,8%
	Sainte-Suzanne	24 855	25,0	27,0	32,1	37,1	38,6	43,0	45,0	47,2	48,9	50,9	50,7	50,9	52,6	55,4	56,9	60,5	59,6	61,4	62,7	68,7	69,1	66,5	70,0	5,3%
	Sous-total	216 588	498,2	531,1	559,8	594,2	602,7	627,3	643,3	675,0	684,2	693,2	689,1	691,5	702,1	706,3	713,4	715,1	718,6	720,3	702,9	728,5	721,9	731,8	721,7	-1,4%
CIREST	Saint-André	57 546	90,2	96,8	103,5	109,5	113,0	116,1	120,3	129,3	139,9	136,5	136,7	138,6	143,0	148,9	153,3	152,6	147,2	152,2	148,3	151,1	148,1	146,0	150,6	3,1%
	Bras-Panon	13 131	20,8	21,3	22,7	25,0	26,3	27,0	28,9	28,4	28,5	29,2	29,6	30,2	32,4	34,5	35,3	35,8	35,1	35,2	33,7	34,5	34,8	32,1	34,0	6,0%
	Salazie	7 333	8,3	8,8	9,7	10,4	10,4	10,4	11,5	11,2	11,2	12,2	12,4	12,2	11,9	11,7	12,0	12,5	12,6	12,5	12,9	13,1	13,4	13,4	12,7	-5,6%
	Saint-Benoit	37 585	56,5	59,4	62,3	66,8	70,4	73,8	76,7	77,3	80,8	84,0	89,2	93,4	94,8	96,2	99,2	101,3	99,0	98,8	97,0	99,2	102,3	102,5	101,3	-1,2%
	Sainte-Rose	6 450	8,8	7,2	7,6	7,5	8,6	7,9	10,0	10,3	10,8	8,8	9,6	11,6	11,6	9,0	10,8	10,9	11,2	12,8	12,1	12,5	12,5	12,26	12,51	2,1%
	La Plaine-des-Palmistes	6 920	5,9	6,5	7,7	8,3	8,7	9,0	9,8	10,4	11,3	11,0	12,1	13,0	13,6	13,9	14,7	16,2	15,2	15,9	16,2	17,8	18,0	18,0	17,6	-2,1%
Sous-total	128 965	190,5	200,0	213,4	227,5	237,5	244,2	257,3	266,8	282,4	281,8	289,6	299,0	307,3	314,2	325,2	329,4	320,4	327,4	320,3	328,2	329,1	324,3	328,6	1,3%	
TO	Le Port	33 670	153,5	164,1	177,7	183,2	196,4	213,2	216,7	214,1	222,0	212,2	205,4	205,7	201,8	201,8	209,8	218,0	207,3	208,8	203,2	210,1	208,8	199,5	198,2	-0,7%
	La Possession	36 390	52,5	58,8	61,3	65,2	68,2	67,1	70,2	74,7	75,9	79,1	81,9	82,5	84,9	89,5	89,1	92,0	89,8	91,6	93,3	94,5	95,5	87,7	94,2	7,5%
	Saint-Paul	106 220	229,5	243,3	252,2	265,0	277,1	290,8	291,8	305,5	324,4	317,9	321,4	322,6	329,6	333,2	344,9	353,0	348,9	359,9	341,0	361,6	369,2	335,5	366,8	9,3%
	Trois-Bassins	7 113	11,4	12,0	12,6	13,9	13,6	13,9	13,7	14,5	14,9	15,4	16,9	16,3	16,7	16,6	16,9	17,5	18,6	17,9	18,2	18,5	19,3	18,4	19,5	6,4%
	Saint-Leu	35 597	41,0	43,2	47,0	49,3	52,4	57,7	58,0	61,9	63,7	67,9	71,1	74,8	79,7	84,6	89,1	92,3	95,9	98,2	100,8	101,8	104,2	103,9	104,9	0,9%
	Sous-total	218 990	487,9	521,5	550,8	576,7	607,6	642,7	650,4	670,7	700,7	692,4	696,7	701,9	712,7	725,7	749,7	772,7	760,5	776,4	756,4	786,5	797,0	744,8	783,6	5,2%
CIVIS	Les Avirons	11 445	12,3	13,2	14,0	15,7	16,4	17,2	17,9	19,0	19,5	20,3	21,1	21,1	22,0	22,3	22,6	22,6	23,5	23,9	24,6	25,3	25,6	24,8	24,1	-3,1%
	L'Étang-Salé	14 329	26,1	27,8	37,1	40,3	44,9	46,7	47,7	50,9	53,9	55,8	57,4	58,4	61,4	69,6	69,1	70,4	69,4	76,0	73,3	77,3	74,8	73,5	73,8	0,4%
	Saint-Louis	54 478	108,8	110,6	114,7	128,9	127,8	129,0	134,5	141,2	143,8	147,3	159,5	150,8	148,5	154,7	153,3	156,8	156,6	161,9	158,0	161,3	160,4	152,8	156,0	2,1%
	Cilaos	5 215	8,1	8,3	9,0	9,6	9,7	9,8	10,4	10,8	10,6	10,9	11,1	10,9	10,9	11,7	12,1	12,7	12,2	12,3	11,9	12,5	12,3	11,5	11,4	-1,2%
	Saint-Pierre	85 254	190,2	204,3	218,1	235,2	251,4	264,3	277,0	290,5	302,1	314,5	325,5	329,2	338,1	349,4	346,6	361,2	355,2	361,9	357,2	358,5	362,1	342,1	368,4	7,7%
	Petite-Île	12 920	13,0	14,7	15,6	17,2	17,8	19,5	20,4	21,3	21,6	22,0	23,5	23,5	23,5	24,8	25,3	25,3	25,5	25,6	25,7	27,2	27,9	25,7	26,7	4,2%
Sous-total	183 641	358,5	378,9	408,6	446,8	468,0	486,5	507,8	533,6	551,6	570,7	598,0	593,9	604,4	632,5	629,0	648,9	642,4	661,6	650,8	662,1	663,1	630,4	660,5	4,8%	
CASUD	Entre-Deux	7 115	7,6	8,7	8,9	9,4	10,0	10,4	11,0	11,3	11,9	12,5	13,3	13,6	13,8	14,5	14,4	14,6	14,0	15,0	14,9	14,9	14,8	13,5	14,7	9,3%
	Le Tampon	81 964	107,3	113,3	122,3	131,3	136,1	141,0	151,1	155,3	156,4	163,7	165,8	167,7	167,9	171,7	176,2	170,0	173,1	172,8	179,4	181,2	189,9	183,0	184,9	1,0%
	Saint-Joseph	38 992	45,0	49,2	52,5	58,4	62,0	64,4	66,4	70,0	70,8	74,4	77,4	76,9	78,8	81,6	81,7	83,7	83,4	83,4	87,2	91,7	91,0	89,7	90,8	1,2%
	Saint-Philippe	5 093	5,6	6,1	6,5	7,0	7,8	8,0	8,4	8,6	8,9	10,0	10,0	10,1	10,2	10,6	11,4	11,1	11,5	11,8	11,9	12,5	13,0	10,7	12,5	16,1%
	Sous-total	133 164	165,5	177,3	190,2	206,2	215,9	223,9	236,9	245,2	248,1	260,5	266,5	268,3	270,7	278,4	283,7	279,4	282,0	283,0	293,3	300,2	308,7	296,9	302,8	2,0%
TOTAL		881 348	1 700,7	1 808,7	1 922,7	2 051,3	2 131,8	2 224,6	2 295,6	2 391,3	2 467,0	2 498,5	2 539,9	2 554,6	2 597,2	2 657,1	2 700,9	2 745,5	2 723,9	2 768,7	2 723,6	2 805,6	2 819,7	2 728,1	2 797,2	2,5%



L'influence de la taille de la population des communes explique en partie les grandes différences entre les consommations électriques annuelles sur le territoire. Les écarts proviennent également de la forte différence de leurs activités économiques, industrielles et commerciales.

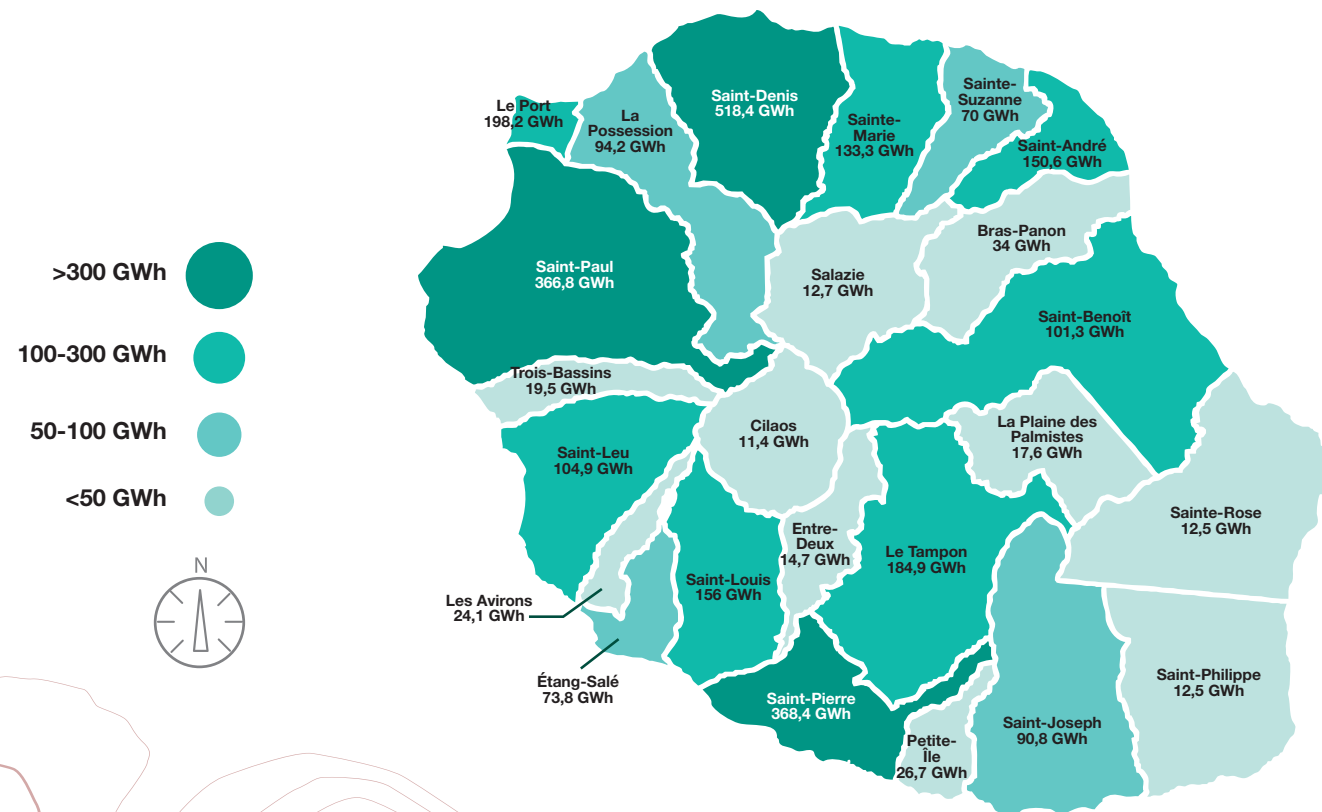
Entre 2017 et 2018, la consommation totale d'électricité avait globalement diminué, pour connaître une augmentation de 1,6% entre 2018 et 2019, puis diminuer de nouveau entre 2019 et 2020 de 1,6%.

Entre 2020 et 2022, la consommation avait augmenté de 4,0% avec une hausse de consommation de 5% uniquement sur le territoire du TO.

Après une baisse de la consommation globale de -3,2% pour l'ensemble du territoire en 2023, on assiste en 2024 à une légère augmentation de 2,5%. Cette augmentation est également observée pour la majorité des EPCI : le TO (5,2%), la CIVIS (4,8%), la CASUD (2,0%) et la CIREST (1,3%). Seule la CINOR enregistre une baisse de 1,4% sur son territoire. La consommation globale a ainsi presque rattrapé celle de 2021 qui était de 2 805,6 GWh.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE PAR COMMUNE EN 2024

La consommation électrique est concentrée dans les communes les plus peuplées.



Source : EDF – Auteur : OER

CONSOMMATION DE CARBURANTS DANS LE SECTEUR TRANSPORT

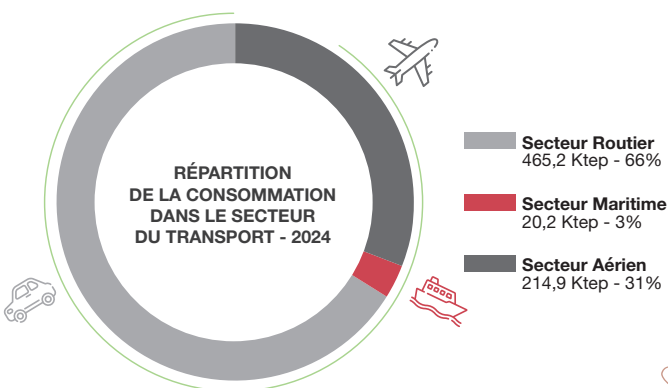
CONSOMMATIONS POUR 2024

En 2024, le transport routier est **le secteur du transport le plus consommateur avec 465,2 ktep** de gazole et d'essence (y compris électricité), représentant 66% des carburants consommés par le secteur transport. Le secteur aérien totalise 214,9 ktep soit 31% du carburant dédié au secteur et enfin, le secteur maritime compte pour 3% de la consommation des transports (20,2 ktep).

En 2024, **la consommation du secteur transport est de 700,3 ktep de combustibles fossiles**, soit une légère **augmentation de 0,3%** par rapport à 2023. Il est inclus la part de la production électrique afférente aux véhicules électriques (cf. page 40).

En tonnes	Secteur routier	Secteur maritime	Secteur aérien	Total en tonne	Total en ktep
Super sans plomb	137 073	707		137 780	144,8
Gazole	312 855	19 027		331 882	339,3
Carburéacteur			204 516	204 516	214,9
Total en tonnes	449 927	19 735	204 516	674 178	
Total en ktep (hors électricité et courant alternatif)	463,9	20,2	214,9	-	699,0
Electricité en ktep	1,3				1,3
Total en ktep (yc électricité) et carburant alternatif	465,2	20,2	214,9	-	700,3

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT - 2024



Source : DEAL – Auteur : OER

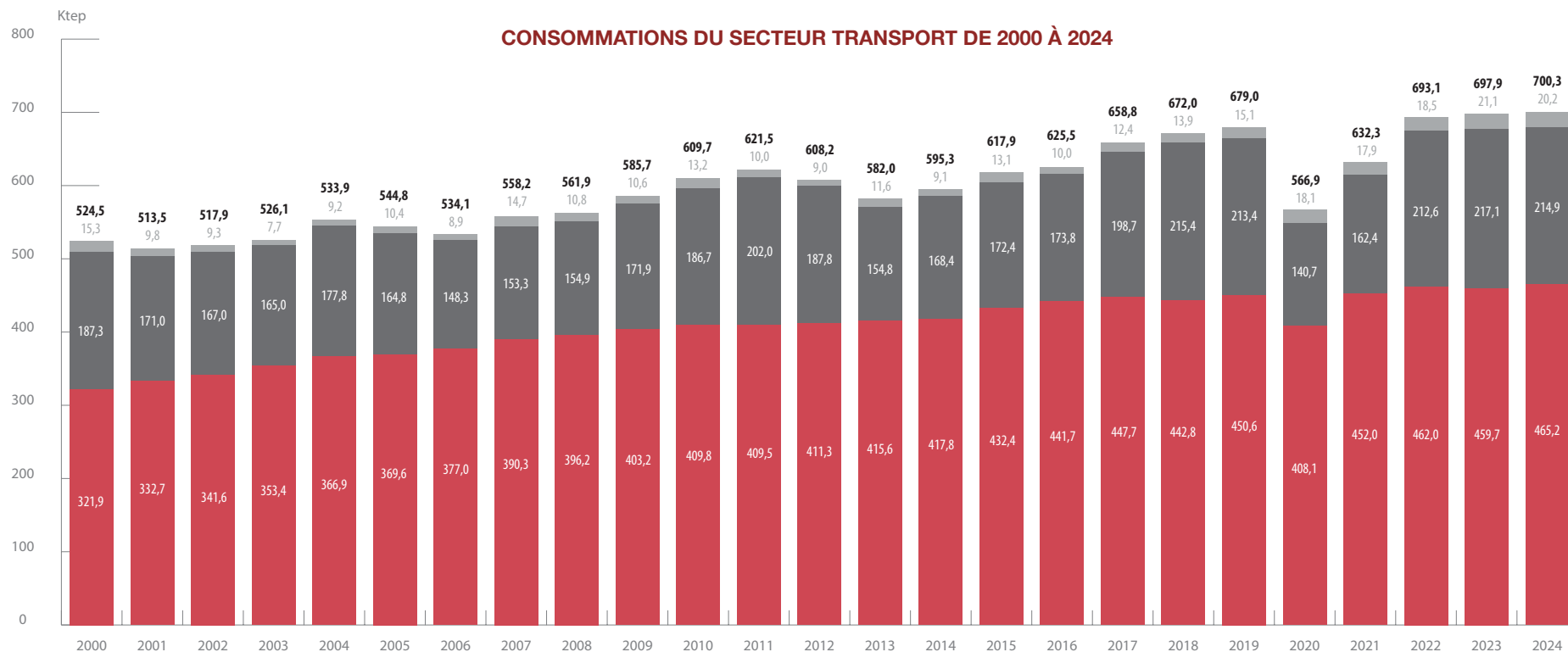
MÉTHODE

La consommation de combustibles correspond à la mise à la consommation des produits en sortie de douanes. Sont considérées dans les consommations des secteurs suivants :

- **Secteur maritime** : consommation des bateaux de plaisance amarrés localement, et ponctuellement des bateaux de croisières ou de marchandises au départ de La Réunion,
- **Secteur aérien** : consommation des vols (directs) au départ de La Réunion (y compris les vols internationaux), des avions qui se ravitaillent sur l'île. Les avions faisant escale dans d'autres aéroports de la région préfèrent généralement s'y ravitailler pour des raisons de coûts.

À SAVOIR

Les variations de la consommation de carburants du transport sont fortement influencées par celles du secteur aérien qui peuvent évoluer de manière assez importante d'une année sur l'autre. Le prix du carburéacteur à La Réunion peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les coûts d'approvisionnement, les taxes locales et les fluctuations du marché mondial. Il est souvent plus élevé à La Réunion que dans d'autres régions en raison de l'insularité et des coûts d'importation. Historiquement, il a été signalé que le carburéacteur à La Réunion est environ 44 % plus cher qu'à Paris et 20 à 40 % plus cher que dans les îles voisines. Bien que toujours sujet aux mêmes facteurs de coût d'importation et de taxes, le prix du carburéacteur à Maurice est généralement plus compétitif par rapport aux autres îles de la région, c'est pourquoi, qu'il s'agisse des bateaux ou des avions, ces derniers préfèrent généralement faire le plein à Maurice, même lors d'escales.



● Transport maritime ● Transport aérien ● Transport routier

Sources : DEAL - Auteur : OER

En 2024, la consommation d'énergie liée au transport routier connaît une augmentation de 1,2% poursuivant ainsi sa croissance malgré une légère baisse observée en 2023 (-0,5%). Ce niveau de consommation dépasse celui de 2022 qui était jusqu'alors le plus élevé

Cette hausse peut être partiellement attribuée à une augmentation de l'emploi sur le territoire avec 15% d'emplois supplémentaires en 2024 et 3 200 d'automobilistes supplémentaires en moyenne chaque année entre 2010 et 2021 sur la route du travail³. De plus, cette évolution peut être par ailleurs due à une hausse de la qualification des emplois (32%) ce qui entraîne un nombre croissant de personnes travaillant dans une commune différente de leur lieu de résidence (+26%), généralement décentré des pôles d'emplois afin d'avoir une qualité de vie meilleure.

En 2023, une reprise de l'activité croisière a été observée avec un nombre total d'escales de navires à 566, contre 494 en 2022 et a induit une augmentation de la consommation du secteur maritime. **En 2024, la consommation de carburants du secteur maritime affiche, a contrario, une baisse, mais reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Elle atteint ainsi 20,2 ktep soit -4,4% par rapport à 2023.** Malgré cette diminution de la consommation du secteur maritime, la reprise de l'activité croisière se poursuit en 2024 et se traduit par des résultats supérieurs aux années précédentes avec 43 214 passagers accueillis en 33 escales en 2024⁴ contre 22 020 passagers en 2022.

En 2024, la consommation de carburant a diminué de 1,0 % par rapport à 2023. Comme pour le secteur maritime, le secteur aérien connaît malgré tout une augmentation.

L'aéroport Roland Garros a accueilli 2 712 095 passagers en 2024, un chiffre record, en augmentation d'environ 0,8% par rapport à l'année précédente, dont près de 1,6 million de passagers sur l'axe Métropole – Réunion.

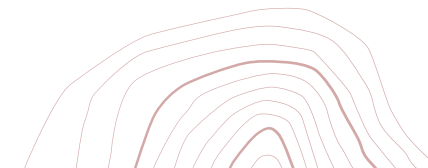
Il est à prendre en considération également une augmentation du nombre de passagers sur la compagnie French Bee, dont la flotte est constituée d'appareils (Airbus A350), qualifiés par la compagnie comme étant, plus performants et bénéficiant de technologies innovantes et moins énergivores que ceux des générations précédentes⁵.

Les écarts observés entre la diminution des consommations de carburant des secteurs aériens et maritimes et l'augmentation des fréquentations (passagers) pourraient provenir des différences de prix des carburants observées dans la région.

³ Insee – Enquête déplacements domicile / travail à la Réunion – octobre 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8266153>

⁴ Bilan en cours de saison 2024-2025 (novembre-mai) selon un communiqué des « Îles Vanilles » en février 2025

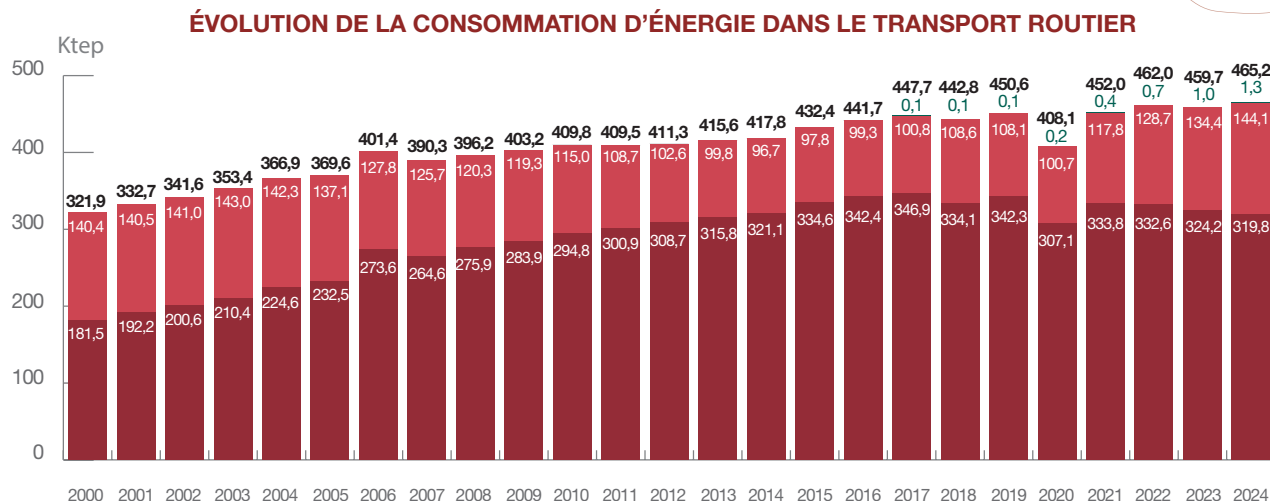
⁵ Fiche technique des appareils French Bee : <https://www.frenchbee.com/fr/notre-flotte-A350-a>



CONSOMMATION DE CARBURANTS POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS EN 2024

Les transports routiers ont consommé 465,2 ktep en 2024, soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2023, après la baisse constatée en 2023, première depuis le suivi de la consommation du transport routier, hors crise sanitaire. Il est à noter que la croissance de la consommation du secteur transport routier est de 2% par an en moyenne depuis 2000.

- Gazole
- Super sans plomb
- Électricité



La répartition sans plomb/gazole est globalement de 1/4 de sans plomb et 3/4 de gazole depuis 2011. En 2024, le diesel représente 69% de la consommation des transports routiers et poursuit sa diminution depuis 2017. Elle est ainsi passée de 346,9 ktep à **319,8 ktep en 2024**, avec une baisse de 1,3% entre 2023 et 2024.

La consommation du super sans plomb a, à contrario, augmenté de 7,2% **en 2024 et atteint 144,1 ktep**.

En 2024, la consommation électrique qui découle de la mobilité électrique était estimée à environ 1,3 ktep. Ne sont pris en compte dans cette estimation que les voitures électriques, avec

l'hypothèse d'une consommation moyenne de 15 kWh/100 km et 2,2 déplacements par jour de 8,76 km en moyenne (source EDGT pour les trajets en voiture individuelle). Cette hypothèse de consommation moyenne est maintenue en 2024 en raison de plusieurs facteurs spécifiques au territoire :

- Kilomètres réalisés au quotidien inférieurs à 50km,
- Vitesse limitée à 110km/h,
- Géographie et relief limitants de grandes distances et ne permettant pas la présence d'autoroute à 130 km/h,
- Part des citadines plus importante que celles des SUV à La Réunion.

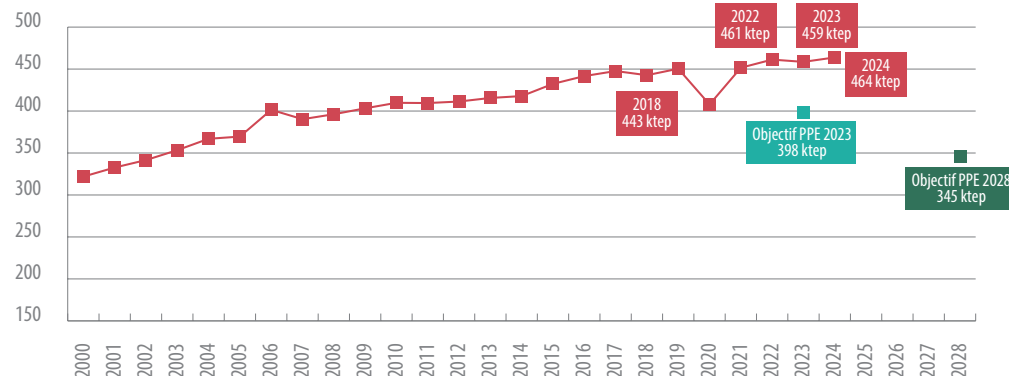
Par ailleurs, il est à noter que des tests réalisés sur un protocole stable adapté au territoire⁶ confirment cette consommation moyenne. De plus, il est à prendre également en considération que les véhicules mis sur le marché réunionnais sont équipés de groupes motopropulseurs/batteries bénéficiant d'une technologie plus efficiente.



La Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 fixe l'objectif de réduire la consommation d'énergie fossile du secteur transport routier de 10% en 2023 et de 22% par rapport à 2018. En 2024, la consommation de carburants fossiles est de 463,9 ktep pour les transports routiers, et se positionne significativement au-dessus de l'objectif fixé pour l'année 2023 qui était de 398 ktep.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ROUTIER ET OBJECTIFS DE LA PPE 2019-2028

- Consommation des transports routiers
- Objectif PPE 2023
- Objectif PPE 2028



⁶ Essais, sur protocole stable, réalisés sur le territoire : <https://www.youtube.com/@stator974>

PRIX DES CARBURANTS ROUTIERS DEPUIS 2007

À SAVOIR

Publication le 27 décembre 2013 du décret n° 2013-1315 réglementant les prix des produits pétroliers ainsi que le fonctionnement des marchés de gros pour la distribution de ces produits dans le département de La Réunion. Le préfet fixe les prix maximums des produits pétroliers dans les conditions prévues par le présent décret. Ces prix sont calculés en fonction des coûts supportés par les entreprises et de la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.

A partir de 2021, les données ont été mises à jour suivant les informations fournies sur le site de l'INSEE : Indice des prix à la consommation

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le prix de vente du carburant comprend le prix d'achat de la matière première, le coût de transport, le prix du passage en dépôt et le prix de distribution, auxquels s'ajoutent des droits portuaires, des droits de douane pour l'essence (pas pour le gazole), l'octroi de mer (qui est une taxe sur les produits importés applicable en outre-mer) et la taxe spéciale de consommation sur les carburants. Les prix sont suivis chaque année par l'Observatoire des prix, des marges et des revenus.

Période	Super/litre/prix public	Super/litre/prix public en euro constant 2008	Gazole/litre/prix public	Gazole/litre/prix public en euro constant 2008	Gaz (bouteille de 12,5kg)/prix public	Gaz (bouteille de 12,5kg)/prix public en euro constant 2008
Prix moyen année 2007	1,33	1,31	1,01	1,00	19,47	19,32
Variations en centimes	-0,09	-0,10	-0,04	-0,05	0,74	0,59
Prix moyen année 2008	1,45	1,39	1,15	1,11	20,79	19,97
Variations en centimes	0,12	0,08	0,14	0,11	1,32	0,65
Prix moyen année 2009	1,25	1,20	0,96	0,92	18,25	17,50
Variations en centimes	-0,20	-0,19	-0,19	-0,18	-2,54	-2,47
Prix moyen année 2010	1,41	1,32	1,07	1,01	19,27	18,09
Variations en centimes	0,16	0,13	0,11	0,08	1,02	0,59
Prix moyen année 2011	1,56	1,43	1,21	1,20	20,62	20,63
Variations en centimes	0,15	0,11	0,14	0,19	1,36	2,54
Prix moyen année 2012	1,66	1,51	1,28	1,17	22,04	20,12
Variations en centimes	0,09	0,08	0,07	-0,03	1,42	-0,50
Prix moyen année 2013	1,61	1,48	1,25	1,15	21,30	19,82
Variations en centimes	-0,05	-0,03	-0,04	-0,02	-0,73	-0,30
Prix moyen année 2014	1,55	1,43	1,20	1,10	20,53	18,90
Variations en centimes	-0,05	-0,05	-0,05	-0,05	-0,78	-0,93
Prix moyen année 2015	1,39	1,29	1,04	0,96	17,87	16,51
Variations en centimes	-0,16	-0,14	-0,16	-0,14	-2,65	-2,39
Prix moyen année 2016	1,28	1,19	0,94	0,87	16,81	15,51
Variations en centimes	-0,11	-0,10	-0,10	-0,09	-1,06	-1,00
Prix moyen année 2017	1,37	1,25	1,02	0,93	17,77	16,33
Variations en centimes	0,08	0,07	0,08	0,07	0,96	0,82
Prix moyen année 2018	1,48	1,34	1,19	1,07	17,70	16,03
Variations en centimes	0,11	0,08	0,17	0,14	-0,07	-0,30
Prix moyen année 2019	1,43	1,29	1,12	1,02	16,81	15,18
Variations en centimes	-0,05	-0,05	-0,06	-0,06	-0,89	-0,85
Prix moyen année 2020	1,27	1,13	0,98	0,87	17,04	15,15
Variations en centimes	-0,16	-0,16	-0,15	-0,14	0,24	-0,03
Prix moyen année 2021	1,43	1,26	1,08	0,96	18,87	16,72
Variations en centimes	0,15	0,13	0,10	0,09	1,82	1,57
Prix moyen année 2022	1,66	1,43	1,39	1,19	19,11	16,45
Variations en centimes	0,24	0,17	0,31	0,24	0,24	-0,27
janvier-23	1,67	1,36	1,45	1,18	15,00	12,17
février-23	1,71	1,39	1,44	1,17	15,00	12,17
mars-23	1,73	1,40	1,40	1,14	15,00	12,17
avril-23	1,74	1,41	1,40	1,14	15,00	12,17
mai-23	1,72	1,40	1,33	1,08	15,00	12,17
juin-23	1,63	1,32	1,26	1,02	15,00	12,17
juillet-23	1,66	1,35	1,29	1,05	15,00	12,17
août-23	1,68	1,36	1,31	1,06	15,00	12,17
septembre-23	1,75	1,42	1,44	1,17	15,00	12,17
octobre-23	1,82	1,48	1,49	1,21	15,00	12,17
novembre-23	1,72	1,40	1,46	1,18	15,00	12,17
décembre-23	1,71	1,39	1,39	1,13	15,00	12,17
Prix moyen année 2023	1,71	1,39	1,39	1,13	15,00	12,17
Variations en centimes	0,05	-0,04	0,00	-0,07	-4,11	-4,28
janvier-24	1,67	1,34	1,33	1,07	15,00	12,04
février-24	1,68	1,35	1,35	1,08	15,00	12,04
mars-24	1,73	1,39	1,39	1,12	15,00	12,04
avril-24	1,73	1,39	1,36	1,09	15,00	12,04
mai-24	1,78	1,43	1,37	1,10	15,00	12,04
juin-24	1,71	1,37	1,33	1,07	15,00	12,04
juillet-24	1,68	1,35	1,32	1,06	15,00	12,04
août-24	1,71	1,37	1,34	1,08	15,00	12,04
septembre-24	1,64	1,32	1,29	1,04	15,00	12,04
octobre-24	1,58	1,27	1,22	0,98	15,00	12,04
novembre-24	1,62	1,30	1,24	1,00	15,00	12,04
décembre-24	1,62	1,30	1,26	1,01	15,00	12,04
Prix moyen année 2024	1,68	1,35	1,32	1,06	15,00	12,04
Variations en centimes	-0,03	-0,04	-0,07	-0,07	0,00	-0,13

PARC DE VÉHICULES ROUTIERS DEPUIS 2006

À SAVOIR

A partir de 2022, les données proviennent de la DEAL. Les données d'ensemble de 2022 et 2023 ont été revues et peuvent donc différer par conséquent des éditions précédentes.

DÉFINITION

Un véhicule est considéré dans le parc en circulation, s'il vérifie les conditions suivantes :

- Le véhicule a été **immatriculé au système d'immatriculation des véhicules (SIV)** avant le 1er janvier de l'année ;

- **Aucune opération de sortie de parc** n'a été déclarée avant le 1er janvier de l'année à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), chargée de la mise en œuvre du SIV (destruction, vente ou déménagement à l'étranger, véhicule accidenté, véhicule en attente de vente chez un concessionnaire) ;

- Le véhicule est à **jour de son contrôle technique** : compte tenu du fait qu'un grand nombre de véhicules passent leur contrôle technique en retard, un véhicule qui n'est pas à jour de son contrôle technique au 31 décembre de l'année N, mais qui finalement passe son contrôle technique avec un retard acceptable (dont la durée dépend du genre du véhicule), sera considéré dans le parc au 31 décembre. Pour l'année 2024, concernant les véhicules en retard de leur contrôle technique au 31 décembre 2023, on applique une probabilité que le véhicule passe un contrôle technique avec un retard acceptable.

Source : SDES - Données sur le parc automobile français au 1er janvier 2024 | Données et études statistiques La méthodologie retenue pour l'estimation des parcs de véhicules et des distances parcourues est disponible sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/methodologie-pour-les-estimations-des-parcs-de-vehicules-et-des-distances-parcourues?rubrique=&dossier=1348>

IMMATRICULATION DE VÉHICULES NEUFS À LA RÉUNION

Le tableau ci-dessous présente les véhicules neufs immatriculés de 2006 à 2024, en nombre :

Immatriculations neuves	2006	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Voitures particulières	22 437	20 263	22 297	23 706	25 322	26 158	27 511	23 938	29 738	27 669	27 524	24 740	-10,1%
Autobus et autocars	55	110	167	148	121	77	103	133	115	118	96	185	92,7%
Camionnettes, camions et véhicules spéciaux	7 214	4 314	5 139	5 625	5 917	6 362	6 092	5 100	6 619	6 853	5 943	5 398	-9,2%
Tracteurs routiers	76	183	224	257	266	231	219	163	169	293	299	292	-2,3%
Deux-roues*	2 368	1 481	1 608	1 901	1 722	1 719	2 141	2 356	4 281	3 516	4 442	6 343	42,8%
ENSEMBLE	32 150	26 351	29 435	31 637	33 348	34 547	36 066	31 690	40 922	38 449	38 304	36 958	-3,5%

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010. A la suite d'une consolidation des données de la part du SDES, les données ont été mises à jour à partir de 2011. À partir de 2022 : Source DEAL. * Motocycles, Tricycles et quadricycles compris

Depuis 2022, **les immatriculations des véhicules neufs sont en baisse, elles poursuivent cette diminution en 2024 légèrement (-3,5%)**. Cela est notamment dû aux voitures particulières et aux camionnettes, camions et véhicules spéciaux : respectivement de -10,1% et -9,2% par rapport à 2023. Malgré cette baisse relevée au niveau des véhicules particuliers, avec près de 24 700 unités vendues en 2024, les voitures particulières représentent encore 3/4 du marché du neuf à La Réunion.

Des écarts importants sont observés entre 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire et résultent du retard des livraisons maritimes. Bien qu'il soit constaté pour les années 2022 et 2023 un rythme de livraison semblable à celui d'avant crise sanitaire, **l'année 2024 marque une année plus difficile dans le marché automobile**⁷.

D'une manière générale, c'est la chute du marché des véhicules particuliers (- 2784 véhicules) qui entraîne la baisse l'ensemble des ventes de véhicules neufs (- 1 346 véhicules). Plusieurs raisons pourraient expliquer ce recul, dont notamment :

- une montée des prix des véhicules face à une baisse du pouvoir d'achat des Réunionnais,
- un questionnement des acheteurs sur les nouvelles technologies,
- un changement des mentalités et une prise de conscience plus environnementaliste,
- un essoufflement du modèle économique appliqué sur le territoire jusqu'à présent.

⁷ Interview du Président du SICR (Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion), janvier 2025, Réunion 1ère

VENTES DE VÉHICULES D'OCCASION À LA RÉUNION

Le tableau ci-dessous présente les véhicules d'occasion vendus de 2006 à 2024, en nombre :

Immatriculations de véhicules d'occasion à La Réunion	2006	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Voitures particulières	48 524	50 280	60 303	63 286	60 304	59 939	60 267	59 524	68 718	65 124	64 770	64 146	-1,0%
Autobus et autocars	40	90	80	68	87	101	60	77	92	44	74	85	14,9%
Camionnettes, camions et véhicules spéciaux	9 947	10 987	12 250	12 342	11 498	11 756	11 648	11 553	13 632	14 380	14 638	14 294	-2,4%
Tracteurs routiers	137	238	542	467	458	440	442	265	375	445	408	425	4,2%
Deux-roues*	-	4 738	6 330	6 828	6 307	6 249	6 631	7 267	12 626	10 045	10 460	9 126	-12,8%
ENSEMBLE	58 648	66 333	79 505	82 991	78 654	78 485	79 048	78 686	95 443	90 038	90 350	88 076	-2,5%

Tout comme le marché des véhicules neufs, le marché des véhicules d'occasion connaît une baisse de 2,5% entre 2023 et 2024 ; il a été en hausse constante de 2006 à 2016 puis a connu une baisse moyenne de 4,7% entre 2016 et 2019.

Après une reprise globale des ventes en 2021, on observe une diminution en 2022 à l'exception des camionnettes, camions et véhicules spéciaux, et des tracteurs routiers et agricoles qui sont en hausse. En 2023, cette baisse se poursuit pour

certaines catégories, mais l'augmentation observée pour les camionnettes, camions et véhicules spéciaux et les deux-roues suffit à donner une petite impulsion (+0,3%) au marché de véhicules d'occasions.

En 2024, le marché continue à chuter à l'exception des autobus et autocars et des tracteurs routiers et agricoles qui eux sont en hausse, respectivement de 14,9% et 4,2%.

* *Motocycles, Tricycles et Quadricycles compris*

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010. A la suite d'une consolidation des données de la part du SDES, les données ont été mises à jour à partir de 2011. A partir de 2022 : Source DEAL



PARC TOTAL DE VÉHICULES AU 1ER JANVIER 2024 À LA RÉUNION

Le tableau ci-dessous présente l'état de l'ensemble du parc de véhicules du 31 décembre 2006 au 1er janvier 2024

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	Part du marché
Voitures particulières	316 176	328 003	328 847	328 725	340 794	319 872	325 361	331 607	340 501	350 666	362 673	374 538	385 513	390 187	395 920	402 670	412 933	422 888	429 478	1,6%	82,6%
<i>Particulier</i>	0	0	0	0	0	297 693	302 486	308 071	316 439	325 687	336 113	346 467	355 242	358 131	362 579	369 812	377 262	383 379	386 834	0,9%	74,4%
<i>Professionnel</i>	0	0	0	0	0	22 179	22 875	23 536	24 062	24 979	26 560	28 071	30 271	32 056	33 341	32 858	35 671	39 509	42 644	7,9%	8,2%
Autobus et autocars	1 486	1 546	1 688	1 650	1 672	1 406	1 397	1 479	1 512	1 539	1 555	1 616	1 654	1 590	1 617	1 660	1 682	1 614	1 609	-0,3%	0,3%
Poids Lourds	78 800	5 043	5 325	6 662	6 635	4 870	4 876	4 923	4 975	5 120	5 317	5 543	5 574	5 364	5 426	5 495	5 622	5 631	5 610	-0,4%	1,1%
<i>Camion</i>	77 052	3 191	3 375	4 603	4 489	3 432	3 411	3 457	3 449	3 493	3 548	3 664	3 673	3 518	3 586	3 642	3 704	3 743	3 788	1,2%	0,7%
<i>Tracteur routier</i>	609	658	697	690	654	847	853	864	905	970	1 119	1 189	1 213	1 187	1 141	1 147	1 193	1 169	1 099	-6,0%	0,2%
<i>Véhicule automoteur spécialisé</i>	1 139	1 194	1 253	1 369	1 492	591	612	602	621	657	650	690	688	659	699	706	725	719	723	0,6%	0,1%
Véhicules Utilitaires Légers	0	75 030	72 506	97 487	96 343	64 228	77 317	78 649	80 823	83 452	85 917	88 462	90 844	92 116	91 969	91 206	92 794	81 525	83 059	1,9%	16,0%
<i>Camionnette</i>	0	75 030	72 506	97 487	96 343	51 679	64 929	66 243	68 277	70 713	72 946	75 196	77 443	78 873	78 959	78 623	80 501	69 585	71 702	3,0%	13,8%
<i>Camping-car</i>	0	0	0	0	0	37	48	50	60	63	73	76	88	109	118	148	194	231	271	17,3%	0,1%
<i>Autres VASP</i>	0	0	0	0	0	753	754	830	891	964	1 012	1 091	1 149	1 222	1 336	1 399	1 520	1 578	1 690	7,1%	0,3%
<i>Dérivé VP</i>	0	0	0	0	0	11 759	11 586	11 526	11 595	11 712	11 886	12 099	12 164	11 912	11 556	11 036	10 579	10 131	9 396	-7,3%	1,8%
ENSEMBLE	396 462	409 622	408 366	434 524	445 444	390 376	408 951	416 658	427 811	440 777	455 462	470 159	483 585	489 257	494 932	501 031	513 031	511 658	519 756	1,6%	100,0%

* Véhicule automoteur spécialisé : véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (hormis les autocaravanes ou « camping-cars ») : travaux publics, bazars forains, véhicules sanitaires, etc.

** Entre 2020 et 2022, la méthodologie de comptage a été modifiée, seules quatre grandes catégories de véhicule ont été considérées : Voitures particulières (VP) - Camionnettes - Camping-car - Autres VASP légers - Dérivé VP (VUL) - Camions - Tracteurs routiers - VASPS lourds (PL) - Autobus - Autocars (TCP).

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010, à la suite d'une consolidation des données de la part du SDES, les données ont été mises à jour à partir de 2011. A partir de 2022 : Source DEAL. De 2011 à 2024, une modification de la présentation et de la répartition des données a été réalisée pour l'édition 2025 afin d'homogénéiser la méthodologie de comptage du BER avec celle de la DEAL.

Le parc de véhicules augmente de +1,6% entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2024. On observe cependant une diminution du parc au niveau des tracteurs routiers (-6,0%) et des dérivés VP (-7,3%). L'augmentation du parc observée est essentiellement portée par l'augmentation du nombre de voitures particulières (+1,6%) qui représentent 83% des véhicules à La Réunion et dans une moindre mesure par le nombre de véhicules utilitaires légers (+1,9%) qui représente 16% du marché.

Entre 2024 et 2023, la consommation de carburant pour le transport routier connaît également une augmentation (+1,2%)⁸.

⁸ Page 48 – Consommation de carburants pour les transports routiers en 2024

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ HYBRIDE ET ÉLECTRIQUE

D'une manière générale, le marché du véhicule électrique et hybride (rechargeable ou non) est en croissance depuis ces dernières années. Cette progression s'explique en partie par l'obligation, en vigueur depuis le 1er juillet 2021, imposant aux collectivités territoriales et intercommunalités disposant d'un parc de plus de 20 véhicules automobiles de respecter des quotas de véhicules à faibles et très faibles émissions⁹.

Des objectifs similaires s'appliquent également à l'Etat, à ses établissements publics ainsi qu'aux autres entités adjudicatrices. Par ailleurs, les entreprises privées exploitant directement ou non (Loi LOM¹⁰ et Loi Climat et résilience), un parc de plus de 100 cyclomoteurs ou motocyclettes

légères, doivent également respecter des quotas annuels de renouvellement en véhicule à faible émission (VFE) et véhicule à très faible émission (VTFE). Ainsi, dans le secteur public, des objectifs de 30 à 50% de verdissement sont attendus pour les flottes supérieures à 20 VL, dans le secteur privé, l'objectif de verdissement est de 20% pour les flottes supérieures à 100 VL.

En 2024, selon le SDES¹¹, ces objectifs sont plus souvent atteints dans le secteur public (48 % pour l'État, 33 % pour les collectivités locales, 29 % pour les autres acheteurs publics) que dans le secteur privé où seulement 23% des entreprises respectent les quotas. Ces nouveaux véhicules à faibles

émissions sont majoritairement électriques (87% de véhicules électriques et 13% de véhicules hybrides) dans le secteur public. Dans le secteur privé la répartition est plus équilibrée : 57% de véhicules électriques contre 43% de véhicules hybrides.

A ces obligations s'ajoute également une taxe de non-verdissement des flottes instaurée par la Loi de Finance 2025 (applicable sur l'ensemble du parc contrairement à la LOI LOM s'appliquant sur le renouvellement). Celle-ci s'applique aux entreprises possédant une flotte d'au moins 100 véhicules.

⁹ Article L224-8 du Code de l'Environnement dans le cadre de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc

¹⁰ LOM : loi d'orientation des mobilités

¹¹ https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-verdissement-des-vehicules-legers-professionnels-en-2024-0?mtm_campaign=elettre_novembre2025

MARCHÉ DES VÉHICULES HYBRIDES NON RECHARGEABLES

Le tableau ci-dessous présente le nombre de véhicules hybrides non rechargeables immatriculés chaque année et cumulés depuis 2006 :

	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Voitures hybrides non rechargeables - Immatriculation	38	263	275	0	711	714	737	775	738	957	1 503	2 554	1 944	6 288	6 600	7 934	20,2%
Voitures hybrides non rechargeables - Cumulé	38	685	960	960	1 671	2 385	3 122	3 897	4 635	5 592	7 095	9 649	11 593	17 881	24 481	32 415	32,4%

Le véhicule hybride non rechargeable poursuit sa progression entamée depuis plusieurs années avec un nombre total de véhicules qui a augmenté de 32,4% entre 2023 et 2024 à La Réunion, passant de 24 481 véhicules fin 2023 à 32 415 à fin 2024. Le marché des véhicules hybrides non rechargeables connaît une forte augmentation en 2024 (+20% contre +5% en 2023) avec près de 8 000 véhicules neufs immatriculés annuellement (entre 2023 et 2024).

Plusieurs hypothèses envisageables pour ce report du marché de l'électrique vers l'hybride non rechargeables :

- Taxation moindre des entreprises sur les véhicules de société (TVS) en faveur des véhicules hybrides, plus généralement, qui étaient exonérés jusqu'à fin 2024 de la taxe sur les émissions de CO₂.
- Mise en place de l'octroi de mer en 2024 pour certaines catégories de véhicules électriques (selon certains professionnels du secteur).

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010, à la suite d'une consolidation des données de la part du SDES en 2023, les données ont été mises à jour à partir de 2011. A partir de 2022 : Source DEAL - Auteur : OER

MARCHÉ DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Le tableau ci-dessous présente le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés chaque année et cumulé depuis 2006 :

CUMUL	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Voitures hybrides Rechargeables	0	0	0	0	0	0	105	110	164	149	105	306	750	943	919	986	7,3%
Voitures hybrides Rechargeables - Cumulé	0	0	0	0	0	0	105	215	379	528	633	939	1 689	2 632	3 551	4 537	27,8%
Voitures électriques	0	6	6	0	50	61	104	107	255	332	518	1 069	2 321	2 808	3 633	2 832	-22,0%
Voitures électriques - Cumulé	0	6	12	12	62	123	227	334	589	921	1 439	2 508	4 829	7 637	11 270	14 102	25,1%
Motocycles électriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	42	0	186	261	199	-23,8%
Motocycles électriques - Cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	49	49	235	496	695	40,1%
Cyclomoteurs électriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237	860	2 233	159,7%
Cyclomoteurs électriques - Cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237	1 097	3 330	203,6%
ENSEMBLE - Cumulé	0	6	12	12	62	123	332	549	968	1 449	2 079	3 496	6 567	10 741	16 414	22 664	38,1%

Le marché du véhicule électrique poursuit sa progression depuis ses débuts sur le territoire avec un nombre total de voitures électriques qui a augmenté de 38,1% entre 2023 et 2024 en cumulé à La Réunion, passant de 11 270 voitures électriques fin 2023 à 14 102 fin 2024.

Une baisse des ventes de 22% a été observée entre 2023 et 2024. Selon les professionnels du secteur, elle pourrait s'expliquer en partie, par la mise en place de l'octroi de mer sur certains véhicules électriques.

Les motocycles électriques progressent également en 2024, avec 695 véhicules comptabilisés. Il est à noter que depuis 2022, une comptabilisation des cyclomoteurs électriques est également possible. Ce marché fait un bond de +363% entre 2022 et 2023 et de 203,6% en 2024. Il s'agit essentiellement de véhicule à deux ou trois roues pourvu d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³ et qui ne peut pas dépasser les 50 km/h.

Dans une dynamique moindre, les ventes de véhicules hybrides rechargeables ont également augmenté (+27,8%) entre 2024 et 2023 avec un parc de 4 537 véhicules.

La part des véhicules électriques sur le parc total de véhicules représente 3,5% en 2024 contre 2,5% en 2023.

Au total à fin 2024, l'île compte 14 102 voitures électriques, 4 537 voitures hybrides rechargeables, 695 motocycles électriques et 3 330 cyclomoteurs électriques.

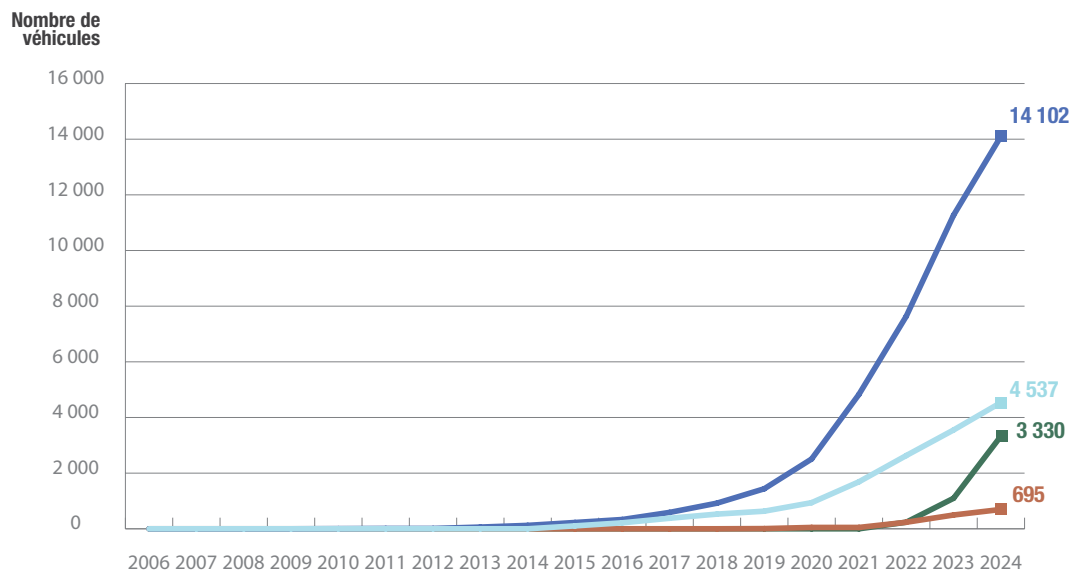


Le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables est à suivre pour les prochaines années étant donné l'impact sur le réseau électrique que peut engendrer leur recharge. Il est préconisé une communication active auprès des utilisateurs de véhicule électrique relative au chargement de leur véhicule. Des solutions sont proposées avec les recharges pilotées.

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010, à la suite d'une consolidation des données de la part du SDES en 2023, les données ont été mises à jour à partir de 2011.

— Voitures hybrides rechargeables — Voitures électriques
— Cyclomoteurs électriques — Motocycles électriques

CUMUL DU NOMBRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES :



DÉTAIL DES VENTES ANNUELLES DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES DEPUIS 2022 (SOURCE : DEAL)

Le détail des ventes entre véhicules neufs et d'occasions est disponible depuis 2022 et présenté ci-après :

	2022			2023			2024		
	Neufs	Occasions	Total	Neufs	Occasions	Total	Neufs	Occasions	Total
Voitures hybrides Rechargeables	943	392	1 335	919	416	1 335	986	629	1 615
Voitures électriques	2 808	914	3 722	3 633	916	4 549	2 832	1 508	4 340
Motocycles électriques	186	25	211	261	50	311	199	84	283
Cyclomoteurs électriques	237	132	369	860	138	998	2 233	254	2 487
Trottinettes électriques*	103	-	103	168	-	168	180	-	180
VAE (LD + LS)*	1 700	-	1 700	2 553	-	2 553	3 568	-	3 568
Scoters électriques LS*	-	-	-	-	-	-	20	-	20
ENSEMBLE	5 977	1 463	7 440	8 394	1 520	9 914	10 018	2 475	12 493

Sources : Deal et Observatoire de la mobilité pour trottinettes et vélos électriques

* LD = Location Longue Durée et LS = Location Libre-Service VAE = Vélo à Assistance Electrique



À SAVOIR

Les données d'ensemble de 2022 et 2023 ont été revues et peuvent donc différer par conséquent des éditions précédentes.

PRISES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En juillet 2025, on dénombre **572 prises publiques** au total en fonctionnement sur l'île soit **20 prises fonctionnelles supplémentaires** par rapport à juin 2024. Au total, 93 prises ont été installées entre juin 2024 et juin 2025, passant de 762 prises à 851 prises

À SAVOIR

Au total, sur l'île, on comptabilise 395 bornes de recharges pour 851 prises parmi lesquelles 279 prises sont répertoriées comme étant « hors fonctionnement », lors de la consultation des cartes en ligne ChargeMap (juillet 2025). Ainsi, on considère qu'il y a 572 prises en fonctionnement.

POUR INFO

La carte en ligne ChargeMap indique le nombre de points de rechargement qui existent sur l'île. Il faut sélectionner un point de rechargement pour afficher le nombre de bornes de rechargement installées sur ce lieu. Une borne peut avoir entre 1 à 4 prises de recharge.



RÉFÉRENCIEMENT DU NOMBRE TOTAL DES PRISES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (JUILLET 2025)

Nom/ Adresse	Bornes	Priises	Gratuite	Payante	En fonc-tionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CINOR - SAINT-DENIS															
Parking VAPIANO - CASINO - Arbre à delice 1-3 place Sada Garriga	1	4	4	0	0	0		4	3	0		0		0	
Virta - Saint-Denis - Rue Juliette Dodu Rue Juliette Dodu	1	1	0	1	0	1	6	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Lacaussade 41 Boulevard Lacaussade	1	3	0	3	3	1	22	0		1	100	1	100	0	
Hôtel Dina Morgabine St Denis 1 Rue Issop Ravate	1	1	1	0	1	1	7	0		0		0		0	
Freshmile - Société Marchande de Carburant, 18 Boulevard Notre-Dame de la Trinité	1	2	0	2	0	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Butor Rue Léopold Rambaud	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - Saint-Denis, 37 Avenue Stanislas Gimart	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Saint-Denis, Parking P4 Clinique Sainte Clotilde 152 Route De Bois De Nèfles	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - Saint-Denis, Parking P2 Clinique Sainte Clotilde 127 Route Du Bois De Nèfles	2	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Station Télépherique Bois De Nèfles (Papang) - Saint-Denis Chemin des vetivers	1	4	4	0	0	2	22	2	3,7	0		0		0	
Parking Station Bancoul - Sainte-Clotilde Chemin bancoul	1	4	4	0	0	2	22	2	3,7	0		0		0	
Conseil Régional - Avenue René Cassin (Privé) Avenue René Cassin	3	9	9	0	9	2	22	5	3	0		0		2	22
Freshmile - Saint-Denis, Renault 11 boulevard du Chaudron	1	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
Cotrans - Automobile Rue Jules Hermann	4	6	6	0	6	4	3 à 3,7 ; 1 à 33	0		1	20	1	22	0	
Freshmile - St Denis, JCA 1 Rue Edouard Manes	4	16	0	16	8	8	22	8	3	0		0		0	
Freshmile - Watt – Tour Cadjee souterrain 62 Boulevard du Chaudron	8	8	0	8	8	8	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt – Tour Cadjee exterieur 62 boulevard du Chaudron	2	6	0	6	6	2	22	0		2	24	2	24	0	
GARAGE HYUNDAI 67 Boulevard du Chaudron	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Bd Sud 2 rue de la Guadeloupe	2	6	0	6	3	2	44	0		2	50	2	50	0	
Parking Mr Bricolage- Sainte Clotilde 9 Rue Lislet Geoffroy	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Université PTU 2 rue Joseph Wetzell	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
BMW Réunion - Leal (Privé)17-22 Route de la Rivière des Pluies	1	3	3	0	3	1	22	0		1	22	1	50	0	
Freshmile - Saint-Denis, Rue du stade de l'est 5 5 Rue Du Stade De L'est	3	12	0	12	12	6	22	6	3	0		0		0	
Freshmile - Sainte-Clotilde, Centre Commercial Grand Nord 75 rue du karting	3	12	0	12	6	6	22	6	3	0		0		0	
TOTAL SAINT-DENIS	46	117	37	80	85	61	3 prises à 3,7 kW 1 prise à 6 kW 1 prise à 7 kW 2 prises à 7,4 kW 51 prises à 22 kW 1 prise à 33 kW 2 prises à 44 kW	40	36 prises à 3 kW 4 prises à 3,7 kW	7	1 prise à 20 kW 1 prise à 22 kW 2 prises à 24 kW 2 prises à 50 kW 1 prise à 100 kW	2	1 prise à 22 kW 2 prise à 24 kW 3 prises à 50 kW 1 prise à 100 kW	2	2 prises à 22 kW

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CINOR - SAINTE-MARIE															
Freshmile - Watt - ARRG Atelier Maintenance Base aérienne 181, 1 Rue Georges Guyneme	1	1	0	1	1	1	22	0		0		0		0	
Parking longue durée aeroport Roland Garros 74 Av. Roland Garros	10	10	10	0	10	10	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG P2BIS 62 Avenue Roland Garros	10	10	0	10	5	10	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG Pole OPS 74 Avenue Roland Garros	5	14	0	14	10	8	22	6	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG Fret Magasin 42 Rue Hélène Boucher	2	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Aerogare de fret Av Roland Garros	8	8	8	0	8	8	7,4	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG Hangar Maintenance 1 Rue Gillot	2	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Albioma Solaire Developpement (Privé) 21 Rue HELENE BOUCHER	6	12	12	0	12	12	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG P4 5 Avenue Roland Garros	9	9	0	9	9	9	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG PKL 74 Avenue Roland Garros	22	22	0	22	21	22	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG Fret Bureaux 46 Rue Hélène Boucher	8	8	0	8	1	8	22	0		0		0		0	
Freshmile - Watt - ARRG P3 62 Avenue Roland Garros	8	8	0	8	0	8	7 à 22 ; 1 à 7,4	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Leroy Merlin Sainte Marie 43 Rue Michel Ange	3	4	0	4	3	2	22	0		0		2	25	0	
Monta - Sainte-Marie - Rue Michel Ange	1	2	0	2	0	2	22	0		0		0		0	
Duparc - Sainte Marie Rue Michel Ange	1	4	4	0	0	1	3	2	3	0		0		1	3
Freshmile - Watt - Golf de Beauséjour -18 Rue Des Frangipaniers	2	4	0	4	4	2	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - Engen, Sainte-Marie Beauséjour Rue Fleur de Jade	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
Parking souterrain de U Express Beauséjour 412 Rue Fleur de Jade	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Boyer - Rue Arthur Rimbaud - 57b Rue Arthur Rimbaud	1	1	1	0	1	1	22	0		0		0		0	
E.Leclerc, La Réserve 14 Rue Du General De Gaulle	8	32	0	32	26	16	22	16	3	0		0		0	
E-flux - Station service Ravine des chèvres RN2	1	2	2	0	2	0		0		0		2	47	0	
Freshmile - TotalEnergies, Ste-Marie-les-Cafés N2	1	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
TOTAL SAINTE-MARIE	111	163	39	124	125	129	1 prise à 3 kW 9 prises à 7,4 kW 119 prises à 22 kW	27	27 prises à 3 kW	1	1 prise à 24 kW	5	1 prise à 24 kW 2 prises à 25 kW	1	1 prise à 3 kW

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CINOR - SAINTE-SUZANNE															
Total Energies - Avenue Mahatma Gandhi - Sainte-Suzanne Avenue Mahatma Gandhi	3	5	5	0	0	1	22	0		1	50	3	150	0	
Freshmile - TotalEnergies, La Marine 4f Rue Des Pêcheurs	6	11	0	11	2	3	22	2	3	1	100	5	2:25 ; 3: 150	0	
Freshmile - Sainte-Suzanne, Centre Commercial Grand Est P1 27 Avenue Mahatma Gandhi	1	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Carrefour - 27 Avenue Mahatma Gandh	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Sainte-Suzanne, Centre Commercial Grand Est P2 27 Avenue Mahatma Gandhi	2	4	0	4	3	4	22	0		0		0		0	
Freshmile - Speedy Réunion, Sainte Suzanne 4 avenue Mahatma Gandhi	1	4	0	4	0	2	11	2	3	0		0		0	
Impasse Payet Suzanne - Bègue 1 Impasse Payet Suzanne	1	1	1	0	1	1	3	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Begue Route nationale 2	2	6	0	6	6	2	22	0		2	100	2	100	0	
Station-services TotalEnergies Commune Begue Zac, chem. Commune Bègue	2	4	4	0	4	0		0		2	50	2	100	0	
TOTAL SAINTE-SUZANNE	2	4	4	0	4	0	1 prise à 3 kW 2 prises à 11 kW 14 prises à 22 kW	4	4 prises à 3 kW	6	3 prises à 50 kW 3 prises à 100 kW	12	2 prises à 25 kW 4 prises à 100 kW 6 prises à 150 kW	2	2 prises à 22 kW
TOTAL CINOR	159	284	80	204	214	190	2 prises à 3 kW 3 prises à 3.7 kW 1 prise à 6 kW 1 prise à 7 kW 11 prises à 7.4 kW 2 prises à 11 kW 184 prises à 22 kW 1 prise à 33 kW 2 prises à 44 kW	71	67 prises à 3 kW	14	1 prise à 20 kW 1 prise à 22 kW 3 prises à 24 kW 5 prises à 50 kW 4 prises à 100 kW	24	1 prise à 22 kW 3 prises à 24 kW 4 prises à 25 kW 2 prises à 47 kW 3 prises à 50 kW 5 prises à 100 kW 6 prises à 150 kW	3	1 prise à 3 kW

0

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonc- tionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_ Domestique	Type_CHA- DEMO	Puissance_Type_CHA- DEMO	Type_COM- BO	Puissance_Type_ COMBO	Type_3C	Puissance_ Type_3C
CIREST - SAINT-ANDRÉ															
Freshmile - TotalEnergies, Cambuston 112, Route de Cambuston	1	2	0	2	0	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Super U, Saint André 200 Rue du Lycée	2	7	0	7	7	3	22	2	3	1	24	1	24	0	
Freshmile - RUNCHARGE Atlas, Saint André 10 chemin Lefaguyes	2	7	0	7	7	3	1 à 22 ; 2 à 7,4	2	3	1	24	1	24	0	
Freshmile - TotalEnergies, Saint-André Avenue Ile de France	1	4	0	4	0	1	43	1	3	1	50	1	50	0	
TOTAL SAINT-ANDRÉ	6	20	0	20	14	8	2 prises à 7,4 kW 5 prises à 22 kW 1 prise à 43 kW	6	6 prises à 3 kW	3	2 prises à 24 kW 1 prise à 50 kW	3	2 prises à 24 kW 1 prise à 50 kW	0	
CIREST - BRAS-PANON															
Total Réunion N2002, Bras-Panon 97412 France	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
TOTAL BRAS-PANON	1	2	0	2	2	1	1 prise à 22 kW	1	1 prise à 3 kW	0		0		0	
CIREST - SALAZIE															
La Boutik 101 Rue Georges Pompidou	1	1	1	0	1	1	7	0		0		0		0	
TOTAL SALAZIE	1	1	1	0	1	1	1 prise à 7 kW	0		0		0		0	
CIREST - SAINT-BENOIT															
Freshmile - Saint-Benoît, Centre commercial Beaulieu 18 ter chemin Goyaves 97470	1	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Marc-Antoine BRU 22 Rue du Palmier Royal 97470	1	1	1	0	1	1	7,4	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Saint-Benoît, Avenue Jean Jaurès	1	2	0	2	2	1	22	1		0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Burger King, 25 run Lucien Ducheman	1	3	0	3	1	1	22	0		1		1		0	
Freshmile - Engen, Saint-Benoît Bras-Fusil; 11 RN3	1	2	0	2	2	1	22	1		0		0		0	
Plantation Mélissa, 28 Chemin du Cratere	1	2	2	0	2	0		1	3	0		0		1	11
TOTAL SAINT-BENOIT	6	12	3	9	10	6	1 prise à 7,4 kW 5 prises à 22 kW	3	3 prises à 3 kW	1	1 prise à 24 kW	1	1 prise à 24 kW	1	1 prise à 11 kW

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CIREST - LA-PLAINE-DES-PALMISTES															
Freshmile - RUNCHARGE Boulodrome, 198 Rue de la République	1	3	0	3	1	1	22			1	24	1	24	0	
TOTAL LA-PLAINE-DES-PALMISTES	1	3	0	3	1	1	1 prise à 22 kW	0		1	1 prise à 24 kW	1	1 prise à 24 kW	0	
CIREST - SAINTE-ROSE															
	0	0	0	0	0	0				0		0		0	
TOTAL SAINTE-ROSE	0	0	0	0	0	0				0		0		0	
TOTAL CIREST	15	38	4	34	28	17	1 prise à 7 kW 3 prises à 7.4 kW 12 prises à 22 kW 1 prise à 43 kW	10	10 prises à 3 kW	5	4 prises à 24 kW 1 prise à 50 kW	5	4 prises à 24 kW 1 prise à 50 kW	1	1 prise à 11 kW



Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonc-tionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
TO - LE PORT															
1 Square Pierre Semard	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
ENGEN - 89 Rue du Général de Gaulle	2	5	5	0	0	2	22	1	3	1	24	1	24	0	
Freshmile - Le Port, 30 Avenue Lénine, Parking Oasis 4ème étage	3	6	0	6	4	3	22	3	3	0		0		0	
1 Rue Francis Sautron	1	4	4	0	4	2	7	2	3	0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Intersport, 2 rue Virassamy Mounien Le Port	2	3	0	3	3	2	22	0		0		1	25	0	
Cap Sacré Cœur 1 Route du Cœur Saignant	1	1	1	0	0	1	11	0		0		0		0	
Leroy Merlin - Le port - powered by DRIVECO 4 Rue Faraday	5	15	15	0	9	10	7,4	5	3,7	0		0		0	
SEMIR LE PORT - PUBLIC, 16 Rue Claude Chappe	1	2	0	2	2	2	11	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, ZAC 2000, N1 97420 Le Port	5	12	0	12	11	2	22	2	3	1	160	7	160	0	
Freshmile - Phaclin, Rue Louis Breguet 24 rue Louis Breguet	1	1	0	1	1	1	22	0		0		0		0	
Freshmile - Le Port, Renault 15 rue Charles Darwin Zac 2000	1	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
Bamytrucks Réunion 15 rue Patrice Lumumba	1	8	8	0	0	4	3	4	3	0		0		0	
TOTAL LE PORT	24	63	35	28	38	33	4 prises à 3 kW 2 prises à 7 kW 10 prises à 7,4 kW 3 prises à 11 kW 14 prises à 22 kW	19	14 prises à 3 kW 5 prises à 3,7 kW	2	1 prise à 24 kW 1 prise à 160 kW	9	1 prise à 24 kW 1 prise à 25 kW 7 prises à 160 kW	0	
TO - LA POSSESSION															
Freshmile - Watt - Camp Magloire 39-41 Rue du Vingt Decembre - La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - Mairie de La Possession 2 Rue Auguste Lacaussade 97419 La Possession	2	8	0	8	8	4	7,4	4	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - Front de Mer - 4 Rue Waldeck Rochet La Possession	1	4	0	4	0	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - Rue Victor Schoelcher - La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - Carrefour des banques - 35-43 Rue Sarda Garriga La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - Les Lataniers - 1 Chemin des Lataniers La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - Watt - 8-74 Chemin Boeuf Mort - La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
E-flux - Station service Vito Possession RN1 31 Rue Youri Gagarine	1	2	2	0	0	0		0		0		2	38	0	

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonc-tionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
TO - LA POSSESSION															
Freshmile - Watt - Chemin Boeuf Mort – 8-74 Chemin Boeuf Mort La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Centre Nelson Mandela, rue Barakani La Possession	1	3	0	3	0	1	22	0		1	24	1	24	0	
STATION ENGEN - LA POSSESSION	2	5	5	0	3	2	22	1	3	1	24	1	24	0	
Freshmile - Watt - Parking Eucalyptus –25 Chemin Moulin Jol La Possession	1	2	0	2	2	0		0		0		2	47	0	
Freshmile - Watt - Collège Jean Albany – Stade Roland Robert de Sainte Thérèse La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Gymnase Daniel Narcisse, Avenue De La Palestine La Possession	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - TotalEnergies, Moulin Joli, Avenue de la Palestine	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - Watt – Mairie annexe Dos d'Ane –22-24 Rue du Pere Lucien Courteaud La Possession	1	4	0	4	4	2	7,4	2	3	0		0		0	
TOTAL LA POSSESSION	18	61	7	54	38	27	2 prises à 7,4 kW 5 prises à 22 kW	24	24 prises à 3 kW	3	3 prises à 24 kW	7	3 prises à 24 kW 2 prises à 38 kW 2 prises à 47 kW	0	
TO - SAINT-PAUL															
Freshmile - Saint-Paul, Régie travaux 23 avenue du Grand Piton	1	4	4	0	4	2	22	2	3	0		0		0	
Renault - Cambaie 26 Avenue Grand Piton	1	4	4	0	0	0		0		0		0		4	22
Freshmile - Watt - La Balance Savanna - Saint-Paul 4 Rue Jules Thirel	2	7	0	7	3	3	22	2	3	1	24	1	24	0	
Freshmile - Watt - Cour Savanna - Saint-Paul 12 Rue Jules Thirel	1	2	0	2	2	0		0		0		2	47	0	
EZDrive - Saint-Paul - Rue Frederic Payet	1	3	3	0	0	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - 21, Rue Evariste de Parry - Saint Paul (Privé) Avenue du Stade	1	1	1	0	0	1	3	0		0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Médiathèque, Saint-Paul 110 Boulevard Du Front De Mer	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	24	0	
Boulodrome - Boulevard du Front de Mer - Saint Paul 16 Boulevard du Front de Mer	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Rue Evariste de Parry - Saint-Paul (Privé) 20–22 Rue Evariste de Parry	2	4	4	0	4	0		4	3	0		0		0	

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHA-DEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
TO - SAINT-PAUL															
Freshmile - Saint-Paul, Pôle Infrastructure et PDD 7 rue Sarda Garriga	2	8	8	0	0	4	22	4	3	0		0		0	
Freshmile - Saint-Paul, DRH 10 rue d'Angoulême	1	4	4	0	0	2	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Saint-Paul, Renault Rue de l'hôpital	1	1	0	1	1	1	7,4	0		0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE La Grotte Des Premiers Français, Saint Paul 8475 route nationale	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - Saint-Paul, Centre technique du Guillaume 118 chemin de la Glacière	1	4	4	0	0	2	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Engen, Le Guillaume RD7	1	2	0	2	2	1	22	1	3	0		0		0	
Le veto - Saint-Gilles-les-Hauts Chemin Chevalier	1	1	1	0	1	1	7	0		0		0		0	
Super U l'Eperon - Saint gilles les hauts 25 Rue d'Eden	1	2	2	0	2	2	7	0		0		0		0	
Freshmile - Watt – Golf du Bassin Bleu Saint-Paul 75 Rue du Golf	4	5	0	5	5	3	22	0		0		2	47	0	
Mac Donald - L'Eperon 2 Rue Fond Generese	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Station ENGEN - Rue Fond Generese 2 Rue Fond Generese	1	3	3	0	0	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - TotalEnergies, Théâtre Route du Théâtre	2	2	0	2	0	0		0		0		2	50	0	
Hotel Relais Hermitage - Saint Gilles les Bains 123 Avenue Leconte de Lisle	2	6	6	0	6	4	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Engen, Lagon-IES Chemin Carosse (Saint-Gilles Les Bains)	1	2	0	2	1	1	22	0		0		1	22	0	
Freshmile - ENGEN Lagon la saline Lot. Les Sables Blancs	1	2	2	0	2	1	22	1	3	0		0		0	
station engen 30 Rue des Demoiselles	2	4	4	0	0	2	3	2	3	0		0		0	
Parking hotel Lux* Rue du Lagon	1	1	1	0	1	1	22	0		0		0		0	
Station OLA - Route des Tamarins - La Saline Route des Tamarins	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Tamarins Route des Tamarins	1	4	0	4	0	2	22	2	3	0		0		0	
TOTAL SAINT-PAUL	37	88	57	31	40	43	3 prises à 3 kW 3 prises à 7 kW 1 prise à 7,4 kW 36 prises à 22 kW	24	24 prises à 3 kW	5	5 prises à 24 kW	12	1 prise à 22 kW 5 prises à 24 kW 4 prises à 47 kW 2 prises à 50 kW	4	4 prises à 22 kW

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
TO - LES TROIS-BASSINS															
Super U Trois Bassins Franciceas	1	4	4	0	4	2	22	2	3	0		0		0	
TOTAL LES TROIS-BASSINS	1	4	4	0	4	2	2 prises à 22 kW	2	2 prises à 3 kW	0		0		0	
TO - SAINT-LEU															
PARKING GRATUIT CENTRE VILLE SAINT LEU 4-16 RUE ARCHAMBAUD	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Saint-Leu, 1 Rue du trésor	1	2	0	2	2	1	7,4	1	3	0		0		0	
Mairie de Saint-Leu- Gare routière 46 Rue du General Lambert	1	4	4	0	4	2	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Le Piton Saint-Leu, Bureau Vallée St Leu 9 Rue Canne Bambou	1	1	0	1	1	1	22	0		0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Maison de la literie, 5 Rue du Pressoir	2	8	0	8	8	4	7,4	4	3	0		0		0	
E.Leclerc, Piton-Saint-Leu Rue Du Moulin	4	10	0	10	0	8	22	2	3	0		0		0	
ILOHA Seaview Hotel 44 Rue Georges Pompidou	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
TOTAL SAINT-LEU	11	29	8	21	15	20	5 prises à 7,4 kW 15 prises à 22 kW	9	9 prises à 3 kW	0		0		0	
TOTAL TO	91	245	111	134	147	125	7 prises à 3 kW 5 prises à 7 kW 38 prises à 7,4 kW 3 prises à 11 kW 72 prises à 22 kW	78	73 prises à 3 kW 5 prises à 3,7 kW	10	9 prises à 24 kW 1 prise à 160 kW	28	1 prise à 22 kW 9 prises à 24 kW 1 prise à 25 kW 2 prises à 38 kW 6 prises à 47 kW 2 prises à 50 kW 7 prises à 160 kW	4	4 prises à 22 kW

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonc- tionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_ Domestique	Type_CHA- DEMO	Puissance_ Type_CHADEMO	Type_COM- BO	Puissance_Type_ COMBO	Type_3C	Puissance_ Type_3C
CIVIS - LES AVIRONS															
Station service Engen-Les Avirons 82 Avenue du Général du Gaulle	1	2	2	0	2	1	22	1	22	0		0		0	
TOTAL LES AVIRONS	1	2	2	0	2	1	1 prise à 22 kW	1	1 prise à 22 kW	0		0		0	
CIVIS - L'ÉTANG-SALÉ															
Freshmile - RUNCHARGE Super U, 22 Rue du Père Van Berlo Etang Salé	2	7	0	7	7	3	7,4	2	3	1	24	1	24	0	
TOTAL L'ÉTANG-SALÉ	2	7	0	7	7	3	3 prises à 7,4 kW	2	2 prises à 3 kW	1	1 prise à 24 kW	1	1 prise à 24 kW	0	
CIVIS - SAINT-LOUIS															
Isaac - Rue Mgr De Beaumont Rue Mgr De Beaumont	1	1	1	0	1	0		1	3	0		0		0	
Siège Dacia - Saint-Louis 5 Avenue Du Docteur Raymond Vergès	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Credit Agricole - Agence De Saint Louis (Privé) Rue Des Albatros	1	2	2	0	2	2	11	0		0		0		0	
Freshmile - Runcharge Burger King, Saint Louis Plane Du Gol	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - Saint - Louis, Civis - Parking Du Gol Avenue De Toulouse	1	4	0	4	0	2	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Totalenergies, Le Gol 4 Avenue Du Docteur Raymond Vergès	2	6	0	6	3	2	22	0		2	1 à 50 ; 1 à 100	2	1 à 50 ; 1 à 100	0	
Freshmile - Saint Louis, Civis - Gare Routière Avenue De La Gare	1	4	0	4	4	2	11	2	3	0		0		0	
Ezdrive - Saint-Louis - Le Five Saint-Louis	2	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Saint Louis, Civis - Gare Routière	1	4	0	4	4	2	11	2	3	0		0		0	
Freshmile - Totalenergies, Leroy Merlin Saint Louis 39 Avenue De Toulouse	4	6	0	6	6	3	22	0		1	50	2	1 à 25 , 1 à 50	0	
TOTAL SAINT-LOUIS	15	34	5	29	27	18	6 prises à 11 kW 12 prises à 22 kW	7	7 prises à 3 kW	4	1 prise à 24 kW 2 prises à 50 kW 1 prise à 100 kW	5	1 prise à 24 kW 1 prise à 25 kW 2 prises à 50 kW 1 prise à 100kW	0	

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CIVIS - CILAOS															
Le Vieux Cep 44 Rue Saint-Louis	1	1	1	0	0	1	11	0		0		0		0	
Freshmile - Engen, Cilaos- IES Chemin Des Trois Mares	1	3	0	3	1	1	22	0		1	24	1	24	0	
TOTAL CILAOS	2	4	1	3	1	2	1 prise à 11 kW 1 prise à 22 kW	0		1	1 prise à 24 kW	1	1 prise à 24 kW	0	
CIVIS - SAINT-PIERRE															
E-flux - Station service Vito Pierrefonds RN1	1	2	0	2	2	0		0		0		2	47	0	
vision claire 56 Chemin Cachalot	1	1	1	0	1	0		1	3	0		0		0	
Freshmile - Engen, RD26 - IES	1	3	0	3	3	1	22	0		1	22	1	22	0	
Station-Services OLA, ZAC Mon repos 2 bis R.N.1 ZAC	1	4	4	0	4	2	22	0		0		2	100	0	
Freshmile - TotalEnergies, Pierrefond 17, RN1	1	2	0	2	2	0		0		0		2	80	0	
Freshmile - OLA Energy Pierrefonds Réunion, Parking 2 bis RN 1	3	6	0	6	4	2	22	0		0		4	2 à 100 ; 2 à 25	0	
Freshmile - RUNCHARGE Tennis Club, Saint Pierre 76 chemin Rebecca Stephane	2	8	0	8	4	4	7,4	4	3	0		0		0	
ENGEN Ligne - Route de la Ligne Paradis - Saint-Pierre 44C Route de la Ligne Paradis	1	3	3	0	2	1	22	0		1	24	1	24	0	
Freshmile - RUNCHARGE CASH OI, Saint Pierre 3 Rue Des Pyroxenes	1	3	0	3	3	1	22	0		1	22	1	24	0	
Freshmile - RUNCHARGE Burger King, Saint Pierre 3 Chemin De La Zone	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	22	0	
Freshmile - RUNCHARGE 3 Brasseurs, Saint Pierre 4 Allée De La Zone	2	8	0	8	0	4	7,4	4	3	0		0		0	
Freshmile - Watt – Family Plaza – Saint-Pierre 9 Rue Des Olivines	1	2	0	2	2	0		0		0		2	47	0	
Freshmile - St Denis, JCA Rue Des Olivines	3	12	0	12	12	6	22	6	3	0		0		0	
Parking plaza family Rue des Olivines	1	2	2	0	2	1	7	1	3	0		0		0	
Darty - Saint-Pierre 9 Rue Des Olivines	4	8	8	0	4	4	22	4	3	0		0		0	
DS Automobiles - N3 - Saint-Pierre	1	1	1	0	1	1	7	0		0		0		0	
But - 1 Rue Des Olivines - St Pierre	2	4	4	0	3	2	11	2	3	0		0		0	

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CIVIS - SAINT-PIERRE															
Carrefour - St-Pierre 1 Avenue Des Oceanites	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Saint-Pierre, IMMODEX 1 Avenue Des Oceanites	9	12	0	12	8	10	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - Saint-Pierre, Mr Bricolage ZAC Canabady	1	2	0	2	2	2	22	0		0		0		0	
Norauto - Saint Pierre Rue Des Amphiboles	2	4	4	0	0	4	22	0		0		0		0	
Freshmile - Decathlon - Saint-Pierre 1 ZAC canabady	4	16	16	0	0	8	22	8	3	0		0		0	
Engen - Rue Marius et Ary Leblond 235 Rue Marius et Ary Leblond	1	1	1	0	0	1	7	0		0		0		0	
Freshmile - Saint-Pierre, Renault 100 avenue Luc Donat Ravine Blanche	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Avenue Luc Donat - Saint-Pierre 127 Avenue Luc Donat	1	2	2	0	2	2	11	0		0		0		0	
Freshmile - Saint -Pierre, CIVIS - Parking Luc Donat 179 Avenue Luc Donat	1	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
Cotrans - Saint Pierre 128 bis Rue Marius et Ary Leblond	2	5	5	0	0	3	1 à 22 ; 2 à 3	0		1	20	1	20	0	
Freshmile - Saint - Pierre, CIVIS - Parking Cadjee 4 Rue De La Poudrière	2	6	0	6	4	3	1 à 22 ; 2 à 11	3	11	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Atlas, Saint Pierre 1 Rue De La Poudrière	1	3	0	3	3	1	22	0		1	24	1	24	0	
Vapiano St Pierre 3 Rue de la Poudriere	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Vapiano Saint-Pierre 3 Rue De La Poudrière	2	3	3	0	3	2	22	0		0		1	25	0	
VAPIANO RESTAURANT 1 Rue de la Poudrière	1	2	2	0	0	2	22	0		0		0		0	
Freshmile - Saint - Pierre, CIVIS - Parking Volnay Rue Des Bons Enfants	1	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
Restaurant fleur de tartare atelier des mets 88-94 Avenue du Président Mitterrand	1	1	1	0	1	1	8	0		0		0		0	
Freshmile - Saint-Pierre, OLA Energy Apollo 16 Rue Du Pere Maitre	2	2	0	2	2	0		0		0		2	47	0	
TOTAL SAINT-PIERRE	61	145	63	82	87	79	2 prises à 3 kW 3 prises à 7 kW 8 prises à 7,4 kW 1 prise à 8 kW 6 prises à 11 kW 59 prises à 22 kW	39	36 prises à 3 kW 3 prises à 11 kW	6	1 prise à 20 kW 2 prises à 22 kW 3 prises à 24 kW	21	1 prise à 20 kW 2 prises à 22 kW 3 prises à 24 kW 3 prises à 25 kW 6 prises à 47 kW 2 prises à 80 kW 4 prises à 100 kW	0	

Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CIVIS - PETITE-ÎLE															
Parking couvert centre de santé 299 Rue Mahé de Labourdonnais	1	2	2	0	2	2	7	0		0		0		0	
Palm hôtel 28 Rue des Mascarins	1	1	1	0	1	1	22	0		0		0		0	
Chambre d'hôtes Case Beauregard 25 Rue des Criquets	1	1	1	0	1	1	7	0		0		0		0	
TOTAL PETITE-ÎLE	3	4	4	0	4	4	3 prises à 7 kW 1 prise à 22 kW	0		0		0		0	

TOTAL CIVIS	84	196	75	121	128	107	2 prises à 3 kW 6 prises à 7 kW 11 prises à 7,4 kW 1 prise à 8 kW 13 prises à 11 kW 74 prises à 22 kW	49	45 prises à 3 kW 3 prises à 11 kW 1 prise à 22 kW	12	1 prise à 20 kW 2 prises à 22 kW 6 prises à 24 kW 4 prises à 25 kW 6 prises à 47 kW 2 prises à 50 kW 1 prise à 100 kW	28	1 prise à 20 kW 2 prises à 22 kW 6 prises à 24 kW 4 prises à 25 kW 6 prises à 47 kW 2 prises à 50 kW 2 prises à 80 kW 5 prises à 100 kW	0	
--------------------	-----------	------------	-----------	------------	------------	------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------	--	----------	--



Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CASUD - L'ENTRE-DEUX															
	0	0	0	0	0	0		0		0		0		0	
TOTAL L'ENTRE-DEUX	0	0	0	0	0	0		0		0		0		0	
CASUD - LE TAMPON - LA PLAINE DES CAFRES															
Garage Fontaine Guito 35 Chemin Mussad	1	1	1	0	1	1	22	0		0		0		0	
Engen - Plaine des Cafres 170 rue Alfred Lacroix	1	2	2	0	2	1	22	1	3	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Boulodrome, Plaine des Palmistes 198 Rue de la République	1	3	0	3	1	1	22	0		1	24	1	24	0	
Parking Le Petit Epicier 1 Impasse des Pruniers	1	2	2	0	2	2	22	0		0		0		0	
138 bis chemin deurveillher les hauts (prive)	1	1	1	0	1	1	22	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, Piscine 82 Rue Charles Baudelaire	1	1	0	1	1	1	22	0		0		0		0	
Freshmile - Hyper U - La Chatoire, Le Tampon 9 rue d'Italie	3	6	0	6	5	6	2 à 22 ; 4 à 7,4	0		0		0		0	
Parking cabinet dentaire Siano 16 rue Hubert Delisle	1	1	1	0	1	1	3	0		0		0		0	
Freshmile - TotalEnergies, La Châtoire Avenue de l'Europe	1	4	0	4	4	1	43	1	3	1	50	1	50	0	
E.Leclerc, Le Tampon parking arrière 165 Rue Hubert Delisle	2	4	0	4	2	2	22	2	3	0		0		0	
E.Leclerc, Le Tampon parking avant 165 rue Hubert Delisle	2	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
TOTAL LE TAMPON - LA PLAINE DES CAFRES	15	29	7	22	24	19	1 prise à 3 kW 4 prises à 7,4 kW 13 prises à 22 kW 1 prise à 43 kW	6	6 prises à 3 kW	2	1 prise à 24 kW 1 prise à 50 kW	2	1 prise à 24 kW 1 prise à 50 kW	0	



Nom/ Adresse	Bornes	Prises	Gratuite	Payante	En fonctionnement	Type_2	Puissance_Type_2	Domestique UE	Puissance_Domestique	Type_CHA-DEMO	Puissance_Type_CHADEMO	Type_COM-BO	Puissance_Type_COMBO	Type_3C	Puissance_Type_3C
CASUD - SAINT-JOSEPH															
Freshmile - Engen, Saint-Joseph 429 rue Raphael Babet	1	3	0	3	3	1	22	0		1	50	1	50	0	
Freshmile - Saint-Joseph, Parking Clinique Saint-Joseph Rue Roland Garros	2	4	0	4	4	2	22	2	3	0		0		0	
Freshmile - RUNCHARGE Burger King, 4 RUE ACHILLE MALET	1	3	0	3	0	1	22	0		1	24	1	24	0	
Leclerc - Saint Joseph 1 Achille Malet	2	4	4	0	1	4	11	0		0		0		0	
Weldom - Saint-Joseph Allée des Gregues	5	5	5	0	4	5	7	0		0		0		0	
Villas Manapany 9C Rue du four à chaux	1	2	2	0	2	1	7	1	3	0		0		0	
TOTAL SAINT-JOSEPH	12	21	11	10	14	14	6 prises à 7 kW 4 prises à 11 kW 4 prises à 22 kW	3	3 prises à 3 kW	2	1 prise à 24 kW 1 prise à 50 kW	2	1 prise à 24 kW 1 prise à 50 kW	0	
CASUD - SAINT-PHILIPPE															
Freshmile - TotalEnergies, Saint-Philippe Rue Leconte de Lisle	1	3	0	3	3	1	22			1	25	1	25	0	
TOTAL SAINT-PHILIPPE	1	3	0	3	3	1	1 prise à 22 kW	0		1	1 prise à 25 kW	1	1 prise à 25 kW	0	
TOTAL CASUD	28	53	18	35	41	34	1 prise à 3 kW 6 prises à 7 kW 4 prises à 7,4 kW 4 prises à 11 kW 18 prises à 22 kW 1 prise à 43 kW	9	9 prises à 3 kW	5	2 prises à 24 kW 1 prise à 25 kW 2 prises à 50 kW	5	2 prises à 24 kW 1 prise à 25 kW 2 prises à 50 kW	0	
TOTAL RÉUNION	377	816	288	528	558	473	12 prises à 3 kW 3 prises à 3,7 kW 1 prise à 6 kW 19 prises à 7 kW 67 prises à 7,4 kW 1 prise à 8, kW 22 prises à 11 kW 360 prises à 22 kW 1 prise à 33 kW 2 prises à 43 kW 2 prises à 44 kW	217	204 prises à 3 kW 9 prises à 3,7 kW 3 prises à 11 kW 1 prise à 22 kW	46	2 prises à 20 kW 3 prises à 22 kW 24 prises à 24 kW 1 prise à 25 kW 10 prises à 50 kW 5 prises à 100 kW 1 prise à 160 kW	90	1 prise à 20 kW 4 prises à 22 kW 24 prises à 24 kW 10 prises à 25 kW 2 prises à 38 kW 14 prises à 47 kW 10 prises à 50 kW 2 prises à 80 kW 10 prises à 100kW 6 prises à 150 kW 7 prises à 160 kW	8	1 prise à 3 kW 1 prise à 11 kW 6 prises à 22 kW

Sources : ChargeMap (cartes consultées en juillet 2025)



NOMBRE TOTAL DE PRISES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (JUILLET 2025)

DÉFINITION

Il existe différents types de prise de recharge, en fonction de la vitesse de charge et du type de véhicule :

Les prises « Domestiques »

Ce sont des prises de recharge standard pouvant délivrer entre 2 et 22kW.

Les prises de type 2

Elles proposent une recharge rapide entre 3 et 44 kW.

Les prises de type 3

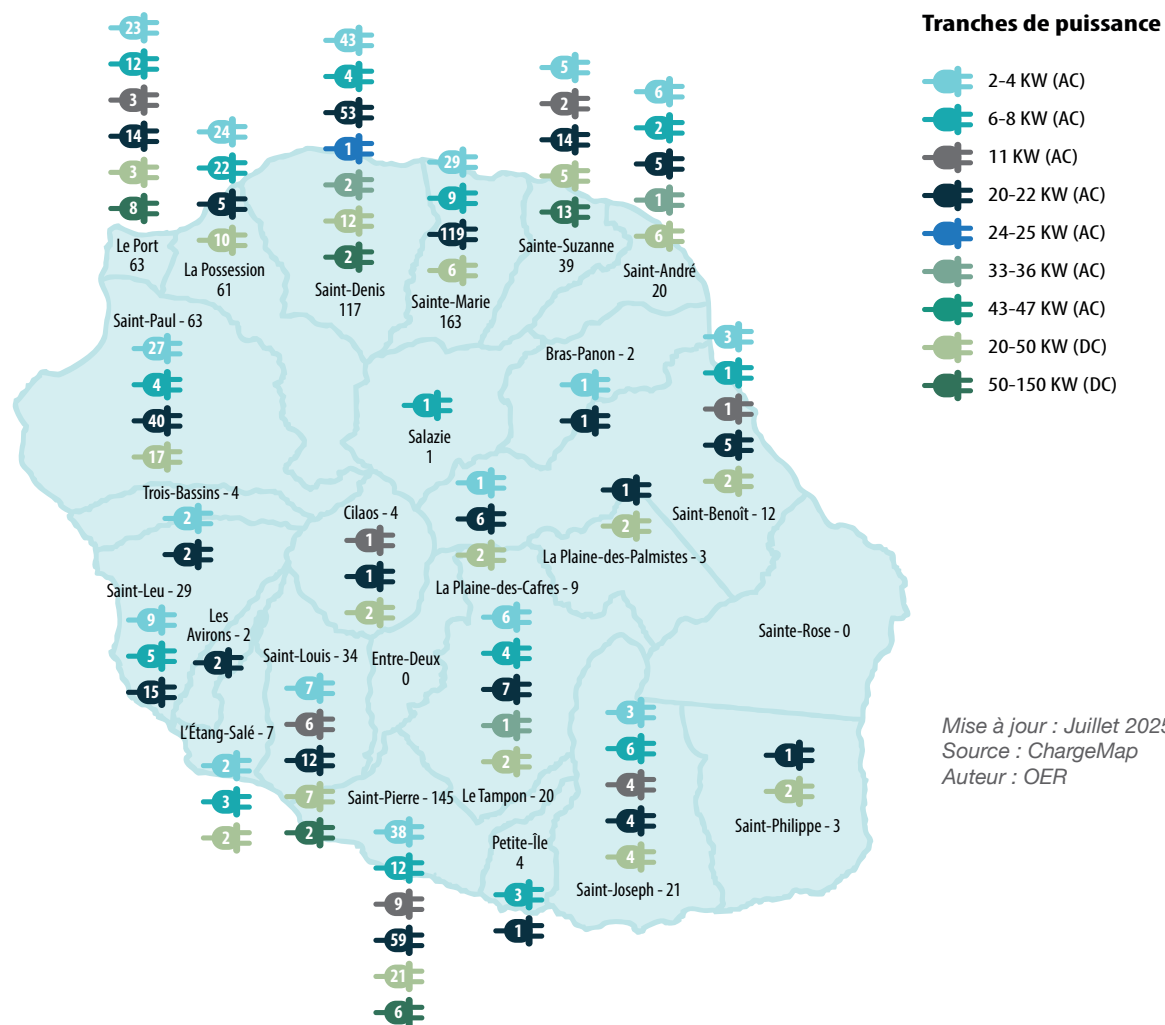
Elles sont progressivement abandonnées au profit des prises de type 2, favorisées par les normes européennes.

Les prises « CHAdeMO »

Contraction de Charge Move, permettent de se recharger rapidement en courant continu pour certains véhicules et proposent des charges de 20 kW à 100 kW.

Les prises COMBO CCS EU

Ce sont des prises de type 2 « étendues » permettant une charge rapide en courant continu pour certains véhicules allant de 20 kW à 150 kW.



Mise à jour : Juillet 2025
Source : ChargeMap
Auteur : OER

NOMBRE TOTAL DE PRISES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PUISSANCE ET PAR VILLE (EN JUILLET 2025)

Nombre de prises par puissance											
VILLE	2 à 4 kW	6 à 8 kW	11 kW	20 à 22 kW	24 à 25 kW	33 à 36 kW	43 à 47 kW	50 kW	> 20 à 50 kW - CC <	> 50 kW < 160 kW- CC	TOTAL par ville
Les Aviron				2							2
Bras-Panon	1			1							2
Cilaos			1	1					2		4
Etang-Salé	2	3							2		7
Petite-Ile		3		1							4
Plaine des Cafres	1			6					2		9
Plaine des Palmistes				1					2		3
Le Port	23	12	3	14					3	8	63
La Possession	24	22		5					10		61
Les Trois-Bassins	2			2							4
Saint-André	6	2		5			1		6	0	20
Saint-Benoît	3	1	1	5					2		12
Saint-Denis	43	4		53		1	2		12	2	117
Sainte-Marie	29	9		119					6		163
Sainte-Suzanne	5		2	14					5	13	39
Saint-Joseph	3	6	4	4					4		21
Saint-Leu	9	5		15							29
Saint-Louis	7		6	12					7	2	34
Saint-Paul	27	4		40					17		88
Saint-Philippe				1					2		3
Saint-Pierre	38	12	9	59					21	6	145
Salazie		1									1
Tampon	6	4		7			1		2		20
TOTAL	229	88	26	367	0	1	4	0	105	31	851

Environ 43% des prises de recharge publiques disponibles sont d'une puissance de 20 à 22 kW et 27% sont des prises d'une puissance de 2 à 4 kW (recharge standard).

CONSOMMATION DE CHALEUR À PARTIR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

- La chaleur est consommée par l'industrie et le résidentiel-tertiaire.
- L'industrie sucrière consomme une partie de la vapeur produite par les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge lors de la combustion de la bagasse.
- Le secteur du résidentiel-tertiaire consomme de l'eau chaude provenant du solaire thermique.

En 2024, la consommation finale de chaleur est de 66,4 ktep, soit une diminution de -3,41% par rapport à 2023. Cette diminution est liée principalement à une vapeur utilisée par les usines sucrières plus faible dans l'industrie en 2024

La production de vapeur est dépendante de la récolte de canne à sucre. En 2024, le tonnage de canne a diminué par rapport à 2023, cela entraîne une production de vapeur moins importante. La quantité de vapeur consommée par les sucreries en 2023 a également diminué.

L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE LA CHALEUR SELON LES BRANCHES DE CONSOMMATION EST LA SUIVANTE :

En ktep	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vapeur utilisée par les usines sucrières	36,6	39,5	41,3	48,5	40,7	47,8	46,9	47,7	49,4	46,9	46,3	40,1	45,8	40,0	44,7	39,7	39,0	35,8
Eau chaude solaire utilisée par les secteurs résidentiel et tertiaire	11,6	13,2	14,4	16,3	17,9	19,4	20,7	22,1	23,3	24,6	26,1	27,7	29,1	30,5	31,8	33,3	34,7	35,9
Chaleur produite dans l'industrie à partir du biogaz*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	0,8	0,5	0,8	0,7	0,9	1,2	1,0	1,3	1,1	1,1	1,3	1,3
TOTAL	48,2	52,7	55,7	64,7	58,0	67,7	68,5	70,3	73,5	72,2	73,2	68,9	75,8	71,8	77,6	74,1	75,0	77,0
Taux de croissance (%)	-	9,3%	5,8%	16,1%	-9,6%	14,8%	1,1%	2,7%	4,6%	-1,8%	1,4%	-5,8%	10,0%	-5,3%	8,0%	-4,5%	1,2%	-2,7%

Auteur : OER *cf. page 16

MÉTHODE

Les données de « consommation » sur l'eau chaude solaire thermique, sur la vapeur utilisée par les usines sucrières ainsi que sur le biogaz utilisé pour la chaleur ne prennent pas en compte les pertes par transport dans les réseaux (il s'agit des données de production injectée).

POUR ALLER PLUS LOIN...

La station d'épuration du Grand Prado produit du biogaz qui est également utilisé pour le séchage des boues d'épuration. La distillerie Rivière du Mât a eu une production électrique en 2022 et 2023 en phase test.

À SAVOIR

Un réajustement des données de biogaz entre 2015 et 2024 a été réalisé. L'ensemble des calculs a été repris en conséquence et certaines valeurs diffèrent de l'édition précédente (Cf. Note Méthodologique en page 12).

CONSOMMATION DE CARBURANTS DÉTAXÉS ET DE COMBUSTIBLES

Il s'agit de gazole non routier et de gaz butane utilisés à La Réunion.
L'industrie n'utilise plus de fioul lourd depuis 2009.

Ces produits sont consommés dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie et du résidentiel-tertiaire selon les besoins spécifiques de chaque branche d'activité.

En 2024, la consommation de carburants détaxés et de combustibles (hors transport) est de 88,4 ktep, soit une progression de 15,8% par rapport à 2023. Ceci s'explique par les utilisations des groupes de secours notamment.

L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANTS DÉTAXÉS ET DE COMBUSTIBLES EST LA SUIVANTE :

En ktep	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gazole non routier à destination de l'agriculture et de l'industrie	43,5	41,2	38,5	41,1	48,5	48,7	49,5	49,3	53,2	52,0	44,4	39,8	42,4	38,5	55,7	64,6
Gaz butane à destination des secteurs résidentiel, tertiaire, agricole et industriel	25,5	25,0	24,4	24,7	24,1	23,1	23,8	23,7	23,3	19,1	22,9	24,2	23,8	23,9	20,7	23,8
TOTAL	69,1	66,2	63,0	65,8	72,6	71,8	73,2	72,9	76,5	71,1	67,3	64,0	66,2	62,4	76,4	88,4
Taux de croissance (%)	11,8%	-4,1%	-4,9%	4,5%	10,3%	-1,0%	1,9%	-0,4%	4,9%	-7,0%	-5,4%	-4,8%	3,5%	-5,8%	22,3%	15,8%

Auteur : OER



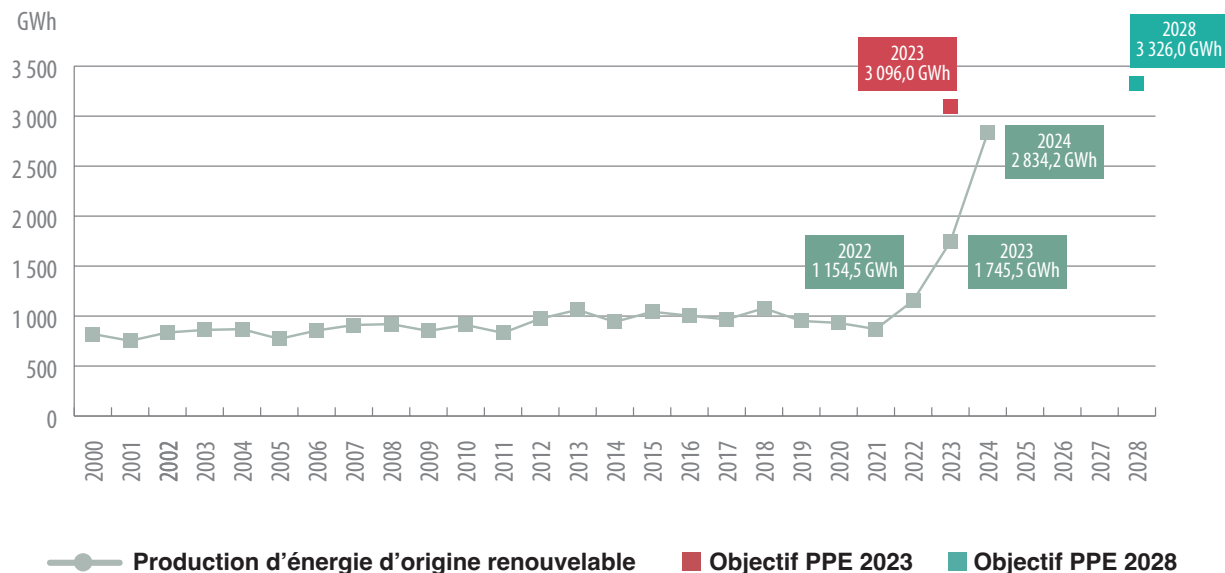
7. ÉNERGIES RENOUVELABLES

DÉFINITION

Les sources d'énergie renouvelable sont les énergies éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice et hydraulique ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz (Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, les Énergies Renouvelables, article 29).

Depuis 2000, les énergies renouvelables ont produit au plus bas 752 GWh en 2001 (40,2% du mix énergétique de l'année) et jusqu'à **2 834,2 GWh en 2024 (92,4% du mix énergétique)**. Ainsi, ce taux évoluait entre 30% et 38% du mix électrique de l'île entre 2011 et 2022.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



Avec le début de la conversion des unités de production, l'année 2023 a été une année de transition avec l'augmentation du développement des énergies renouvelables dans le mix électrique. En 2024, cette conversion est presque totale, le taux de pénétration des Énergies renouvelables atteint ainsi la valeur la plus élevée jamais observée depuis 2000 grâce à une forte diminution du fioul et gazole (-80%) et du charbon (-90%).

Les conditions météorologiques influent sur le productible annuel de certaines énergies renouvelables (bagasse, hydraulique, le solaire et l'éolien).

La bagasse connaît une diminution entre 2023 et 2024, alors que l'hydraulique enregistre une légère augmentation suite à une pluviométrie et une disponibilité des moyens de production plus favorables que l'année dernière. Bien que de nouvelles énergies

renouvelables aient considérablement évolué dans la production électrique, l'hydraulique reste dominante par rapport aux énergies intermittentes que sont l'éolien ou le photovoltaïque.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en vigueur, approuvée en avril 2022, trace la trajectoire vers l'autonomie énergétique et électrique.

L'année 2024 voit une progression significative de la production électrique à partir des énergies renouvelables qui s'établit à **2 834,2 GWh**, soit une augmentation de 62,4%.

Cependant, bien que la production d'origine renouvelable ait augmenté, +1 892,9 GWh est observée depuis 2014, elle reste en dessous de l'objectif fixé par la PPE.

L'HYDROÉLECTRICITÉ



L'hydroélectricité :
c'est l'électricité produite en convertissant l'énergie potentielle hydraulique de divers flux d'eau.

9 installations sur l'île en service au 31 décembre 2024.

13,7% de la production électrique totale en 2024 provient de l'hydroélectricité, contre 12,8 % en 2023.

MÉTHODE

Pour les années 2000 à 2018, les détails des productions électriques par centrales ne sont pas disponibles, ainsi seul le total est affiché. Depuis 2019, la pluviométrie des sites où les divers cours d'eau disposant d'une centrale hydroélectrique prennent leur source ont été pris en compte (dans la mesure des données disponibles). Les données de précipitations sont ensuite pondérées des puissances des différentes centrales afin de présenter une donnée moyenne de pluviométrie. Celle-ci permet de mieux mettre en parallèle le phénomène météorologique et la production électrique. Une mise à jour des données a été réalisée à partir de 2014 depuis le site de Météo France.

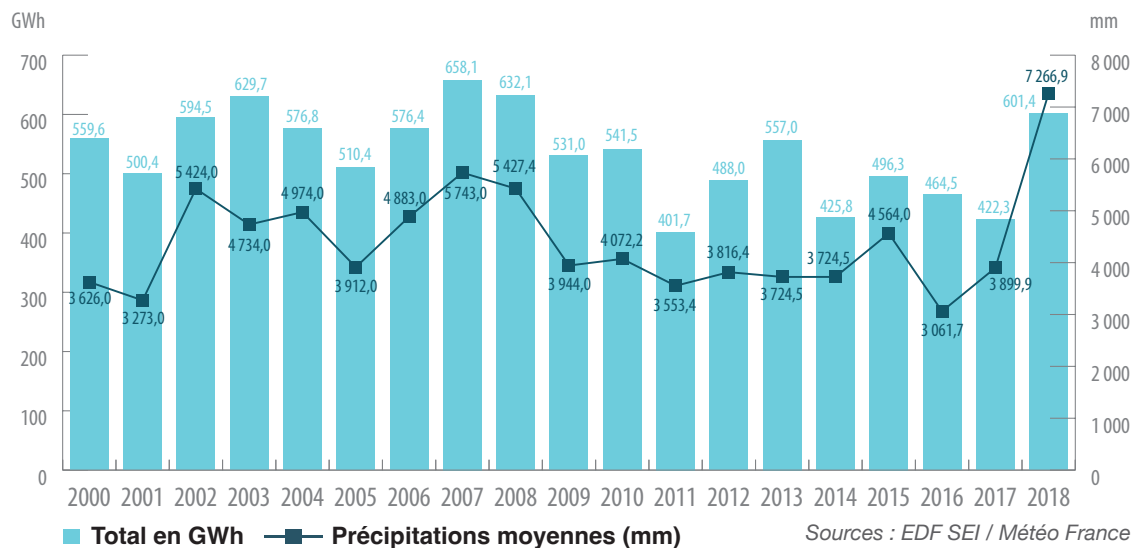
Entre 2000 et 2010, la production hydraulique représentait environ 20 à 30 % de la production électrique annuelle totale. Depuis 2011, cette production a connu de nombreuses avancées, atteignant une maturité technologique qui ne devrait plus évoluer, sauf en cas d'aléas climatiques. Actuellement, la part de la production hydraulique se situe autour de 10 à 20 %, avec des « pointes » de 20% observées en 2013, 2018 et 2022.

En 2024, la production hydraulique connaît un léger regain et passe de 393,6 GWh en 2023 à 419,2 GWh, soit une augmentation de 6,5%, due en partie à l'augmentation de la pluviométrie (+22,7% par rapport à 2023).

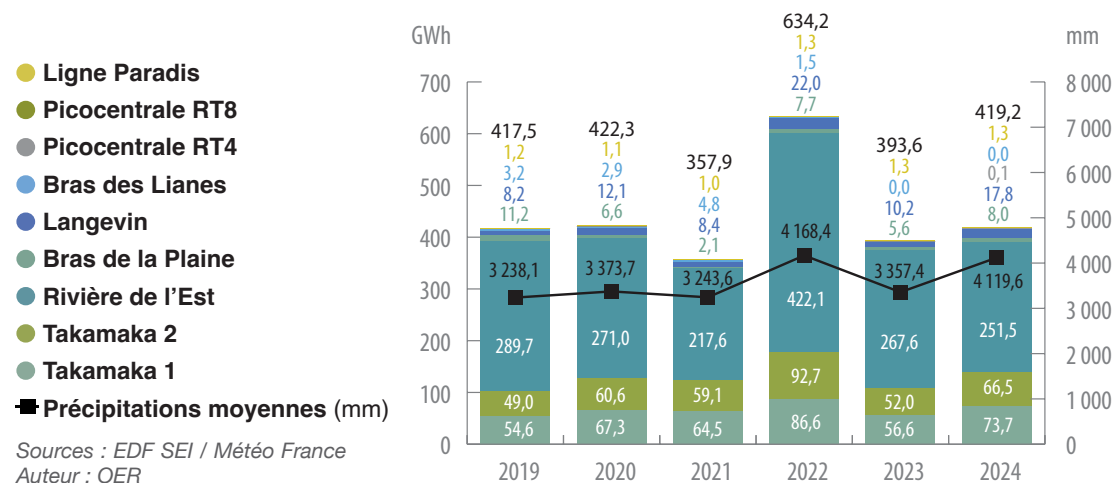
POUR INFO

Il est à noter en 2024, une avarie intervenue à la suite du cyclone Belal (janvier 2024) sur la centrale de la Rivière Sainte-Rose (Cf. page 23). Disposant de deux prises d'eau, une assure 20% de la production et l'autre 80%. C'est la prise d'eau principale qui a été endommagée pendant 3 mois en 2024, ne permettant à la centrale de fonctionner uniquement sur la seconde prise (soit 20% de la production).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE ET DE LA PLUVIOMÉTRIE DE 2000 À 2018



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE ET DE LA PLUVIOMÉTRIE DE 2019 À 2024



LA BIOMASSE (BAGASSE, PELLETS DE BOIS, BIODIESEL ET BIOÉTHANOL)

LA BAGASSE : RESSOURCE LOCALE



La bagasse :

c'est le résidu ligneux de la canne à sucre utilisé par les centrales thermiques pour la production d'électricité. Elle est constituée de la fibre contenue dans la canne et d'eau.

5,7%

de la production électrique totale en 2024 provient de la bagasse, contre 6,5 % en 2023.

La fluctuation d'une année à une autre de la part de la bagasse dans la production électrique dépend essentiellement de la qualité de la campagne sucrière mais également des conditions météorologiques tout comme pour l'hydraulique, le solaire ou encore l'éolien.

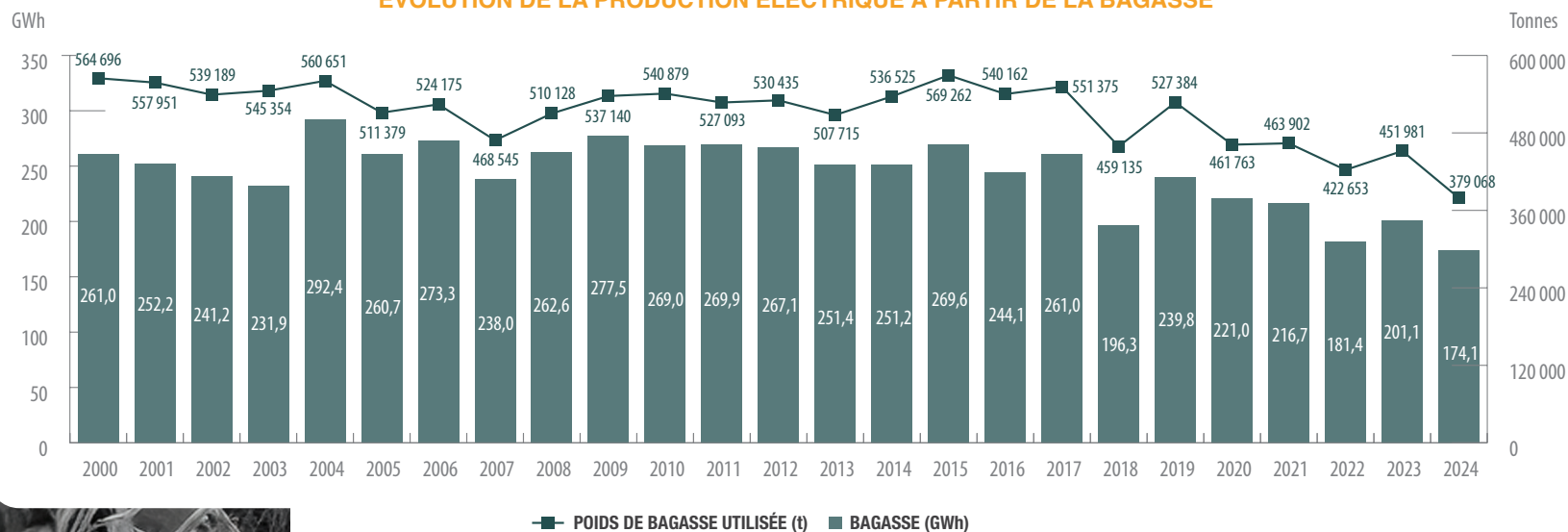
La quantité de canne à sucre de la campagne de 2024 a été inférieure à celle de 2023 (1 137 270 tonnes en 2024 contre 1 436 227 tonnes en 2023). Il est observé un taux de richesse globale de 12,96, un taux supérieur à celui de 2023¹².

Les années 2022 et 2023 étaient jusqu'à présent les plus mauvaises de l'histoire moderne de la filière, mais

c'était sans compter avec l'année 2024. Ceci résulte des causes climatiques (le cyclone Belal, la tempête Candice, s'en est suivie une période pluvieuse puis une période de sécheresse) et des difficultés économiques chez les planteurs (explosion du prix des intrants, augmentation des charges, problèmes techniques, manque de mains d'œuvre, conflit social, ...).

La production électrique à partir de bagasse atteint 174,1 GWh ; **elle diminue de 13,4% en 2024 par rapport à 2023**. Depuis 2010, une baisse globale de la production électrique à partir de bagasse est constatée à un rythme moyen de 2,4% par an.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE À PARTIR DE LA BAGASSE



Sources : Albioma Bois Rouge – Albioma Gol - Auteur : OER

¹² Source : Communiqué de la Chambre d'agriculture de la Réunion

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production électrique issue de la bagasse (GWh)	261,0	252,2	241,2	231,9	292,4	260,7	273,3	238,0	262,6	277,5	269,0	269,9	267,1	251,4	251,2	269,6	244,1	261,0	196,3	239,8	221,0	216,7	181,4	201,1	174,1
Quantité de bagasse utilisée (tonnes)	564 696	557 951	539 189	545 354	560 651	511 379	524 175	468 545	510 128	537 140	540 879	527 093	530 435	507 715	536 525	569 262	540 162	551 375	459 135	527 384	461 763	463 902	422 653	451 981	379 068
Quantité de vapeur fournie à la sucrerie (tonnes)	823 667	810 956	823 169	850 072	881 887	824 248	822 556	658 008	710 805	742 918	750 405	731 947	725 451	696 670	708 025	733 814	695 493	706 759	613 043	699 521	611 112	682 635	606 088	591 672	614 269
Ratio de production électrique par tonne de bagasse (MWh/tonne)	0,46	0,45	0,45	0,43	0,52	0,51	0,52	0,51	0,51	0,52	0,50	0,51	0,50	0,50	0,47	0,47	0,45	0,47	0,43	0,45	0,48	0,47	0,43	0,44	0,46
Ratio de tonne de bagasse par tonne de canne à sucre	0,31	0,31	0,30	0,28	0,28	0,28	0,28	0,30	0,29	0,28	0,29	0,28	0,29	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,32	0,31	0,30	0,30	0,32	0,31	0,33
Tonnage de canne à sucre (tonne/an)	1 821 000	1 812 000	1 811 000	1 916 000	1 969 000	1 801 000	1 864 000	1 575 513	1 771 511	1 906 464	1 877 197	1 887 244	1 835 786	1 717 665	1 763 656	1 896 104	1 782 560	1 868 338	1 421 381	1 719 553	1 526 082	1 553 631	1 309 086	1 436 227	1 137 270

Auteur : OER

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le plan de relance pour la filière canne a été signé le 10 octobre 2023 avec pour objectif d'atteindre un niveau de production de canne supérieur à 1,7 million de tonnes par an, avant la date de fin de la convention canne actuelle (2027). L'objectif est de produire des volumes de cannes nécessaires pour maintenir l'équilibre économique des filières sucre et rhum mais également d'augmenter la production électrique d'origine renouvelable à partir de la bagasse.

Une enveloppe de 9,2 millions d'euros a été consacrée pour ce plan de relance et comprend :

- des aides directes aux planteurs en difficulté,
- des subventions pour l'itinéraire technique,
- une avance remboursable pour l'achat d'intrants en fonction des besoins des planteurs et de leur capacité de remboursement,
- un préfinancement des plantations de cannes.

Ce plan de relance a été revue en 2024 avec une enveloppe exceptionnelle de 0,6 M€ afin de reconquérir les parcelles de cannes enfrichées ou l'accompagnement d'exploitation à bas rendement (Canne écho n°106 – avril 2024).





Les pellets de bois :
ce sont des granulés de bois utilisés comme combustibles pour chaudière. C'est un combustible très homogène, sec, dense et fluide dont le taux d'humidité très faible (inférieur à 10%) lui confère un haut pouvoir calorifique permettant aux chaudières d'avoir un excellent rendement.

23,2%

de la production électrique totale en 2024 des pellets de bois.

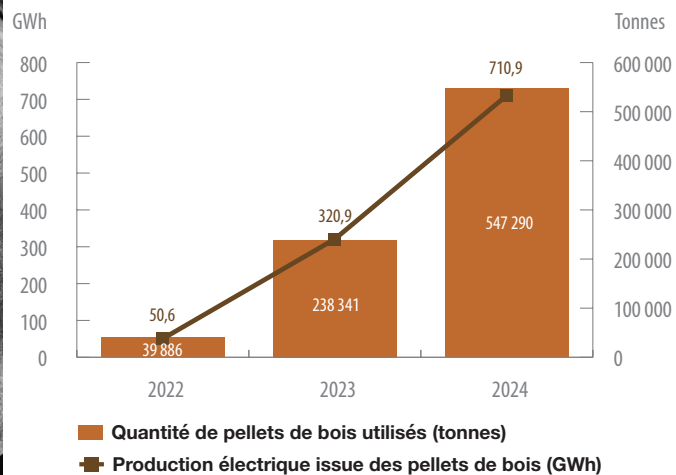
LES PELLETS DE BOIS : RESSOURCES IMPORTÉES

Au 1er janvier 2024, les travaux de conversion sont terminés sur la centrale de Bois-Rouge et cette dernière fonctionne 100% à la biomasse. S'agissant de celle du Gol, les travaux sont également terminés, cependant, la centrale a brûlé ses derniers stocks de charbon en janvier et février 2024. **Au 31 décembre 2024, la totalité des tranches des deux centrales de l'île est passée 100% à la biomasse.**

En complément de la biomasse locale qui a pour principale origine la bagasse issues des sucreries, Albioma importe également des pellets de bois obtenus à partir de résidus de scieries ou de l'exploitation forestière.

En 2024, la production électrique annuelle à partir des pellets de bois s'élève à **710,9 GWh avec 547 290 tonnes utilisées**. En 2023, la quantité utilisée est de **238 341 tonnes** soit une production de **320,9 GWh**.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE À PARTIR DES PELLETS DE BOIS DE 2022 À 2024



Auteur : OER

EN SAVOIR PLUS SUR LES CENTRALES THERMIQUES ALBIOMA (BOIS ROUGE ET LE GOL)

Les centrales thermiques Albioma (Bois Rouge et Le Gol) ont achevé leur transition vers une alimentation 100% biomasse conformément aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028. Le charbon a été substitué par des pellets de bois importés et progressivement des biomasses locales sont intégrées aux côtés de la bagasse. Cette conversion s'inscrit dans les décrets relatifs à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion et permet la production d'une énergie fiable garantissant la sécurité et la stabilité du réseau avec des moyens 100% renouvelables.

Biomasse importée : Pellets de bois

Cette biomasse importée sert uniquement à titre de complément à la biomasse locale, sans conflit d'usage (déchets verts, résidus forestiers, bois d'emballage etc.). Elle provient en partie de l'usine de production de bois de Tuan, exploitée par Albioma dans l'état du Queensland, en Australie. L'usine, acquise en 2023 par Albioma, produit actuellement 65 000 tonnes de granulés de bois par an et est opérationnelle depuis 2014. Le reste des pellets provient notamment du Vietnam, de la Malaisie ou encore des Etats-Unis. Il s'agit d'un combustible standardisé de type I2, norme ISO 17225-2, issu de produits transformés non vivants, de connexes de scierie et de sous-produits de sylviculture. Ce produit respecte la hiérarchie des usages. L'importation des pellets de bois s'engage notamment à répondre à de nombreuses exigences :

- **Respect du règlement RBUE** (Règlement Bois de l'Union Européenne - lutte contre la mise sur le marché de bois illégal ou l'exploitation illicite de forêt dans le monde)
- **Conformité à la directive REDII** qui permet un cadrage environnemental de la biomasse sur la protection des terres et au changement indirect dans l'affectation des sols (régénération, protection des zones désignées, préservation des sols et biodiversité, maintien de la capacité de production de la forêt, stock carbone)
- **Traçabilité et durabilité assurées** par des systèmes de certification et des contrôles réalisés par des organismes tiers :
 - Sélection de gisements durables certifiés SBP issus de forêts gérées durablement auprès de fournisseurs certifiés (FSC, PEFC et SBP),
 - Appui supplémentaire sur la certification CoC (« Chain of Custody ») FSC et PEFC des unités (en plus des exigences de certification des fournisseurs).

Sources : Albioma Bois Rouge – Albioma Gol - Auteur : OER

PRINCIPES TECHNIQUES ADOPTÉS POUR LA CONVERSION DES UNITÉS D'ALBIOMA

La conversion des unités d'Albioma n'a pu se faire qu'après avoir effectué des adaptations techniques sur chacune des unités, mais également sur le site de réception principal situé au Port :

CONVERSION DES CENTRALES THERMIQUES

Création de zones de stockage

- 2 dômes de 9 500 m³ utiles pour le stockage des pellets sur Bois Rouge
- 2 silos de 7 500 m³ pour le stockage des pellets sur Le Gol

Création d'une plateforme de réception et transport des pellets et de la biomasse locale

- Zone de déchargement des camions (via des quais de réception) vers les dômes
- Reprise des pellets des dômes (ou des silos pour Le Gol) et acheminement vers les chaudières

Création d'installations nouvelles pour la biomasse locale

- Zone de dépôt à ciel ouvert, contrôle et tri
- Poste de réception / déchargement des camions
- Bâtiment de stockage de 1 000 m³ utiles (sur Bois Rouge et le Gol)
- Reprise des stocks et convoyage vers les chaudières

Adaptation des chaudières existantes aux nouveaux combustibles

- Démantèlement de l'alimentation charbon
- Création d'une nouvelle alimentation pellets / biomasse locale
- Adaptations de la combustion et des circuits d'air

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les centrales de Bois Rouge et du Gol sont des unités dites de cogénération. Cela signifie qu'elles peuvent produire simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir d'une même source d'énergie primaire. Ainsi, au lieu d'être perdue, la chaleur générée lors de la combustion (bagasse ou pellets) est revalorisée, ce qui permet d'améliorer le rendement énergétique des installations.

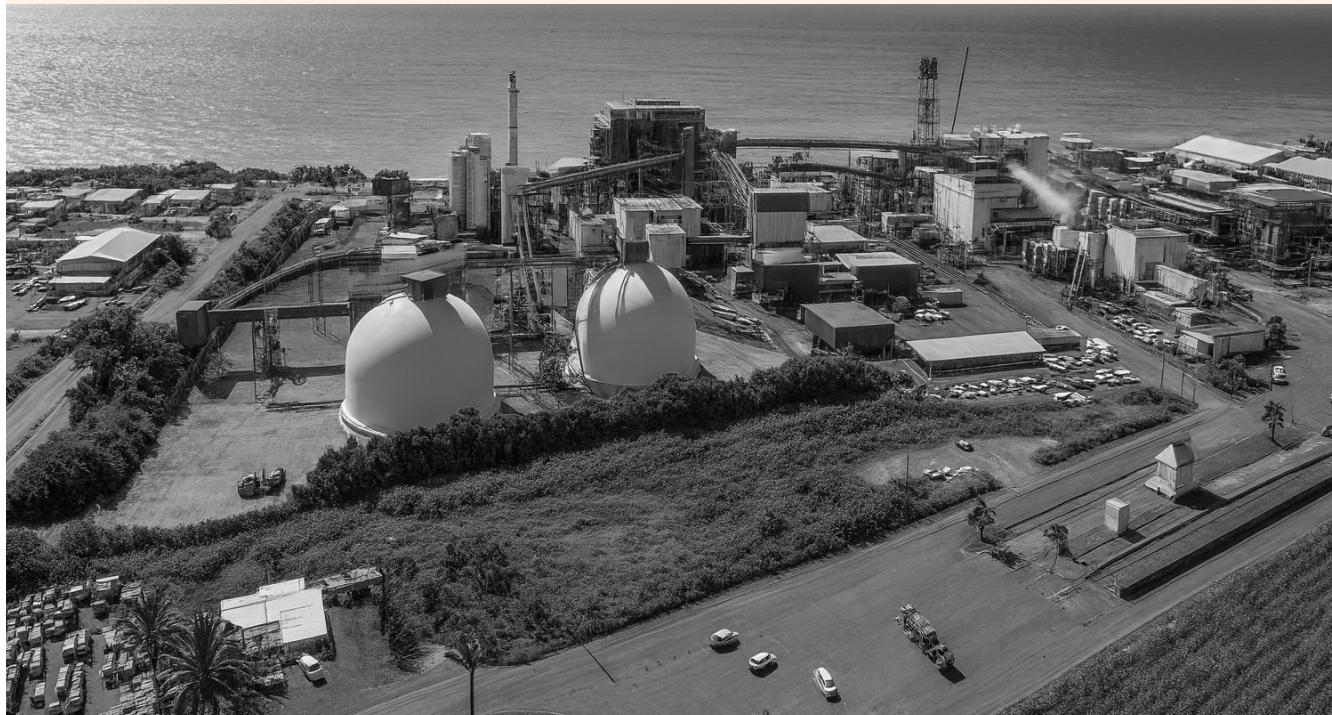
CONVERSION DU SITE DE RÉCEPTION SITUÉ AU PORT

4 dômes de pellets de 45 000 m³ utiles

- Phase 1 : 2 dômes pour ABR
- Phase 2 : 2 dômes pour ALG

Création d'une logistique d'importation et de transport des pellets au port

- Déchargement navires vers stockage
- Reprise stockage vers chargement camions



LE BIODIESEL : RESSOURCE IMPORTÉE



Le biodiesel (EMAG) :

C'est une biomasse dite huileuse issue majoritairement de la graine de colza. Elle est utilisée pour la production électrique.

La centrale de Port Est, fonctionnant initialement au fioul lourd, a connu une conversion à la biomasse liquide à partir de 2023. En 2024, elle fonctionne à 100% biomasse. La quantité importée est de 272 888 tonnes de biodiesel, dont **263 644 tonnes utilisées pour la production d'électricité soit 1 162,5 GWh.**

Le biodiesel répond à la réglementation REDII qui garantit le respect de critères de durabilité relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

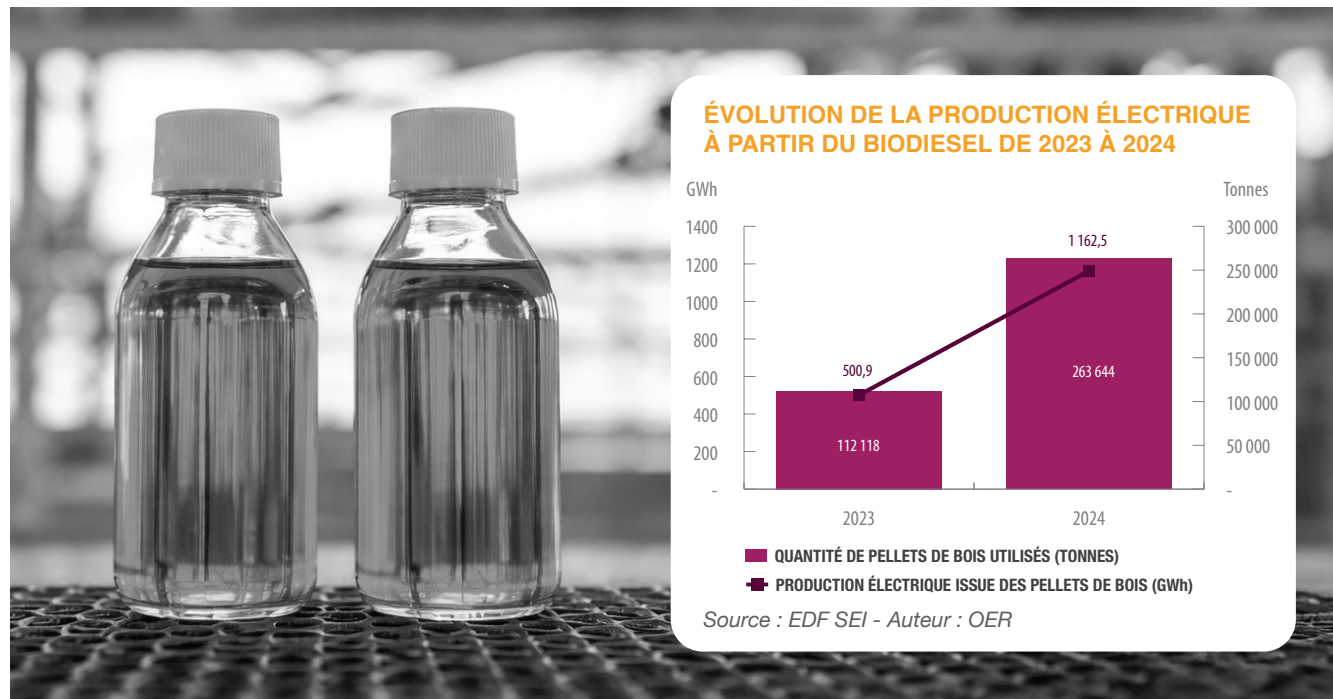
De plus, EDF PEI a exclu de l'utilisation d'huile de palme ainsi que le soja pour leur impact déforestant sur la planète. Le biodiesel fabriqué à partir du colza offre aussi l'avantage d'être un co-produit du tourteau, source de protéine dans

37,9%

de la production électrique totale en 2024 provient du biodiesel, une part qui a doublé.

l'alimentation animale. Il n'y a donc pas de surfaces agricoles complémentaires à créer pour alimenter en matière première la centrale EDF PEI de Port-Est. EDF PEI s'est associée avec la société SAIPOL¹³ pour l'alimentation de son unité de production sur l'île de La Réunion. Ainsi, le biodiesel importé à La Réunion **est transformé en hexagone et provient de culture de colza français.**

¹³Saipol est un pilier de la filière oléagineuse française. En développant les débouchés des huiles végétales et des tourteaux oléagineux, Saipol assure que les cultures de colza et de tournesol apportent une juste rémunération aux agriculteurs via la vente de leurs graines. Acteur du développement du biodiesel Diester depuis les années 1990, Saipol développe aujourd'hui de nouvelles solutions et spécialités issues des graines oléagineuses, en phase avec les attentes sociétales sur l'alimentation et les énergies à faibles émissions de carbone.



LE BIOÉTHANOL : RESSOURCE IMPORTÉE ET LOCALE



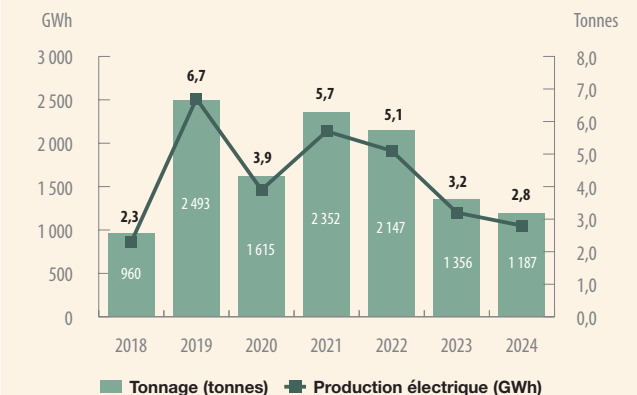
Le bioéthanol : C'est un biocarburant produit à partir de matières végétales comme la betterave, la canne à sucre, le maïs ou le blé. Il s'agit d'un éthanol d'origine végétale, obtenu par fermentation des sucres extraits de ces plantes ou par hydrolyse enzymatique de l'amidon contenu dans les céréales.

Une petite quantité de bioéthanol est utilisée à La Réunion depuis 2019. Elle est utilisée dans la Turbine à combustion Sud (TAC Sud) d'Albioma en mélange (80% de bioéthanol et de 20% de gazole indispensable au démarrage de la turbine). Cette installation est utilisée pour fournir une électricité de pointe (lors de pics de consommation).

La quantité de bioéthanol utilisée pour la **production d'électricité est de 1 187 tonnes en 2024, soit 2,8 GWh.** Ainsi, la part de la production électrique issue du bioéthanol s'élève à **0,1% en 2024** et reste peu significative depuis 2019. Le bioéthanol utilisé dans la TAC Sud provient d'un mélange issu d'une production locale et importée :

- **Production locale** : elle provient de la distillerie Rivière du Mât à Saint-André et est issue de la valorisation de la mélasse (sous-produit de la fabrication du sucre et du rhum).

- **Production importée** : elle provient de l'île Maurice et est principalement produite à partir de mélasse (sous-produit de la fabrication du sucre à partir de la canne à sucre).



LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



Le solaire photovoltaïque :
c'est la transformation directe de l'énergie
du soleil en électricité.

10,1%

**de la production
électrique totale en
2024** provient du solaire
photovoltaïque contre
9,5% en 2023

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE CONNECTÉ AU RÉSEAU EN 2024

En 2024, le solaire photovoltaïque a permis d'injecter **310,6 GWh injectés** sur le réseau avec 10 582 installations (~4 300 de plus qu'en 2023). La puissance installée est de 312,1 MW raccordés au total (soit + 46 MW installés par rapport à 2023)

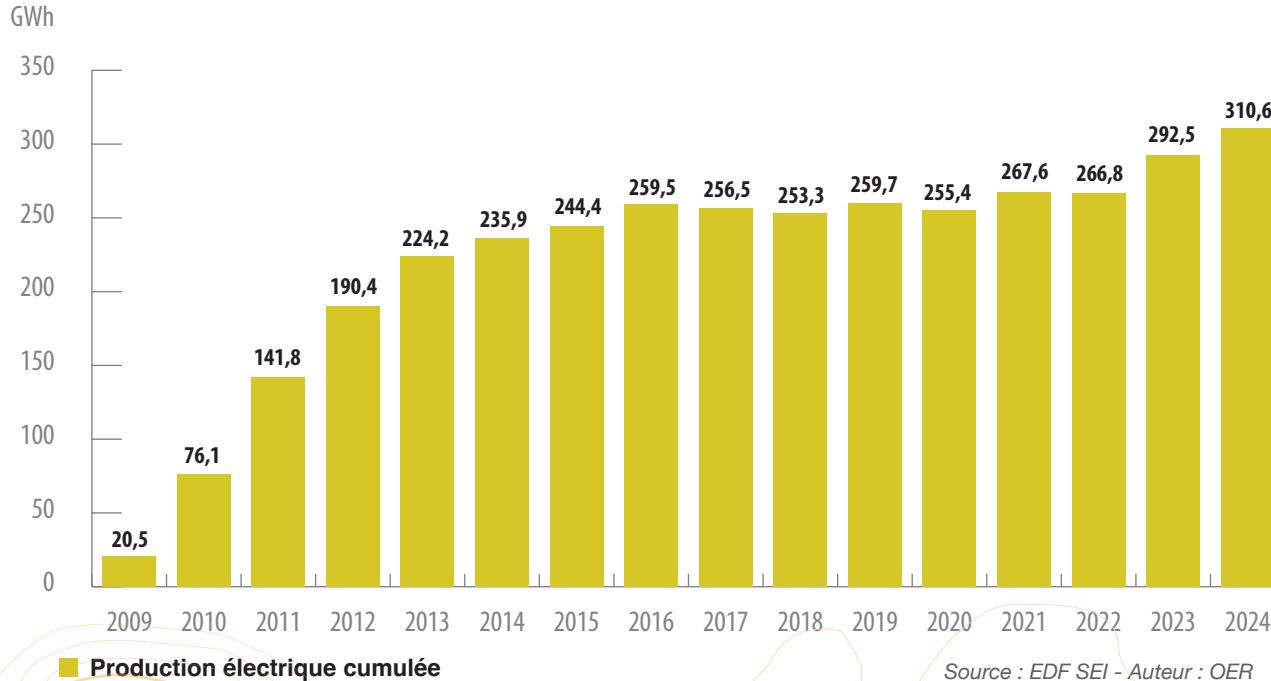
L'électricité produite peut être soit injectée à 100% sur le réseau, soit en partie autoconsommée, c'est-à-dire consommée sur site (le surplus étant réinjecté sur le réseau),

soit totalement autoconsommée (l'installation peut alors être raccordée ou non au réseau électrique). Les installations peuvent être équipées de systèmes de stockage ou non.

MÉTHODE

Une harmonisation de la méthode de calcul a été réalisée par EDF SEI pour les années 2015 à 2023 : les valeurs concernant les puissances et le nombre d'installations ont été actualisées.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE INJECTÉE SUR LE RÉSEAU À PARTIR DU PHOTOVOLTAÏQUE



Source : EDF SEI - Auteur : OER



LA RÉPARTITION DES CENTRALES PAR TRANCHE DE PUISSANCE EST PRÉSENTÉE CI-APRÈS DEPUIS 2015 EN CUMULÉ :

		PV avec et sans stockage				100-1000 kVA		>1000 kVA		TOTAL
		0-3 kVA	3-9 kVA	9-36 kVA	36-100 kVA	PV sans stockage	PV avec stockage	PV sans stockage	PV avec stockage	
2015	Nombre d'installations en cumulé	1 955	324	1 063	138	158	1	31	2	3 672
	Puissance cumulée (kW)	5 408	1 862	18 426	10 411	40 843	1 000	91 776	18 000	187 726
2016	Nombre d'installations	1 985	351	1 071	140	158	1	31	2	3 739
	Puissance cumulée (kW)	5 495	2 022	18 534	10 577	40 843	1 000	91 776	18 000	188 247
2017	Nombre d'installations en cumulé	2 042	360	1 078	140	159	1	31	2	3 813
	Nombre d'installations en cours de raccordement	23	43	85	101	3	13	0	4	272
	Puissance cumulée (kW)	5 654	2 074	18 666	10 577	40 988	1 000	91 776	18 000	188 736
	Production (GWh)	6,7	3,4	25,0	14,1	55,1	1,2	127,8	23,2	256,5
2018	Nombre d'installations en cumulé	2 105	400	1 084	142	160	1	31	2	3 925
	Nombre d'installations en cours de raccordement	66	39	94	181	2	16	0	3	401
	Puissance cumulée (kW)	5 828	2 266	18 808	10 717	41 328	1 000	91 776	18 000	189 723
	Production (GWh)	7,1	2,7	24,2	13,9	55,6	2,2	124,6	22,8	253,3
2019	Nombre d'installations en cumulé	2 185	456	1 098	157	161	4	31	2	4 094
	Nombre d'installations en cours de raccordement	98	71	105	251	3	10	1	5	544
	Puissance cumulée (kW)	6 045	2 547	19 123	12 021	41 531	2 514	91 776	18 000	193 557
	Production (GWh)	7,4	2,9	25,1	12,7	60,7	1,5	123,9	25,4	259,7
2020	Nombre d'installations en cumulé	2 293	551	1 109	217	169	12	31	5	4 387
	Nombre d'installations en cours de raccordement	78	47	139	220	19	13	4	9	529
	Puissance cumulée (kW)	6 345	3 053	19 461	17 472	44 076	6 082	91 776	22 025	210 289
	Production (GWh)	7,2	3,2	23,9	16,2	56,0	4,7	115,9	28,4	255,4
2021	Nombre d'installations en cumulé	2 390	660	1 139	291	174	14	31	5	4 704
	Nombre d'installations en cours de raccordement	675	609	145	278	34	14	12	13	1 780
	Puissance cumulée (kW)	6 604	3 639	20 248	24 128	45 599	7 123	91 776	22 025	221 142
	Production (GWh)	7,4	3,8	24,6	24,8	54,3	7,0	116,0	29,8	267,6
2022	Nombre d'installations en cumulé	2 551	922	1 165	337	190	14	31	7	5 217
	Nombre d'installations en cours de raccordement	184	432	50	242	25	5	17	14	969
	Puissance cumulée (kW)	7 060	5 045	21 046	28 116	51 146	7 123	91 776	29 708	241 020
	Production (GWh)	7,5	4,6	24,5	31,7	52,1	8,4	107,9	30,1	266,8
2023	Nombre d'installations en cumulé	2 856	1 583	1 188	400	201	16	34	9	6 287
	Nombre d'installations en cours de raccordement	282	1 935	83	191	53	2	16	10	2 572
	Puissance cumulée (kW)	7 923	8 697	21 596	33 697	54 496	7 855	98 141	33 748	266 152
	Production (GWh)	8,5	9,3	23,1	36,0	63,5	10,2	101,1	40,8	292,5
2024	Nombre d'installations en cumulé	3 985	4 303	1 583	451	224	16	35	12	10 609
	Nombre d'installations en cours de raccordement	755	1 369	119	155	124	1	15	7	2 545
	Puissance cumulée (kW)	10 809	24 105	30 648	38 085	61 003	7 855	101 711	37 928	312 143
	Production injectée sur le réseau (GWh)	7,9	17,7	22,4	52,4	52,9	8,9	105,3	43,0	310,6

Les installations en autoconsommation sans revente sont comprises dans ce tableau.

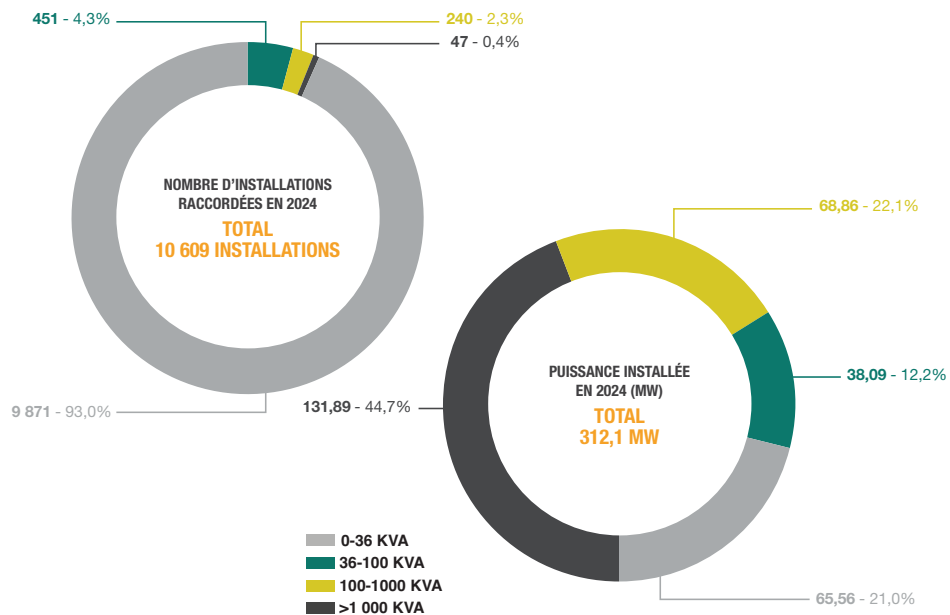
Il n'est pas possible de différencier les installations photovoltaïques avec et sans stockage sur les puissances allant de 0 à 100 kVA.

L'entrée en vigueur de l'arrêté du 5 janvier 2024 dit S24 est très visible pour l'année 2024 sur la tranche 0-36 kVA.

Le tableau ci-contre est repris sous forme de graphique afin de présenter les évolutions qui s'opèrent sur le parc.



LA RÉPARTITION DES CENTRALES PAR TRANCHE DE PUISSANCE EST PRÉSENTÉE CI-APRÈS DEPUIS 2015 EN CUMULÉ :



Source EDF SEI – Auteur : OER

Les installations de puissance inférieure à 36 kVA représentent 93% du nombre d'installations totales pour 21% de la puissance totale photovoltaïque raccordée.

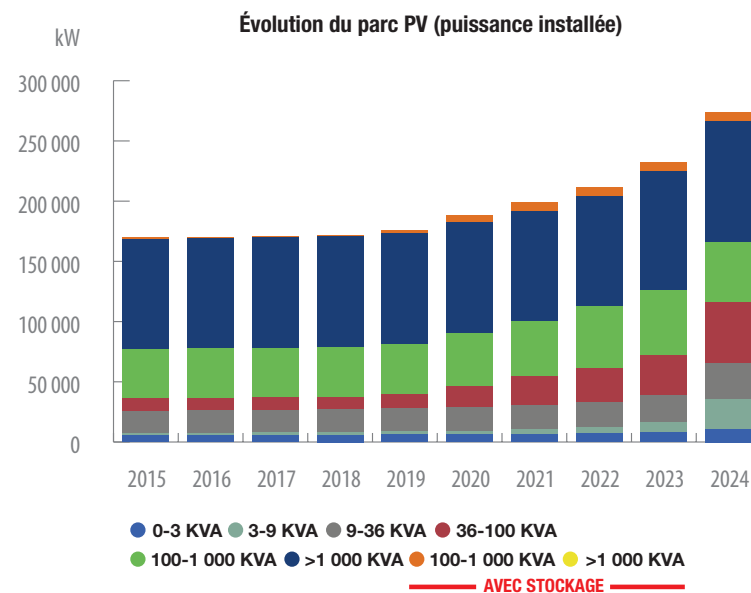
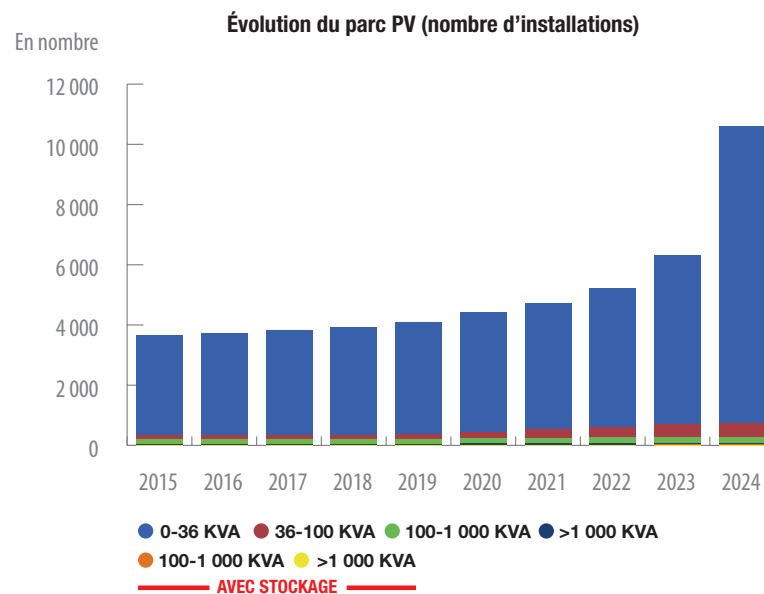
La puissance photovoltaïque installée au 31 décembre 2024 est de **350 Wc par habitant** (Cf. Page 90) sur l'île, soit équivalant environ à **1 panneau solaire par personne** et à une production électrique pouvant **couvrir la consommation annuelle d'un réfrigérateur ou d'une machine à laver**.

POUR ALLER PLUS LOIN...

En moyenne, un panneau solaire standard a une puissance de 300 à 400 Wc et mesure environ 1,6m². En France, 1 Wc produit (en fonction de l'ensoleillement) environ 1 kWh/an d'électricité. Ainsi, **350 Wc correspond à une production électrique annuelle d'environ 350 kWh**. Pour information, les appareils ménagers suivants consomment en moyenne :

- 1 réfrigérateur : 200 à 500 kWh/an,
- 1 machine à laver : 150 à 250 kWh/an.

ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLÉE ET DU NOMBRE D'INSTALLATIONS PAR CATÉGORIE DE PUISSANCE DE 2015 À 2024 :



Source EDF SEI – Auteur : OER

ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE ET DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE PAR MODES DE CONSOMMATION DE 2015 À 2024 :

La puissance raccordée de 312,1 MW comprend toutes les installations dont les centrales en autoconsommation totale et en autoconsommation partielle.

DÉFINITION

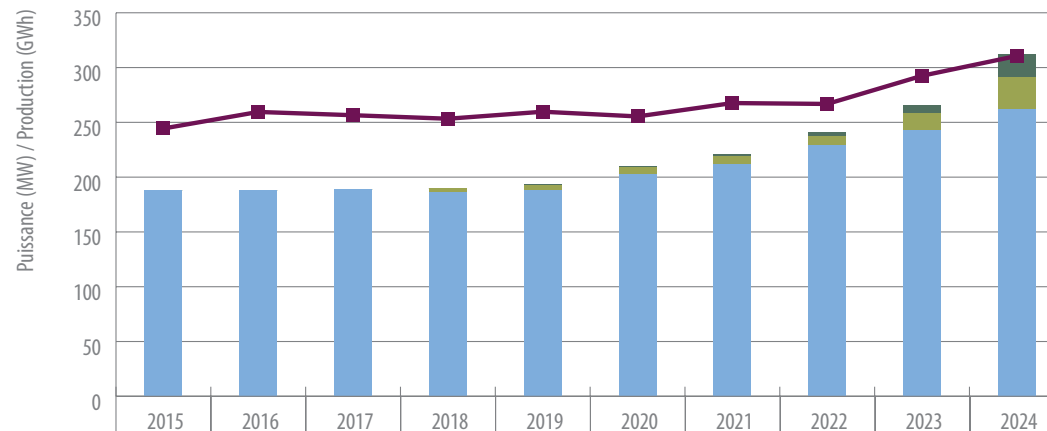
Les installations photovoltaïques en autoconsommation sont soumises à l'obligation de se déclarer auprès d'EDF dans le cadre de leur raccordement au réseau. Elles font l'objet de contrats distincts selon qu'il s'agit :

- **D'autoconsommation totale** : aucune injection d'électricité au réseau n'est effectuée. Ce type d'installation est régi par une convention.
- **D'autoconsommation partielle** avec vente du surplus de la production. Dans ce cas, un contrat spécifique est rédigé, mentionnant l'autoconsommation et l'achat d'énergie.

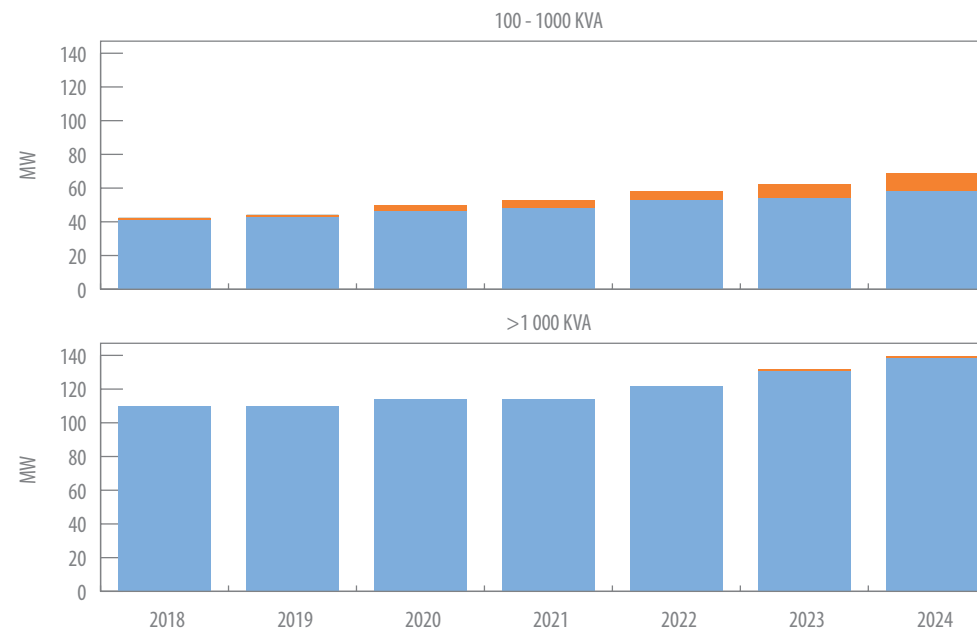
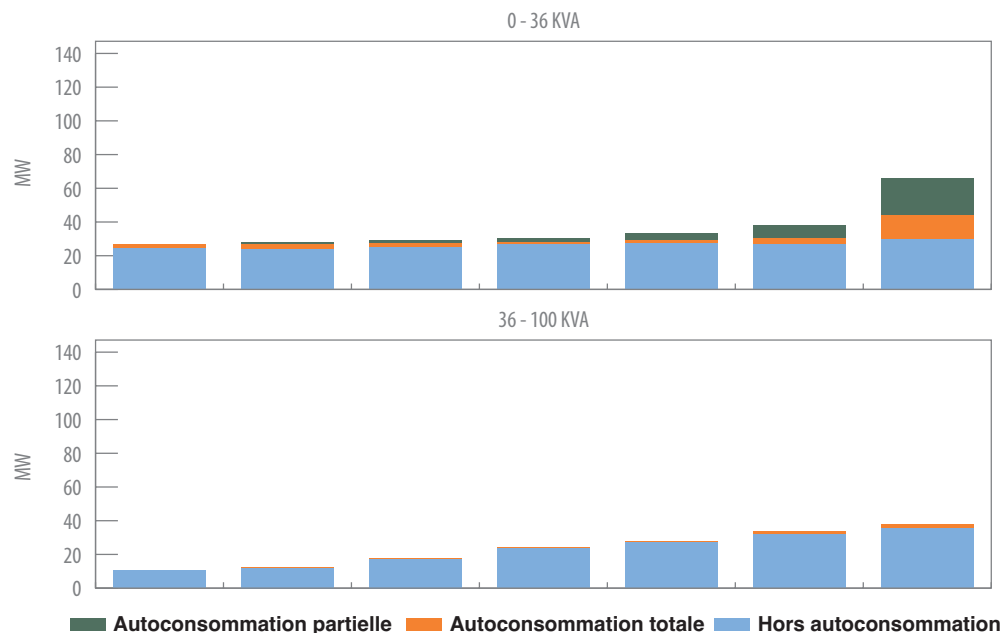
ÉVOLUTION DES PUISSANCES ET DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE INJECTÉE SUR LE RÉSEAU À PARTIR DU PHOTOVOLTAÏQUE

Source EDF SEI – Auteur : OER

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
■ Puissance autoconsommation partielle cumulée (MW)	-	-	-	-	0,7	1,2	2,4	3,7	8	21,5
■ Puissance autoconsommation totale cumulée (MW)	-	-	-	3,8	4,8	6,7	6,6	8,7	14,9	28,5
■ Puissance Hors autoconsommation cumulée (MW)	187,7	188,2	188,7	186	188,1	202,4	212,1	228,7	243,2	262,1
■ Production électrique PV cumulée injectée sur le réseau (GWh)	244,4	259,5	256,5	253,3	259,7	255,4	267,6	266,8	292,5	310,6



ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE PAR MODE DE CONSOMMATION ET PAR CATÉGORIE DE PUISSANCE DE 2015 À 2024 :



Source EDF SEI – Auteur : OER

ETAT DES LIEUX EN NOMBRE DEPUIS 2022 DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION (TOTALE ET PARTIELLE) RACCORDEES AU RESEAU :

	2024						TOTAL
	0 - 3 kVA	3 - 9 kVA	9 - 36 kVA	36 - 100 kVA	100 - 1000 kVA	> 1000 kVA	
Nombre d'installations raccordées au réseau	2 340	3 943	256	39	37	1	6 616
Puissance installée (MW)	6,3	22,0	7,1	2,7	10,6	1,3	50,1

Source EDF SEI

EVOLUTION DE LA TARIFICATION FOCUS SUR LE TARIF DIT S24 :

Depuis 2017, le tarif d'obligation d'achat de l'énergie photovoltaïque, en vigueur à La Réunion, était régi par le tarif S17-ZNI pour les installations de puissances allant jusqu'à 100 kWc. Ce tarif s'applique jusqu'en 2023.

Depuis janvier 2024, le nouveau tarif en vigueur est celui régi par l'arrêté tarifaire du 5 janvier 2024 (S24-PV-ZNI) visant les installations photovoltaïques, de moins de 500 kWc, implantées sur bâtiment et situées en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans certaines îles du Ponant non interconnectées au réseau métropolitain continental et habitées à l'année.

L'arrêté du 5 janvier 2024 (dit S24), publié au Journal Officiel du 18 janvier 2024, fixe un nouveau cadre de soutien pour les installations photovoltaïques sur bâtiment, hangar et ombrière dans les ZNI. Il remplace l'arrêté du 4 mai 2017 (dit S17).

Principales évolutions :

- **Augmentation du plafond de puissance** (de 100 à 500 kWc) des projets pouvant bénéficier d'un tarif d'achat garanti (148 – 150 €/MWh) des projets de taille conséquente (maille HTA) pour les ZNI. Les projets compris entre 100 et 500 kWc, représentent entre 500 et 2 500 m² de toitures ou de surface de parkings valorisables, soit des dimensions de projets mieux adaptés aux territoires insulaires, et permettent de donner un cadre économique aux porteurs de projets ;
- **Mise en place d'un tarif spécifique et d'une prime** pour l'autoconsommation (en €/Wc) avec vente de surplus (jusqu'à 100 kWc) ;
- **Exigence d'un bilan carbone** simplifié pour les projets de 100 à 500 kWc ;
- **Exigence de qualification RGE** ou équivalent pour les entreprises réalisant les projets ;
- **Modification administratives facilitées**, avant ou après achèvement de l'installation ;
- **Ouverture à l'autoconsommation collective.**

Impacts majeurs relevés :

- **Obtention d'un tarif de rachat pour l'énergie photovoltaïque** excédentaire non valorisée directement sur place mais vendue sur le réseau EDF pour un particulier, un professionnel ou une collectivité ;
- **Réajustement des aides régionales** avec proposition de deux aides (non cumulables) au photovoltaïque résidentiel :
 - L'aide Kap Photovoltaïque (financement de l'autoconsommation sans vente – prime déduite du devis)
 - La prime à l'investissement Pk (finançant les installations avec vente).
- **Sur le résidentiel :**
 - Projets < 9 kWc : mise en place d'une prime à l'autoconsommation (en €/Wc) + un tarif pour la vente de surplus => augmentation massive du nombre de projets en file d'attente + amélioration de la rentabilité des projets.
 - Projets > 9 kWc : émergence de projets en autoconsommation + location de toitures.

Guide méthodologique et grilles tarifaires S24



**LES TARIFS D'ACHATS (POUR LA VENTE TOTALE ET LA VENTE EN SURPLUS (Y COMPRIS LE MONTANT DE LA PRIME))
APPLICABLES EN 2024 :**

Tarifs d'achat	18/01/2024	1/02/2024	1/05/2024	1/08/2024	1/11/2024
Entre le ... et le ...	31/01/2024	30/04/2024	31/07/2024	31/10/2024	31/01/2025
Tarif de rachat (c€/kWh) en vente totale en 2024					
Entre 0 et 3 kWc inclus	29,2	29,18	29,25	28,57	28,38
Entre 3 et 9 kWc inclus	24,87	24,86	24,92	24,34	24,17
Entre 9 et 36 kWc inclus	17,77	17,75	17,8	17,39	17,27
Entre 36 et 100 kWc inclus	15,45	15,44	15,48	15,12	15,02
Entre 100 et 500 kWc inclus	14,86	14,85	14,89	14,54	14,65
Tarif de rachat du surplus (Vente en surplus des installations de moins de 100 kWc) en c€/kWh en 2024					
Entre 0 et 3 kWc inclus	17,9	17,88	17,93	17,51	17,39
Entre 3 et 9 kWc inclus	17,9	17,88	17,93	17,51	17,39
Entre 9 et 36 kWc inclus	9,19	9,18	9,21	8,99	8,93
Entre 36 et 100 kWc inclus	9,19	9,18	9,21	8,99	8,93
Entre 100 et 500 kWc inclus	14,86	14,85	14,89	14,54	14,65
Prime PK (financement des installations avec vente) - Vente en surplus en 2024 - Tarifs d'achat c€/kWh					
Entre 0 et 3 kWc inclus	1,69	1,69	1,69	1,65	1,64
Entre 3 et 9 kWc inclus	1,01	1,01	1,01	0,99	0,98
Entre 9 et 36 kWc inclus	0,59	0,59	0,59	0,58	0,58
Entre 36 et 100 kWc inclus	0,41	0,41	0,41	0,40	0,40
Entre 100 et 500 kWc inclus	0	0	0	0	0

Source : CRE

POUR INFO

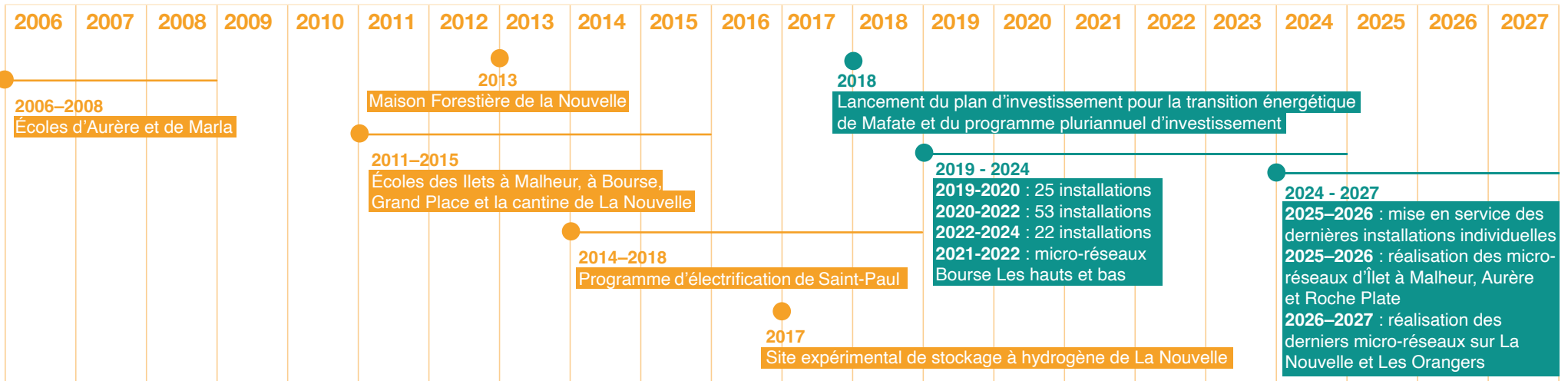
Pour la catégorie 100 et 500 kWc inclus :

- le tarif de rachat en vente totale ou en vente du surplus est le même,
- aucune prime n'est versée pour cette catégorie en vente en surplus.

Les tarifs trimestriels sont disponibles sur l'Opendata de la CRE :



LE CIRQUE DE MAFATE



Le cirque de Mafate n'est pas relié au réseau électrique réunionnais et les habitants sont alimentés par des installations photovoltaïques en site isolé (en installation autonome sans raccordement au réseau électrique) et par des groupes électrogènes. Etant totalement enclavé, le raccordement au réseau électrique du cirque présenterait un coût et un impact environnemental prohibitif.

Entre 2006 et 2018, différentes opérations d'électrification rurale décentralisée ont été déployées dans le cirque de Mafate.

En 2018, le SIDELEC a lancé un nouveau programme pluriannuel d'électrification des îlets de Mafate afin de mettre en place des installations de production d'énergie solaire autonomes afin notamment d'alimenter, en mutualisant les centrales photovoltaïques, plusieurs micro-réseaux de distribution :

- Le micro-réseau expérimental de Roche Plate avec stockage (batterie au plomb) pour 3 familles.
- Le micro-réseau expérimental de la Nouvelle avec stockage au lithium et à l'hydrogène desservant 4 bénéficiaires (école, logement d'instituteur, dispensaire et atelier de l'ONF).
- Deux micro-réseaux sur l'îlet à Bourse pour 19 familles depuis 2022 (raccordement août 2022).

Depuis 2024, on dénombre 5 micro-réseaux de plus dans tout le cirque :

- 1 à îlet à Malheur,
- 1 à Aurère,
- 1 à Roche Plate,
- 1 à la Nouvelle,
- 1 à îlet des Orangers.

Aux solutions d'électrification mutualisées s'ajoutent des solutions d'électrification individuelles et une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique afin de palier à l'absence de réseau électrique et à l'utilisation de groupes électrogènes.

Sur les 276 points de livraison prévus au programme, depuis la fin de l'année 2024, 101 points de livraison sont desservis en électricité, soit plus de 36% du potentiel de points.

POUR INFO

En métropole, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 24,3 GW à fin 2024. La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'élève à 24,8 TWh sur cette période, en hausse de 4,6% par rapport à l'année 2023. Elle représente 4,6 % de la production électrique française alors qu'à La Réunion, la production photovoltaïque représente 10,5% de la production électrique. (Statinfo, SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE)



PUISSANCES INSTALLÉES PAR HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN EUROPE

PAYS	Wc/hab
Pays-Bas	1 342,1
Allemagne	974,3
Belgique	745,1
Chypre	658,2
Espagne	636,6
Grèce	619,6
Luxembourg	611,4
Hongrie	607,8
Danemark	594,8
Estonie	585,7
Autriche	570,8
Italie	513,6
Slovénie	488,4
Bulgarie	479,6
Pologne	464,1
Malte	417,0
Lithuanie	407,7
Suède	379,6
Portugal	373,0
Tchéquie	230,1
France (DOM inclus)	230,0
Lettonie	187,5
Finlande	183,0
Croatie	119,7
Slovaquie	116,2
Roumanie	100,6
Irlande	84,5

PUISSANCES INSTALLÉES PAR HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

Régions de France	MW	Wc/hab
Hauts-de-France	454	1 292,5
Occitanie	3 269	985,5
Nouvelle-Aquitaine	4 041	675,7
Grand Est	1 187	461,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 026	392,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 941	349,0
Centre-Val de Loire	857	307,6
La Réunion	234	268,0
Pays de la Loire	986	252,3
Guadeloupe	90	239,5
Martinique	78	224,3
Guyane	55	182,7
Bourgogne-Franche-Comté	668	109,3
Mayotte	30	96,8
Corse	220	64,1
Bretagne	443	54,0
Normandie	278	45,6
Île-de-France	294	23,8

Source : SDES, OER

Ile de La Réunion en 2024 : 349,9 Wc/hab

Source : Photovoltaic Barometer – EUROBSERV'ER – 2024



Les éoliennes :

Elles convertissent la force du vent en électricité.

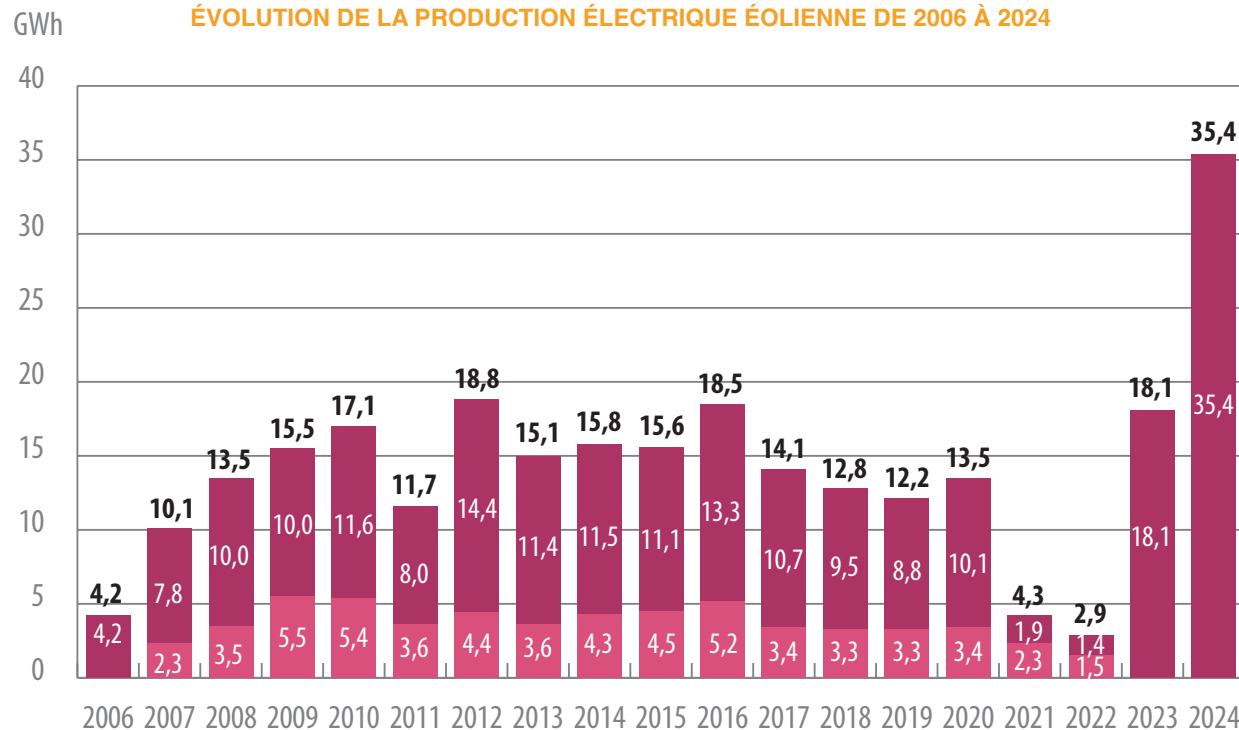
Depuis 2023, seul le parc de Sainte-Suzanne est en fonctionnement. En 2024, il a produit **35,4 GWh avec une puissance contractuelle de 19,8 MW**. C'est le niveau maximum atteint pour le parc de Sainte-Suzanne depuis 2006.

Le parc historique de Sainte-Suzanne (37 éoliennes) a été démantelé en 2022, 9 éoliennes ont été mises en service au total (4 en 2023 et 5 en 2024). Le parc a donc fonctionné avec 4 éoliennes de janvier à juillet 2024 puis avec les 5 autres éoliennes.

La ferme de Sainte-Rose a été démantelée en 2023 et donc, aucune production a eu lieu cette année. Il est prévu la poursuite des travaux jusqu'en 2025 avec une mise en production estimée au dernier trimestre de 2025.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉOLIENNE DE 2006 À 2024



■ Ferme éolienne de Sainte-Rose (EDF EnR) ■ Ferme éolienne de Sainte-Suzanne (TotalÉnergies)

À SAVOIR

Le parc éolien de l'île était composé jusqu'en mars 2021 de 23 éoliennes de 275 kW à Sainte-Rose et de 37 éoliennes de 275 kW à Sainte-Suzanne.

TotalEnergies a procédé au renouvellement du parc de Sainte-Suzanne. Ce rééquipement a consisté à remplacer les 37 petites éoliennes existantes par un nouveau parc de 9 éoliennes de 2,2 MW, soit 19,8 MW au total. Les nouvelles turbines sont des éoliennes tripales (mât de 80 m, pales de 50 m). Le projet est adossé à un dispositif de stockage de 10 MWh et à des obligations de prévisions de production de la veille pour le lendemain. La production attendue est de 50 GWh par an.

EDF Renewables renouvèle également le parc éolien de Sainte-Rose avec une mise en service estimée au dernier trimestre 2025. Le démantèlement des anciennes éoliennes a pris fin en septembre 2023. Les travaux d'aménagements des pistes d'accès ont débuté en juin 2024 et les travaux de réseaux et génie civil en octobre 2024. Le projet consiste à remplacer les 23 éoliennes Vergnet existantes par un nouveau parc de 4 éoliennes nouvelle génération dont la puissance serait 2,2MW pour une puissance totale installée de 8,8 MW. Le rééquipement se fera avec des éoliennes tripales (mât de 80 m, pales de 50 m, hauteur totale de 130 m). Un dispositif de stockage sera également installé. Deux éoliennes seront dotées de système de détection et effarouchement des oiseaux. La production attendue est comprise entre 16 et 24 GWh par an.



PUISSANCES INSTALLÉES PAR HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN EUROPE

PAYS	W/hab
Suède	1 533,4
Finlande	1 248,4
Danemark	1 227,3
Irlande	897,4
Allemagne	835,8
Espagne	640,0
Pays-Bas	603,5
Portugal	552,4
Grèce	502,4
Belgique	468,5
Lituanie	450,8
Autriche	433,3
France (hors DOM)	327,9
Luxembourg	314,6
Croatie	300,4
Estonie	275,3
Pologne	256,5
Italie	209,1
Chypre	165,9
Roumanie	162,7
Lettonie	72,8
Bulgarie	62,4
Hongrie	33,8
Tchéquie	31,7
Slovénie	1,6
Slovaquie	0,7
Malte	0,2

PUISSANCES INSTALLÉES PAR HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2023 DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

Régions de France	MW	W/hab
Hauts-de-France	6 799	1 137
Grand Est	4 952	890
Centre-Val de Loire	1 764	686
Bourgogne-Franche-Comté	1 213	435
Bretagne	1 416	413
Pays de la Loire	1 407	360
Nouvelle-Aquitaine	2 031	332
Normandie	1 060	319
Occitanie	1 771	290
Guadeloupe	52	137
Auvergne-Rhône-Alpes	705	86
Corse	18	51
Martinique	14	40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96,5	19
La Réunion	15	17
Île-de-France	146	12
Guyane	0	0
Mayotte	0	0

Source : SDES – Tableau de bord éolien - 2024

Ile de La Réunion en 2024 : 22,4 W/hab

Source : Wind Barometer – EUROBSERV'ER – 2024



Le biogaz :

C'est un gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène.

Quatre centrales biogaz produisent de l'électricité à La Réunion :

- L'ISDND de Pierrefonds

- L'ISDND de Sainte-Suzanne

- La station d'épuration du Grand Prado à Sainte-Marie : elle utilise également une partie du biogaz qu'elle produit pour sécher les boues d'épuration

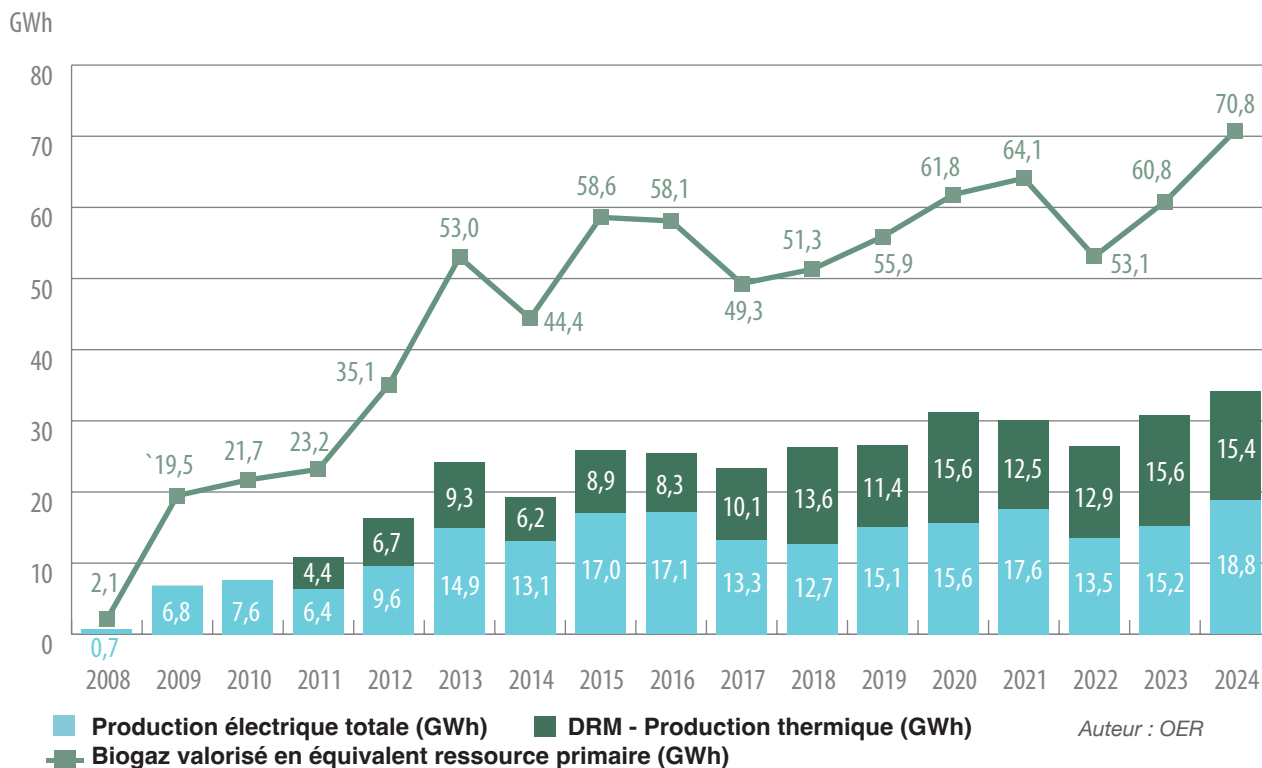
- La Distillerie Rivière du Mât à Saint-André : elle produit de l'électricité, depuis 2022 à partir du biogaz, initialement elle ne produisait que de la chaleur.

POUR INFO

Un erratum des données produites de la Distillerie de la Rivière du Mât a été réalisé suite à une actualisation et harmonisation de la méthodologie en 2024 par le producteur sur la période 2015 à 2023. Des différences de valeurs avec les éditions précédentes sont donc visibles.

L'ÉNERGIE BIOGAZ

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ET THERMIQUE À PARTIR DU BIOGAZ DE 2008 À 2024



PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN 2024

En 2024, la production électrique à partir de la valorisation de biogaz a permis de produire **18,8 GWh, soit +24% par rapport à 2023 pour une puissance installée de 6,9 MW.**

Après une diminution de près de 38% en 2023, la production de la centrale de Sainte-Suzanne a augmenté de 102% entre 2024 et 2023. Cette hausse est due au revamping¹⁴ d'un (le GE316) des moteurs de l'installation en avril 2024 qui a permis le branchement de plus de puits qu'auparavant. La station de Pierrefonds avec un fonctionnement continue sur 2024, voit sa production électrique également augmenter (11,8 GWh), soit une variation de +18%. Cette augmentation serait due à un travail de fond réalisé au niveau de la maintenance des moteurs et de ses périphériques, mais aussi des réseaux de captage du gaz.

La centrale de Grand Prado a fonctionné de mars à décembre 2024 et le volume de production électrique s'établit à 1,2 GWh.

La distillerie Rivière du Mât a produit de l'électricité en 2022 en phase test et depuis 2023 en fonctionnement normal. En 2024, elle a produit 3,2 GWh.

Le nombre d'heures de production a été de 2 737 heures en équivalent pleine puissance en 2024, soit 502 heures de plus par rapport à 2023

¹⁴Le rétrofit industriel ou revamping est un processus regroupant un ensemble d'interventions réalisées sur une installation industrielle existante qui permet de remplacer partiellement des éléments sur un équipement industriel afin d'augmenter ses performances tout en l'adaptant à de nouvelles contraintes ou à des exigences techniques ou réglementaires.

PRODUCTION THERMIQUE EN 2024

En 2024, l'unité de méthanisation « Distillerie Rivière du Mât », qui permet une valorisation interne par substitution du fioul consommé en chaudière par le biogaz produit, a permis d'éviter une consommation de fioul domestique d'environ 1 321 m³ soit l'équivalent d'environ 1,3 ktep.

L'unité de méthanisation « Distillerie Rivière du Mât » fonctionne de manière saisonnière (mise en service à partir du mois de mai et production thermique de juin à décembre) et a produit 1% de moins qu'en 2023.

POUR INFO

La Distillerie Rivière du Mât exploite depuis plus de 10 ans une unité de méthanisation des résidus de distillation (vinasse), et le biogaz produit est désulfuré et valorisé en chaleur et en électricité dans des chaudières et une unité de cogénération (moteurs de 2x1200kWe). L'unité de cogénération, portée par la société Saint-Benoît Energies Vertes, assure la production d'électricité depuis octobre 2022. (Saint-Benoît Energies Vertes)



PRODUCTION ÉLECTRIQUE BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN EUROPE

PAYS	Production brute d'électricité en GWh	
	2021	2022
Allemagne	32 360,0	32 230,0
Italie	8 224,2	7 488,1
France	3 153,7	3 194,4
République-Tchèque	2 592,8	1 615,1
Pologne	1 307,3	1 288,3
Espagne	979,0	990,0
Belgique	976,3	978,2
Pays-Bas	815,3	804,0
Autriche	601,6	593,5
Danemark	612,6	547,3
Grèce	456,8	517,8
Slovaquie	487,0	444,0
Croatie	440,2	431,2
Hongrie	295,0	313,0
Lettonie	291,9	249,6
Portugal	265,6	247,1
Bulgarie	216,2	190,9
Lituanie	156,7	158,7
Irlande	172,7	157,8
Finlande	329,0	121,0
Slovénie	102,6	92,6
Roumanie	72,9	72,9
Chypre	59,9	57,7
Luxembourg	61,0	47,7
Suède	12,0	30,0
Estonie	16,4	10,0
Malte	7,2	7,4
Total	55 065,9	52 878,3

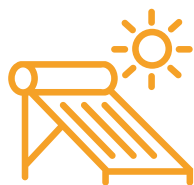
PUISSANCES INSTALLÉES TOTALES ET PAR HABITANT AU 31 DÉCEMBRE 2024 DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

Régions de France	MW	W/hab
Grand Est	95	17,1
Pays de la Loire	52	13,3
Normandie	43	13,0
Bretagne	43	12,5
Bourgogne-Franche-Comté	30	10,8
Guadeloupe	4	10,6
La Réunion	9	10,3
Hauts-de-France	55	9,2
Nouvelle-Aquitaine	52	8,5
Centre-Val de Loire	19	7,4
Île-de-France	75	6,1
Occitanie	37	6,1
Corse	2	5,7
Auvergne-Rhône-Alpes	43	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	5,2
Mayotte	1	3,2
Martinique	1	2,9
Guyane	0	0,0

Source : SDES

Ile de La Réunion en 2024 : 18,8 GWh

LE SOLAIRE THERMIQUE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL



L'énergie solaire thermique est obtenue par la transformation du rayonnement solaire en chaleur. Elle permet, à partir de capteurs solaires, la production d'eau chaude pour les besoins en habitat individuel, collectif ou pour le chauffage de piscine par exemple.

Fin 2024, on comptabilise 855 896 m² de panneaux de chauffe-eau solaires individuels sur l'île, ce qui correspond à un peu plus de 204 190 chauffe-eau solaires individuels installés depuis la fin des années 90. On estime que cela permet une **production thermique de 306 GWh par an, en prenant en compte les renouvellements déclarés depuis 2017.**

En 2024, la part des CESI commercialisés en vente directe est supérieure à la part des CESI commercialisés en abonnement (18% en abonnement et 82% en vente directe). Une tendance qui s'est inversée par rapport aux 3 dernières années observées pour la part des CESI en abonnement et en vente directe.

En 2024, environ 22% des CESI posés sont du renouvellement, d'après les déclarations des professionnels du solaire auprès d'EDF, ce qui est supérieur à l'année dernière (+2%).

En 2024, le taux de pénétration des chauffe-eau solaires individuels dans les maisons individuelles¹⁵ a atteint 76,4%.

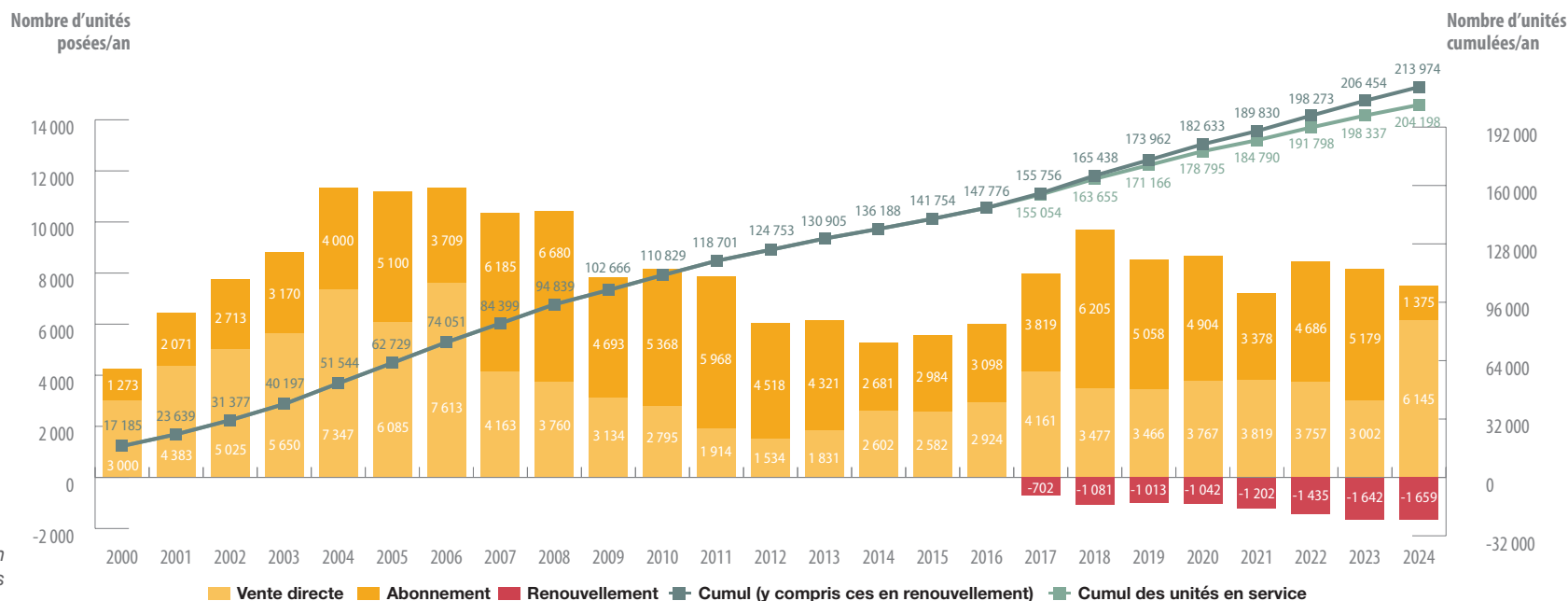
¹⁵Nombre de maisons en résidence principale : 255 778 (INSEE 2023).

	Cumul jusqu'en 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
m ² posés par an	410 664	32 652	31 488	24 208	24 608	21 132	22 264	24 088	31 920	38 728	34 096	34 684	28 788	33 772	32 724	30 080	855 896
Nombre de CESI en renouvellement	-	-	-	-	-	-	-	-	702	1 081	1 013	1 042	1 202	1 435	1 642	1 659	9 776
Nombre de CESI hors renouvellement	102 666	8 163	7 872	6 052	6 152	5 283	5 566	6 022	7 278	8 601	7 511	7 629	5 995	7 008	6 539	5 861	204 198

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS POSÉS ENTRE 2000 ET 2024

MÉTHODE

La comptabilisation des Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI) se fait avec les données transmises par EDF car elle les subventionne dans le cadre du programme « Agir plus ». Le taux de renouvellement affiché est basé uniquement sur les déclarations volontaires des solaristes, ce qui engendre une incertitude. *Source : EDF SEI*



Sources : Professionnels du solaire en 2011 ; EDF SEI pour les autres années

CHAUFFE-EAU SOLAIRE COLLECTIF

Fin 2024, on comptabilise 185 223 m² de capteurs solaires en service. Cela correspond à une **production thermique de 111 GWh**.

Ces surfaces peuvent être posées sur les toitures de logements sociaux et/ou privés, de résidences hôtelières et d'autres bâtiments tertiaires.

MÉTHODE

À la suite d'un travail collectif réalisé avec la DEAL et l'ADEME en 2025, la méthodologie de calcul a été revue pour la période 2010-2024 en intégrant les logements collectifs neufs privés et/ou sociaux ayant bénéficié d'un financement Etat. La surface posée cumulée a donc également été revue sur cette période. Cette méthodologie de calcul ne concerne actuellement que le résidentiel, mais n'inclut pas le collectif ou le tertiaire.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CUMUL
m ² posés par an	3 929	3 688	3 458	3 812	4 712	15 182	12 548	13 386	10 972	12 557	10 231	9 847	9 938	9 490	8 460	8 932	10 865	10 924	10 068	9 026	185 223

Sources : ADEME, SITADEL

CUMUL DU SOLAIRE THERMIQUE

Les surfaces présentées sont les cumuls des surfaces supplémentaires posées annuellement :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Production électrique évitée (GWh) en 2024
Solaire thermique Individuel en m ²	250 916	296 204	337 596	379 356	410 664	443 316	474 804	499 012	523 620	544 752	567 016	591 104	623 024	661 752	695 848	730 532	759 320	793 092	825 816	855 896	306
Solaire thermique collectif en m ²	7 126	10 814	14 272	18 084	22 796	37 978	50 526	63 913	74 884	87 441	97 671	107 518	117 457	126 947	135 406	144 338	155 204	166 128	176 196	185 223	111
TOTAL	258 042	307 018	351 868	397 440	433 460	481 294	525 330	562 925	598 504	632 193	664 687	698 622	740 481	788 699	831 254	874 870	914 524	959 220	1 002 012	1 041 119	417

Sources : EDF SEI, ADEME, Région Réunion

* Les valeurs de production électrique prennent en compte les surfaces renouvelées uniquement pour le solaire thermique individuel.

L'ensemble des installations solaires thermiques en 2024 a permis d'éviter la consommation de 417 GWh d'électricité.

Le solaire thermique poursuit sa croissance avec 32 470 m² de capteurs solaires supplémentaires posés en 2024.



PARC CUMULÉ DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES INSTALLÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2023 (EN M² ET MWth)

PAYS	2023	
	m ²	MWth
Allemagne	22 395 490	15 677
Grèce	5 742 000	4 019
Italie	5 116 005	3 581
Espagne	4 586 843	3 211
Autriche	4 459 936	3 122
France (DOM inclus)	4 111 000	2 878
Pologne	3 511 490	2 458
Danemark	2 042 096	1 430
Portugal	1 598 054	1 119
Chypre	1 176 383	824
Belgique	759 153	531
Pays-Bas	667 528	467
Tchèque	630 048	441
Bulgarie	552 397	387
Hongrie	425 600	298
Suède	417 335	292
Irlande	345 215	242
Croatie	323 400	226
Slovaquie	272 800	191
Roumanie	262 609	184
Slovénie	216 146	151
Luxembourg	92 900	65
Finlande	75 850	53
Malte	45 405	32
Estonie	30 550	21
Lettonie	24 270	17
Lituanie	22 672	16

**Ile de La Réunion (2024)
1 041 119 m²**

Source : EUROBSERV'ER 2024 - Auteur : OER

Régions de France	m ² /habitant	kWth/habitant
Chypre	1,278	0,894
Grèce	0,551	0,386
Autriche	0,49	0,343
Danemark	0,344	0,241
Allemagne	0,265	0,186
Portugal	0,153	0,107
Luxembourg	0,141	0,098
Slovénie	0,102	0,071
Pologne	0,096	0,067
Espagne	0,095	0,067
Italie	0,087	0,061
Bulgarie	0,086	0,06
Croatie	0,084	0,059
Malte	0,084	0,059
Irlande	0,065	0,046
Belgique	0,062	0,045
France (DOM inclus)	0,06	0,042
Tchèque	0,058	0,041
Slovaquie	0,05	0,035
Hongrie	0,044	0,031
Suède	0,04	0,028
Pays-Bas	0,037	0,026
Estonie	0,022	0,016
Roumanie	0,014	0,01
Finlande	0,014	0,01
Lettonie	0,013	0,009
Lituanie	0,008	0,006

Source : EUROBSERV'ER 2024 - Auteur : OER

SURFACE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES INSTALLÉS PAR HABITANT DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2023 (EN M²/HAB. ET KWTH/HAB.)

**Ile de La Réunion (2024)
1,17 m²/hab.**

8. ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE - EMPLOI



Le schéma ci-contre présente de façon synthétique la répartition par secteur des ressources fossiles importées en valeur hors taxe en 2023.

L'électricité est le premier usage en consommation d'énergie primaire, alors que, comme le montre le diagramme de Sankey, la mobilité est largement en première position concernant la consommation d'énergie finale. Le pétrole représente 92% des ressources fossiles importées en valeur hors taxe en 2023 et 62% des ressources énergétiques totales (fossiles et renouvelables).

ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

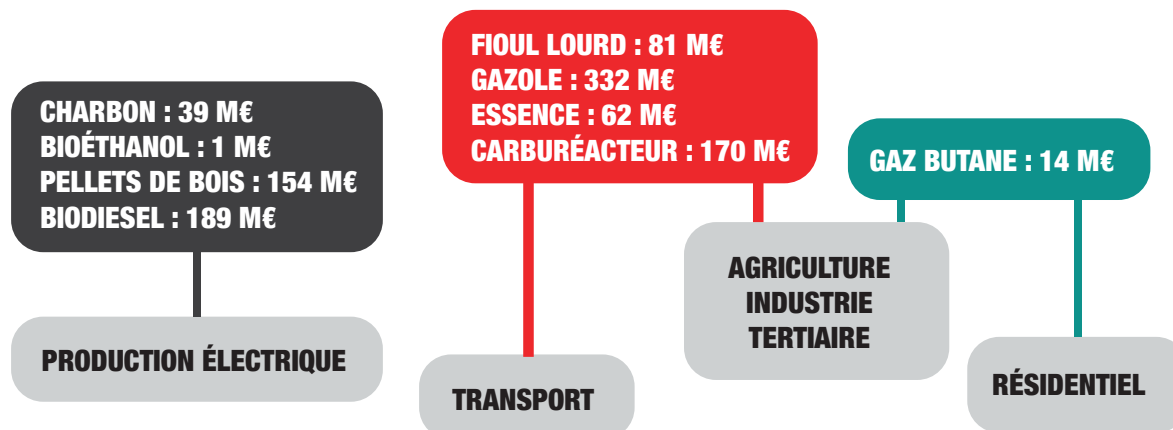
Du fait de son insularité et de l'éloignement de ses principaux fournisseurs, l'île de La Réunion est très dépendante des importations. Elles représentent en 2023, 75,3% de sa consommation primaire. Bien que ces importations diminuent drastiquement en 2024 et représentent désormais 57,6% de sa consommation primaire en 2024, on note de nouvelles importations. Ces dernières sont liées à la conversion des unités de production électriques au profit de ressources renouvelables non locales et représentent 31,5% supplémentaires de la consommation primaire réunionnaise, contre 13,3% en 2023. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie adoptée en 2017 constitue le volet « énergie » du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)¹⁶ de La Réunion, adopté en 2013. Les objectifs pour diminuer la consommation d'énergies fossiles sont :

- Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation électrique, la mise en place d'une turbine à combustion de 41 MW en 2018 située à Saint-Pierre, fonctionnant à partir de 80 % d'énergie renouvelable sur la base d'un fonctionnement de 800 heures par an ;
- Pour le charbon, diminuer sa part au profit de la biomasse dans la production totale des centrales bagasse-charbon ;
- Pour les énergies fossiles dans le secteur des transports, baisser la consommation de 4% en 2018 (par rapport à 2014), de 10% en 2023 (par rapport à 2014) et de 15% en 2030 (par rapport à 2014).

Afin d'atteindre ces objectifs, l'évaluation de la dépendance énergétique de l'île tant en termes de coût qu'en volume a été nécessaire.

MÉTHODE

Les données d'importation utilisées dans ce chapitre proviennent de l'étude sur le coût de la dépendance énergétique de La Réunion mise à jour annuellement. L'édition 2024, relative à la période 2010-2023, est en cours de rédaction. Les données collectées sont les quantités importées (en tonnes) et le prix en euro courant. La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects fournit les informations pour l'ensemble des produits comparés. Enfin, la confidentialisation de certaines données empêche la mise à jour des données sur l'essence, les valeurs de 2019 (dernières données disponibles avant la crise sanitaire) ont été reportées. Les données sur le carburacteur sont comptabilisées au sein de cette étude depuis 2021. Ainsi, certains chiffres peuvent être différents du Bilan Énergétique de La Réunion (BER) à quelques tonnes près.



¹⁶ « Schéma Régional Climat-Air-Énergie de La Réunion » chapitre 12 « Objectifs du SRCAE de La Réunion », novembre 2013

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation du prix de l'électricité (+9,8% sur les tarifs heures pleines/heures creuses et +8,6% sur les tarifs de base). Cette hausse s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de progressivement mettre fin au « bouclier tarifaire » instauré deux ans plus tôt pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages et de la nécessité de revenir à la « normale » pour protéger les finances publiques.

Pour rappel, La Réunion bénéficie de la péréquation tarifaire assurant aux consommateurs résidant dans les Zones Non Interconnectées (ZNI) de payer des factures d'électricité, hors taxes, équivalentes à celles de la France hexagonale. Ce qui implique que les coûts structurels supplémentaires supportés par les fournisseurs historiques pour la production d'électricité dans ces zones sont compensés par des fonds destinés au service public de l'énergie (SPE). Jusqu'en 2015, ces fonds étaient générés par une contribution spécifique prélevée sur l'ensemble des consommateurs d'électricité au niveau national, appelée ancienne CSPE sur les factures d'électricité. Depuis lors, le financement est assuré par le budget de l'État et repose sur l'ensemble des contribuables, avec un montant annuel atteignant 2,5 milliards d'euros en 2022 pour les ZNI.

¹⁷ INSEE : Bilan Economique 2024 – La Réunion

Les prix de l'énergie¹⁷ à La Réunion ralentissent de nouveau (+4 % après +5,7 % en 2023 et +17,8 % en 2022). Cela est notamment lié à une nouvelle baisse des prix des produits pétroliers. En revanche, les prix de l'électricité augmentent encore fortement en 2024 (+16,6 % à La Réunion, +15,7 % en France).

En 2022, la production électrique d'origine fossile provenait majoritairement du fioul et du gazole, et en deuxième lieu du charbon. A partir de 2023, ce scénario intègre désormais de nouveaux combustibles d'origine renouvelable (pellets et biodiesel) du fait de la conversion des unités principales de production. En 2024, ce scénario s'inverse totalement avec une diminution drastique des importations d'origine fossile au profit des biocombustibles.

L'évolution des prix de l'énergie en 2024 est également marquée par une hausse importante du coût de la tonne de CO₂.

Ce marché du carbone, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises ont un plafond d'émissions de gaz à effet de serre alloué et si leurs activités engendrent

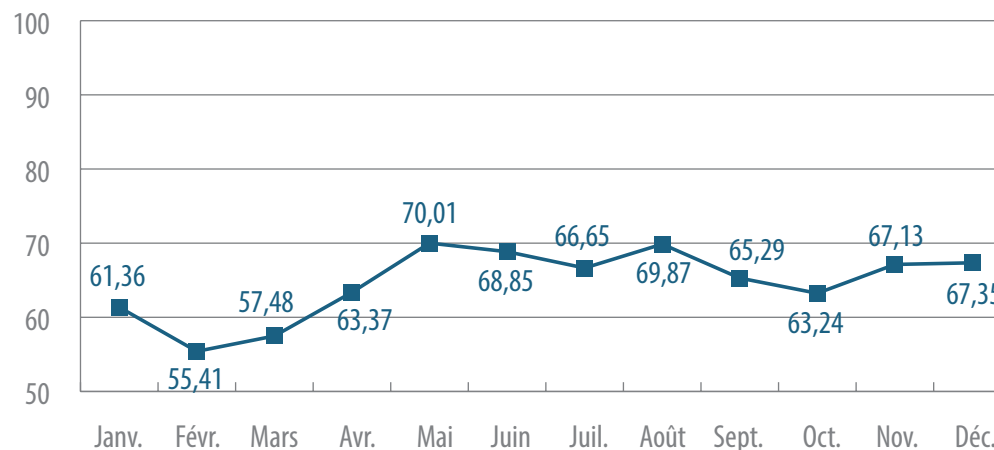
un dépassement du plafond d'émissions fixé, elles doivent acheter des quotas supplémentaires soit aux enchères soit auprès d'autres sociétés. Le fonctionnement repose sur le principe du « pollueur payeur ». Ce coût de la tonne de CO₂ a un impact direct sur le marché de l'électricité, notamment pour les producteurs d'électricité qui sont des grands consommateurs d'énergie.

Cette augmentation du prix de la tonne de CO₂ a commencé depuis 2018 et se poursuit en 2023 jusqu'à atteindre en février 91,33 €/tonne. Le dernier record atteint datant de février 2022 avec 90,48€/tonne. Depuis avril 2023, la tonne de CO₂ tend à diminuer jusqu'à atteindre en décembre 2023 68,79 €/tonne.

On observe en février 2024, une valeur de 55,41 €/tonne, valeur la plus basse jamais atteinte depuis août 2021 (55,98 €/tonne). Le marché se maintient tout au long de l'année 2024 et fluctue entre 55 et 70 €/tonne. Ces prix sont compatibles avec l'ambition européenne d'une transition vers une société sobre en carbone.

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN MENSUEL DE LA TONNE DE CO₂ EN 2024 (EUROS/TONNE)

Prix en euros

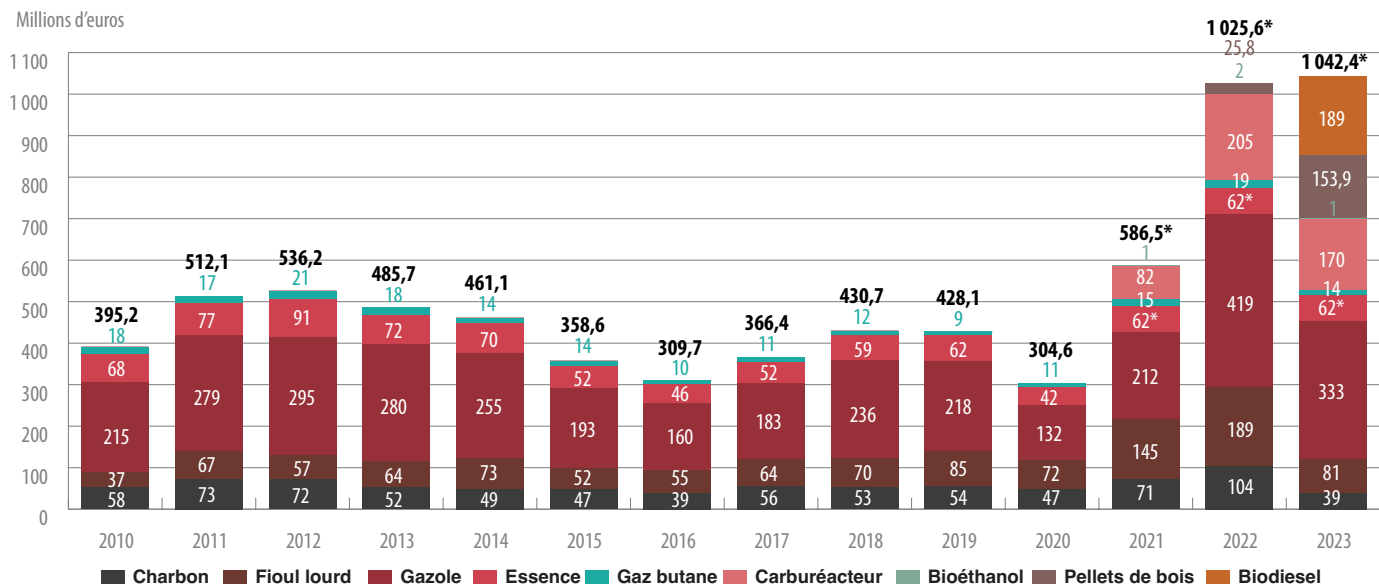


Source : Agence Trésor France

COÛT D'IMPORTATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES EN 2023

Les ressources fossiles ne sont pas les seules ressources importées sur le territoire. Les ressources renouvelables importées ont fait leur apparition récemment (2021 pour le bioéthanol, 2022 pour les pellets de bois et 2023 pour le biodiesel) avec la conversion des unités de production électrique au profit de biocombustibles. Ces derniers n'étant pas présents localement, il a fallu les importer.

IMPORTATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES EN VALEUR DONNÉES 2010-2023*



Source : Douanes – Auteur : OER * Essence 2021, 2022 et 2023 : données indisponibles

Ressources fossiles

En 2023, La Réunion a importé **1 155 ktep de ressources primaires fossiles** pour une valeur de **698,6 millions d'euros**. Les ressources fossiles importées **en plus grandes quantités** (en ktep) sont le **gazole à hauteur de 36%** (qui compte pour 48% de la valeur totale), suivi du **charbon à hauteur de 20%** (soit 6% de la valeur totale) et du **fioul lourd à hauteur de 12%** (soit 12% de la valeur totale). Le charbon et le gazole proviennent respectivement d'Afrique du Sud et de Singapour en 2020. À partir de 2021, la provenance de ces ressources n'est plus accessible en raison de la confidentialisation des données.

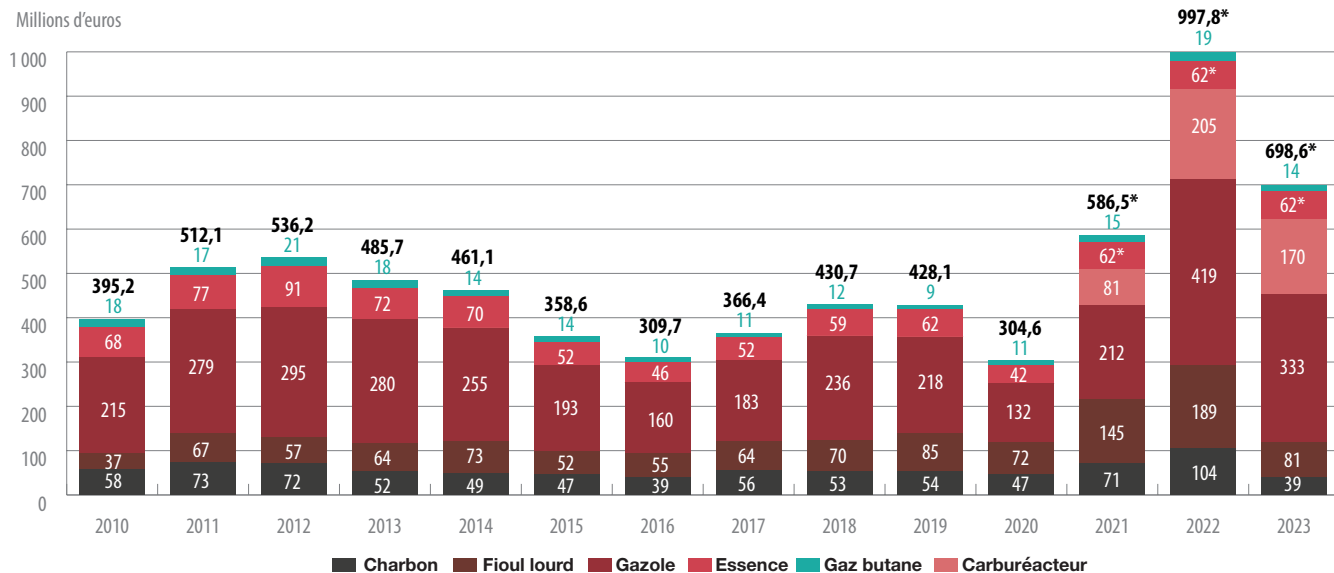
Les variations des valeurs d'importation des différents produits sont intrinsèquement liées à celles des quantités

importées ainsi qu'au cours du baril de pétrole (sauf pour le charbon). Ce dernier a baissé de près de 20% en moyenne par rapport à l'année 2022.

Après le recul du besoin en énergie lié à la crise sanitaire observé en 2020 (-28,9% entre 2019 et 2020), le besoin en énergie est reparti à la hausse en 2021 avec la reprise des activités économiques (augmentation de +65,1% - hors carburacteur). Cette dynamique positive s'est poursuivie en 2022 avec une croissance de +57% de la valeur importée des énergies fossiles (hors carburacteur) par rapport à 2021. En 2023, cette croissance se poursuit (+4,8%) malgré un fort ralentissement.



IMPORTATION DES RESSOURCES FOSSILES EN VALEUR DONNÉES 2010-2023*



Source : Douanes – Auteur : OER * Essence 2021, 2022 et 2023 : données indisponibles

On observe une diminution marquée de la valeur des produits fossiles importés en 2023 au profit des biocombustibles importés :

- **Pour le fioul lourd** : -57,2% par rapport à 2022. La part occupée dans l'approvisionnement total en ressources fossiles est passée de 19% en 2022 à 12% en 2023. Les années où la quantité de fioul lourd augmente peu ou diminue sont celles pendant lesquelles la production hydroélectrique a au contraire été particulièrement importante, le fioul jouant habituellement un rôle de variable d'ajustement par rapport aux variations de production hydroélectrique.

En 2023, bien que la production hydroélectrique ait connu une diminution notable du fait d'une disponibilité moindre des installations, le fioul a été moins sollicité du fait de la conversion de la centrale de Port Est au profit du biodiesel.

- **Pour le charbon** : -62,5% par rapport à 2022. Entre 2010 et 2021, la quantité annuelle de charbon importée a été relativement stable entre 550 000 et 710 000 tonnes avec un maximum atteint en 2012 (709 826 tonnes), pour atteindre son niveau le plus faible en 13 ans à la

fin de la période (230 685 tonnes). Il en résulte un taux de croissance annuel moyen très faible sur la période : -8,1% par an.

- **Pour le gazole** : +1,3% par rapport à 2022. En 2023, la valeur du gazole importé a connu une nette diminution, soit 332,5 M€. L'année 2022 avait été une année record en valeur importée du gazole, marquée par une flambée des prix liée à la crise énergétique mondiale et avait atteint son niveau maximum historique (419 M€).

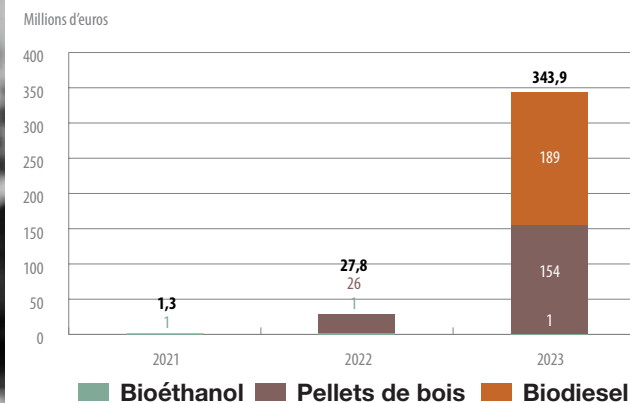
- **Pour l'essence** : aucune information concernant cette donnée n'est disponible depuis 2021, les valeurs de 2019 (avant la crise sanitaire) sont reportées depuis 2021. L'essence importée à La Réunion est utilisée uniquement comme carburant pour le secteur des transports.

- **Pour le gaz butane** : on note une diminution de 25,1% par rapport à 2022.

Ressources renouvelables

En 2023, La Réunion a importé **204 ktep de ressources primaires renouvelables** pour une valeur de **343,9 millions d'euros**. Les ressources renouvelables importées en **plus grandes quantités** (en ktep) sont les **pellets de bois à hauteur de 16%** (qui compte pour 15% de la valeur totale), suivi du biodiesel à hauteur de 9% (soit 18% de la valeur totale). Les pellets de bois et le biodiesel proviennent respectivement d'Amérique du Nord et de France.

IMPORTATION DES RESSOURCES RENEUVELABLES EN VALEUR DONNÉES 2021-2023



Source : Douanes – Auteur : OER

FISCALITÉ LOCALE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES FOSSILES ET RENOUVELABLES

À l'importation, les ressources énergétiques sont :

- Soumises à des droits de douane selon l'origine et le type de produits (perçus par l'Etat)
- Taxées à l'octroi de mer et l'octroi de mer régional (perçus par l'Etat pour l'un et par les collectivités locales pour l'autre)
- Exonérées de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Soumises à la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (TSCC) pour le gazole et l'essence (perçue par la Région, les collectivités locales et le Syndicat Mixte Parc Routier de La Réunion)
- Soumises aux droits de port (perçus par le Grand Port Maritime de La Réunion).

En 2023, le montant des recettes se répartit selon le tableau ci-contre. En moyenne, la TSCC représente 78% des recettes fiscales perçues depuis 2010.

	2023	Droits de Douanes	Octroi de mer total	Taxe sur les carburants	Droits portuaires
Ressources fossiles	Charbon (M€)	0,0	2,5	0,0	0,7
	Fioul lourd (M€)	2,8	5,3	0,0	0,7
	Gazole (M€)	0,0	16,6	175,4	4,8
	Essence (M€)	2,9	13,9	97,3	3,5
	Gaz butane (M€)	0,1	0,0	0,0	0,1
	Carburacteur (M€)	8,0	39,2	0,0	5,7
	Bioéthanol (M€)	0,0	0,1	0,0	0,1
Ressources renouvelables	Pellets de bois (M€)	0,0	10,0	0,0	0,5
	Biodiesel (M€)	0,0	12,3	0,0	0,6
TOTAL		13,9	99,8	272,7	16,8

Sources : Droits de Port 2023, Douane, ALBIOMA - Auteur : OER

Le montant cumulé de 2010 à 2023 des recettes fiscales issues des taxes sur les importations de ressources énergétiques s'élève à **4,19 milliards d'euros**. La recette fiscale totale destinée à l'Etat, les organismes publics de l'île et le Grand Port Maritime s'élève à 403,1 millions d'euros en 2023 (contre 405,1 millions d'euros en 2022).

TARIFS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES PARTICULIERS

Un fournisseur d'électricité utilise plusieurs types de tarif pour la facturation de l'énergie consommée. La tarification de l'énergie comporte principalement :

- Une prime fixe qui traduit les coûts de mise à disposition permanente de la puissance qui correspond à l'**abonnement**
- Un prix de l'électricité au kWh (fonction de la plage horaire) qui est celui de la **consommation d'énergie active**. (L'énergie électrique est distribuée sous forme de courant alternatif par les réseaux de distribution en haute, moyenne et basse tension. L'énergie consommée est composée d'une partie "active", convertie en chaleur ou mouvement. Elle représente, en particulier dans les habitations, la majorité de l'énergie consommée.)

D'autres coûts viennent s'ajouter à la facture. Il s'agit du coût de l'énergie réactive, des taxes et de l'entretien réalisé sur les compteurs. Ces taxes sont de plusieurs natures :

	Description	Coût
L'accise sur l'électricité (ex-CSPE / TICFE)	L'accise sur l'électricité est une taxe instaurée en 2003 et payée par tous les consommateurs finaux d'électricité. Anciennement appelée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité devenue Charges de Service Public de l'Energie) puis TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), elle finance le soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération, la péréquation tarifaire dans les zones non interconnectées (ZNI) comme La Réunion, les dispositifs sociaux comme le chèque énergie dont bénéficient les ménages en situation de précarité et le soutien à l'effacement.	0,021 €/kWh (soumise à la TVA, pas aux taxes locales) – bloqué à 0,001€/kWh de février 2022 à février 2024
CTA	Contribution Tarifaire Acheminement ; elle est payée par tous les consommateurs à leur fournisseur d'énergie. La CTA contribue au financement de la Caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières.	21,93% s'applique au montant HT de la part fixe d'acheminement
Octroi de mer (OM)	Il s'agit d'une taxe applicable à la plupart des produits importés en vigueur dans les régions d'outre-mer.	Elle est habituellement de 4% mais elle varie fortement selon la nature du produit (entre 0% et plus de 60%).
Rémanence d'octroi de mer	La Rémanence d'Octroi de Mer est un mécanisme spécifique à EDF qui consiste à recalculer annuellement en fin d'année, la différence entre le montant d'OM et OM régional supporté par EDF au titre de ses achats et le montant collecté sur les factures des clients.	Tarif bleu résidentiel et non résidentiel : 1,0326 c€/kWh Tarif vert : 0,9388 c€/kWh
TVA	La Taxe sur la Valeur Ajoutée est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'Etat.	Son taux est de 2,1% sur le montant de l'abonnement (y compris CTA) et de 8,50% sur la consommation (y compris TCFE et CSPE). Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hormis la TVA elle-même).

À La Réunion, les contrats souscrits concernent uniquement les tarifs Bleu, Bleu+ et Vert. Ces tarifs se distinguent à la fois par le niveau de la puissance demandée par le bâtiment, la tension de livraison, les plages horaires d'utilisation du bâtiment.

Le « Tarif Bleu » est proposé à la fois aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux clients agricoles et aux collectivités. **Sur l'île, environ 65% des contrats sont soumis au tarif bleu en 6 kVA.** Les puissances habituellement souscrites sont fournies en basse tension et varient entre 1 et 36 kVA pour le tarif Bleu et entre 42 et 228 kVA pour le Bleu +. La tarification Bleue et Bleue+ se décline sous plusieurs formes : Option base, Option heures pleines/creuses.

En 2024, le comptage de l'énergie active est réalisé selon deux tranches horaires dites :

- Heures de pointe : de 18h00 à 22h00
sauf le samedi et le dimanche
- Heures hors pointe : de 22h00 à 18H00

Ces créneaux horaires peuvent évoluer dans le temps et différer selon la zone géographique. Le coût de l'énergie active est différent pour chaque tranche horaire et il est moins important en période hors heures de pointe.

Le tableau suivant présente le tarif Bleu réglementé et fixé par les pouvoirs publics en 2024 :

2024	Tarif	Unité	Caractéristiques
Tarif réglementé - base (particuliers 6 kVA)	19,90	c€/kWh	Porte sur la fourniture d'électricité et sur l'utilisation du réseau public de distribution et s'applique aux clients résidentiels qui ont souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.
Tarif HP (particuliers 6 kVA)	19,90	c€/kWh	
Tarif HC (particuliers 6 kVA)	16,16	c€/kWh	
Tarif BT Plus Option transition énergétique HP	38,67	c€/kWh	L'option Transition Energétique comporte deux périodes tarifaires en fonction de l'heure de la journée (Heures de Pointe et Heures Hors Pointe). Les Heures de Pointe se composent de 4 heures par jour sauf le samedi et le dimanche, déterminées localement par EDF. Les 4 heures de pointe sont fixées dans la plage horaire de 18h à 22h.
Tarif BT Plus Option transition énergétique HC	23,36	c€/kWh	
Abonnement annuel (particuliers 6 kVA)	123,72	€ HT/an	

Source : EDF SEI

MÉTHODE

La fiscalité des énergies renouvelables n'est pas prise en compte dans ce paragraphe.



QUANTITÉS D'ÉLECTRICITÉ ET COÛTS D'ACHAT (DONNÉES DISPONIBLES À N-2)

Chaque année dans les Zones Non Interconnectées au réseau continental (ZNI), le gestionnaire de réseau déclare à la Commission de Régulation de l'Énergie les coûts d'achat d'électricité. Ces coûts sont supportés par l'ensemble des consommateurs via les charges de service public de l'énergie anciennement appelé la CSPE après validation par la CRE.

Le tableau ci-contre présente uniquement **les quantités d'électricité produites et les coûts d'achat** de la production énergétique de l'île, issue d'installations de production qui sont sous contrat auprès du gestionnaire de réseau, **retenus pour EDF**. Les centrales historiques (TAC de La Baie et certaines centrales hydroélectriques) appartenant au gestionnaire ne sont pas comptées.

Source : Commission de Régulation de l'Énergie, Charges de service public de l'électricité constatées – données disponibles à N-2

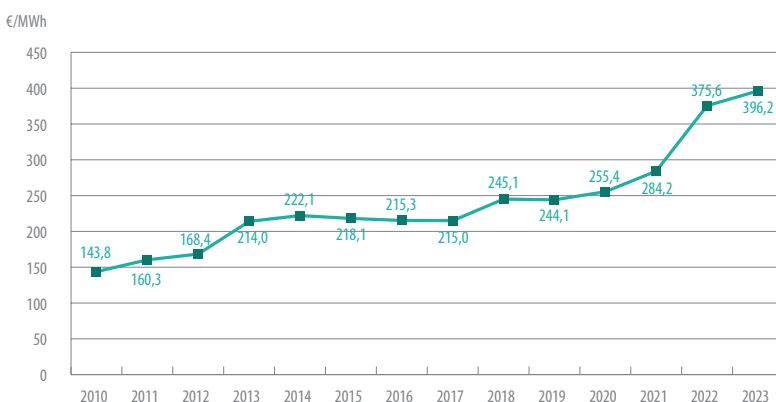
Type d'énergie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bagasse – charbon	209,3	213,4	216,4	203,3	193,6	199,9	204,8	232,6	254,1	267,9	276,5	322,6	348,6	175,9
Thermique	-	-	3,8	153,7	233,8	204,9	204,8	196,1	202,5	249,2	256,4	328,6	394,4	277,9
Bioliquide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240,8
Hydraulique	0	0	0	0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2
Eolien	1,8	1,2	2,1	1,8	1,8	1,8	2,2	1,7	1,5	1,5	1,3	0,2		0,2
Biogaz	0,8	0,6	0,9	1,4	1,3	1,5	1,7	1,4	1,2	1,5	1,5	1,6	1,2	3,0
Biomasse													41,0	211,3
Photovoltaïque	28,9	61,3	85	102,2	105,4	109,4	115,2	113,2	111,7	115,8	109,2	110,8	109,0	115,0
Coût d'achat total (M€)	240,8	276,5	308,3	462,3	536,0	517,7	528,8	545,1	571,2	636,3	645,2	764,3	894,5	1 024,3
Quantité produite (GWh)	1 674,1	1 724,7	1 831,0	2 160,3	2 413,7	2 373,9	2 456,4	2 534,8	2 330,6	2 607,1	2 526,4	2 689,0	2 381,5	2 585,1
Coût moyen d'achat (€/MWh)	143,8	160,3	168,4	214,0	222,1	218,1	215,3	215,0	245,1	244,1	255,4	284,2	375,6	396,2

POUR ALLER PLUS LOIN...

CHÈQUE ÉNERGIE : Dispositif social faisant suite au Tarif de Première Nécessité (TPN) à destination des ménages à revenus modestes. Envoyé aux bénéficiaires une fois par an, il permet de payer les factures d'énergie et de financer des travaux de rénovation énergétique.

PÉRÉQUATION TARIFAIRE : Le principe de péréquation tarifaire signifie que deux consommateurs ayant le même profil de consommation auront accès au même tarif réglementé de vente, quelle que soit leur localisation géographique sur le territoire français. C'est la raison pour laquelle alors qu'à La Réunion le coût de production de l'électricité est supérieur au coût de production en métropole, le coût payé par le consommateur final est identique.

COÛT MOYEN D'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ (€/MWh)



Source : Commission de Régulation de l'Énergie, Charges de service public de l'électricité constatées

Entre 2010 et 2023, les quantités d'électricité et coûts d'achat retenus par la CRE pour La Réunion ont augmenté pour passer de 240,8 millions d'euros en 2010 à 1 024,3 millions d'euros en 2023 (+325%), soit une hausse moyenne de 8,56% par an.

Le coût moyen d'achat de l'électricité retenu par la CRE a évolué de 143,8 €/MWh en 2010 à 396,2 €/MWh en 2023. De plus, le coût a augmenté de 5,5% en 2023 par rapport à 2022.

Les évolutions s'expliquent en partie par :

- La faible production hydroélectrique non comptée dans les coûts d'achat (centrales historiques du gestionnaire de réseau), une forte production photovoltaïque et à partir de bagasse en 2019 qui a permis d'acheter moins d'électricité.
- L'augmentation du prix des combustibles fossiles et des quotas CO₂ qui ont impacté à la hausse les coûts d'achat de la production thermique (fioul et charbon).
- L'intégration de nouvelles sources d'énergies telles que la biomasse solide et le bioliquide entre 2022 et 2023.

Depuis 2021, l'ordre du mérite (ou merit order), qui est le principe économique consistant à utiliser les moyens de production électrique les moins chers en priorité, a été largement modifié du fait de l'augmentation significative du prix du CO₂ et des combustibles. Jusqu'au premier semestre 2023, cela avait conduit à appeler en base les moyens de production au fioul lourd. Ce dernier ayant totalement disparu de la production en 2024 aux termes des travaux de conversion, sont désormais appelés après utilisation de la bagasse, les pellets en base et le biodiesel en semi-base.

EMPLOI (DONNÉES DISPONIBLES À N-1)

Il s'agit du nombre d'emplois à temps plein (ETP) dans les domaines liés aux énergies.

Méthode : La méthodologie¹⁸ utilisée pour la comptabilisation de l'emploi est celle de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour les salariés. Les données sur les effectifs salariés (hors intérimaires) sont collectées sur le site de Open Data URSSAF en fonction des codes APE pour les secteurs d'activité retenus.

Ainsi, ont été retenus les postes spécifiques à l'énergie suivants :

Code APE	DOMAINES D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOIS								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2711Z	Fabrication de transformateur électrique	21	14	15	13	11	14	18	25	25
3511Z / 3521Z / 401A / 8411Z	Production d'électricité	337	344	363	378	417	419	431	447	447
3513Z	Distribution d'électricité	688	661	670	672	666	666	662	674	707
3530Z	Production et distribution de vapeur	26	32	31	31	34	36	35	33	33
4222Z	Construction de réseaux électriques	336	454	475	588	559	499	442	493	574
9499Z	Distribution de carburants ¹⁹	-	-	-	1 750	1 663	1 300	2 314	2 396	2 415
	TOTAL	1 408	1 505	1 554	3 432	3 350	2 934	3 902	4 068	4 201

Source : Open Data ACOSS-URSSAF, hors ingénierie - Auteur : OER

De manière générale, on observe une augmentation soutenue de l'emploi sur la période 2016-2024.

En 2024, le nombre total d'ETP recensés à La Réunion dans les domaines liés à l'énergie s'élevait à 4 201, soit +3% par rapport à 2023.

NOUVELLE MÉTHODE

Jusqu'à 2020, la méthodologie de calcul était basée sur des enquêtes réalisées auprès d'organismes préalablement identifiés. Elle n'était pas exhaustive et comprenait presque essentiellement les producteurs et distributeurs d'électricité ainsi que le réseau de distribution des carburants. La méthodologie a donc été consolidée depuis 2023 et comprend un spectre de comptabilisation un peu plus large et présenté ci-contre. A noter qu'il n'est pas possible de distinguer les emplois dans le secteur de la production d'électricité (emplois liés aux différentes centrales de production) car ces centrales ont le même code APE.

¹⁸ La méthodologie couvre le champ du secteur privé

¹⁹ Les chiffres relatifs à la distribution de carburants sont issus de nos données recueillies auprès du SRESS



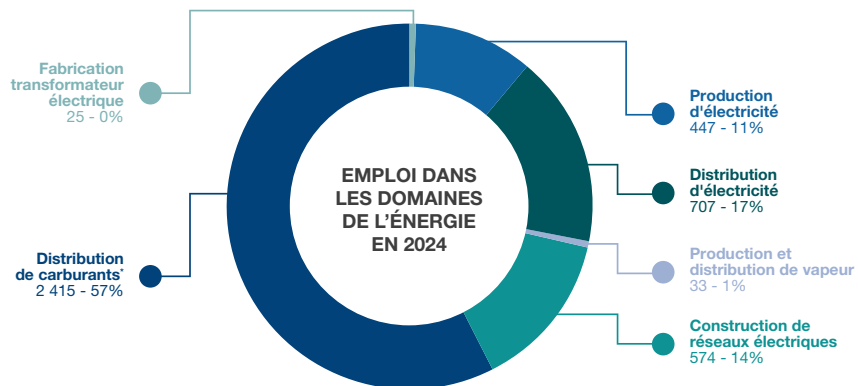
Les emplois dans le secteur de la distribution de carburants représentent 60% des effectifs dans le domaine de l'énergie.

En 2024, 447 effectifs salariés (11%) étaient employés dans le secteur de la production d'électricité et 707 (17%) dans le secteur de la distribution d'électricité.

Le nombre d'ETP du secteur de la production d'électricité connaît une hausse depuis 2016, malgré la stabilité du nombre d'établissements dans le secteur qui varie de 25 à 30. Un pic a été constaté en 2020.

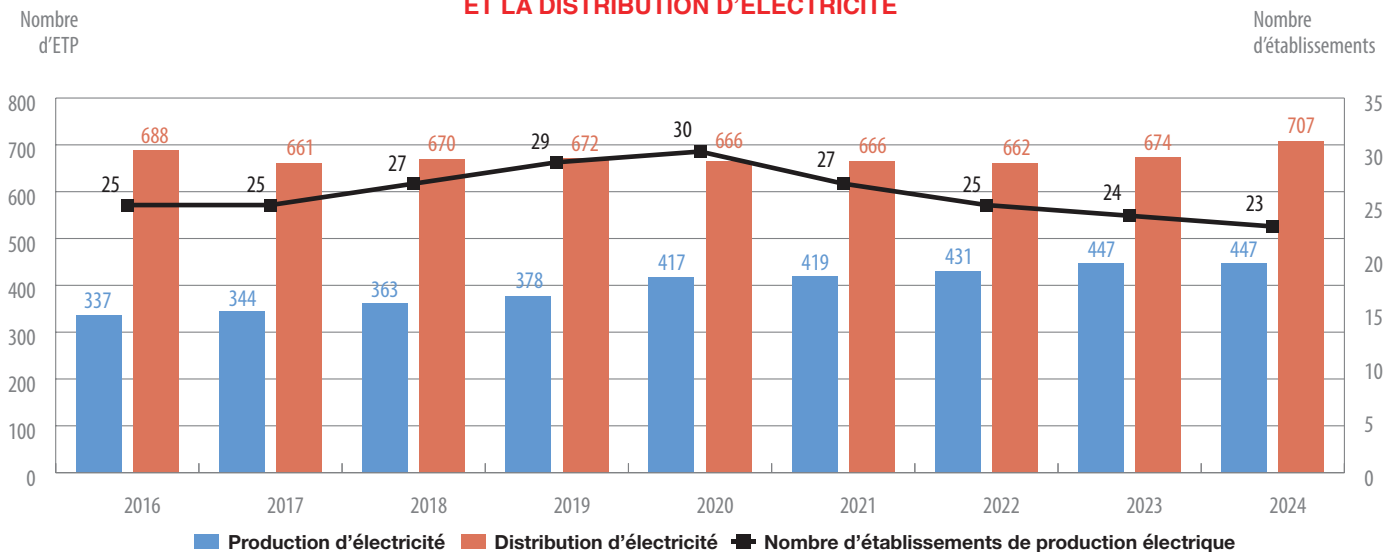
En revanche, le nombre d'ETP dans le secteur de la distribution d'électricité se stabilise depuis 2019.

EMPLOIS DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE EN 2024



Source : Open Data ACOSS-URSSAF, hors ingénierie Auteur : OER

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



Source : Open Data ACOSS-URSSAF - Auteur : OER



9. ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES A LA COMBUSTION DE PRODUITS ÉNERGETIQUES

PRÉSENTATION

L'EFFET DE SERRE :

C'est un phénomène naturel permettant de capter une partie de l'énergie émise vers la Terre par le Soleil.

Les Gaz à Effet de Serre (GES) ont un rôle comparable à celui des vitrages d'une serre de jardin. La chaleur de l'atmosphère dépend du rayonnement solaire (constant) et de la quantité de ce rayonnement piégé par les GES. L'activité humaine depuis l'ère industrielle a entraîné, par la consommation de stocks d'énergie fossile, une augmentation des GES et de leur concentration dans l'atmosphère avec pour conséquence le réchauffement climatique.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixent les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050.

- Parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 avec comme objectif intermédiaire 50% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 pour les départements d'outre-mer.

- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

GAZ À EFFET DE SERRE :

42 gaz à effet de serre sont répertoriés. Les émissions dues à l'activité humaine concernent essentiellement les sept gaz suivants, visés par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃) à compter de 2013. Les modes de production et d'utilisation de l'énergie sont responsables pour près de 70% des émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces gaz, le CO₂ est largement majoritaire : en effet, 95% des émissions de CO₂ sont liées à des activités énergétiques²⁰. Ce gaz est responsable de 70%²¹ de l'effet de serre.

INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (IEGES)

Le calcul de ces émissions diffère de celui réalisé dans l'inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre, aussi bien au niveau du périmètre que de la méthode. La méthodologie pour le bilan énergétique diffère de celle de l'Inventaire des Emissions de Gaz à Effet de Serre qui, lui, comptabilise les émissions de la moitié des vols nationaux au départ et à l'arrivée sur l'île (donnée fournie par le CITEPA). L'inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre est réalisé chaque année par l'Observatoire Energie Réunion sur les données de l'année N-2 selon la méthode de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). La méthodologie utilisée est largement inspirée de celle appliquée au niveau national par le CITEPA dans le cadre des travaux du SNIÉBA

(Système National d'Inventaires des Emissions et de bilans dans l'atmosphère – Arrêté du 25 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 24 août 2011). Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées pour chaque activité émettrice en multipliant la quantité d'activité à un facteur d'émission relatif à l'activité considérée. Le rapport OMINEA (Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France) fournit des informations détaillées sur les méthodes nationales utilisées pour établir les activités et les facteurs d'émission de chaque source. Dans le cadre de l'IEGES, les spécificités locales de l'île de La Réunion sont prises en compte pour l'établissement des facteurs d'émission.

²⁰ Cahier technique Bilan régional des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie-Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'environnement

²¹ Source : « Emissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie » 1091-2000-IEA Statistics édition 2002

INVENTAIRE DU CO₂ ISSU DE LA COMBUSTION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES À LA RÉUNION EN 2024

Dans ce bilan, nous ne nous intéresserons qu'aux émissions de CO₂ (hors autres gaz à effet de serre) **lors de la combustion des énergies fossiles** à La Réunion. Le champ des émissions ainsi étudiées concerne l'ensemble des émissions énergétiques (production d'électricité, transports, usages dans les secteurs agricole et industriel [gazole non routier et gaz butane] et résidentiel-tertiaire [gaz butane]).

A La Réunion, le CO₂ représente la quasi-totalité des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique. **La production électrique en 2024 représente 8% des émissions et les transports comptent pour 77%.**

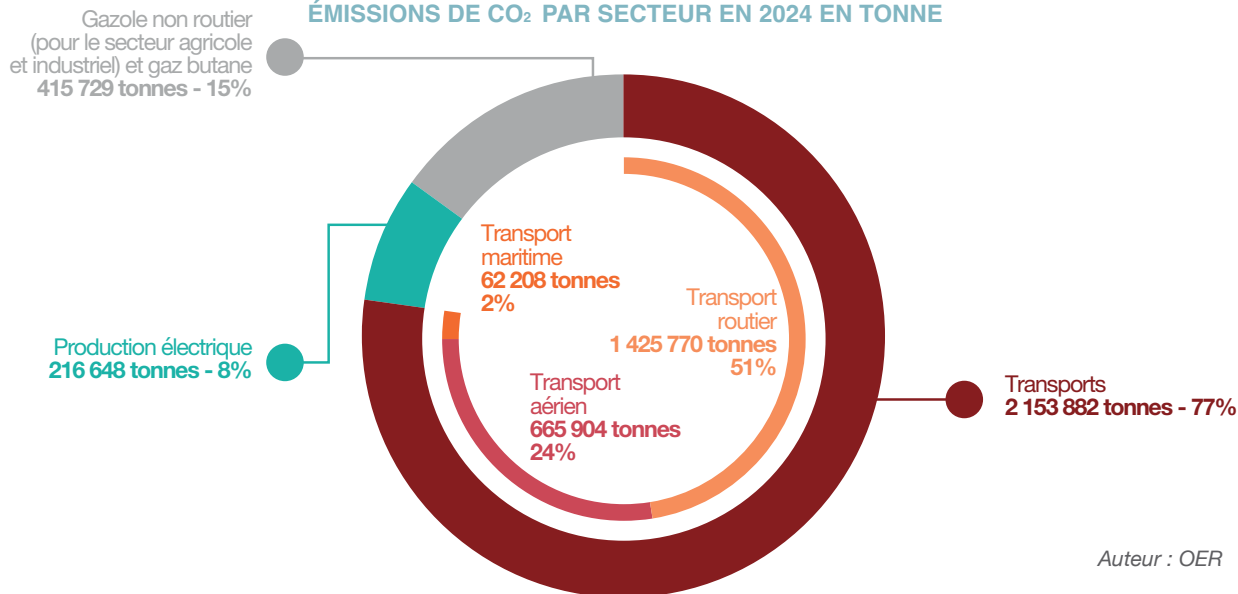
Total des émissions directes de CO₂ issues de la combustion des produits pétroliers et du charbon : 2 786 kilotonnes en 2024. En 2023, ce total était de 3 520 kilotonnes soit une diminution de 20,8% en 2024 par rapport à 2023. Les émissions poursuivent ainsi la diminution observée depuis 2021.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

Les émissions de CO₂ du transport se stabilisent depuis 2022, après avoir atteint le plus haut niveau jamais atteint depuis 2006 : 2 154 kilotonnes CO₂.

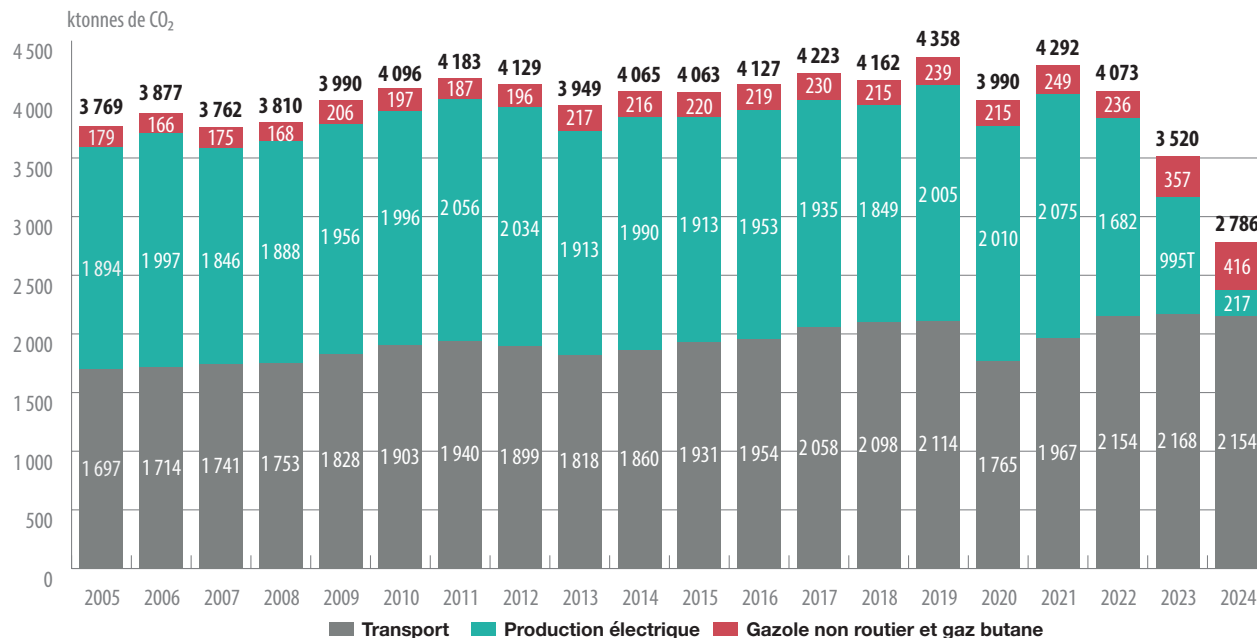
- Transport
- Production électrique
- Gazole non routier et gaz butane

ÉMISSIONS DE CO₂ PAR SECTEUR EN 2024 EN TONNE



Auteur : OER

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE 2005 À 2024



Auteur : OER

ÉMISSIONS DIRECTES DE CO₂ POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Il est à noter que les centrales thermiques à combustibles fossiles ont une obligation de déclarer leurs émissions de CO₂ à l'Etat pour le marché des quotas d'émissions.

Le total émis déclaré en 2024 est de **90 kilotonnes de CO₂** (sources : EDF - Albioma) dont l'origine est pour 0% due à la combustion du charbon.

Le ratio moyen d'émission directe par kWh consommé par toutes sources confondues est de **77 gCO₂/kWh**. Il s'agit d'une diminution de 78,8% du contenu carbone de l'électricité par rapport à 2023.

Le tableau ci-contre présente l'évolution du ratio moyen d'émission directe par kWh consommé par toutes sources confondues de 2008 à 2024 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio moyen d'émission directe par kWh consommé pour toutes sources confondues (gCO ₂ /kWh)	815	819	809	823	801	749	764	720	721	705	679	724*	738*	740*	597*	365*	77

Auteur : OER - * Ratio recalculé depuis l'édition 2024 pour donner suite à l'intégration des émissions de GNR de la centrale de Saint-Pierre depuis 2019.

FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

Bien que les centrales soient 100% converties en 2024, les stocks de combustibles (charbon) ont dû être liquidés en début d'année.

Ainsi, la suppression du charbon (au profit des pellets de bois) et du fioul lourd (au profit du biodiesel) impactent fortement les quantités de CO₂ émises à la baisse en 2024.

ÉMISSIONS DIRECTES DE CO₂ DANS LE TRANSPORT (INCLUANT LE TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME)

En 2024, les émissions du secteur du transport sont de **2 153,8 kilotonnes de CO₂²²**.

²² Méthode du Cahier technique : Bilan régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'énergie

Le secteur énergétique intègre les secteurs : transport, production électrique et autres utilisations de combustibles fossiles.

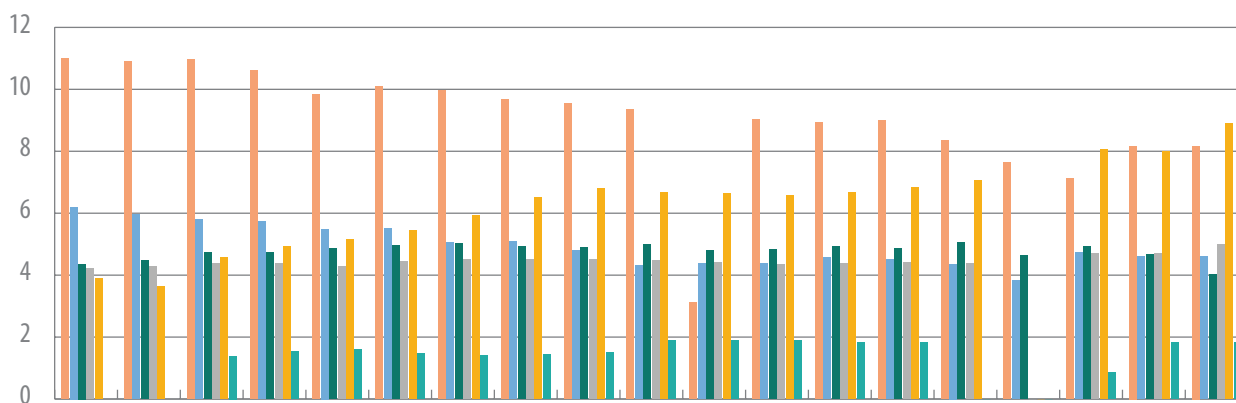
Pour le transport aérien, sont pris en compte les consommations aériennes issues du territoire.

ÉMISSIONS DIRECTES DE CO₂ DE GAZOLE NON ROUTIER (POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET INDUSTRIEL) ET GAZ BUTANE

En 2024, les secteurs consommateurs de gazole non routier et gaz butane (secteurs agricole, industriel et résidentiel-tertiaire) ont émis **415,7 kilotonnes de CO₂, soit un rebondissement de 16% par rapport à 2023.**

ÉMISSIONS DIRECTES DE CO₂ PAR HABITANT

Tonnes de CO₂



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OCDE*	11,00	10,9	10,97	10,61	9,83	10,10	9,95	9,68	9,55	9,36	3,13	9,02	8,94	9,00	8,34	7,64	7,11	8,17	8,17
FRANCE	6,2	5,97	5,81	5,74	5,49	5,52	5,04	5,10	4,79	4,32	4,37	4,38	4,57	4,50	4,36	3,82	4,74	4,60	4,60
RÉUNION	4,306	4,48	4,74	4,74	4,87	4,96	5,02	4,93	4,89	5,00	4,79	4,82	4,93	4,86	5,06	4,62	4,93	4,68	4,03
MONDE	4,20	4,28	4,38	4,39	4,29	4,44	4,50	4,51	4,52	4,47	4,41	4,35	4,37	4,42	4,39	0,00	4,69	4,70	5,00
CHINE	3,90	3,64	4,57	4,91	5,14	5,43	5,92	6,50	6,80	6,66	6,63	6,57	6,67	6,84	7,06	0,00	8,05	8,00	8,90
MAYOTTE	-	-	1,39	1,54	1,59	1,48	1,40	1,43	1,49	1,89	1,89	1,88	1,82	1,83	0,00	0,00	0,86	1,83	1,83

- Emissions de la production d'énergie électrique par habitant : 0,10 tonne de CO₂ par Réunionnais et par an.

- Emissions tous modes de transports (aérien et maritime inclus) par habitant : 2,41 tonnes de CO₂ par Réunionnais et par an.

- Emissions de gazole non routier (pour le secteur agricole et industriel) et gaz butane par habitant : 0,47 tonne de CO₂ par Réunionnais et par an.

Total : **3,04 tonnes de CO₂ par Réunionnais par an** émis lors de la combustion de ressources fossiles.

RÉGION	Tonnes de CO ₂ émis par habitant
OCDE*	8,17
FRANCE	4,60
REUNION	3,04
MONDE	5
CHINE	8,90
MAYOTTE	1,83

*Organisation de Coopération et de Développement Economiques. Donnée 2024 pour La Réunion, données 2022 pour OCDE et France, données 2023 pour Monde et Chine, donnée 2018 pour Mayotte. Source: Key World Energy Statistics 2021, CITEPA, OER



10. COMPARAISON ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER

Pour la réalisation de la comparaison entre les collectivités territoriales du bilan 2024, les données des différents observatoires ont été utilisées jusqu'en 2024 lorsque ces dernières étaient disponibles.

Les zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (ZNI) désignent les îles ou régions françaises dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental. Ces territoires présentent des particularités qui ont appelé une législation spécifique. Font partie des ZNI : La Corse, les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), les COM (Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française et Wallis et Futuna), les îles bretonnes des Glénan, Ouessant Molène et Sein ainsi que les îles Chausey.

Les ZNI doivent assurer un équilibre permanent entre leur production d'énergie et leur consommation. L'électricité consommée dans les zones non interconnectées doit être produite localement : en totalité pour les DOM-COM, en grande partie pour la Corse. Les ZNI n'ayant pas accès à la principale source de production d'électricité utilisée dans l'Hexagone, le nucléaire, ils sont contraints d'utiliser majoritairement les produits pétroliers et le charbon pour la fourniture de l'électricité.

De plus, du fait de leur insularité, l'approvisionnement énergétique est contraint et repose en grande majorité sur les énergies fossiles. L'importance des produits pétroliers dans le mix énergétique primaire est liée en grande majorité au secteur des transports.

L'indépendance énergétique est un enjeu stratégique, plus encore pour des régions insulaires contraintes jusque-là d'importer des ressources fossiles. Dans ce contexte, quatre régions insulaires, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et la Corse, ont décidé de réfléchir à des actions communes à mettre en place afin d'optimiser leurs efforts et de procéder à des échanges de bonnes pratiques. C'est l'objet du projet PURE AVENIR.

Pure Avenir est un projet né en 2009 de l'objectif commun de soutenir le développement économique et de garantir à terme l'autonomie énergétique de leurs territoires, tout en favorisant le développement durable. Cette comparaison vient donc d'un projet et travail en commun qui inclut également la Guyane. En 2019 et 2020, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française ont été incluses dans la comparaison pour élargir la comparaison aux collectivités territoriales.

Notre comparaison porte sur la Guadeloupe, la Martinique, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, La Réunion, la Guyane et la Corse. Lorsqu'elles sont disponibles, les données comparées sont celles de 2024, sinon les dernières données disponibles sont présentées. Ne disposant pas de suffisamment de données pour Mayotte, nous l'intégrerons à la comparaison entre les régions ultrapériphériques.



CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE 2024

APPROVISIONNEMENT

Du fait de leur insularité, l'approvisionnement énergétique repose en grande majorité sur les énergies fossiles. L'approvisionnement en ressources importées se répartissait de la manière suivante :

À SAVOIR

La comparaison aux ZNI a évolué dans le présent bilan pour inclure d'autres collectivités territoriales d'outre-mer.

Guadeloupe 831,8 ktep (2024)	Martinique 646,8 ktep (2021)	La Réunion 824,6 ktep (2024)	Guyane 238,4 ktep (2015)	Corse 557,9 ktep (2023)	Nouvelle Calédonie 1 490,8 ktep (2023)	Polynésie française 299,3 ktep (2023)
86% de produits pétroliers 10% charbon 4% pellets de bois	88% de produits pétroliers 10% biomasse 2% gaz butane	62% de produits pétroliers 0% charbon 2% gaz butane 0,02% bioéthanol 17,8% Biomasse solide – pellets de bois 18,9% Bioliquide - biodiesel	98% de produits pétroliers 2% gaz butane	85% de produits pétroliers 6% gaz butane 9% électricité	57% de produits pétroliers 42% charbon 1% gaz butane	96% de produits pétroliers 4% gaz butane

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie, OPENDATA EDF

Les solutions énergétiques des territoires d'outre-mer non interconnectés au réseau reposent presque exclusivement sur les produits pétroliers. La Réunion et la Nouvelle Calédonie dépendent moins fortement de ces derniers (respectivement 62% et 57%) car ces régions consomment également du charbon pour la Nouvelle-Calédonie et de la biomasse (solide et liquide) pour La Réunion pour leur production électrique. Une consommation croissante de combustibles biosourcés (pellets de bois et biodiesel) est par ailleurs observée pour La Réunion en 2024.

RESSOURCES LOCALES DE CHAQUE TERRITOIRE

Les ressources locales présentes dans chacune des régions sont exposées dans le tableau ci-dessous (en mauve, la 1ère ressource renouvelable et en jaune la 2ème) :

	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse*	Nouvelle Calédonie
Bagasse	✓	✓	✓			
Hydraulique	✓	✓	✓			✓
Solaire thermique	✓	✓	✓			✓
Huiles usagées**						
Eolien	✓	✓	✓			✓
Photovoltaïque	✓	✓	✓			✓
Biogaz	✓		✓			
Déchets ménagers		✓				
Géothermie	✓					
Bois énergie						
Bioéthanol			✓			
Biomasse***			✓			✓
Bioliquide****			✓			

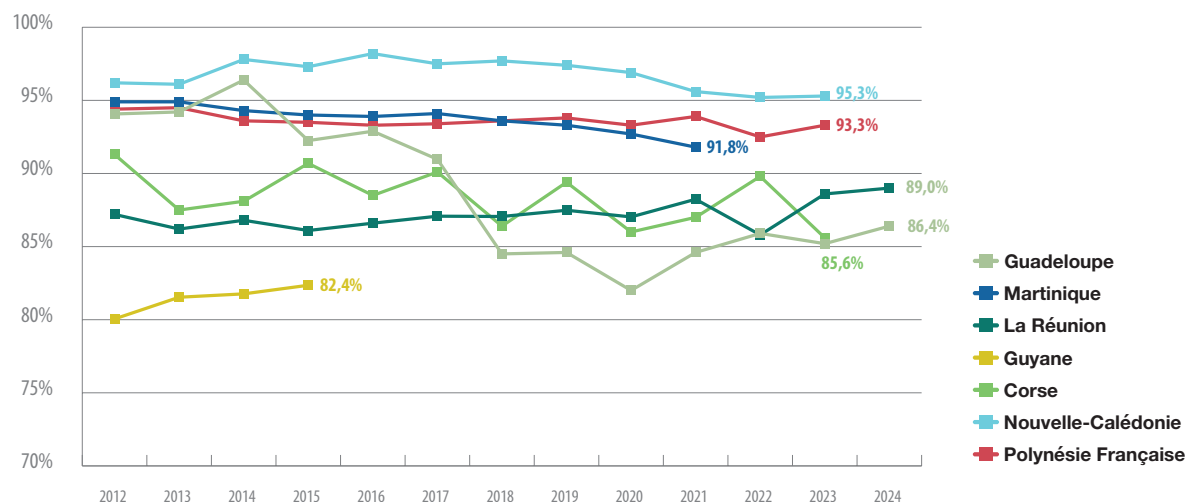
*Particularité de la Corse qui est interconnectée avec l'Italie. ** Ont été supprimés depuis la conversion de la Centrale de Bois-Rouge à la Réunion. *** Pellets de bois introduits progressivement depuis 2022 en phase test à la Réunion à la Centrale de Bois-Rouge. **** Biodiesel introduit progressivement depuis 2023 en phase test à la Réunion à la Centrale du Port Est.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie

TAUX DE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE 2012 À 2024

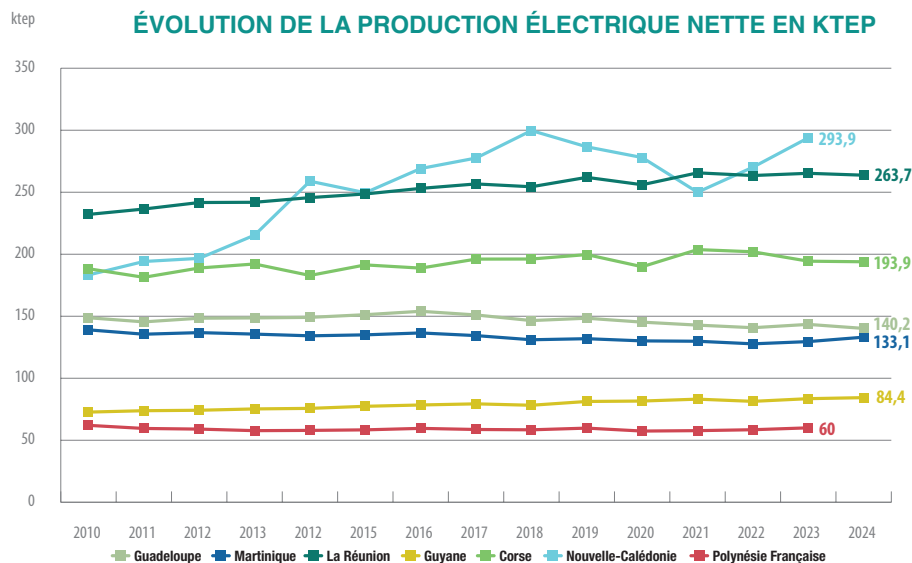
La Nouvelle Calédonie est la collectivité d'outre-mer la plus dépendante aux énergies fossiles importées (95,3% de taux de dépendance énergétique en 2023), suivi par la Polynésie Française (93,3% de taux de dépendance en 2023). Toutefois, il faut prendre en compte le fait que toutes les îles ne disposent pas des mêmes potentiels énergétiques (hydraulique, photovoltaïque, géothermie,...). Chaque île a ses atouts en termes de ressources locales.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'Energie



PRODUCTION ÉLECTRIQUE

PRODUCTION ÉLECTRIQUE TOTALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER DE 2010 À 2024

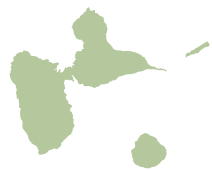


La production électrique de chacune des collectivités territoriales d'outre-mer est plus ou moins stable entre 2021 et 2024, à l'exception de la Nouvelle Calédonie.

Depuis 2014, la Nouvelle Calédonie est la collectivité d'outre-mer qui produit le plus d'électricité (hors 2021 avec la Réunion). Cela est dû à une activité minière et métallurgique très importante. La production électrique est en corrélation avec le nombre d'habitants, les conditions climatiques et les activités industrielles. La Réunion et la Corse sont les deux plus gros producteurs d'électricité après la Nouvelle Calédonie.

En l'absence de données, les productions électriques 2024 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ne sont pas présentées.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie, EDF - Open Data pour la Guyane à partir de 2016 et pour la Corse à partir de 2017 et pour la Martinique en 2020



Guadeloupe



Martinique



La Réunion



Guyane



Corse



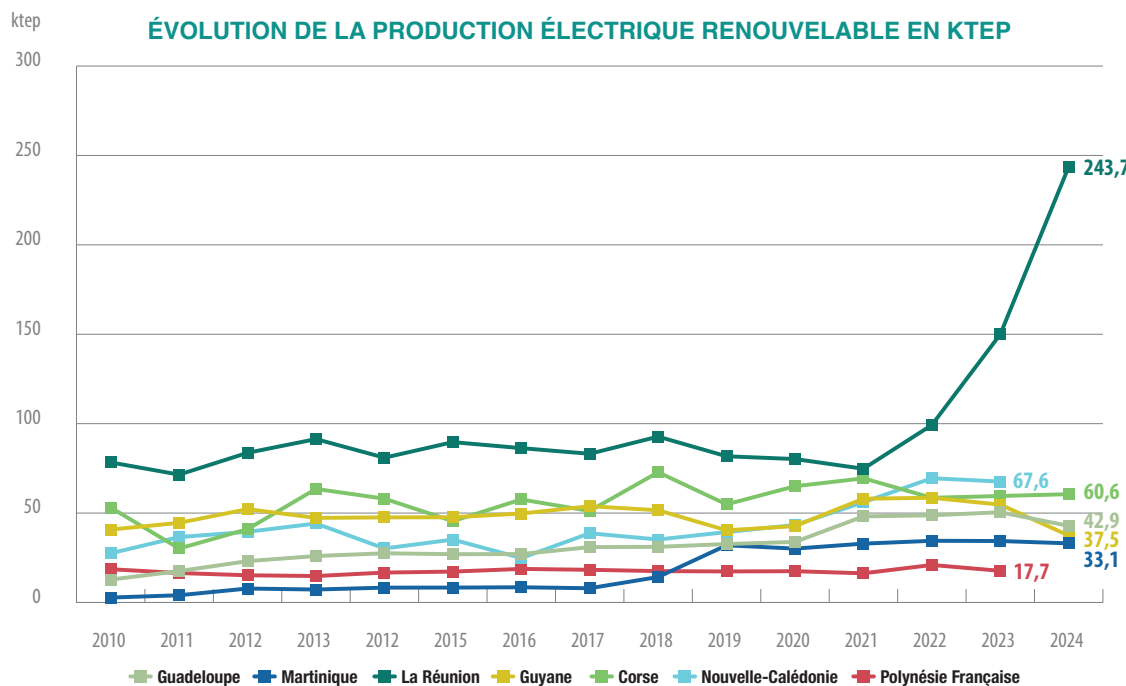
Nouvelle-Calédonie



Polynésie Française

Puissance installée	576 MW (2023)	531,3 MW (2022)	1 035,0 MW (2024)	355,8 MW (2023)	849,0 MW (2024)	1 034 MW (2022)	335 MW (2023)
	Ratio de production électrique par habitant (2024)					Ratio de production électrique par habitant (2023)	
(tep/habitant)	0,37	0,38	0,30	0,28	0,55	1,09	0,21
(MWh/habitant)	4,29	4,45	3,44	3,26	6,39	12,73	2,50

PRODUCTION ÉLECTRIQUE D'ORIGINE RENOUVELABLE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER DE 2010 À 2024



L'historique ci-contre représente la production d'électricité produite à partir des ressources renouvelables par territoire de 2010 à 2024 en ktep.

La donnée pour la Guyane est indisponible en 2016 et a été estimée à partir de la moyenne des autres années.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie, EDF - Open Data

En 2024, la production d'électricité à partir des moyens renouvelables de la Guyane chute à 44% alors qu'elle était près de 66% en 2023. A contrario, la Réunion poursuit la croissance de sa production d'électricité d'origine renouvelable et atteint pour la première fois de l'histoire près de 92%. La Corse et la Guadeloupe ont respectivement

des taux d'énergie renouvelable de l'ordre de 33% et 29%. La Martinique produit 1/4 de son électricité à partir des ressources renouvelables en 2024. En 2023, le taux d'énergie renouvelable de La Polynésie française chute (29,5%) alors qu'elle avait atteint son maximum en 2022 (36%, niveau jamais atteint historiquement depuis 2010).

La Nouvelle-Calédonie, comme la Réunion, poursuit la croissance de sa production électrique d'origine renouvelable pour atteindre 23,6%.

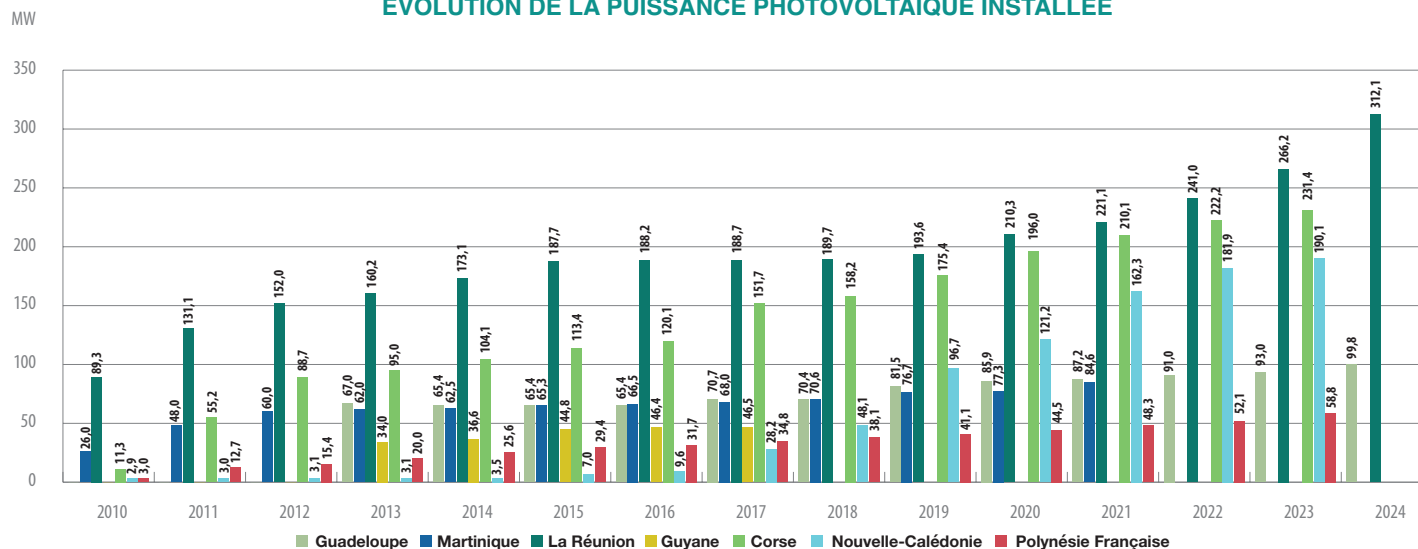


Ratio de production électrique renouvelable en 2024 par habitant :							
(tep/habitant)	0,11	0,1	0,27	0,12	0,17	0,25*	0,06*
(MWh/habitant)	1,31	1,11	3,18	1,45	2,11	2,93*	0,74*
Taux de pénétration des Énergies renouvelables dans la production électrique en 2024	29,5%	24,0%	92,4%	44,4%	33,0%	25,1%*	29,5%*

*Données 2023

FOCUS PHOTOVOLTAÏQUE

ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLÉE

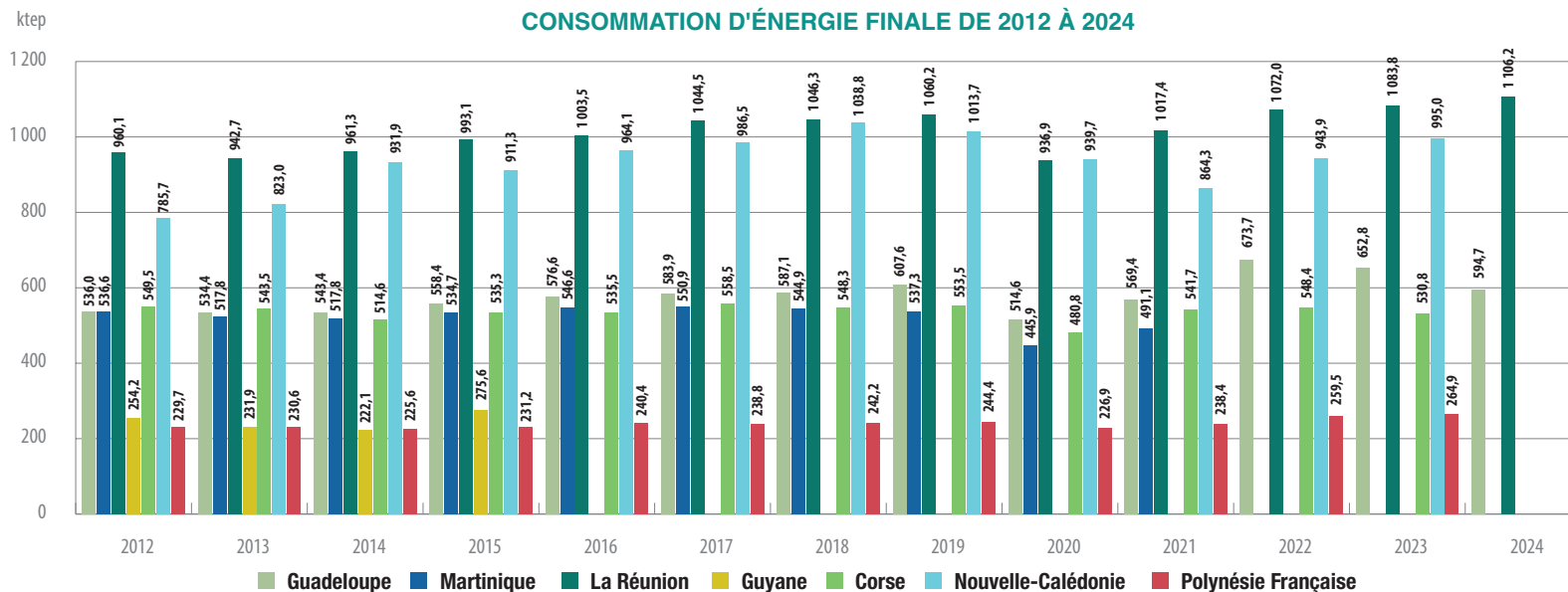


L'énergie photovoltaïque est croissante depuis le début des années 2000 pour la Réunion avec un bond plus important sur la période 2010 -2013. Cette croissance arrive plus tard dans les autres territoires. Les différents dispositifs d'incitation, notamment de l'ADEME, de la CRE et de l'Etat, amplifient le phénomène et promeuvent plusieurs types d'installations (autoconsommation, à petites ou fortes puissances). Concernant la Nouvelle Calédonie, les puissances photovoltaïques qui y sont installées ne cessent de croître depuis 2017 (développement du marché en autoconsommation, projet financé par l'AFD...) et ont depuis quadruplé en 2020. L'énergie photovoltaïque pour la Réunion poursuit sa dynamique croissante jusqu'en 2024.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie. Seules les données disponibles en 2023 sont présentées.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DE 2012 À 2024

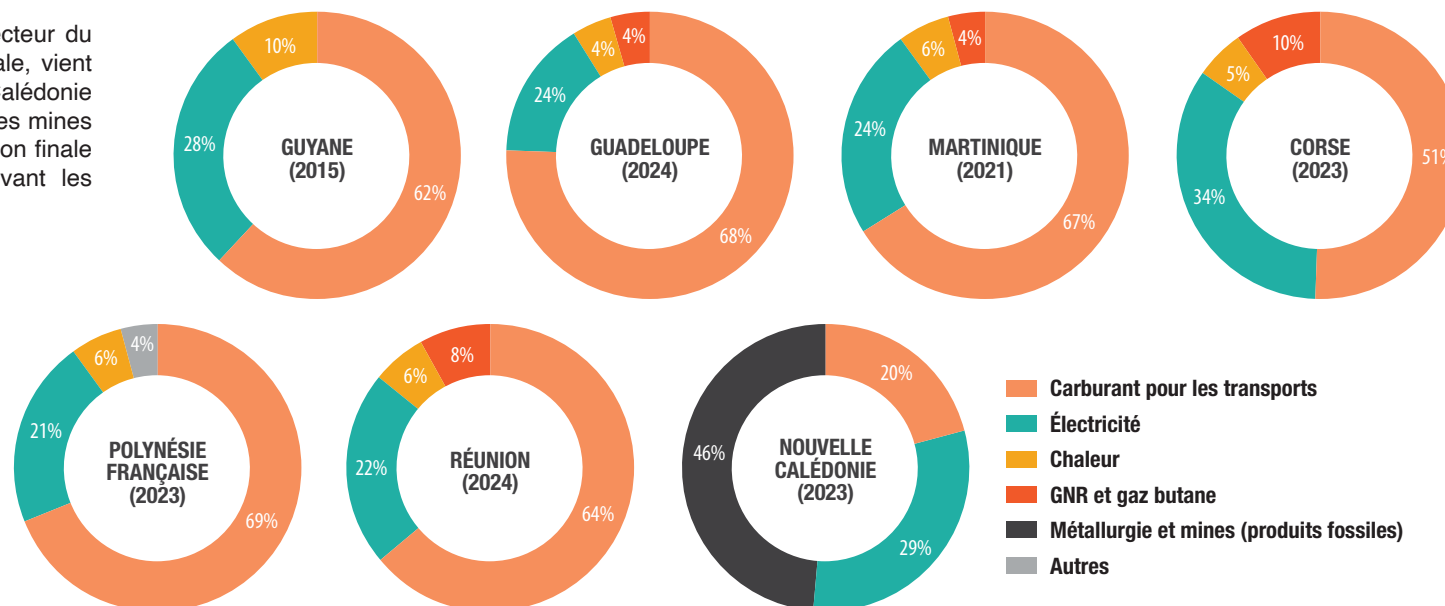


La consommation finale dans les collectivités territoriales d'outre-mer évolue globalement à la hausse entre 2012 et 2019, excepté pour la Martinique qui connaît une évolution en dents de scie. Après une diminution générale observée en 2020 due à la crise sanitaire, la reprise de l'activité économique mondiale a fait évoluer les consommations d'énergie à la hausse depuis 2021.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie. Seules les données disponibles en 2023 sont présentées.

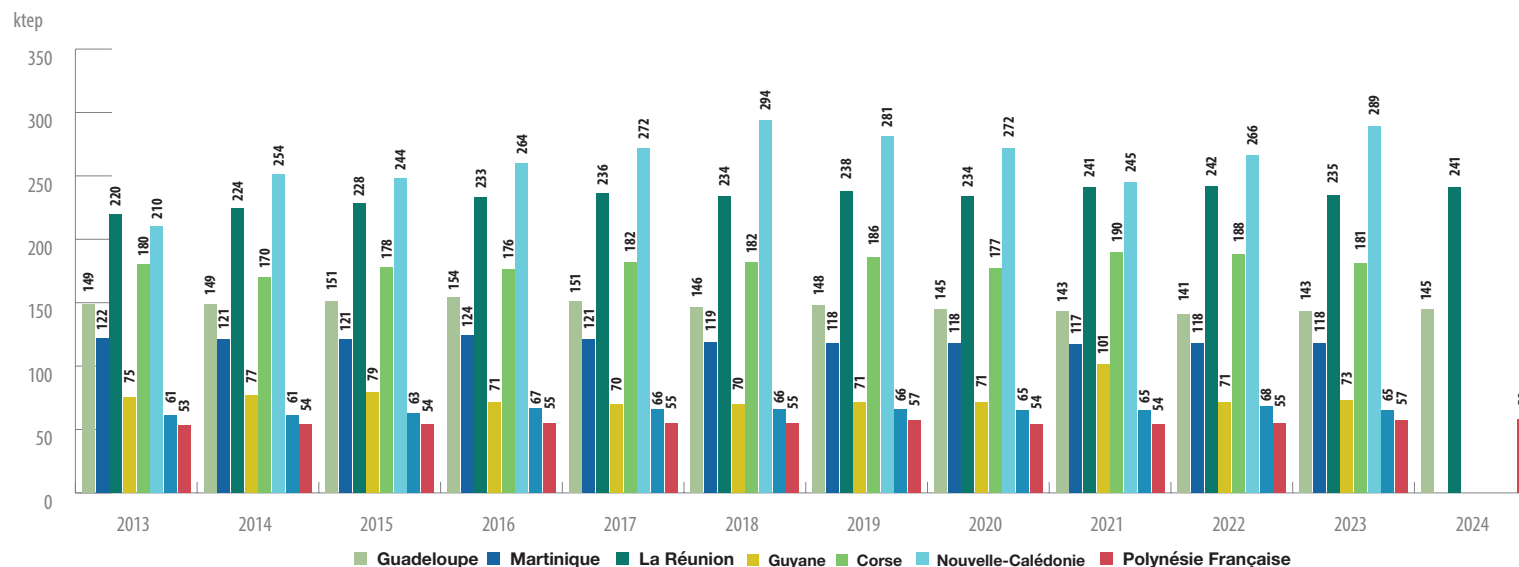
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR

Pour la majorité des collectivités d'outre-mer, le secteur du transport est le plus consommateur en énergie finale, vient ensuite l'électricité. Cependant, la Nouvelle Calédonie présente une autre configuration : la métallurgie et les mines constituent le 1er secteur en termes de consommation finale avec 46%, l'électricité est le second secteur devant les transports.



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les consommations électriques ont été estimées à partir du ratio de consommation électrique par habitant de 2013 à 2024 :



La consommation d'électricité est stable pour la plupart des collectivités sauf pour La Réunion qui voit sa consommation croître jusqu'en 2022 et diminuer en 2023. La Nouvelle-Calédonie a connu un pic en 2018 et diminue depuis jusqu'en 2021, pour repartir ensuite à la hausse en 2022. Contrairement aux tendances des autres territoires, la population en Guadeloupe et en Martinique décroît depuis une décennie. Leur consommation d'électricité ne connaît qu'une très faible augmentation entre 2013 et 2016 et se stabilise durant les années 2019 à 2023.

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, OREC Guadeloupe, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie, données Open Data EDF pour la Guyane à partir de 2016 et pour la Corse à partir de 2017. OREC Guadeloupe : l'historique a été recalculé sur toute la période.



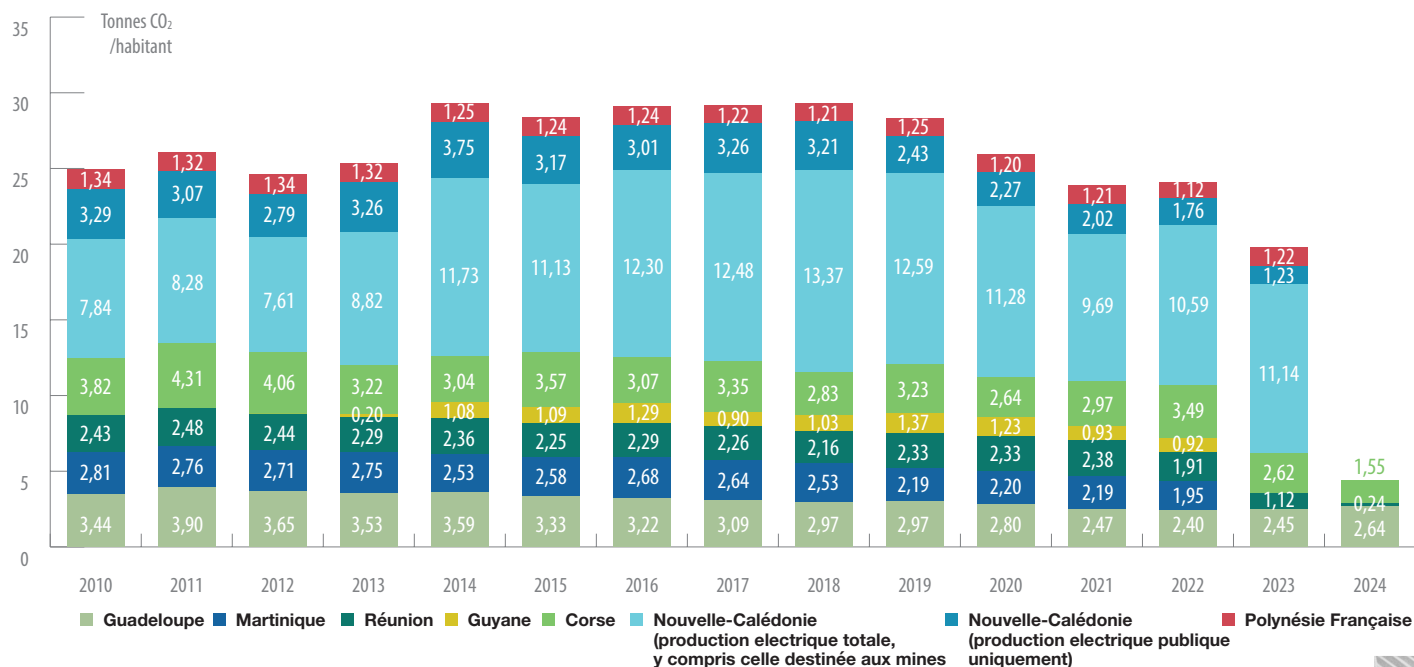
Ratio de consommation électrique par habitant							
2023 (tep/habitant)	0,38*	0,34	2,28*	0,24	0,51	1,07 / 0,23	0,19*
2023 (MWh/habitant) :	3,89*	3,96	3,14*	2,81	6,96*	12,50 / 2,82	2,35

*Données 2024

La Nouvelle Calédonie est le territoire qui consomme le plus d'électricité par habitant lorsque l'on prend en compte son activité minière et métallurgique. La Corse est alors la 2nde région qui consomme le plus d'électricité par habitant du fait des conditions climatiques qui entraîne l'utilisation du chauffage électrique.

ÉMISSIONS DE CO₂ DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ PAR HABITANT



La production électrique des ZNI et de la Nouvelle Calédonie est fortement carbonée à cause de l'utilisation de ressources fossiles dans les centrales thermiques. Les émissions de CO₂ se répartissent selon le graphique ci-contre pour les différents territoires depuis 2013 :

Sources : OREGES Corse, OER, OMEGA, OREC, GEC, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie, Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, EDF - Open Data pour la Guyane à partir de 2013

COMPARAISON AVEC LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (RUP)

Une partie du territoire de certains États membres de l'Union Européenne se trouve dans des zones du globe éloignées de l'Europe. Ces régions, dénommées régions ultrapériphériques (RUP), doivent faire face à un certain nombre de difficultés tenant à leurs caractéristiques géographiques, que sont notamment : leur éloignement, leur insularité, leur faible superficie, un relief et un climat difficiles. Leur économie est dépendante d'un petit nombre de produits (il s'agit souvent de produits agricoles ou de ressources naturelles). Ces éléments limitent les potentialités de leur développement.

Source : Parlement européen

Il existe actuellement neuf régions ultrapériphériques :

- cinq départements français d'outre-mer : la Martinique, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion ;
- une collectivité d'outre-mer française : Saint-Martin ;
- deux régions autonomes portugaises : Madère et les Açores ;
- une communauté autonome espagnole : les Îles Canaries.

Ce paragraphe complète la comparaison avec la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Corse (qui font partie des ZNI), la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. La comparaison aux RUP porte sur : les Îles Canaries, les Açores, La Réunion et Mayotte pour 2023 en fonction des données disponibles. Ne disposant pas de données pour Madère, elle n'est pas intégrée dans la comparaison.



QUELQUES CHIFFRES GÉNÉRAUX :

	La Réunion (France)	Canaries (Espagne)	Açores (Portugal)	Madère	Saint-Martin (France)	Mayotte (France)
Population	892 102 (2024)	2 238 754 (2024)	241 025 (2023)	256 622 (2024)	31 477 (2024)	256 518 (2020)
Superficie (km²)	2 512	7 447*	2 346	801	88	374

*Valeur corrigée sur l'édition 2025 – valeur issue du site Gobierno de Canarias

Les Îles Canaries constituent la région ultrapériphérique la plus peuplée et la plus vaste de cette comparaison. A contrario, Saint-Martin est la plus petite région. Ces ordres de grandeur sont à garder en tête lors de la lecture de cette comparaison.

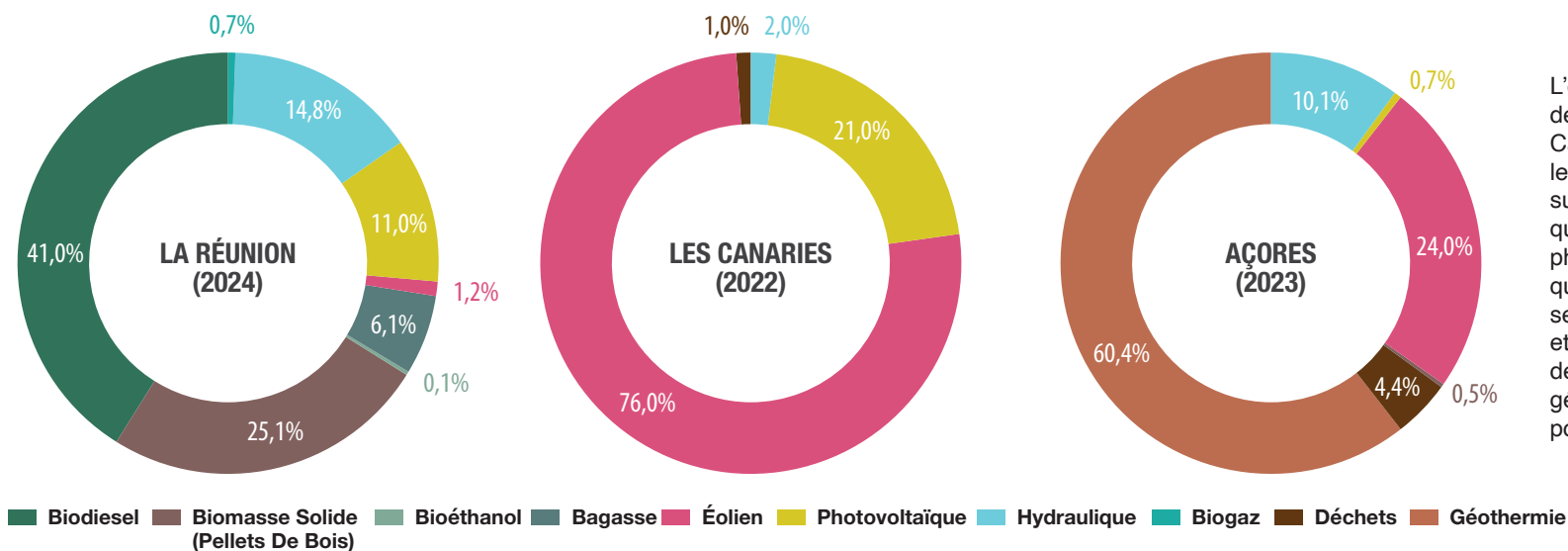
PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN 2024 :

	La Réunion	Îles Canaries (2022)	Açores (2023)	Saint-Martin	Mayotte (2019)
Puissance installée sur le réseau (MW)	1 035,0	3 497,0	323,6	56,6	124,8
Production nette d'électricité (GWh)	3 067,3	8 991,0	835,7	180,6	367,6
dont production d'origine renouvelable (GWh)	2 834,2	1 831,8	304,5	1,8	2,5
Production de chaleur d'origine renouvelable (GWh)	512,9	84,1	14,9 (2020)	nc	nc
Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	92,4%	20,4%	36,4%	0,9%	0,7%

Consommation d'énergie primaire en 2024 :

- Pour les Îles Canaries : 4 712,0 ktep
soit 2,16 tep/habitant (2022)
- Pour La Réunion : 1 484,9 ktep soit 1,66 tep/habitant
- Pour les Açores : 353,41 ktep soit 1,47 tep/habitant (2023)
- Pour Saint-Martin : 39,63 ktep soit 1,26 tep/habitant
- Pour Mayotte : inconnu

PART DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE D'ORIGINE RENOUVELABLE EN 2024, 2023 ET 2022 POUR LA RÉUNION, LES AÇORES ET LES ÎLES CANARIES :



L'énergie éolienne apparaît comme l'une des sources prépondérantes pour les îles Canaries (76% de la production électrique) et les Açores (24% de la production), son impact sur la production électrique est bien plus élevé qu'à La Réunion (1,2%). Quant à l'énergie photovoltaïque, elle reste très répandue quel que soit le territoire ; il s'agit d'ailleurs de la seule source renouvelable recensée à Mayotte et à Saint-Martin même si l'on ne dispose pas de valeurs régulièrement. Aux Açores, l'énergie géothermique est très développée et compte pour 60% de la production électrique.

FOCUS PHOTOVOLTAÏQUE :

	La Réunion	Îles Canaries (2022)	Açores (2024)	Saint-Martin	Mayotte (2019)
Ratio de puissance photovoltaïque installée par habitant en 2024 (Wc/hab)	349,9	138,4	61,1	62,9	66,1

En 2022, la production photovoltaïque a été plus importante aux Îles Canaries avec 32,3 ktep (301,4 MWc) qu'à La Réunion avec 22,9 ktep (241,0 MWc) avec une puissance installée moindre à La Réunion. Cependant, le ratio de puissance installé par habitant est plus fort à La Réunion.

En 2024, bien qu'on ne dispose pas de données pour les Açores, La Réunion connaît une légère augmentation, sa puissance installée atteint 312,1 MWc et sa production 26,7 ktep. Le ratio de puissance installée par habitant reste plus fort à La Réunion. Les Açores ont produit 0,2 ktep d'électricité à partir des installations photovoltaïques en 2024, une production équivalente à celle de Mayotte en 2019 ou celle de Saint-Martin en 2022.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE EN 2024 :

	La Réunion	Îles Canaries (2022)	Açores (2023)	Saint-Martin	Mayotte
Consommation d'énergie finale (ktep)	1 099,5	3 495,0	274,1	36,4 (2021)	nc
dont consommation d'électricité finale (ktep)	240,5	615,7	68,2	16,8 (2023)	337,0 (2022)
dont consommation de chaleur finale (ktep)	70,2	nc	nc	nc	2,5 (2019)
dont consommation de produits pétroliers pour le transport (ktep)	700,3	1 815,0	133,0	20,8 (2021)	28,7 (2022)
dont consommation finale pour autre secteur (ktep)	88,4	1 064,3	72,8	nc	nc

ÉMISSIONS DE CO₂ EN 2024 :

Comme pour les ZNI, les RUP étant des territoires isolés, leur production électrique est souvent très carbonée :

	La Réunion	Îles Canaries (2022)	Açores (2024)	Saint-Martin	Mayotte (2019)
Ratio d'émissions de CO ₂ liées à la production électrique / habitant (tCO ₂ /hab)	0,16	5,15	1,59	3,95	0,83

Les Açores, du fait de leur mix électrique très tourné vers les énergies renouvelables (35,0%) produit une électricité peu carbonée contrairement à Saint-Martin ou aux Îles Canaries. Cela impacte en conséquence les émissions de CO₂ par habitant des productions électriques.

Depuis 2022, la Réunion a entamé la conversion de ses unités de production électrique vers les énergies renouvelables, ce qui lui permet, en 2024, d'avoir un meilleur ratio d'émissions de CO₂ que les Açores avec 0,16 tCO₂/hab.



11. CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

RÉGLEMENTATION ET PLANIFICATION

Autorité administrative indépendante veillant au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.



État garant de la politique nationale



Préfecture



DEAL – Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Conseil Régional de La Réunion
Planification climat-énergie et transport



Département de La Réunion
Conseil Départemental de La Réunion
Chef de file sur la précarité énergétique

Établissements publics de coopération intercommunale :

Coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.



ACCOMPAGNEMENT



ADEME – Agence de la Transition Écologique
Soutient les actions territoriales.



Témergie
Cluster d'acteurs de l'énergie.



ÉNERGIES RÉUNION

Société publique locale.
Accompagne les collectivités locales dans leurs projets énergétiques. Porte l'Observatoire Énergie Réunion.

GESTION RESEAUX



Sidélec
Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion.
Redistribution de l'électricité dans les communes de l'île.



EDF SEI – Électricité de France
Systèmes Énergétiques Insulaires :
Gestionnaire du réseau électrique à La Réunion.

PRODUCTION D'ÉNERGIE ET SYNDICATS DE PRODUCTEURS (LISTE NON EXHAUSTIVE)



L'OBSERVATOIRE DE L'ÉNERGIE À LA RÉUNION

Vous pouvez retrouver les études complètes sur le site de l'oer : oer.energies-reunion.com

Dans les pages suivantes, vous trouverez les éléments sur les études en lien avec l'énergie sur le territoire :

- Focus sur l'observatoire de la biomasse
- Focus sur le cadre territorial de compensation de La Réunion en 2024
- Focus sur le programme Effi'KAZ
- Focus sur la mobilité
- Bibliographie



Scannez le QR code pour accéder au site de l'OER

FOCUS SUR L'OBSERVATOIRE DE LA BIOMASSE

CONTEXTE

En 2023, les filières biomasses (combustion et biogaz) ont permis de produire près de 34% de l'électricité de l'île et de couvrir les besoins en chaleur de certains sites.

Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Régional Biomasse encouragent le développement de l'emploi des biomasses dans le mix énergétique du territoire, par la conversion des principales installations de production électrique du territoire vers des biocombustibles, ou l'implantation de nouvelles installations de méthanisation.

L'Observatoire des Biomasses de la Réunion est un outil de suivi dédié aux ressources et aux filières biomasses réunionnaises, s'inscrivant dans les objectifs du Schéma Régional Biomasse, publié par arrêté préfectoral le 02 mars 2022 après approbation par le Conseil Régional le 09 février 2022.

²³STEP : Station d'épuration des eaux usées

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ?

Dans la loi française, l'article L. 211-2 du code de l'énergie loi définit la biomasse comme :

« **La fraction biodégradable** des produits, déchets et résidus provenant de l'**agriculture**, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la **sylviculture et des industries connexes**, ainsi que la fraction biodégradable des déchets **industriels et ménagers** ».

La biomasse ainsi définie constitue une source d'énergie renouvelable, dans le respect de la hiérarchie des usages intégrant les différents besoins des territoires.

Il existe différentes technologies de valorisation énergétique de la biomasse :

- Pour les biomasses fermentescibles (effluents d'élevage, boues de STEP²³, biodéchets, etc.), la méthanisation produisant du biogaz (et d'un digestat).
- Pour les biomasses sèches et ligneuses (bagasse, résidus forestiers, broyat de palettes, etc.), la combustion, gazéification, ou autres technologies thermochimiques en tant que biocombustible.
- Pour la biomasse liquide (bioéthanol, biodiesel), la combustion en tant que biocarburant.

L'énergie finale obtenue à partir de biomasse peut prendre différentes formes :

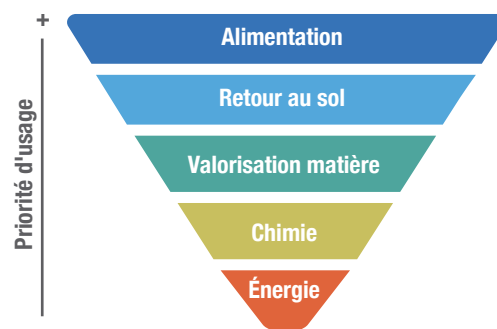
- Électricité
- Chaleur
- Biocarburant

LA HIÉRARCHIE DES USAGES DE LA BIOMASSE

La biomasse peut être utilisée de nombreuses manières, en alimentation (humaine ou animale), pour enrichir le sol (comme amendement ou fertilisant), en matériau de construction ou d'ameublement, ou comme réactif chimique ou combustible. Afin de valoriser au mieux ces ressources et éviter les conflits d'usage, le Grenelle de l'Environnement de 2007, a établi une hiérarchie des usages.

L'Observatoire des Biomasses de la Réunion concourt au respect de cette hiérarchie s'intéressant à la fois les quantités de biomasses valorisées énergétiquement (combustion, méthanisation) mais également utilisées autrement (alimentaires, fertilisation, compostage etc.)

LA HIERARCHIE DES USAGES DE LA BIOMASSE



Source : SRB Bretagne 2019

L'OBSERVATOIRE DES BIOMASSES DE LA RÉUNION

Financé par la Région Réunion et porté par la SPL Energies Réunion, il a pour objectifs de :

- Collecter, centraliser et structurer les données sur les gisements en biomasses produits ou importés à La Réunion, leur mobilisation et la production d'énergie.
- Favoriser les échanges entre différents acteurs et les inciter à travailler ensemble de manière transversale.
- Aider à la décision, par la valorisation et l'interprétation des données pour faciliter l'appropriation des problématiques du territoire et des actions à conduire.
- Soutenir la mobilisation des acteurs du territoire pour le développement économique et la structuration des filières.

La collecte se réalise auprès des acteurs économiques du territoire, mais également en collaboration avec les autres observatoires réunionnais traitant directement ou indirectement de la biomasse (Observatoire de l'Énergie de la Réunion, Observatoire Réunionnais des Déchets etc.).

LE PÉRIMÈTRE OBSERVÉ EST L'ENSEMBLE DES BIOMASSES POUVANT ÊTRE EMPLOYÉES POUR UNE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

LES BIOMASSES LOCALES

SECTEUR URBAIN ET COLLECTIVITÉS

- Boues de station d'épuration des eaux usées
- FFOM et biodéchets collectés par les EPCI
- Déchets alimentaires des établissements publics
- Déchets verts collectés par les EPCI

SECTEUR INDUSTRIEL

- Bagasse de sucreries
- Alcool pur et bioéthanol
- Vînasses de distillerie
- Bois de palette
- Résidus organiques des industries agroalimentaires
- Boues industrielles

SECTEUR AGRICOLE

- Effluents d'élevage

SECTEUR FORESTIER

- Bois issu de l'exploitation forestière et de la gestion des ligneux
- Connexes de scierie

SECTEUR RESTAURATION PRIVÉE ET COMMERCE

- Biodéchets des commerces
- Biodéchets des restaurants et de la restauration hôtelière
- Huiles alimentaires usagées

LES BIOMASSES IMPORTÉES

BIOMASSE SOLIDE

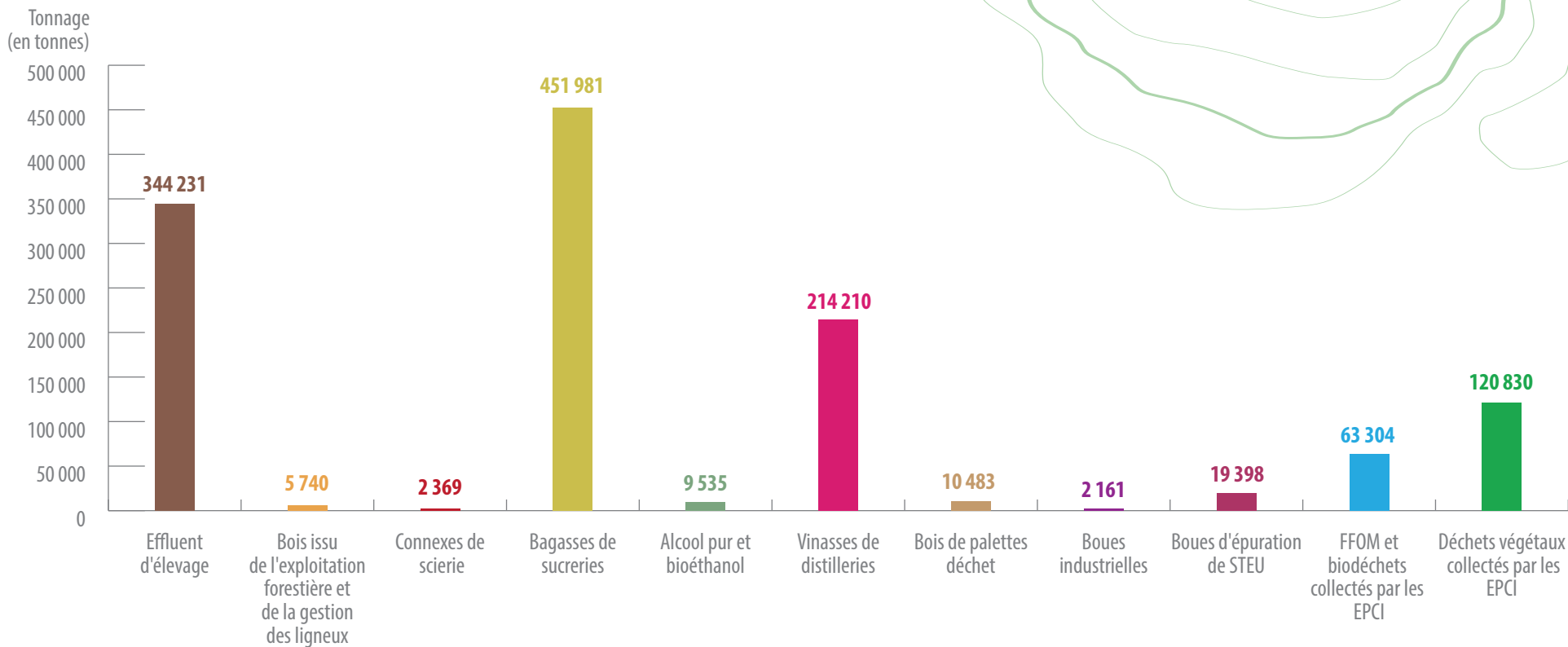
- Granulés de bois
- Charbon de bois
- Bois en plaquettes
- Bois bûche

BIOMASSE LIQUIDE

- Biodiesel ou EMAG (ester-méthylque d'acide gras, utilisé par EDF PEI)
- Bioéthanol

* Les pailles de cannes et les déchets issus des chantiers d'élégage ont été retirés du périmètre observé, car leur retour au sol ou l'usage en élevage propose un exutoire à l'ensemble du gisement, et est prioritaire à un usage énergétique

PRODUCTION LOCALE DE BIOMASSES EN 2023 (EN TONNES DE MATIÈRES BRUTES)

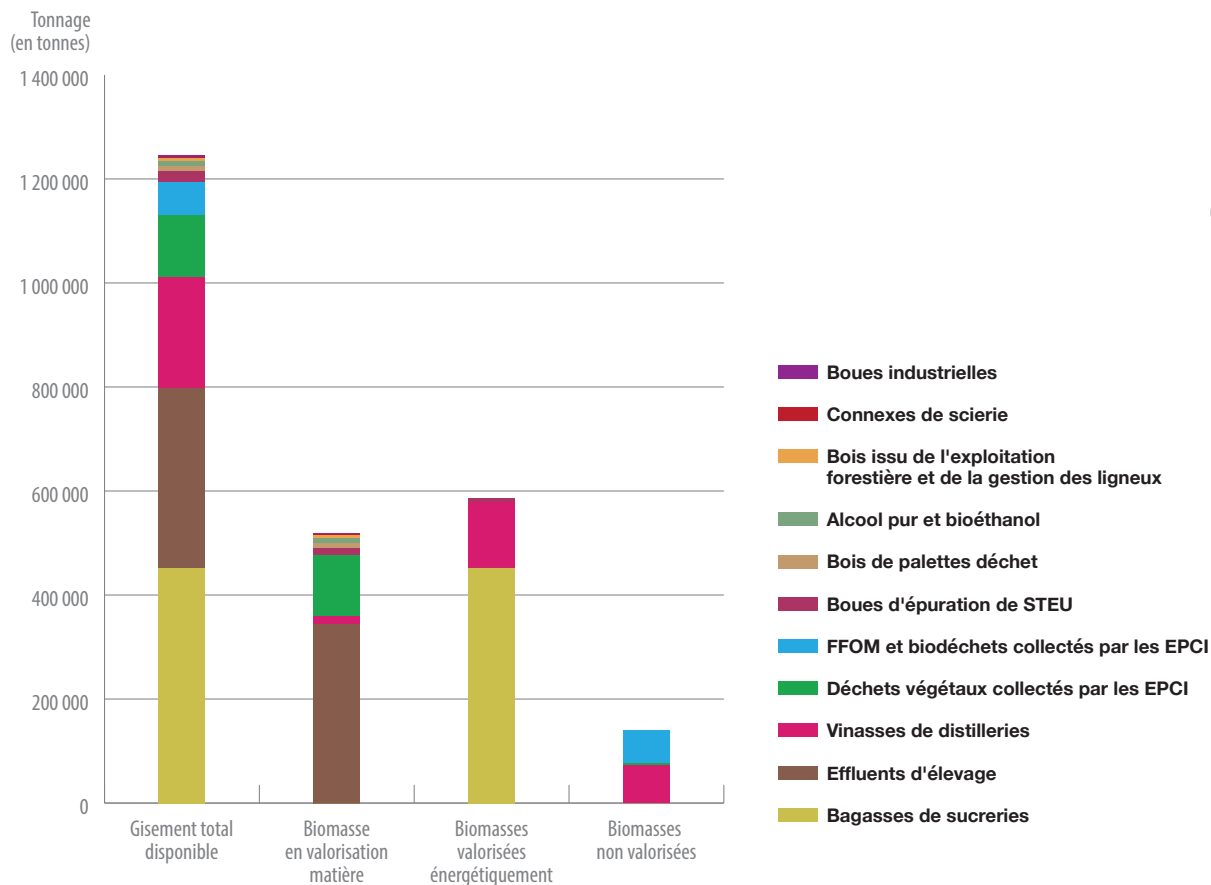


Source : Observatoire des biomasses

En 2023, 1,2 millions de tonnes de biomasses ont été produites à La Réunion, provenant majoritairement des effluents d'élevage (28% du tonnage produit), la bagasse de sucrerie (36%), et les vinasses de distilleries (17%). Cela illustre l'importance des filières agricoles et en particulier la filière canne-sucre-rhum-énergie sur le territoire.



LA DESTINATION DES BIOMASSES LOCALES EN 2023 (EN TONNES DE MATIÈRES BRUTES)

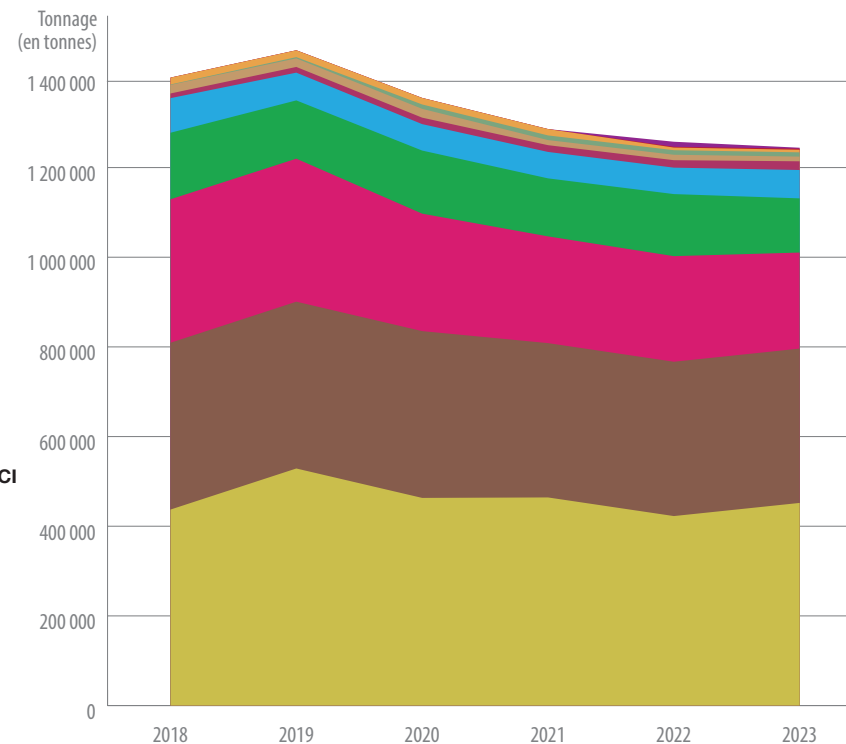


Source : Observatoire des biomasses

Sur le périmètre des biomasses observées, 42% du tonnage a été utilisé via un usage « matière », principalement en épandage, compostage ou broyat ; 47% du tonnage est destiné à un usage énergétique.

Le tonnage de biomasses restant n'est pas valorisé. Pour certaines il s'agit du stockage de ressource en attendant un exutoire (boues de STEU), d'un enfouissement (refus de déchets végétaux ou biodéchets), ou rejet dans le milieu de la phase aqueuse d'un effluent (vinasses de distillerie).

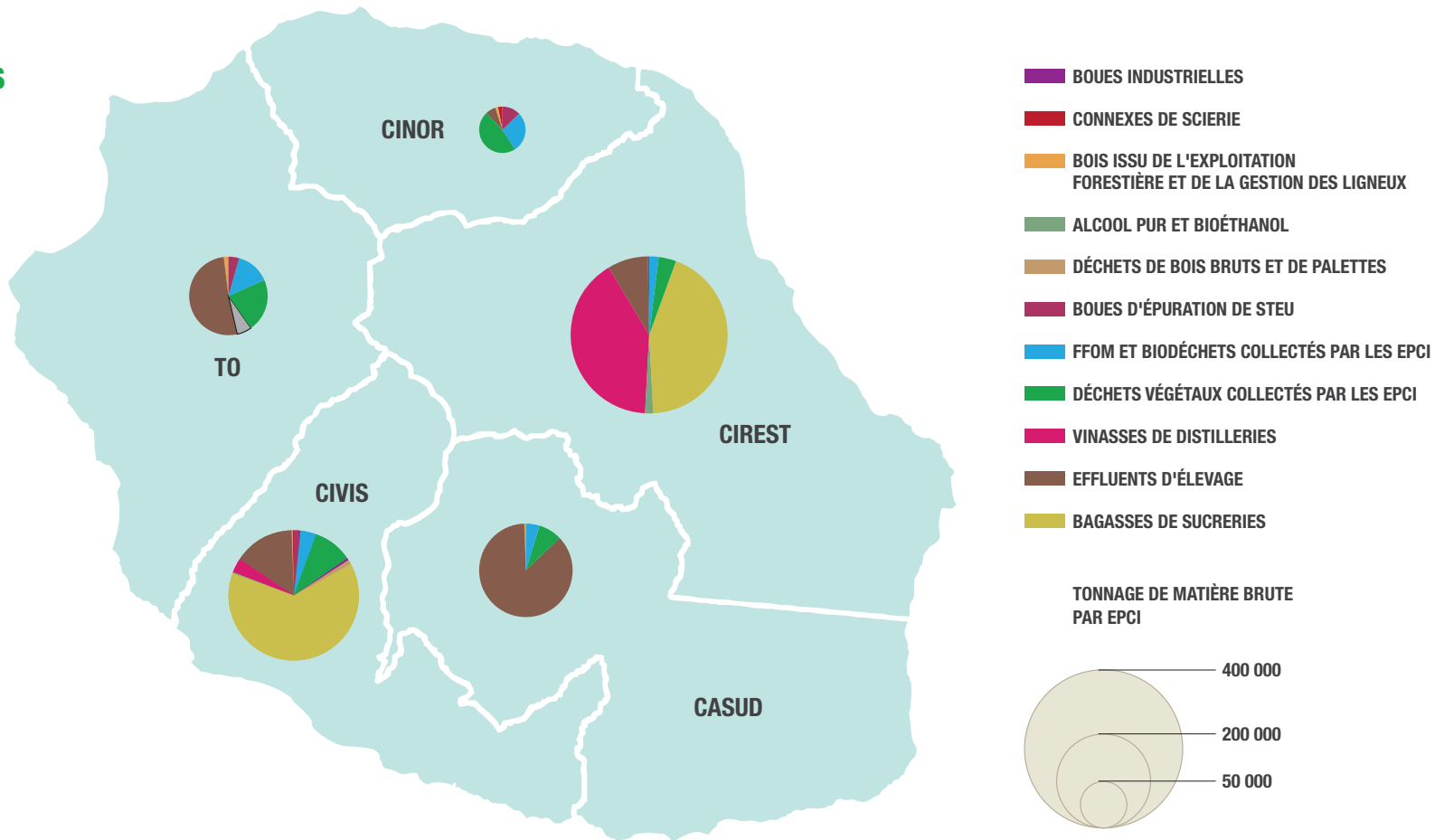
L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BIOMASSES LOCALES ENTRE 2018 ET 2023



Source : Observatoire des biomasses

L'évolution du tonnage total en biomasses sur le territoire est fortement liée aux campagnes sucrières (dont dépend les tonnages de bagasses et de vinasses de distilleries). Sur la période 2018-2023, la production a connu un pic en 2019 avant une diminution continue jusqu'en 2022, et une petite reprise en 2023, due à une augmentation de la quantité de cannes récoltées (qui reste toutefois en dessous de la moyenne historique).

BIOMASSES PRODUITES À LA RÉUNION EN 2023



Carte réalisée le 28/11/2025
 par la SPL Énergies Réunion.
 Source : Observatoire Énergie Réunion.
 Observatoire des biomasses de La Réunion.

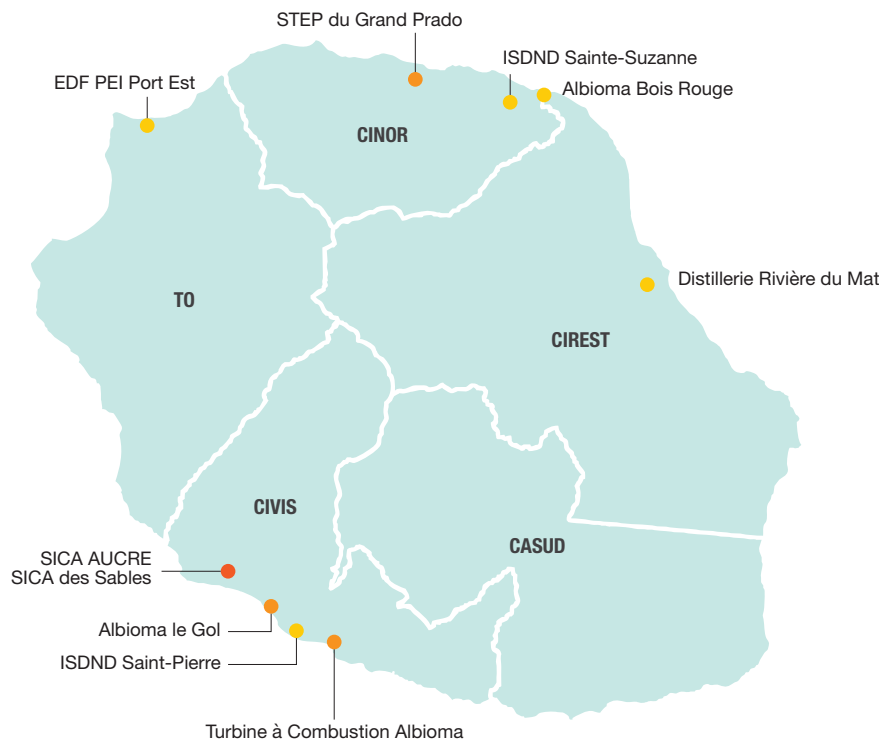


CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE EN 2024

- Électricité
- Électricité – Chaleur
- Chaleur



Carte réalisée le 28/11/2025
 par la SPL Énergies Réunion.
 Source : Observatoire Énergie Réunion.
 Observatoire des biomasses de La Réunion.



- En 2024, 10 installations industrielles réparties sur le territoire réunionnais peuvent produire :
- Uniquement de l'électricité : la turbine à combustion de Saint-Pierre ou les ISDND.
- Uniquement de la chaleur pour être autoconsommée : les SICA Aucre et des Sables, aquanor (en arrêt depuis 2021).
- Un mix de chaleur et d'électricité, par la technologie de cogénération (dans les centrales thermiques), ou avec différents équipements de valorisation du biogaz dans la STEP du Grand-Prado ou la Distillerie Rivière du Mât).

PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE DE BIOMASSE LOCALE ET IMPORTÉE DONNÉES (2023)

PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Équipement	Biomasse valorisée	Tonnage de biomasse valorisée en 2023	Énergie produite en 2023 (en GWh)	% du mix électrique
Centrales thermiques Albioma Le Gol et Bois	Granulés de bois Bagasse	779 321	521,9	16,9%
EDF PEI Port Est	Bagasse EMAG (biodiesel)	112 118	500,9	16,2%
TAC Saint-Pierre	Bioéthanol	1 294	0,7	0,02%
STEP Grand Prado	Biogaz issu de boues de STEU	595 784 (à >99% eau)	3,2	0,1%
Distillerie Rivière du Mât	Biogaz issu de vinasses de distil-	126 587	3,2	0,1%
ISDND Pierrefonds / ISDND Sainte-Suzanne	Biogaz issu des déchets enfouis	Biogaz capté des OMR	11,4	3,7%
TOTAL			1 041,3	33,7%

PRODUCTION DE CHALEUR

Équipements	Biomasse valorisée	Usage	Énergie thermique en 2023
Centrales thermiques Albioma Le Gol et Bois Rouge	Bagasse	Vapeur pour les sucreries	591 673 tonnes de vapeur
STEP Grand Prado	Biogaz issu de boues de STEU	Chaleur pour le séchage des boues et le process	Pas de comptage
Distillerie Rivière du Mât	Biogaz issu de vinasses de distilleries	Chaleur pour le processus industriel	Pas de comptage
SICA des Sables et SICA Aucre	Déchets carnés	Chaleur pour le traitement des déchets carnés	Pas de comptage

FOCUS SUR LE CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION DE LA RÉUNION EN 2024

Le Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion a été adopté par délibération de la CRE n°2019-006 du 17 janvier 2019. Le cadre territorial de compensation précise la nature, les caractéristiques et les conditions de compensation au titre des charges de service public de l'énergie (SPE) des petites actions de MDE mises en œuvre à La Réunion au cours des années 2019 – 2024. Les actions pour La Réunion ont été définies et sont suivies par le comité MDE composé de la DEAL, la Région Réunion, l'ADEME et EDF en tant que gestionnaire de réseau.

Les actions réalisées en 2024 ont permis d'éviter 62,4 GWh de consommation d'énergie. Le CTC initialement prévu pour la période 2019-2023 a été reconduit pour un an en 2024 par la CRE. L'objectif fixé dans la PPE pour les économies d'énergies post-CTC 2019-2023 étaient de 35 GWh/an, soit +78% par rapport à cet objectif PPE :

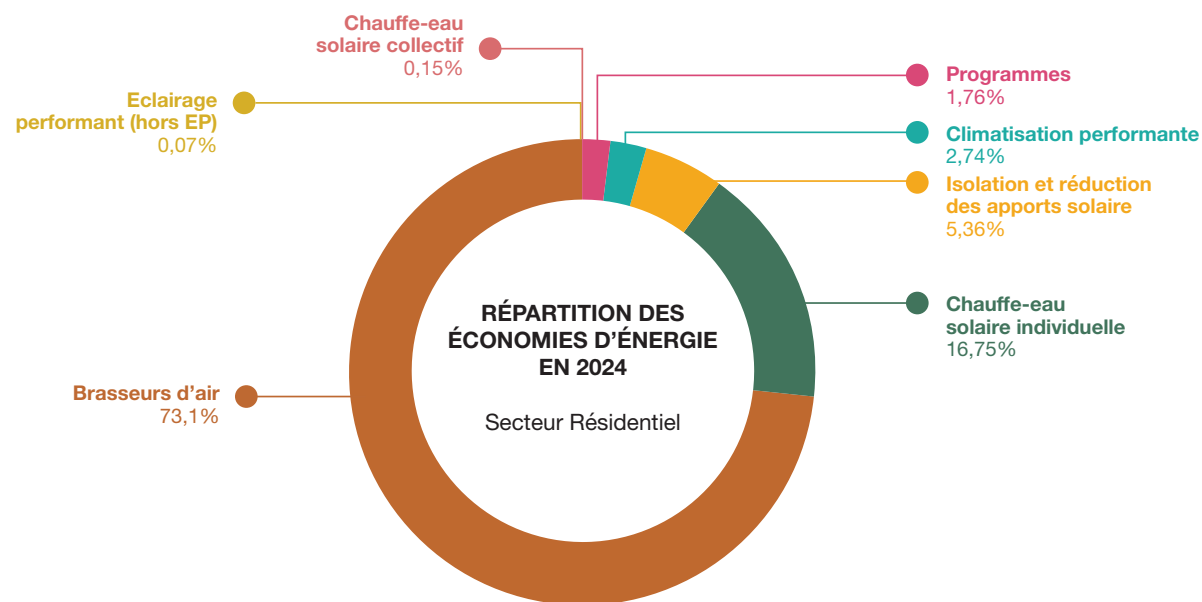
- 42,5 GWh/an évités sur le résidentiel (68,2%),
- 16,6 GWh/an évités sur le tertiaire et l'industrie (26,6%),
- 3,3 GWh/an évités sur le segment, des collectivités (éclairage public) (5,2%).

SECTEUR RÉSIDENTIEL :

Dans le secteur résidentiel ce sont les offres brasseurs d'air (73,14%), chauffe-eau solaire individuel (16,75%) et confort thermique (isolation et protection solaire) (5,36%) qui ont généré le plus d'économies.

Le secteur résidentiel a connu une baisse importante (- 30%) notamment liée à la baisse des placements sur les offres brasseurs d'air (dans l'existant notamment) et isolation. Le chauffe-eau solaire connaît également un ralentissement (-6%) et en particulier dans le neuf (-23%).

	Réalisé 2024
Isolation des combles et toitures	268 487 m ²
Réduction des apports solaires par la toiture	24 838 m ²
Pack Isolation toiture + réduction apports solaire	0 m ²
Protection solaire des façades	6 955 m ²
Isolation des murs	2 407 m ²
Protection solaire des baies	0 m ²
Chauffe-eau solaire individuel neuf (nombre)	1 727*
Chauffe-eau solaire individuel existant (nombre)	5 955*
Chauffe-eau solaire collectif neuf (m ² de capteur)	1 400 m ²
Chauffe-eau solaire collectif dans existant (m ² de capteur)	0 m ²
Chauffe-eau thermodynamique (nombre)	6
Brasseurs d'air neuf (nombre)	2 205
Brasseurs d'air neuf (existant)	96 514
Climatiseur performant A +++	1 729



*Ici sont comptabilisés le nombre de CESI vendus durant l'année 2024, les données page 95 comptabilisent le nombre de CESI installés durant l'année soit 8 181 CESI pour 2024.

Source : EDF SEI

SECTEUR TERTIAIRE/INDUSTRIEL :

Dans le secteur tertiaire/industriel ce sont les offres relatives à la **motorisation performante (20,98%)** pour le secteur industriel et celles relatives au **confort thermique (16,62%)**, à **l'éclairage public (16,43%)** et à **la production de froid pour la climatisation des espaces (4,04%)** pour le secteur tertiaire qui ont généré le plus d'économies.

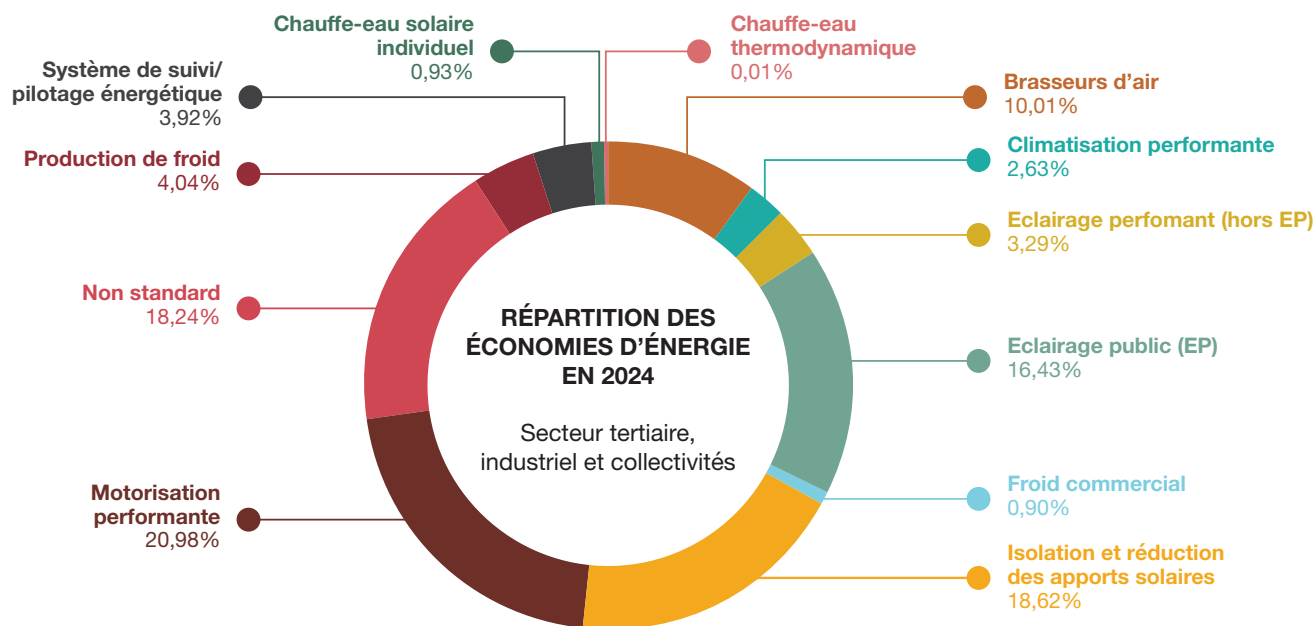
Le secteur tertiaire a connu une baisse assez importante pour les offres de confort thermique dans le secteur tertiaire (-34%) mais également industriel (-43%). A contrario, on observe une augmentation des offres brasseurs d'air (+168%) notamment au niveau tertiaire qui permet une amélioration significative du confort thermique associée à une baisse des consommations liées à la climatisation. L'offre motorisation performante connaît une augmentation de 68% sur l'offre standard relative au Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone et de 77% sur l'offre standard relative au moteur performant IE4.

Dans ces deux secteurs, les actions peuvent être « standard », c'est-à-dire prédéfinies par le cadre de compensation, ou « non-standard » (actions au cas par cas selon les besoins des entreprises).

Le bilan des actions standard pour le secteur tertiaire / industriel est le suivant :

		Réalisé 2024
Isolation des combles et toitures	Tertiaire	41 445 m ²
	Industrie	5 851 m ²
Réduction des apports solaires par la toiture	Tertiaire	12 512 m ²
	Industrie	0 m ²
Isolation des murs	Tertiaire	0 m ²
	Industrie	0 m ²
Protection solaire des façades	Tertiaire	1 260 m ² *
	Industrie	0 m ² *
Protection solaire des baies	Tertiaire	408 m ²
Chauffe-eau solaire individuel (nombre)		93
Chauffe-eau thermodynamique (nombre)		1
Climatiseur performant A+++ (nombre)		828
Brasseurs d'air (nombre)		4 335
Luminaires à modules LED pour l'éclairage d'accentuation (nombre)		0
Luminaires à modules LED pour surfaces commerciales (nombre)		0
Luminaires d'éclairage général à modules LED	Nombre	0
	Puissance	183 758 W
Meubles froid (total des produits : rénovation de meubles frigorifiques)		53 ml
Rideaux de nuit sur meubles frigorifiques de type vertical à température positive		218 ml
Motorisation performante (variateurs électroniques de vitesse en kW)		3 183
Eclairage extérieur (total des produits : <300PL, >300 PL, etc.)		
Régulation de tension ou variation de puissance		0 W*
Régulation des cordons chauffants d'une porte d'armoire verticale à froid négatif		0
Régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une HP flottante	Tertiaire	541
	Industrie	0
Horloge astronomique (nombre)		0*

*Ces offres ont été lancées à partir du 1er avril 2021, il n'y a pas de placements observés en 2023.



La consommation théorique évitée par les actions non-standard est de l'ordre de 3,6 GWh/an sur l'année 2024, soit 569 400€ de primes versées dont 80,9% proviennent des opérations liées à la production de froid.

Au total, le cadre territorial de compensation de La Réunion a permis d'éviter sur l'ensemble des actions standard **294 GWh/an depuis sa mise en œuvre en 2019**, soit 11% de la consommation d'électricité annuelle 2024 de La Réunion.

FOCUS SUR LE PROGRAMME EFFI'KAZ



Le programme EFFI'KAZ vise à réaliser un diagnostic énergétique et thermique à domicile avec pour objectifs d'identifier :

- les pistes de réduction de la consommation énergétique du logement,
- ainsi que les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique et le confort thermique de l'habitat.

En 2024, **232 diagnostics ont été réalisés à La Réunion** dans le cadre du programme Effi'KAZ. Ce dernier fait suite au programme ART MURE qui a pris fin au 30 juin 2023.

Une analyse statistique des audits a été réalisée et porte sur 245 logements (232 audits réalisés en 2024 et 13 sur l'année 2023). Les foyers audités sont de type modeste à très modeste.

CARACTÉRISATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS AUDITÉS

Un échantillon de 245 logements a été audité, et sont présentés ci-après en fonction de leurs équipements :

* La zone ouest présente le nombre moyen le plus élevé de brasseur d'air dans un logement avec 4,2 brasseurs/logement.

** Le taux d'équipement d'eau chaude solaire atteint 44% des logements audités. Ce taux varie entre 15 % et 44% selon les zones climatiques.

Source : SPL Energies Réunion

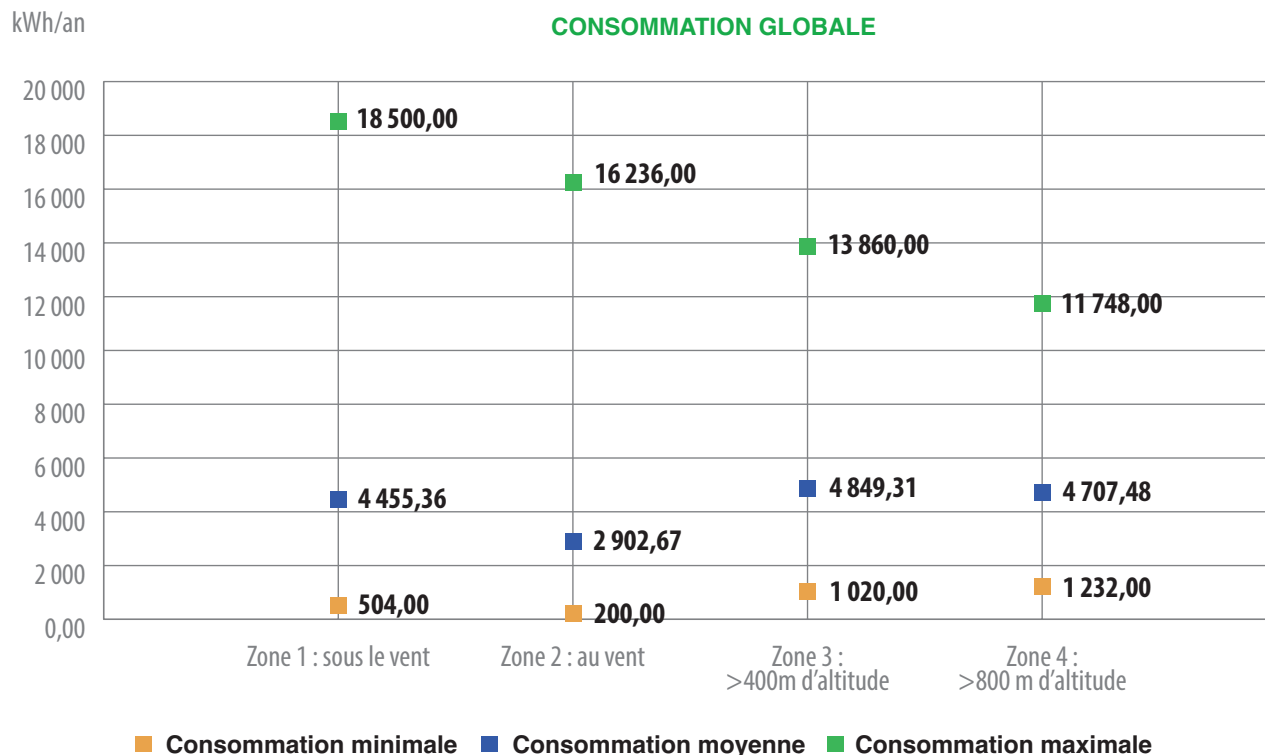
L'échantillon des 245 logements audités porte sur des ménages très modestes à modestes du point de vue du barème de l'ANAH. La principale raison d'une demande d'audit EFFI'KAZ était le constat de factures d'électricité relativement élevées dans un contexte d'inflation des coûts de l'énergie. Or, ces ménages sont susceptibles d'être moins équipés que des ménages appartenant à des catégories socio-professionnelles supérieures. Ainsi, les systèmes de climatisation sont relativement peu présents dans l'échantillon audité, 65 logements soit 27% de l'échantillon, alors que ce taux monte à un peu plus de 45% chez les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs. Le gros électroménagers froids, l'eau chaude sanitaire et la climatisation, lorsqu'elle est présente, sont des postes qui impactent fortement la facture énergétique de ces ménages. On notera l'absence d'équipements énergivores de type SPA, piscines ou encore jacuzzi sur cet échantillon.

Cependant, cet échantillon reste représentatif de la consommation énergétique moyenne d'un foyer à La Réunion. Enfin, il est à relever que l'eau chaude sanitaire représente un enjeu de confort et d'économies d'énergies sur cette cible puisqu'un tiers de l'échantillon possède un système de chauffage d'eau chaude sanitaire fonctionnant aux énergies non renouvelables et qu'un autre tiers ne possède aucun système de chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Type d'équipement	Nombre de logement équipé	Taux d'équipement
Brasseurs d'air / ventilateurs*	82	33,5%
Climatisation	65	26,5%
Chauffage	6	2,4%
Convecteur électrique	3	1,2%
Split réversible	3	1,2%
Eau chaude sanitaire	175	71,4%
Chauffe-eau solaire**	72	29,4%
Accumulateur Electrique	61	24,9%
CES + résistance**	37	15,1%
Chauffe-eau à gaz	5	2,0%
Sans système de production d'eau chaude	70	28,6%

PROFIL DE CONSOMMATION DES FOYERS AUDITÉS

Une analyse des consommations est réalisée sur une base de données de 245 logements.



CONSOMMATION DES LOGEMENTS AUDITÉS EN FONCTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT ET DE LEURS NATURES

Consommation des logements équipés en eau chaude sanitaire : Un logement équipé d'un **chauffe-eau solaire**, présente une consommation moyenne de 3 750 kWh/an quelle que soit la zone climatique. Un logement équipé d'un **chauffe-eau électrique** présente une consommation moyenne de 4 913 kWh/an.

Consommation des logements climatisés : Un logement climatisé présente une consommation moyenne de 5 048 kWh/an contre 3 926 kWh de consommation moyenne pour un logement non climatisé soit un écart de 1 122 kWh/an. Ainsi, sur le panel audité, la climatisation représente en moyenne une surconsommation de 1 122 kWh/an soit presque 30% de consommation supplémentaire par rapport à un logement non climatisé. Il est à noter que la consommation de la climatisation de ces logements est plus importante où la toiture n'est pas isolée.

Consommation des logements chauffés : La consommation liée au chauffage dépend du type d'équipement mais son usage reste moindre par rapport à la climatisation. L'isolation de la toiture impacte également le besoin en chauffage, les logements dont la toiture est isolée présente une consommation moyenne deux fois plus faible par rapport à ceux qui n'en sont pas équipés.

Sur les 6 logements chauffés, 2 ont une toiture entièrement isolée et le reste des logements n'en disposent pas.



La consommation moyenne des logements audités en fonction des zones climatiques est relativement homogène, elle se situe entre 4 707 kWh/an pour la zone supérieure à 800 m d'altitude et 4 849 kWh/an pour la zone comprise entre 400 m et 800 m d'altitude. Cependant, les variations sont très importantes avec des minimas entre 504 et 1 232 kWh/an et des maximas entre 11 748 kWh/an et 18 500 kWh/an.

ÉTABLISSEMENT D'UN CLASSEMENT ÉNERGÉTIQUE

Un classement énergétique a été réalisé sur les 245 logements audités. La consommation réelle totale, exprimée en énergie finale, est considérée.

Classement énergétique des logements	
A (≤ 20 kWh/an.m ²)	21%
B (21 à 40 kWh/an.m ²)	46%
C (41 à 60 kWh/an.m ²)	21%
D (61 à 80 kWh/an.m ²)	7%
E (81 à 100 kWh/an.m ²)	3%
F (>101 kWh/an.m ²)	2%

67% des logements audités ont un ratio de consommation entre 20 et 60 kWh/an.m² et sont classés dans les catégories B et C.

21% présentent une consommation inférieure à 20 kWh/an.m² pour la classe A et 2% sont en classe F.

FOCUS SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le secteur des transports représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre à La Réunion, principalement en raison de l'utilisation des véhicules thermiques. Dans un contexte mondial de transition énergétique et d'urgence climatique, la mobilité électrique constitue une solution clé pour réduire l'empreinte carbone du secteur des transports. Cette note technique vise à dresser un bilan énergétique de l'île en matière de mobilité électrique et à **proposer des recommandations** visant à optimiser la recharge des véhicules électriques (VE) de manière durable et efficace. Les objectifs sont les suivants :

- Analyser les enjeux énergétiques liés au développement des véhicules électriques à La Réunion.
- Présenter les recommandations pour une gestion "vertueuse" de la recharge des VE, afin de limiter l'impact sur le réseau électrique local.
- Décrire le déploiement des infrastructures de recharge (IRVE) sur l'île et les perspectives d'évolution dans les années à venir.

Contexte énergétique à La Réunion

La Réunion, comme de nombreuses autres îles, fait face à des défis spécifiques en matière d'approvisionnement en électricité. La dépendance aux énergies fossiles pour la production d'électricité, associée à une insularité géographique, rend l'île particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix des carburants et à la demande énergétique croissante. La transition vers un modèle énergétique plus durable et résilient, fondé sur des sources renouvelables, est essentielle pour réduire l'empreinte carbone et assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Enjeux de la transition énergétique

La mobilité électrique est au cœur des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en tant que levier majeur de décarbonation. La réduction des émissions de CO₂ liées aux transports, tout en garantissant une gestion optimale des infrastructures de recharge, constitue un défi majeur pour l'île, notamment au regard de l'augmentation continue de la demande en véhicules électriques.



ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE RECHARGEABLES À LA RÉUNION DEPUIS 2006

CUMUL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023 (%)
Voitures hybrides rechargeables – Cumulé	0	0	0	0	0	105	215	379	528	633	939	1 689	2 632	3 551	4 537	27,8%
Voitures électriques – Cumulé	6	12	12	62	123	227	334	589	921	1 439	2 508	4 829	7 637	11 270	14 102	25,1%
Motocycles électriques – Cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	49	49	235	496	695	40,1%
Cyclomoteurs électriques – Cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237	1 097	3 330	203,6%
ENSEMBLE – Cumulé	6	12	12	62	123	332	549	968	1 449	2 079	3 496	6 567	10 741	16 414	22 664	38,1%

Source : OER

RAPPEL DES VENTES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES À LA RÉUNION ENTRE 2022 ET 2024

Catégorie	2022	2023	2024
Voitures hybrides rechargeables	1 335	1 835	1 615
Voitures électriques	3 722	3 683	4 340
Motocycles électriques	211	399	283
Cyclomoteurs électriques	369	998	2 487
Trottinettes électriques*	103	168	180
VAE (LD + LS)*	1 700	2 553	3 568
Scooters électriques LS*	-	-	20
ENSEMBLE	7 440	9 636	12 493

Source : SDeS-Deal – RSVéro

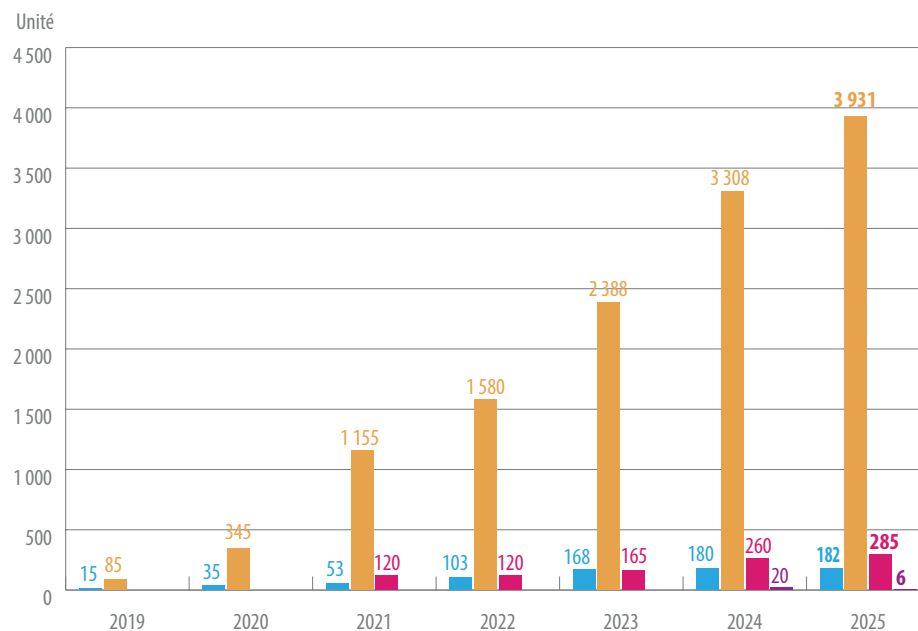
Source : *Observatoire de la mobilité – <https://www.agorah.com/upload/urbanisme/mobilite/brochure-OMI-2025-impression.pdf>

DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE ÉLECTRIQUE COLLECTIVE PAR LES COLLECTIVITÉS

Le comité technique du 23 septembre 2025 relatif au suivi des indicateurs-clés de l'Observatoire des mobilités, a observé une progression globale de l'offre de certaines collectivités des services de location entre 2024 et 2025 :

- +19% des VAE LD (Vélo à Assistance Electrique – location Longue Durée)
- +13,5% VAE LS (Vélo à Assistance Electrique – Libre-Service)
- +1% trottinettes
- -70% Scooters

ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ ACTIVE ENTRE 2019 ET 2025



Source : AOM / AGORAH

Ces propositions sont à la hausse dans les réseaux : Velovert, Velisud, Velocean, Kar'Ouest et Cirest. A l'inverse, on observe une diminution pour le réseau Roulib et un arrêt prochain pour le réseau Zwav. D'autres collectivités, comme le Port, sont actuellement en réflexion.

En 2023, le Syndicat mixte IDRM et l'AGORAH ont signé une convention de partenariat pour copiloter l'Observatoire des mobilités et mutualiser ainsi les données récoltées. Les données chiffrées présentées dans ce focus y sont extraites en partie.

Il existe sur le territoire un opérateur spécifique à l'**accélération de la transition vers une mobilité durable et électrique à La Réunion**. Il s'agit de l'AVERE Réunion (Association pour le Développement de la Mobilité Électrique à La Réunion). L'association est dédiée à la promotion et au développement de la mobilité électrique sur l'île. En tant que relais local de l'AVERE-France, elle fédère acteurs publics, privés et citoyens autour d'un objectif commun : **réduire l'empreinte carbone du transport tout en favorisant une économie circulaire et inclusive**. Créée le 1er avril 2022, les membres fondateurs sont le Département de La Réunion : EDF Réunion, l'IDRM, la CASUD, la CINOR, AGORAH, SIDELEC, TEMERGIE et la Région Réunion.

Ses principales missions sont :

- Bâti et mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse et un plan d'actions opérationnel de promotion du développement de la mobilité électrique et des infrastructures dédiées pour le territoire réunionnais.
- Faciliter le développement et l'usage pertinent de la mobilité électrique par l'interopérabilité des modes de transports entre eux, l'implantation des infrastructures de recharge, le développement des services, la diffusion des connaissances et tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet.

RECOMMANDATIONS POUR UNE RECHARGE « VERTUEUSE » DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Impact environnemental et économique de la mobilité électrique

Le véhicule électrique, tout en étant moins polluant que son homologue thermique, engendre des besoins en énergie qui doivent être pris en compte dans une stratégie de développement durable. La gestion de la recharge devient alors un enjeu crucial pour optimiser les coûts et minimiser l'impact environnemental.

Rôle du pilotage de la recharge

Le pilotage de la recharge permet de répartir de manière optimale la consommation d'électricité des véhicules électriques tout en réduisant la sollicitation du réseau pendant les périodes de pointe. Ce pilotage doit être intégré dans la gestion du réseau pour éviter toute surcharge et garantir la stabilité de l'approvisionnement.

Exigences réglementaires

Conformément à l'Arrêté du 19 juillet 2018, les bornes de recharge publiques doivent être capables de moduler la puissance appelée, selon les signaux reçus des gestionnaires de réseaux. Cette exigence vise à optimiser l'utilisation des ressources et éviter des pics de consommation pendant les heures de forte demande.



ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La consommation d'un véhicule électrique varie en fonction de plusieurs facteurs :

- **Vitesse de conduite** : Augmente proportionnellement à la vitesse.
- **Style de conduite** : L'éco-conduite permet de limiter la consommation.
- **Poids du véhicule** : Plus un véhicule est lourd, plus sa consommation est importante.
- **Utilisation de la climatisation** : Consomme davantage d'énergie.
- **Topographie** : Les routes sinueuses et montagneuses augmentent la consommation.

Source : Renault Réunion

DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE VIA LE « SDIRVE »

Le **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)** élaboré par le SIDELEC vise à planifier et coordonner l'implantation des bornes de recharge sur l'ensemble de l'île. Le déploiement de ces infrastructures permettra de répondre à la demande croissante de recharge des véhicules électriques, en particulier dans les communes de l'intérieur.

Plan de déploiement des bornes de recharge

Le plan prévoit l'installation de 200 à 300 bornes de recharge dans un premier temps, avec une couverture territoriale étendue, couvrant tant les zones littorales que les communes intérieures.

Financement et gestion des bornes

Le financement des bornes de recharge est assuré par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et la Région Réunion. La gestion et la maintenance des bornes sont prises en charge par les autorités compétentes, assurant leur bon fonctionnement à long terme.

CONCLUSION

La mobilité électrique à La Réunion représente une opportunité majeure pour la transition énergétique. Cependant, afin de maximiser les bénéfices environnementaux et économiques, il est crucial de mettre en place une gestion rigoureuse et pilotée de la recharge des véhicules électriques. Le déploiement des infrastructures et la régulation de la consommation d'électricité doivent être réalisés de manière coordonnée pour éviter des coûts supplémentaires et garantir la stabilité du réseau. La mise en œuvre des recommandations proposées permettra de concilier développement de la mobilité électrique et durabilité énergétique.

Bibliographie

1. EDF SEI (Service Électricité Insulaire). (2025). Recommandations pour une recharge vertueuse des véhicules électriques à La Réunion. Rapport interne, EDF SEI.
2. Renault Réunion. (2025). Estimation de la consommation électrique des véhicules électriques à La Réunion. Document technique, Renault Réunion.
3. SIDELEC (Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Électricité de La Réunion). (2025). Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). Rapport de projet, SIDELEC.
4. Ministère de la Transition Écologique. (2018). Arrêté du 19 juillet 2018 relatif aux dispositifs permettant de piloter la recharge des véhicules électriques. Journal officiel de la République Française.
5. Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). (2020). Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2020-2028. Ministère de la Transition Écologique, France.
6. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). (2023). La mobilité électrique et les enjeux énergétiques. Rapport de l'ADEME.



BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs études sur la thématique de l'énergie dans les ZNI ou à La Réunion ont été publiées ces dernières années. Vous pouvez retrouver dans ce tableau une liste non exhaustive de ces travaux ainsi que les détails pour se les procurer.

Titre	Auteur	Année de publication	Année des données	Où le trouver
Amélioration des connaissances sur les consommations des chauffe-eau solaires	TEKFOX (pour le compte de l'ADEME)	2020	2018-2019	Disponible sur demande auprès de l'ADEME Réunion Sophie Pouthier : sophie.pouthier@ademe.fr)
Accompagnement à l'identification et à la définition de projets de valorisation de chaleur fatale et de développement d'EnR thermiques sur des établissements industriels et tertiaires à La Réunion	Ecotech CERAM, Le réunion (pour le compte de l'ADEME)	2020	2019	Disponible sur demande auprès de l'ADEME Réunion (Sophie Pouthier : sophie.pouthier@ademe.fr)
Programme Régional de la Forêt et du Bois	Commission Régionale de la Forêt et du Bois	2020	–	http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/PRFB-2020-2030
Schéma Régional Biomasse (SRB)	Energies Réunion (pour le compte de la Région Réunion)	2019 (MAJ en cours)	2022 ou 2023	Disponible sur demande auprès de la Région Réunion (Yoland Ramsamy : yoland.ramsamy@cr-reunion.fr)
Vers l'autonomie énergétique en Zone Non Interconnectée (ZNI) à l'horizon 2030	Artelia, Enerdata, Ordecys (pour le compte de l'ADEME)	2018	2015	Disponible sur demande auprès de l'ADEME Réunion (Sophie Pouthier : sophie.pouthier@ademe.fr)
Analyse des impacts prévisibles des objectifs énergétiques en ZNI sur l'activité et l'emploi	ADEME	2018	2015	Disponible sur demande auprès de l'ADEME Réunion (Sophie Pouthier : sophie.pouthier@ademe.fr)
Les territoires ultramarins face à la transition énergétique : les apports d'un Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC) pour La Réunion	Sabine Garabedian et Olivia Ricci	2018	2015	https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01878447/document
Étude avant-projet sur le gisement de biomasse	ONF pour le compte d'Albioma	2018	–	Propriété d'Albioma
Rapport de la mission d'évaluation des gisements et des modes de production de la biomasse pour la production électrique dans les Zones Non Interconnectées	Conseil général de l'environnement et du développement durable, Conseil général de l'économie, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux	2018	–	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/biomasse-electricite.pdf
Compte-Rendu d'Activité et de Concession	Syndicat Intercommunal d'Électricité de La Réunion	2018	2014 à 2017	https://www.ccomptes.fr/fr/documents/47383
Trajectoires de vulnérabilité et adaptation au changement climatique à La Réunion	Alexandre K. Magnan et Virginie K.E. Duvat	2016	1950 à 2014	https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01446016/document
État des lieux de l'éclairage public à La Réunion	Energies Réunion (pour le compte du SIDELEC)	2016	2012-2014	Disponible sur demande auprès d'Energies Réunion (Cédric Fulmar : cedric.fulmar@energies-reunion.com)
Rapport sur la mission de la CRE à Mayotte et à La Réunion	Commission de Régulation de l'Énergie	2015	2014	Article à jour en 2020 téléchargeable : https://www.cre.fr/Transition-energetique-innovation-technologique/soutien-a-la-production-d-energie-energetique-dans-les-zni
Performance énergétique des exploitations agricoles dans les Départements d'Outre-Mer (DOM) : État des lieux des consommations et production d'énergie des exploitations (Tâche 1) / Analyse et proposition de leviers d'actions (Tâche 2) / Analyse de l'adaptation de l'agriculture à la transition énergétique (Tâche 3)	Solagro (pour le compte de l'ADEME)	2013	2011	https://www.ademe.fr/performances-energetiques-exploitations-agricoles-dom
Méthodologie pour l'estimation des parcs de véhicules et des distances parcourues	SDES	2024	2024	Méthodologie pour l'estimation des parcs de véhicules et des distances parcourues
Données relatives au parc automobile	SDES	2025	2024	Données sur le parc automobile français au 1er janvier 2024. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/
Ab-Weame M., « Déplacements domicile-travail à La Réunion – Davantage de trajets entre communes, mais souvent en voiture »	INSEE Analyse Réunion	2024	2024	Davantage de trajets entre communes, plus souvent en voiture – Insee Analyses Réunion – 91
Communiqué de presse	Aéroport de La Réunion – Roland Garros	2025	2024	Trafic en croissance Aéroport de La Réunion Roland Garros
CTC - EDF	EDF	2025	2024	Disponible sur demande auprès de EDF Aurélie BOYER
Bilan en cours de saison 2024-2025 (novembre-mai) selon un communiqué des Îles Vanille en février 2025	FRT (Fédération Réunionnaise de Tourisme)	2025	2024	https://www.reunion.fr/organiser/conseils-de-voyage/la-reunion-destination-croisieres/
Effi'KAZ	Energies Réunion (pour le compte de la Région Réunion)	2025	2024	Disponible sur demande auprès d'Energies Réunion (Aurélien ICHARD-ARAYE : aurelie.ichard-araye@energies-reunion.fr)

Biomasse biosourcée : c'est une ressource issue de matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale (pour celles utilisées sur le territoire). Elle permet de limiter la dépendance au pétrole, qui est une ressource de plus en plus rare et dont l'utilisation génère d'importants impacts sur l'environnement (pollutions, émissions de gaz à effet de serre...)

Client tarif bleu : concerne principalement le secteur résidentiel et également une partie des secteurs tertiaire et industriel.

Client tarif vert : concerne le secteur industriel, une partie du secteur tertiaire et le secteur agricole.

Consommation d'énergie primaire : il s'agit de la consommation d'énergie finale à laquelle s'ajoutent les pertes et la consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie. La consommation d'énergie primaire permet de mesurer le taux d'indépendance énergétique.

Dépendance énergétique : correspond au rapport entre la production énergétique d'origine fossile ou renouvelable importée et la production énergétique totale.

Indépendance énergétique : correspond au rapport entre les ressources locales et la consommation d'énergie primaire.

Energie finale : c'est l'énergie livrée aux consommateurs (électricité, essence, gazole, gaz naturel, fioul lourd, fioul domestique).

Energie primaire : c'est la première forme de l'énergie (charbon, pétrole, gaz naturel, ...) directement disponible dans la nature avant toute transformation.

Energie secondaire : c'est l'énergie obtenue par la transformation d'une énergie primaire.

Electricité primaire : c'est l'électricité d'origine nucléaire, charbon-bagasse, hydraulique, éolienne, solaire photovoltaïque et géothermique (haute enthalpie).

Energies renouvelables : sont les énergies éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice et hydraulique ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz (Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, les Energies Renouvelables, article 29).

Electricité totale : c'est la somme de l'électricité primaire et de l'électricité issue des centrales thermiques.

Centrale éolienne connectée : la centrale est raccordée au réseau mais la production n'est pas mise sur le réseau.

Centrale éolienne raccordée : la production électrique de la centrale est mise sur le réseau.

GPL : gaz de pétrole liquéfié correspond au butane/propane fait partie de la catégorie des produits pétroliers.

GNR : le Gazole Non Routier ou GNR est un combustible distribué notamment en station-service. Il est coloré en rouge afin de maintenir une fiscalité qui lui est spécifique et d'être facilement discernable du gazole « classique ». Il est utilisé dans les engins agricoles et de chantiers et les installations fixes (chaudières, groupes électrogènes, équipements de sylviculture, compresseurs, ...).

Méga Watt : unité de puissance (1 000 000 Watts).

Méga Watt crête : unité de puissance théorique pour caractériser une installation photovoltaïque.

Méga Watt électrique : puissance injectée sur le réseau électrique.

PV : Photovoltaïque

Pétrole lampant : Pour La Réunion, le pétrole lampant est du kérosène dit déclassé, c'est-à-dire qu'il est mélangé à d'autres produits et donc de moins bonne qualité. Il est employé en tant que combustible notamment dans les industries.

Tarif vert : alimentation moyenne tension.

Tarif bleu : réseau basse tension.

Taux de dépendance électrique : rapport entre la production électrique d'origine fossile ou renouvelable importée et de la production électrique totale.

Tonne équivalent pétrole (Tep) : quantité de chaleur obtenue par la combustion parfaite d'une tonne de pétrole.

Voiture hybride : est un véhicule faisant appel à plusieurs types d'énergie distincts pour se mouvoir. Ce véhicule dispose de deux types de motorisation : moteur thermique et moteur électrique.

Zones insulaires non interconnectées (ZNI) : désignent les territoires français dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental.

TABLEAUX DE CONVERSIONS

La chaleur dégagée par la combustion dans une masse de produit est décrite par le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI).
Ce facteur nous sert à calculer les quantités d'énergies fournies par chaque produit.

Source	Unité physique	Avant 2017 (Nomenclature internationale)		2017 (Donnée producteur)		2018 (Donnée producteur)		2019 (Donnée producteur)		2020 (Donnée producteur)		2021 (Donnée producteur)		2022 (Donnée producteur)		2023 (Donnée producteur)		2024 (Donnée producteur)	
		PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)	PCI (GJ/t)	PCI (ktep/kg)
Charbon	1 t	26,0	0,62	25,5	0,62	25,6	0,61	25,5	0,61	25,4	0,61	24,5	0,58	24,7	0,59	24,1	0,58	0,0	0,00
Pétrole brut, gazole, fioul domestique, produits à usages non énergétiques	1 t	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,0	1,00	42,8	1,02
GPL	1 t	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10	46,0	1,10
Essence moteur et carburacteur	1 t	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05	44,0	1,05
Fioul lourd	1 t	40,0	0,95	40,0	0,95	40,0	0,95	40,0	0,96	40,0	0,96	40,0	0,96	40,0	0,96	42,6	1,02	42,6	1,02
Bois	1 stère	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15	6,2	0,15
Gaz naturel et industriel	1 MWh PCS	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08	3,2	0,08
Production d'origine nucléaire	1 MWh	3,6	0,26	3,6	0,26	3,6	0,26	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09
Production d'origine géothermique	1 MWh	3,6	0,86	3,6	0,86	3,6	0,86	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09
Autres types de production, échanges avec l'étranger, consommation	1 MWh	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09	3,6	0,09
Vapeur	1 t	0,0	0,06	2,7	0,07	2,7	0,07	2,7	0,07	2,7	0,07	2,7	0,07	2,7	0,07	2,8	0,07	2,7	0,06
Bagasse	1 t	7,7	0,19	7,7	0,18	7,5	0,18	7,6	0,18	7,8	0,19	7,4	0,18	7,4	0,18	7,5	0,18	6,6	0,16
Huiles usagées	1 t	40,2	0,90	40,2	0,96	40,2	0,96	40,2	0,96	40,2	0,96	40,2	0,96	40,2	0,96	0,0	0,00	0,0	0,00
Méthane	1 t	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19	50,0	1,19
Bioéthanol	1 t	-	-	-	-	25,0	0,60	25,0	0,60	25,0	0,60	25,0	0,60	25,0	0,60	22,8	0,54	22,8	0,54
Biodiesel	1 t	-	-	-	-	-	-	37,7	0,90	37,7	0,90	37,7	0,90	37,7	0,90	37,7	0,90	37,7	0,90
Biomasse (pellets de bois)	1 t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,0	0,41	18,0	0,43	17,4	0,42

Une tonne équivalent pétrole
équivalent à 41,868 GJ
ou à 11 630 ktep

Une tonne de CO₂ est émise par la combustion de :

	Fioul domestique	Essence	Gazole	Charbon	Gaz naturel
Equivalent en tep	0,317	0,326	0,317	0,251	0,418

Produits	Densité (t/m ³)
Essence	0,755
Gazole	0,845
Carburacteur	0,800
Fioul	1,000
Gaz (GPL)	0,585

NOTE D'AIDE À LA LECTURE POUR LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Un tableau de synthèse est présenté en début de document. Celui-ci retrace de manière synthétique les flux énergétiques à La Réunion selon les activités et selon les types d'énergie :

- **Activités énergétiques** : Production primaire et approvisionnement, Production secondaire, Distribution, Consommation finale
- **Types d'énergie** : Charbon, Produits pétroliers, Biomasse, Hydraulique, Solaire, Eolien, Electricité, Chaleur

Les valeurs présentées sont des quantités d'énergies exprimées en ktep. Est utilisé le formalisme suivant pour différencier la production d'énergie de la consommation : des valeurs positives indiquent une production alors que des valeurs négatives indiquent une consommation.

La lecture de ce tableau se fait de deux manières :

Lecture horizontale d'une ligne :

Une ligne indique les flux propres à une activité spécifique selon les différents types d'énergie indiqués en colonne.

Par exemple, la ligne « production d'électricité Charbon et huiles usagées » indique une production d'électricité de 3,5 ktep (+3,5 au croisement avec la colonne électricité) issue de la combustion de 14,4 ktep de charbon et 0,0 ktep d'huiles usagées (-14,4 au croisement avec la colonne charbon et -0,0 au croisement avec la colonne huiles usagées) ; ainsi, la production d'électricité Charbon et Huiles usagées présente un bilan global négatif de -10,9 ktep dans la colonne TOTAL, indiquant qu'il a fallu consommer plus d'énergie fossile pour produire l'énergie électrique.

En - les consommations En + les productions et approvisionnements

	Charbon			Produits pétroliers					Biomasse			Biocombustible		Hydrau-lique	Solaire			Eolien	Electricité		Chaleur	TOTAL	
	Houille	Esence	Gazole	Fioul lourd	Carbur-acteur	Gaz butane	Huiles usagées	Bagasse	Biogaz	Pellets de bois	Bio-éthanol	Biodiesel	PV		PV auto consommation	Thermique	+ prod - conso		+ prod - conso				
PRODUCTION PRIMAIRE ET APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIES (EN KTEP)																							
Ressources de production locales (R)	-	-	-	-	-	-	0,0	60,0	6,1	-	0,3	-	36,0	24,4	2,3	35,9	3,0	-	-		168,1		
Ressources importées	0,0	147,9	438,9	0,0	215,2	22,7	-	-	-	231,7	0,3	245,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1302,5		
Stocks (+=déstockage, -=stockage)	14,4	-3,1	14,6	0,0	-0,3	1,1	-	-	-	-4,0	0,0	-8,5	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3		
TOTAL consommations primaires (CP)	14,4	144,8	453,5	0,0	214,9	23,8	0,0	60,0	6,1	227,7	0,6	237,4	36,0	24,4	2,3	35,9	3,0	0	0	1484,9			
PRODUCTION SECONDAIRE D'ÉNERGIE (EN KTEP)																							
Indépendance énergétique (R/CP)																							
Production d'électricité Charbon et huiles usagées	-14,4						0,0													3,5	-10,9		
Production d'électricité Fioul lourd et GNR			-49,6	0,0																16,0	-33,6		
Production d'électricité et de chaleur Bagasse								-60,0												15,0	-3,3		
Production d'électricité et de chaleur Biogaz									-6,1											1,6	-3,2		
Production d'électricité et de chaleur Pellets de bois										-227,7										61,1	-166,6		
Production d'électricité Bioéthanol											-0,6									0,2	-0,4		
Production d'électricité Biodiesel												-237,4								100,0	-137,4		
Production d'électricité Hydraulique													-36,0							36,0	0,0		
Production d'électricité Photovoltaïque														-24,4	-2,3					26,7	0,0		
Production de chaleur Solaire thermique																				-35,9	0,0		
Production d'électricité Eolien																				-3,0	3,0		
Production d'électricité Batteries																				0,3	0,3		
Production d'électricité Groupes de secours																				0,3	0,3		
TOTAL Production secondaire (PS)	-14,4	0	-49,6	0,0	0	0	0,0	-60,0	-6,1	-227,7	-0,6	-237,4	-36,0	-24,4	-2,3	-35,9	-3,0	263,7	77,0	-356,8			
DISTRIBUTION D'ÉNERGIE (EN KTEP)																							
Pertes par réseau de distribution																					-21,7	-21,7	
Pertes par stockage																					-0,3	-0,3	
TOTAL distributions finales (D=CP+PS+perdes)	0	144,8	403,9	0	214,9	23,8	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0	241,8	77,0	1 106,2		
CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE (EN KTEP)																							
Résidentiel			-1,3																		-108,9	-35,9	-153,5
Tertiaire			-18,1																		-86,1	-119,2	-119,2
Industrie			-34,2																		-42,3	-41,1	-118,2
Agriculture			-11,0																		-3,1	-1,3	-15,0
Transports routiers			-144,1																		-1,3		-465,2
Transports aériens																							-214,9
Transports maritimes			-0,7																				-20,2
TOTAL (C1)	0	-144,8	-403,9	0	-214,9	-23,8	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	-241,8	-77,0	-1 106,2	

Lecture verticale d'une colonne :

Une colonne indique les flux propres à un type d'énergie selon les différentes activités.

Par exemple, la colonne « Gazole » indique des importations de 438,9 ktep (+438,9 au croisement avec la ligne « Ressources importées »), un apport de 14,6 ktep dans les stocks disponibles en début d'année (+14,6 au croisement avec la ligne « Stocks »), l'utilisation de 49,6 ktep pour la production électrique (-49,6 au croisement avec la ligne « Production d'électricité Fioul lourd et Diesel »), la consommation finale de 18,1 ktep dans le tertiaire,

de 34,2 ktep dans l'industrie, de 11,0 ktep dans l'agriculture, 319,8 ktep dans les transports routiers et 19,5 ktep dans les transports maritimes (-18,1 ; -34,2 ; -11,0 ; -319,8 et -19,5 respectivement au croisement avec les lignes « Tertiaire », « Industrie », « Agriculture », « transports routiers » et « transports maritimes »).

Ces explications de base permettent de combiner les deux approches et faire des lectures croisées « verticale » et « horizontale ».

LES ACTEURS QUI ONT CONTRIBUÉ AU BILAN

Rédacteurs :

Gaëlle Gilboire (Cheffe de service Stratégie Territoriale)

Wendy Vergoz (Cheffe de projet Observation, Energie, Environnement)

La SPL Energies Réunion tient à remercier les fournisseurs de données qui, depuis 2006 et chaque année, contribuent à l'élaboration du Bilan Énergétique de La Réunion.

Liste des fournisseurs :

ADEME, Aéroport de Pierrefonds, Aéroport Roland-Garros, Groupe Albioma, DEAL, Distillerie Rivière du Mât, EDF SEI, EDF PEI, EDF EN, Euroserv'er, Ileva, INSEE, Météo France, Région Réunion, RTE, RUNEO, SIDELEC, SDES, SRESS, TotalEnergies, Observatoires des ZNI et des RUPs.

La SPL Energies Réunion tient à remercier les nombreux participants à la réalisation du Bilan Énergétique de La Réunion dans le cadre des comités techniques et du Conseil d'orientation.

La SPL Energies Réunion remercie spécialement les personnes suivantes pour leur implication et leurs contributions :

Geoffroy Mercier, Thomas Huin (Albioma Bois Rouge)

Frédéric Lebret (Albioma Gol)

Cyrile Ruban (Albioma Saint-Pierre)

Rémy Durand (DTE – Région Réunion)

Samuel Laslandes, Jonathan HESS
(DEAL)

Simon COCHARD, Guillaume
HOARAU (EDF SEI)

Fabien Picgirard (ADEME)

Jean-François Beaulieu (CCEE)

Janick Cidney (CESER)

Les partenaires d'édition :



énergies
RÉUNION

AGENCE
RÉGIONALE
DE L'ÉNERGIE
& DU CLIMAT

ÉNERGIES RÉUNION

Mars 2026

Conseils gratuits, objectifs et indépendants, permanence en ligne au :
0262 257 257

Retrouvez toutes les données de votre bilan
énergétique sur notre site web :



contact@energies-reunion.com



Conception graphique : Agence Lulu